Tome 113 Année 1992

I.S.S.N. 0755-2483

Bulletin de la SOCIÉTÉ des ÉTUDES du LOT

LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES & ARTISTIQUES

SOCIÉTÉ RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
FONDÉE EN 1872

Tome 113

Année 1992

Ce document, numérisé avec le soutien de la BNF est également en ligne sur Gallica

DIMANCHE 14 JUIN

SORTIE DE PRINTEMPS EN BAS QUERCY

Autour de Lauzerte et de Bouloc

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 1er juin par Mlle. Denjean, 54, rue Larroumet à Cahors - téléphone : 65.35.26.19.

JEUDI 6 AOUT

SORTIE ARCHEOLOGIQUE D'ETE

Labéraudie — Pradines — Cessac

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE

JOURNEE FORAINE

dans le canton de Labastide-Murat

La date et le programme de la séance publique de décembre seront précisés ultérieurement.

Une description des types principaux et une clé de détermination sont données en annexe.

Les microfossiles visibles dans ces silex et quelques analyses palynoplanctologiques ont permis de rassembler les types lithologiques en des groupes plus larges pour lesquels on peut proposer des rattachements à des niveaux géologiques de formation.

A. Les silex crétacés (types *1, 8, 10, 13, 14* et 11, 12, 20, 23, 24, 28, 29). (Les types en italique sont ceux qui font l'objet d'une description dans l'annexe I).

Ils représentent un peu plus de 50 % des produits de débitage dans les couches inférieures (couche 7 : 52 %, couche 6 : 51,3 %) et ne sont plus que 43,2 % (couche 5) et 44,4 % (couche 4) dans les niveaux supérieurs.

L'analyse de détail permet de faire quelques remarques :

— les silex turoniens (type 13) sont plus abondants dans la couche 7 (5,6 %) alors qu'ils ne représentent qu'un à deux pour cent dans les niveaux susjacents. Peut-être faut-il attribuer cette plus grande fréquence dans la couche 7 à un remaniment, ou une reprise, du matériel archéologique sous-jacent (Badegoulien) que l'on sait riche en matériel de cette origine ;

— les silex noirs attribuables au Coniacien inférieur (type 1) composant environ 10 % du matériel des couches inférieures (C.7 : 11,6 %, C.6 : 9 %) et entre 25 % (C.5) et 17,5 % (C.4) au sommet de l'Azilien ;

— le matériel Santonien-Campanien (types *8, 10, 14* et 11, 12, 28) est toujours abondant mais les pourcentages varient largement : C.7 : 32,7 %, C.6 : 39,3 %, C.5 : 15,2 %, C.4 : 24,4 %. La présence de silex d'âge campanien, confirmé par la présence de *O. tissoti (Monolepidorbis)* et/ou de *Subalveolina* n'est certaine que dans les couches 6 et 7 (types 12 et 28).

B. Les silex tertiaires (types *2, 3, 6, 15A, 18, 17, 19* et 5, 7, 21, 23, 31, 32, 33, 34).

Les pourcentages de ces silex passent de 43,7 % (C 7) et 45,6 (C. 6), dans les couches basales, à 54,4 (C. 5) et 50,2 (C. 4) au sommet de la séquence. C'est, tout naturellement, une évolution inverse de celle des silex crétacés.

On soulignera que certains types (31, 32, 33, 34) ne se trouvent que dans la couche 7, alors que d'autres (19, 21, 23) sont cantonnés aux niveaux supérieurs (C. 4 et C. 5).

Le type 34, représenté seulement par un nucleus et deux éclats provenant de la couche 7, correspond à une roche marine d'âge Maastrichtien. Des fossiles typiques de cet étage y ont été reconnus. Des formations marines de cet époque n'existent pas en Quercy ; il faudrait rechercher l'origine de cette matière première dans la région pyrénéenne ou sous-pyrénéenne. Une étude est en cours sur cet intéressant problème.

C. Les silex jurassiques (types *15 B*, *18* et 22, 25, 26, 27, 30).

L'ensemble des silex d'origine jurassique indubitable n'atteint qu'un pourcentage moyen de 3,1 % (C. 7 : 4,3 %, C. 6 : 2,5 %, C. 5 : 3 %, C. 4 : 2,1 %). Ce que, dans une étude préliminaire précédente (Séronie-Vivien, 1977) avait été attribué au Jurassique est maintenant classé dans le matériel provenant du Tertiaire continental. Ce reclassement a été effectué à la suite d'une étude pétrographique et micropaléontologique approfondie.

Parmi les éclats d'origine jurassique assurée, on distingue :

— des silex à texture grainstone du Lias inférieur (type 15 B) ;

— des silex à spicules et très rares filaments de l'Aalénien-Bajocien (types 18, 25, 30) ;

— des silex à texture packstone, avec des *Trocholinidæ* et des *Valvunidæ* de l'Oxfordien supérieur (types 22, 26, 27).

En conclusion on retiendra que l'approvisionnement en matières premières varie très peu pendant l'Azilien. Les fluctuations de pourcentages sont mineures et les arrivées de matières allochtones se réduisent à de très rares specimens.

L'origine géographique des matériaux étudiés fait l'objet d'une étude en cours. Il faut en effet tenir compte de la position secondaire dans laquelle le silex peut se trouver, alluvions et altérites par exemple. La cartographie et l'échantillonage des lambeaux de terrasses alluviales et des poches de dissolution devraient permettre de résoudre les problèmes qui subsistent.

M. R. Séronie-Vivien. *

* 125, avenue d'Eysines - 33110 Le Bouscat.

ANNEXE I

DESCRIPTION PÉTROGRAPHIQUE DES PRINCIPAUX TYPES LITHOLOGIQUES

La méthode suivie est développée dans l'ouvrage : Séronie-Vivien, 1987

TYPE 1 (403 éclats).

Structure : homogène.

Texture : WACKESTONE à MUDSTONE.
Matrice micritique assez abondante à pellets, spicules et quelques bioclastes (lamellibranches, échinodermes, bryozoaires).

Aspect extérieur : noir à gris-noir, translucide, cortex assez épais à contact diffus vers l'intérieur-

Attribution stratigraphique : certainement Sénonien. L'absence systématique, dans une population nombreuse et homogène, de *Nummofallotia* incite à attribuer ce type au Coniacien inférieur.

TYPE 2 (36 éclats).

Structure : indices nets d'encroûtement, avec parfois un aspect microbréchique.

Texture : BOUNDSTONE.
Matrice micritique ou sparite entre les feuillets concrétionnés, petits intraclastes sphériques (algal balls ?), tiges et oogones de characées, gastéropodes (planorbes, limnées).

Aspect extérieur : brun, brun foncé à noirâtre avec des filaments blanchâtres, opaque, cortex fin à surface externe scoriacée.

Attribution stratigraphique : certainement Tertiaire continental. A rapprocher de certains niveaux du Ludien du bassin sédimentaire de Saint-Santin/Maurs (Muratet, 1983).

TYPE 3 (552 éclats).

Structure : généralement homogène ; parfois des passées à aspect concrétionné (filonnets blanchâtres) donnant l'impression d'un microlitage.

Texture : WACKESTONE à WACKESTONE/MUDSTONE.
Matrice micritique avec pellets fréquents et débris végétaux (tissus de *Phragmites* ou de *Typha*, tiges et oogones de characées),, rares gastéropodes.

Aspect extérieur : beige à brun, parfois gris blanchâtre, translucide.

Attribution stratigraphique : Ludien continental (cf. type 2).

TYPE 6 (47 éclats).

Structure : concrétionnée ou oncolithique.

Texture : BOUNDSTONE.
Très peu de matrice recristallisée entre les feuillets algaires, présence exceptionnelle de tiges de characées.

Aspect extérieur : beige clair à marbrures blanchâtres, opaque à très peu translucide.

Attribution stratigraphique : Ludien continental (cf. type 2).

TYPE 8 (310 éclats).

Structure : homogène.

Texture : WACKESTONE.
Matrice micritique peu abondante avec pellets, spicules, rares intraclastes, quelques bioclastes (bryozoaires, foraminifères rotalidés, miliolidés, exceptionnellement *Nummofallotia*).

Aspect extérieur : beige à brun, translucide, cortex assez épais à contact interne diffus.

Attribution stratigraphique : certainement Sénonien. Au moins une partie de ce matériel est d'âge Santonien/Campanien (présence de *Nummofallotia*), mais il n'est pas exclu qu'une autre partie provienne du Coniacien inférieur qui se présente sous le même aspect dans la région de Gourdon.

TYPE 10 (60 éclats).

Structure : homogène.

Texture : WACKESTONE à WACKESTONE/MUDSTONE.
Matrices micritiques avec nombreux pellets, spicules, rares bioclastes (lamellibranches, échinodermes, foraminifères rotalidés, *Nummofallotia*), et quelques points noir-verdâtres (glauconie ?)

Aspect extérieur : gris clair à gris foncé, peu translucide, cortex à contact interne diffus.

Attribution stratigraphique : Santonien très probable, peut-être en partie Campanien.

TYPE 13 (69 éclats).

Structure : homogène.

Texture : MUDSTONE.
Matrice micritique, souvent recristallisée, à très rares bioclastes (spicules, lamellibranches).

Aspect extérieur : gris à gris bleuté, avec zonation chromatique, parfois petites zones brunâtres, cortex très fin.

Attribution stratigraphique : l'aspect extérieur fait penser aux silex du Turonien inférieur (Ligérien) du Fumelois (Duravel). Une analyse palynoplanctologique confirme cette attribution.

TYPE 14 (284 éclats).

Structure : homogène.

Texture : PACKSTONE à WACKESTONE.
Matrice micritique peu abondante, nombreux pellets et intraclastes, bioclastes (spicules, bryozoaires, échinodermes, foraminifères rotalidés et miliolidés).

Aspect extérieur : gris clair à gris-beige, translucide.

Attribution stratigraphique : Sénonien sûr, probablement Santonien ou Campanien. Ce type est très voisin de 10 mais indique un milieu marin de plus haute énergie.

TYPE 15 A (54 éclats).

Structure : essentiellement homogène mais avec parfois un microlitage ou des parties à tendance oncolithique.

Texture : MUDSTONE avec des passées BOUNDSTONE.
Matrice micritique, parfois recristallisée, avec de très rares pellets, azoïque.

Aspect extérieur : jaune à jaune moutarde (« jaspe »), mouchetures noires de manganèse, cortex à surface extérieure rugueuse.

Attribution stratigraphique : incertaine, mais probablement à rattacher aux formations tertiaires continentales contenant des niveaux argileux avec nodules silicifiés.

TYPE 15 B (43 éclats).

Structure : homogène à granoclassée.

Texture : GRAINSTONE.
Matrice sparitique avec oolites, gros intraclastes roulés, bioclastes (ostracodes et foraminifères lagénidés).

Aspect extérieur : jaune verdâtre à jaune à mouchetures noires.

Attribution stratigraphique : jaspéroïdes du Lias inférieur de la bordure sédimentaire du Massif Central.

TYPE 16 (262 éclats).

Structure : WACKESTONE.
Matrice micritique peu abondante, à pellets et débris de tiges de végétaux (*Phragmites, Typha, Chara*), quelques ostracodes et gastéropodes.

Aspect extérieur : blanchâtre à gris clair, translucide, cortex scoriacé.

Aspect stratigraphique : Tertiaire continental, probablement Ludien du bassin de Saint Santin/Maurs ou de celui d'Asprières (cf. type 2).

TYPE 17 (100 éclats).

Structure : homogène.

Texture : MUDSTONE.
Matrice micritique souvent recristallisée, avec rares pellets et débris de gastéropodes, rares characées.

Aspect extérieur : blanchâtre, parfois rosé, opaque, souvent petites géodes remplies de quartz néoformé.

Attribution stratigraphique : Tertiaire continental, Ludien probable. Peut venir des bassins de Saint Santin ou d'Asprières, du Plateau de Bord ou du sud du Périgord.

TYPE 18 (26 éclats).

Structure : homogène.

Texture : MUDSTONE.
Matrice micritique abondante, enrobant de rares pellets et d'assez gros spicules canaliculés triaxones et de très rares microfilaments courts.

Aspect extérieur : gris mat, opaque, cortex peu épais.

Attribution stratigraphique : niveaux à silex proches du contact Aalénien-Bajocien, connus dans la vallée de la Dordogne (Vayrac) et sur la bordure nord du Causse de Gramat (Autoire).

TYPE 19 (61 éclats).

Structure : homogène.

Texture : MUDSTONE.
Micrite souvent recristallisée enrobant des tiges de characées, plages de calcédoine fréquentes.

Aspect extérieur : blanchâtre à jaunâtre, très translucide, cortex scoriacé.

Attribution stratigraphique : Tertiaire continental (cf. type 17).

ANNEXE II

CLÉ DE DETERMINATION DES PRINCIPAUX TYPES LITHOLOGIQUES

(*Nota :* les types secondaires sont mentionnés entre parenthèses au niveau de la classification par structure).

STRUCTURE CONCRETIONNEE ou ONCOLITHIQUE : 2, 3, 6, 15 A, (33).

— Texture boundstone

- débris organiques abondants noir à brun noir — type 2
- feuillets algaires visibles beige à marbrures blanches — type 6

— Texture mudstone

- débris organiques abondants (*Chara*, gastéropodes) noir à brun noir — type 2
- pas ou très peu de débris organiques jaune verdâtre — type 15 A

— Texture wackestone/mudstone

- micrite à pellets, characées beige à brun — type 3

STRUCTURE PSEUDOBRECHIQUE ou PSEUDOCONGLOMERATIQUE : 2, (7).

— Texture mudstone (ou parfois boundstone)

- débris organiques abondants (*Chara*, gastéropodes) noir à brun noir — type 2

STRUCTURE MICROLITEE : 3, 15 A.

— Texture mudstone

- pas ou très peu de débris organiques — type 15 A
  jaune verdâtre

— Texture wackestone ou wackestone/mudstone

- micrite à pellets, characées — type 3
  beige à brun

STRUCTURE GRANOCLASSEE : 15 B.

— Texture grainstone

- oolites ou intraclastes roulés — type 15 B
  vert jaune « jaspe »

STRUCTURE HOMOGENE : 1, 3, 8, 10, 13, 14, 15 A, 15 B, 16, 17, 18, 19. (4, 5, 9, 11, 12, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34).

— Texture mudstone

- présence de spicules
  - ☆ spicules canaliculées triaxones — type 18
    microfilaments, lagénidés
    gris opaque
- pas de spicules
  - ☆ traces de manganèse — type 15 A
    jaune vert « jaspe »
  - ☆ présence de tiges de characées
    - noir à brun noir — type 2
    - blanc opaque, géodes de quartz — type 17
    - blanc translucide, gastéropodes — type 19

— Texture wackestone/mudstone

- présence de spicules
  - ☆ gris noir à noir — type 1
  - ☆ gris à gris foncé — type 10
    glauconie, *Nummofallotia*
- absence de spicules
  présence de tiges de characées
  - ☆ noir à brun noir — type 2
  - ☆ beige à brun, translucide — type 3

— Texture wackestone

- présence de spicules
  - ☆ noir à gris noir — type 1
    bryozoaires, échinodermes
  - ☆ beige à brun — type 8
  - ☆ gris à gris foncé — type 10
    glauconie, *Nummofallotia*
  - ☆ gris clair — type 14
    bioclastes, *O.tissoti*

- absence de spicules
  présence de characées
  - ☆ beige à brun — type 3
    characées abondantes
  - ☆ blanc translucide — type 16

— Texture packstone

- présence de spicules — type 14
  bryozoaires, échinoderme, rotalidés
  gris clair

— Texture grainstone

- oolites ou intraclastes roulés — type 15 B
  vert jaune « jaspe »

*
* *

BIBLIOGRAPHIE

- MURATET B. 1983 : Géodynamique du Paléogène continental en Quercy-Rouergue. Thèse 3e cycle, Univ. Toulouse n° 2.889, 188 p.
- SÉRONIE-VIVIEN M. et SÉRONIE-VIVIEN M.R. 1987 : Les silex du Mésozoïque nord-aquitain. Approche géologique de l'étude des silex pour servir à la recherche préhistorique. Bull. Soc. Linnéenne Bordeaux, supl. t. XV, 136 p.
- SÉRONIE-VIVIEN M.R., BENSCH C., CAPDEGELLE R., CHEVET B., HEMINGWAY M., LEROI-GOURHAN Arl. 1981 : La grotte de Pégourié à Caniac-du-Causse (Lot), le gisement azilien et magdalénien initial. Congrès Préhist. France, XXIe session Quercy 1979, t. 1, pp. 250-265.
- SÉRONIE-VIVIEN M.R. 1991 : Un habitat en grotte : la grotte de Pégourié (Caniac-du-Causse - Lot), Périgourdien, Badegoulien, Azilien, Age du Bronze. Congrès Préhist. France, XXIIIe session, Paris 1989, Bull. Soc. Préhist. Française, t. 86, pp. 363-369.

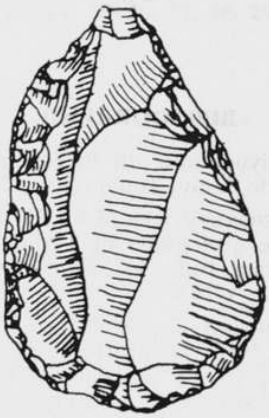

NOUVELLES TROUVAILLES MONETAIRES AU BASTIT

Grâce à la perspicacité d'un d'entre nous (Cl. L.), nous pouvons publier plusieurs nouvelles monnaies romaines découvertes dans la commune du Bastit.

Des monnaies y sont signalées depuis le XVIIe siècle, en particulier à proximité de deux lieu-dits, « Tarteyrou » et « Pech de Rode ». Il semble que les premières mentions aient été celles de Raymond de Fouilhac qui nota des « *monnaies consulaires en Bronze* » (1), des « *monnaies d'Auguste* » (2), sans toutefois préciser le lieu exact des découvertes (3). Dans les années 1920, le célèbre archéologue lotois Armand Viré mentionna lui aussi des découvertes « *de monnaies de César, Marc-Antoine, Auguste, Gallien* » (4). Il est cependant impossible de savoir s'il ne faisait que reprendre les notes de Raymond de Fouilhac ou si ces monnaies venaient d'être découvertes lors de prospections.

Les découvertes de Tarteyrou sont connues par deux mentions.

Raymond de Fouilhac signale « *des pièces du Haut et Bas Empire* ». Il continue en donnant la description de deux grands bronzes « *de Jules César et d'Auguste du même côté et la proue d'un navire de l'autre, IMP DIVI F* » (5), description assez précise pour permettre d'identifier deux bronzes émis en Gaule dans les dernières années de la République romaine, sans doute entre 40 et 27 avant J.-C. La localisation de l'atelier est plus sujette à controverse. Si Henry de La Tour attribuait ces émissions à Lyon (6), les auteurs modernes proposent de le faire à celui d'Orange (7) et datent ces séries des années 30-29 avant J.-C. (8).

G. Lacoste se fait aussi l'écho de telles découvertes, signale des « *monnaies rares* », sans guère de précisions exploitables (9).

Les découvertes de Pech de Rode sont plus récentes.

En 1969 fut découvert un bronze au type de Constantinople émis à Siscia en 330-333 (10). Les nouvelles découvertes de Cl. Lemaire permettent de compléter notre liste.

1. Antoninien de Postume, émis à Cologne en 260, D/ IMP C POSTVMVS P F AVG, buste radié, drapé, cuirassé à droite, R/ P M TR P COS II P P, l'Empereur, G. Elmer, « Die Münzprägung der Gallischen Kaiser in Köln, Trier und Mailand », *Bonner Jahrbucher*, 146, 1941, p. 1-106, n° 129.

2. Bronze sans doute émis à Trèves en 337-341, présentant un buste au droit et un revers type *gloria exercitus*, 1 enseigne.

3. Bronze émis à Arles, vers 353-355, D/ D N CONSTANTIVS P F AVG, buste de Constance II, R/ FEL TEMP - REPARATIO, marque D/PCON (11).

4-5. Imitations de monnaies du type précédent.

6. Bronze des années 367-375 émis à Rome, droit illisible, revers SECVRITAS REI PVBLICAE, marque (r) SECVUNDA (12).

7. Bronze des années 388-395, droit (d n) THEODO - (sius p f aug), revers, type de la Victoire.

Ces découvertes posent quelques problèmes. Elles se regroupent en deux ensembles. D'un côté quelques monnaies du Haut-Empire, de l'autre des monnaies du Bas-Empire. Peut-on en conclure à une occupation suivie du ou des sites ? Les diverses découvertes de monnaies faites sur la commune du Bastit font-elles partie d'un même ensemble ?

La parcelle C 48 du Pech de Rode où ont été trouvées les monnaies découvertes au XXe siècle jouxte la parcelle dite Tartayrou (qu'il y a toutes raisons d'identifier avec le lieu-dit désigné Tarteyrou par Fouilhac). L'une (la parcelle C 48) comprend un point d'eau qui a sans doute été utilisé dans l'antiquité. Tartayrou est en réalité un petit hameau de quelques maisons situé à 600 m à vol d'oiseau du lac de la parcelle C 48. Il y a de fortes raisons de penser que les découvertes de Tartayrou et du Pech de Rode proviennent d'un même site archéologique parfois identifié par rapport au hameau voisin.

Aux arguments géographiques, nous pouvons ajouter des arguments numismatiques. La répartition chronologique des monnaies est parfaitement conforme aux autres découvertes du département. Les découvertes du Bastit nous révèlent un site occupé au début et à la fin de l'Empire romain. Les principaux sites gaulois du Lot ont livré des monnaies présentant de telles caractéristiques (13). Nous pouvons donc penser qu'autour du point d'eau s'était établi un site gaulois ou du gallo-romain précoce, réutilisé à la fin de l'Empire.

Ces phénomènes furent fréquents lors de ces périodes (14). Des découvertes isolées ont ainsi permis de reprendre l'ensemble du dossier des monnaies de la commune du Bastit (15).

G. DEPEYROT (16), Cl. LEMAIRE (17).

NOTES

1. Toutes ces mentions sont inventoriées dans G. Depeyrot, *Les monnaies antiques des départements des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne et du Lot*, Toulouse, 1985, p. 152. R. de Fouilhac, manuscrit Bibliothèque municipale de Cahors, fonds Greil 111, folio 57. Ces « monnaies consulaires en bronze » ne sont pas décrites. Il est très improbable qu'il se soit réellement agi des bronzes républicains à buste de Janus dont les frappes sont suspendues dans les années 80 avant J.-C. à Rome. Il devait plus vraisemblablement s'agir de bronzes impératoriaux du type de ceux émis à Nîmes ou dans les autres villes de Gaule, d'Italie ou d'Espagne à la fin de la République ou au début de l'Empire romain.

2. R. de Fouilhac, manuscrit Bibliothèque municipale de Cahors, fonds Greil 111, folio 64. Cette mention confirme nos réserves de la note 1.

3. Les mentions des découvertes monétaires signalées par R. de Fouilhac ont été étudiés dans G. Depeyrot, *Les découvertes de monnaies romaines impériales en Quercy d'après Raymond de Fouilhac*, premier supplément à *Quercy-Recherche*, Cahors, 1976. Fouilhac ne s'est généralement intéressé qu'aux types monétaires et n'a que très rarement relevé les lieux de trouvaille des monnaies.

4. A. Viré, « L'époque romaine dans le département du Lot », *Bulletin de la Société des études du Lot*, 26, 1925, p. 32.

5. R. de Fouilhac, manuscrit Bibliothèque municipale de Cahors, fonds Greil 111, folio 47.

6. H. de La Tour, *Atlas de monnaies gauloises*, Paris, 1892, planche VII, 4660. La description complète en est : au droit, têtes nues et adossées d'Octave à droite et d'Agrippa à gauche, au-dessus IMP, au-dessous DIVI F, globules à droite, à gauche et entre les deux têtes sur certains exemplaires ; au revers, proue à droite, ornée d'un œil prophylactique ; au-dessus, type indéterminé dans un cercle, globule sous la proue à droite sur certains exemplaires.

7. J.-B. Giard, « La monnaie coloniale d'Orange : une attribution en question », *Revue Numismatique*, 26, 1984, pp. 77-84. M. Amandry, « Les *duvondii* à la « tête de bélier » d'*Arausio* : une attribution controversée », *Bulletin de la Société française de numismatique*, 1985, pp. 653-654.

8. Aux exemplaires cités dans les articles référencés en note 7, nous pouvons ajouter l'exemplaire publié dans S. Bourgey, G. Depeyrot, *Collections numismatiques, la République romaine, fonds Bourgey*, Paris, 1988, p. 207, n° 562.

9. G. Lacoste, *Histoire générale de Quercy, I*, Cahors, 1883, p. 162.

10. P. M. Bruun, *The Roman Imperial Coinage, VII, Constantine and Licinius*, p. 453, n° 224.

11. J. P. C. Kent, *The Roman Imperial Coinage, VIII, The family of Constantine I*, p. 219, n° 215.

12. P.V. Hill, J.P.C. Kent, R.A.G. Carson, *The Late Roman Bronze Coinage, A.D. 324-498*, n°s 712-714 et 718-720.

13. G. Depeyrot, *Les monnaies antiques des départements des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne et du Lot,* Toulouse, 1985.

14. De façon générale voir G. Depeyrot, *Le Bas-Empire romain, économie et numismatique,* Paris, 1987 et *Crises et inflation entre Antiquité et Moyen Age,* Paris, 1991.

15. Cet exemple sera aussi l'occasion d'insister sur la nécessaire utilité de l'étude des trouvailles monétaires même modestes.

16. Chargé de recherche au CNRS, Centre de recherches historiques, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 54, bd Raspail, 75270 Paris Cedex 06.

17. Président de l'association *Préhistoire Quercynoise,* 46500 Reilhac.

Antoninien de Postume

LA BARONNIE DE SALVIAC EN 1337

On comprendra que je tienne d'abord à exprimer ma gratitude à notre confrère Louis-François Gibert : au cours d'une séance de travail aux Archives départementales de la Dordogne, mon ami a rencontré sous la cote 2 E 1802/212-1 l'acte de vente de la seigneurie de Salviac en 1337 et m'en procura aussitôt des photocopies. Convaincu de l'intérêt particulier de cette pièce en raison de l'indigence de nos connaissances sur cette châtellenie au Moyen Age, j'ai voulu en tirer parti sans plus attendre.

Après avoir fait connaître l'origine du document, les parties en présence et les modalités de la vente, on s'efforcera de délimiter le territoire de la châtellenie avant d'aborder les vassaux et leurs maisons fortes ainsi que quelques contribuables astreints à des redevances insolites. On terminera cette étude par un bilan des revenus du baron de Salviac.

Le document

Dans son dernier état, la vente de 1337 nous est parvenue sous la forme d'un cahier de seize feuillets rédigé le 12 mars 1597 dans la salle du palais de Toulouse, donc au parlement, à la requête du procureur de Jacques de Durfort, baron de Boissières, et en présence de François Albareil, lieutenant de la sénéchaussée de Quercy au siège de Gourdon qui a déclaré ne consentir aucunement à cet extrait collationné sur un instrument de Me Gaillard (1). Il s'agit de Me Jacques Gaillard, notaire de Figeac, qui délivra le 11 juin 1435 une expédition à Noble et puissant homme Antoine de Durfort, donzel, segineur de Saint-Germain, Salviac, Boissières et Calamane, en s'entourant de multiples précautions. Il était devenu, en recevant le fonds d'un autre notaire, le détenteur des minutes de Me Durand, notaire et bourgeois de Figeac qui rédigea l'acte de 1337 (2).

Les parties en présence

Le vendeur, Pierre de Balène, chevalier, seigneur de Salviac et de Blagnac (3), appartenait à une importante famille de Figeac attestée depuis le dernier tiers du XIIIe siècle. Son père, Géraud de Balène,

chevalier du roi en 1304, est surtout connu par ses activités de manieur des deniers publics, par exemple, il lève en 1291 les coutumes de Bordeaux et de Marmande et,en 1306, des subsides pour la guerre des Flandres. Il avait accumulé les placements d'argent en seigneuries autour de Figeac, en Bas-Quercy et dans le Toulousain. Prévaricateur, semble-t-il, il dut restituer au roi des sommes énormes et se défaire des plus beaux fleurons de son récent patrimoine. Géraud avait également fait un beau mariage en s'alliant à Bertrande de Bruniquel (4). Cette précision permet, ainsi qu'on le verra par la suite, d'en faire le père et non le frère de Pierre. Le vendeur avait d'abord épousé en premières noces une donzelle inconnue et, en seconde, Brunissens de Voisins, fille de Géraud, seigneur des Arques, vraisemblablement au diocèse d'Alet de récente création (5).

Philippe de Jean, l'acquéreur est issu du milieu des cahorsins, changeurs et marchands d'envergure. Sa famille s'adonnait au grand commerce au moins depuis les premières années du XIIIe siècle. Philippe appartenait à la branche dite des Junies, bien connue grâce aux travaux du chanoine Albe, et à la deuxième génération de chevaliers dans sa famille qui avait réussi une remarquable reconversion dans le milieu seigneurial. Comme ses parents et voisins, les vieux barons de Pestilhac, il fut l'un des rares nobles à choisir le camp anglais. A vrai dire, ces seigneurs frontaliers touchant au Périgord avaient bien quelques excuses mais le seigneur des Junies se distingua par la brutalité de ses courses dans la temporalité épiscopale qui lui valurent naturellement l'excommunication. Il mourut en 1355 et il fallut une enquête et une bulle du pape pour que son corps puisse recevoir une sépulture ecclésiastique (6).

La vente

Les deux protagonistes que nous venons de présenter se retrouvèrent le 10 novembre 1337 à Montauban dans la maison de Bernard Gervais, juge mage et lieutenant du sénéchal de Périgord et Quercy. Pierre de Balène invoqua la *juridictio* du lieutenant et du sénéchal pour renforcer l'autorité de l'acte notarié. Il se dit chevalier et seigneur de Salviac et de Blagnac. Il était accompagné de Géraud de Voisins, seigneur des Arques au diocèse d'Alet, père de sa femme Brunissens. Le beau-père consentit par serment à l'aliénation. Pour sa part, Philippe de Jean prit les qualités de chevalier et de seigneur du château des Junies (*La Johania*).

La vente portait sur l'entière baronnie de Salviac et de ses dépendances. Les droits du seigneur furent ainsi énumérés : « *jura vassallatica et homatgia et accapita, albergua, questas ac redditus, census, pensiones seu canones et oblias, nemora, pascua, prata, molendina,*

stagna et piscaria, garenas et deffesas, cotos, vineas, ayralia, turres, fortalicia, domus et bogges et terras cultas et incultas, furnum, pullos, tessones, carns et caseos et jornalia, » dus et reconnus par les habitants de la châtellenie et par des forains demeurant à Gourdon, Lavercantière, Cazals, Marminiac, Dégagnac, Florimont, Luziers et autres lieux. La suite de l'instrument nous permettra heureusement d'ordonner ce fouillis de liens féodaux, de droits de justice, de droits fonciers associés à des fortifications, des constructions diverses, des parcelles en culture et des bois et pacages. Il ne s'agit pas tout à fait d'une litanie stéréotypée car certaines redevances exceptionnelles en Quercy à cette époque y trouvent place.

L'ensemble fut vendu pour la somme considérable de 11 987 livres et 10 sous tournois réglée sur le champ à la vue du notaire et des témoins en bonne monnaie ayant cours : des deniers d'or à l'écu valant chacun vingt sous tournois.

Pierre de Balène apporte à l'acquéreur sa garantie contre tous ceux qui peuvent avoir des droits sur ses biens : sa mère Bertrande de Bruniquel, sa sœur Mathea, mariée à Barasc de Castelnau alias de Thémines, sa fille Bertrande et les enfants à naître de son second mariage, contre sa femme enfin. Il renonce à l'hypothèque de la dot, de l'*osculum*, du lit et des vêtements nuptiaux de celle-ci avec l'assentiment du seigneur des Arques. Il renonce en outre aux privilèges des nouvelles bastides ou résultant d'un départ pour la guerre ou d'un passage outre-mer (la croisade). Ce sont là des dispositions classiques.

Balène s'engage enfin à délivrer à ses frais au nouveau seigneur de Salviac une copie sous sceau authentique de l'acquisition qu'il avait faite de la baronnie, les instruments concernant cette seigneurie et enfin des registres de la cour de Salviac.

Cette vente fut consentie en présence de nombreux témoins pour la plupart des parents ou amis de l'acheteur : Pierre Séguier, archidiacre de Meaux (7) et *Bernard Benedicti*, recteur de Saint-Matré au diocèse de Cahors ; après ces ecclésiastiques, des bourgeois et marchands de Cahors bien connus : Sicard de Jean, Arnaud de Gironde, Raymond del Toron, fils de feu Géraud, et Pierre de Varaire, puis deux *cives* toulousains, peut-être des proches de Balène, et enfin Jean de Caviale, bourgeois de Figeac, d'une famille également connue. On ne peut en dire autant du notaire qui a reçu l'acte, Me Durand. S'il n'est pas autrement nommé, il est cependant qualifié notaire et bourgeois de Figeac.

L'acte de 1337 est suffisamment précis pour autoriser un inventaire détaillé de la baronnie de Salviac.

Le territoire de Salviac

Il ne correspond pas à l'actuelle commune de ce nom car, il faut en distraire, au sud-ouest, la petite paroisse Saint-Denis de Luziers qui relevait du vieux *castrum* de Cazals. Il comprenait l'entière paroisse Saint-Jacques de Salviac avec des prolongements notables dans celle de Gourdon autour des maisons fortes de la Fontade, de Coupiac et de Costeraste. Au nord, il englobait encore les paroisses de Léobard en Quercy et de Saint-Aubin en Périgord mais toujours dans le diocèse de Cahors. On peut y joindre avec quelques réserves les possessions de l'Abbaye Nouvelle au sud du Céou.

Un retour en arrière permet de s'assurer de l'ancienneté de ces limites. Nous disposons d'abord de l'assignation de revenus faite en 1287 par le roi de France en faveur du roi d'Angleterre. Le seigneur de Salviac est alors Aymeric de Malemort, issu d'une lignée de barons limousins, tumultueux voisins de la bonne ville de Brive. On pense qu'Aymeric avait épousé Marie, l'une des filles de Guillaume de Gourdon-Salviac. Le fief qu'il avait reçu avec sa femme est ainsi décrit : « *Item, ressortum in baionia* (*sic*) *Aimerici de Malomorte in qua sunt villa de Salviaco et ejus pertinencie, villa Sancti Albini et parrochia, reparium de Lacosta, villa de Lapbart et ejus pertinencie, reparium de Lafontada, reparium de Clopiac (Coupiac), reparium de Costa bastida* (pour Costeraste) » (8).

Ajoutons les droits enchevêtrés de l'abbé de l'Abbaye-Nouvelle : « *Item ressortum in minori... in mansis, grangiis et territoriis que habet abbas Sancte Marie de Gordonio cum pena sanguinis in hominibus dicti abbatis, excepto loco de Lhaubart (Léobard) in quo Aymericus de Malamorte habet altam juridictionem in hominibus dicti abbatis et dictus abbas, bassam.* » (9) A en croire ce document, l'abbé cistercien aurait eu l'entière justice sur la rive gauche du Céou et seulement la basse autour de Léobard.

Remontons encore une génération pour examiner une donation consentie en faveur d'Obazine par le seigneur de Salviac. Bien qu'exacte pour l'essentiel dans son contenu, cette charte ne nous est pas tout à fait parvenue dans sa forme originelle. Quoi qu'il en soit, Guillaume de Gourdon, seigneur de Salviac, nous dit-on, et qu'il était en fait, se trouvant à Obazine le 7 mars 1241 (1242, n. st.), fait don à l'abbé Géraud et au couvent d'un certain nombre de mas, de bories et de terres qui se laissent parfois identifier : *la boiria de las Prevairias* et peut-être Mayranès à Léobard, Aurimont, *Podio Fulcano*, devenu Pechfourque par abus, et peut-être encore La Génibre à Salviac, puis Albecassagne qui, autour d'un gros hameau, forme presque une enclave de la commune de Salviac sur l'autre rive du

ruisseau de Laurajou et enfin le Pech Gisbert sur lequel fut édifiée l'abbaye. Ces biens dispersés sont donnés avec leurs hommes, « les fiefs » et autres droits, terres, prés, eaux, bois et pacages (10). Albe prétend que Guillaume s'était réservé la justice lors de la confirmation de cette donation le 10 mars 1243 (1244 n. st.) (11).

Le territoire que nous avons défini (fig. 1), en exceptant toutefois les alentours de l'Abbaye Nouvelle, était bien peuplé en 1337, à une date voisine de l'état des feux du royaume de 1328 qui ne cesse de surprendre les historiens. Au dire du vendeur, la population agglomérée de Salviac comptait 460 feux et le reste de la paroisse, encore 1255. A Léobard, 32 feux : 15 à l'abbé d'Obazine et 17 au baron. On dénombre encore 37 feux à Saint-Aubin et 44 à Costeraste. Malheureusement nous n'avons pas d'indications pour la Fontade et Coupiac. En appliquant le coefficient 4 qui n'a rien d'excessif, nous parvenons à un total de près de 3 000 habitants pour la baronnie. Une grossière évaluation pour l'année 1881 donne un chiffre à peine supérieur.

Un indice de la montée des hommes pourrait être la mention dans le document de 1337 de redevances de la « demi-semence », d'ailleurs rares en Quercy. A Marcilhac et ailleurs (12), elles portent sur des parcelles récemment défrichées. Il s'agit là d'un prélèvement particulièrement sévère qui met le seigneur à l'abri des aléas climatiques. De même, toujours en Quercy, dans la commanderie templière de Lacapelle-Livron, les vieux terroirs supportaient des cens tandis que les parcelles résultant de défrichements postérieurs à 1268, les « nouveaux essarts » étaient qualifiées de *quintales* et par conséquent étaient assujetties à un champart. En 1268, les tenanciers du Temple ont nette conscience d'être plus nombreux que par le passé et de la difficulté pour eux de subsister sans augmenter les labours, ce à quoi consent le commandeur.

Salviac : villa ou castrum ?

Dans l'acte de 1337, le repaire des Junies est emphatiquement qualifié de *castrum* tandis que Salviac a droit seulement à la formule *locum seu villa*. Certes ,la terminologie du temps, on s'en doute, n'a rien de rigoureux. En Quercy, *villa* convient à un village ouvert ou à une ville non épiscopale. Le terme *locum* en dépit de son imprécision, semble parfois suggérer l'existence de fortifications. Qu'en était-il de Salviac ? Cette bourgade, qui d'ailleurs a ses bourgeois au XIIIe siècle, n'est que le centre d'une baronnie issue tout comme celles de La Bouriane et de Labastide (-Murat) d'un démembrement (vers 1200 ?) de la seigneurie primitive de Gourdon. Il me semble permis de la considérer comme une châtellenie de seconde origine mais ce type de circonscription nécessite en principe un château.

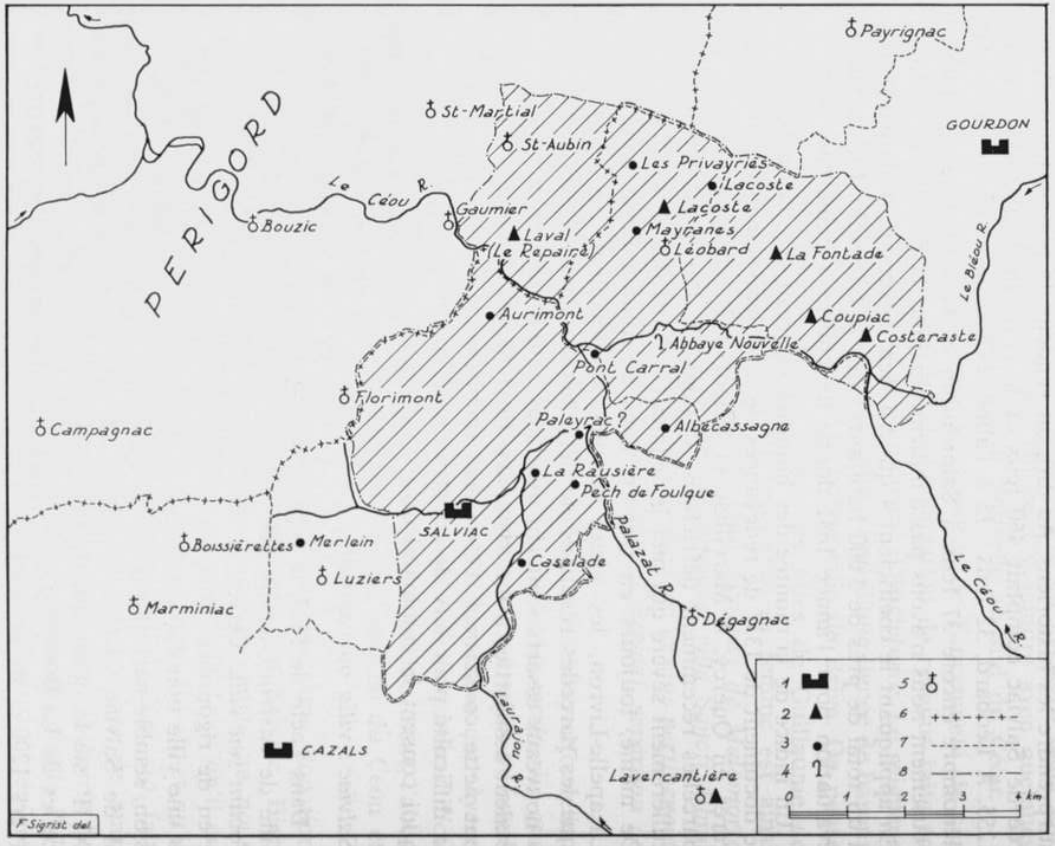

1. castrum.
2. repaire.
3. mas.
4. abbaye.
5. église paroissiale.
6. limite entre Quercy et Périgord.
7. limite de commune.
8. limite de la baronnie.

LA BARONNIE DE SALVIAC

Celui-ci apparaît dans le document de 1337 de façon inattendue. En effet, Armand de Calès, chevalier de Salviac, doit six deniers de Cahors d'acapte *pro intragio castri de Salviaco,* Pierre de Calès, fils de feu Gisbert, en doit autant ainsi que Raymond de la Roque, donzel de Salviac. A quoi peut bien correspondre ce droit d'entrée ? Peut-être est-ce la contrepartie de l'autorisation d'édifier une maison dans la basse-cour seigneuriale plutôt qu' « en ville » car aucun tenancier n'est astreint à cette redevance. A l'emplacement du réduit central mais non du château des barons s'élevait la tour des Cazettes, du nom de l'un des vassaux de 1337. A vrai dire, la topographie de Salviac reste à étudier.

Vassaux et maisons fortes

Les vassaux du baron de Salviac sont au nombre de dix-neuf. On peut les répartir en deux groupes : ceux qui tiennent un repaire ou une part de repaire et ceux qui résident à Salviac ou peut-être dans un mas.

VASSAUX	RESIDENCES
1. Raymond d'Engolème, donzel	La Fontade (R.)
2. Guillaume Ebrard	Coupiac (R.)
3. Hoirs de Gisbert d'Engolème	Costeraste (R.)
4. Raynald Ebrard, senior	«
5. Raynald Ebrard, junior	«
6. Raymond d'Engolème, fils feu Gisbert, chev.	«
7. Hoirs de Gisbert Guiraudou	Laval (R.)
8. Guillaume Guiraudou	Lacoste (R.)
9. Pierre et Dom. Raymond Guiraudou	par. Saint-Aubin
10. Armand de Calès, chevalier	Salviac
11. Bonafos de Calès, donzel (13)	«
12. Raymond de Salviac, fils de R.	« ?
13. Pierre del Bruelh, donzel, fils de feu Gisbert	«
14. Raymond de La Roque, donzel	«
15. Pierre de Las Cazettes, donzel (14)	«
16. Pierre de Calès, fils de feu Gisbert	«
17. Hoirs de Gasbert del Bruelh	« ?
18. Hoirs de Me Arnal *de Codico*	« ?
19. Hoirs de Raymonde, veuve de Guillaume d'Ussel, donzel	?

R. = repaire

Peu de commentaires à ajouter à ce tableau. Les tenants des repaires sont issus de familles du château de Gourdon tandis que les descendants des bourgeois du XIIIe siècle conservent leur *hostal* à Salviac. Des alliances entre les premiers ont entraîné des partages de droits sur les repaires de Costeraste et de La Fontade où les d'Ussel vont bientôt prendre pied. On ne saurait dire où Guillaume d'Ussel, le veuf de Ramonde, et leurs enfants ont leur maison en 1337 (15). Quant à Me Arnal *de Codico*, tout porte à croire qu'il exerçait à Salviac ses talents de juriste. Comment ne pas faire un rapprochement avec un autre Me Arnal *de Codico* attesté en 1259 comme notaire de comté de Toulouse entre Lot et Dordogne, en Périgord et en Quercy (16).

Intéressons-nous d'abord à l'implantation des lieux forts attestés en 1337. On les retrouve tous les cinq dans la partie nord de la baronnie : trois dans la paroisse de Gourdon, un seul dans chacune des petites paroisses de Léobard et de SaintAubin. Sur notre croquis, ce chapelet de tours fait penser à une organisation défensive orientée face au nord et au nord-ouest. Impression trompeuse bien sûr, car les repaires sont sans doute antérieurs à la naissance de la baronnie de Salviac. D'ailleurs, ils sont encore occupés par des descendants de ministériaux mentionnés en 1119 (17) et de bourgeois de Gourdon connus depuis 1241 (18). On ne peut davantage faire état de la position avancée, en sentinelle, du repaire de Laval (aujourd'hui Le Repaire), bien campé sur une falaise dominant un gué du Céou sur le proche Périgord était très nettement aux époques antérieures sous l'influence des sires de Gourdon et de leurs brillants seconds les Pestilhac.

En revanche, il est beaucoup plus difficile d'expliquer l'absence de maisons fortes dans la paroisse de Salviac dès 1337. Les sites propices à l'implantation d'une tour ne faisaient pas défaut, citons parmi d'autres, Pech de Foulque, Borie de Madone, Pech Gaillart. Tout se passe comme si les nouveaux seigneurs de Salviac avaient évincé les chevaliers, peut-être tout simplement en les appelant auprès d'eux à Salviac.

Cette explication n'est pas tout à fait satisfaisante car elle ne rend pas compte de la médiocrité des possessions rurales tenues noblement en 1337 par des bourgeois de Salviac que nous savons largement pourvus à l'extérieur, en particulier dans la châtellenie de Cazals et en Périgord lors des hommages rendus en 1259 à Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse, hommages qui d'ailleurs ne concernent pas la juridiction de Salviac. Malgré la monotonie de ces énumérations, je dois mettre en lumière la dispersion des patrimoines au milieu du XIIIe siècle. Raymond et Arnaud de Calès ont des fiefs dans la

châtellenie de Cazals, en particulier le quart du *dominium* de la paroisse de Luziers (19). Raymond Ebrard, autre bourgois de Salviac, est sans doute le même que Raymond Ebrard de *Clopiac*, témoin d'un autre hommage, il possède en fief franc le mas de Merlein, paroisse de Luziers, et d'autres fiefs dans la proche paroisse de Boissiérettes (20). Son parent, Raynald Ebrard, est surtout possessionné à Campagnac mais tient également un fief à Boissiérettes (21). Arnaud de Salviac énumère des possessions à Gindou, Cazals, Marminiac, Boissiérettes et Campagnac (22). Quant à Raymond de Salviac, il hommage pour des fiefs à Dégagnac, à Montcléra et à Boissiérettes, et cette fois en Périgord, à Florimont et jusqu'à Bouzic (23). Enfin Guillaume de Salviac tient des fiefs à Gindou, à Marminiac, Boissiérettes et Campagnac (24). Je dois préciser que je n'ai pas relevé tous les Calès mais seulement ceux qui ont pris la qualité de bourgeois de Salviac.

Nous y verrons peut-être plus clair lorsque nous en saurons davantage sur les rares « bourgeois castraux » du XIIIe siècle. On constate seulement que certains représentants de ces lignées sont devenus chevaliers vers 1280. Que font les autres ? S'ils étaient jurispérites, le titre de maître témoignerait de leur savoir juridique. Etaient-ils marchands, alors pourquoi le cacher ? En fin de compte, doit-on en faire seulement des rentiers du sol ? C'est possible, mais je pense aussi à des familles « en mouvement » qu'on ne sait comment qualifier.

Ce qui est assuré, c'est l'absence de « cantonnement » de ces familles dès le milieu du XIIIe siècle. On constate l'imbrication des lignées chevaleresques et bourgeoises des *castra* de Gourdon, Salviac et Cazals. De plus, le proche Périgord, éloigné des grands châteaux riverains de la Dordogne est largement ouvert à leurs appétits.

Revenons aux cinq maisons fortes de la châtellenie de Salviac pour indiquer qu'elles sont « rendables » en 1337 et sans doute bien avant cette date. En cas de mutation, le seigneur reçoit l'hommage et le serment de fidélité, fait hisser sa bannière sur le repaire dont il réinvestit ensuite le vassal. A Costeraste et à Coupiac le *vexillum* doit être érigé sur la « tour vieille » comme s'il en existait une seconde, ce qui est peu probable. En revanche, à en juger par deux hommages distincts des Engolème pour Costeraste, on peut envisager la juxtaposition de deux salles. A la rubrique de Pierre et de Dom. Raymond Guiraudou, il est spécifié que le baron a le droit de faire hisser sa bannière sur l'église de Saint-Aubin et que le recteur — vraisemblablement Dom. Raymond — doit reconnaître que sa paroisse appartient à la baronnie de Salviac.

Nous avons retrouvé un hommage rendu à Philippe de Jean le 18 novembre 1337, par conséquent lors de la prise de possession de la baronnie de Salviac. Au repaire de Laval, ce 18 novembre, Alamande,, fille et héritière de Gisbert Guiraudou, non qualifié, et femme de Guillaume Ithier, donzel, habitant la paroisse de Saint-Aubin, reconnaît tenir de Noble et puissant seigneur Philippe de Jean, chevalier, baron de Salviac, en fief noble avec hommage et serment de fidélité ,le repaire de Laval et tout ce qu'elle a dans la baronnie de Salviac. Elle reconnaît que le baron a la haute, moyenne et basse justice avec le *merum et mixtum imperium* du repaire de Laval et la faculté de faire élever sa bannière sur la tour du repaire en faisant crier par trois fois : « *Salviac, Salviac, Salviac, per mossenher Johan, senher de Salviac !* ». De plus, Alamande doit un cens de deux setiers de froment et une acapte d'une lance munie d'un fer doré. Les témoins de cet hommage furent Pierre de Séguier, archidiacre de Méaux, le recteur de Saint-Matré et Sicard de Jean, déjà présents à l'acte de vente de Montauban, le chevalier Raymond d'Auriole et quelques autres (25).

On doit s'inquiéter maintenant des moyens d'existence des familles vassales — Le baron reconnaît que les tenants des repaires disposent des *cots*, droits de simple police rurale, de la directe et des herbages. Ils peuvent aussi jouir d'autres fiefs : deux Engolème et Raynal Ebrard *senior* se partagent le tènement d' « En Arnaudet Fadia » (toponyme sans doute altéré par deux transcriptions notariales) pour lequel ils doivent quatre sous et six deniers « en raison du porc et du mouton ». Maître Arnal *de Codico* tient en « fief noble » le mas de Lacoste dans la paroisse de Léobard avec ses *cots*, sa directe et ses herbages, mais doit au baron une acapte d'une paire d'éperons dorés. Le donzel Bonafos de Calès doit lui aussi une paire d'éperons pour le moulin de Tremengau et pareille redevance pour le mas de Pont Carral. Le tènement de La Rauzière au confluent de deux ruisseaux et, je l'espère, bien drainé car les roseaux sont de peu de profit, est tenu noblement par Raymond de Salviac sous un cens de seize deniers de Cahors et une acapte de huit. Raymond de La Roque ne disposerait que du seul moulin de Caselade accompagné d'un pré au bord de Laurajou. Les héritiers de Raymonde jadis mariée au donzel Guillaume d'Ussel tiennent en fief noble le mas del Perier, non identifié, avec la charge de payer chaque année *pro fraychenga* (pour une jeune truie) trois sous et quatre deniers. Le fief del Bruelh tenu franchement par les héritiers de Gasbert del Bruelh devait avoir une certaine étendue pour acquitter un cens de cinquante sous assorti d'une lance au fer doré d'acapte. Le donzel Pierre des Cazettes dispose d'un *fach* dit de Campanholieras pour une modeste acapte de six deniers de Cahors. Enfin Guillaume Guiraudou devait « ristour-

ner » au baron la moitié des appels *(clamores)* de son repaire de Lacoste et Gasbert del Bruelh, la même proportion des *vendas* du mas del Bruelh.

On reste perplexe en présence de « fiefs nobles » contraints de payer quelques sous et deniers, abonnement d'une redevance primitive en animal menu : porc et/ou mouton évoquant la « viguerie » du XIIe siècle.

Le patrimoine de ces vassaux dans la baronnie de Salviac est tellement misérable qu'on se demande comment ces familles parviennent à subsister. Peut-être ont-elles acquis des tenures paysannes dont-elles retirent un certain profit en exploitation directe. Peut-être ont-elles conservé des biens allodiaux... Plus sûrement, on peut espérer que le plus gros de leurs possessions se trouvait dans les juridictions voisines. Il n'en est pas moins vrai que l'installation de la papauté à Avignon ouvrant des débouchés aux clercs mais aussi aux laïcs a sauvé pour un temps bon nombre de lignages de la petite noblesse quercinoise sur le point de se fondre dans la masse paysanne.

De singuliers contribuables

Evidemment, le rédacteur de l'acte de 1337 n'a pas pris la peine de consigner les redevances dues par chaque famille de tenanciers, nous ne disposons que d'un bilan global. Il semble toutefois que le bail emphytéotique à cens et à acapte ait été la règle. En revanche, les hommes de La Fontade et de Coupiac ont dû supporter d'insolites prélèvements :

— pour chaque *cohatione seu polsinata* que je traduis peut-être à tort par « couvée », un *parpalhola*, sorte de monnaie, selon le petit Lévy ;

— pour chaque mise bas de truie *(porcellata)*, une petite femelle ;

— pour chaque porc tué par lesdits hommes, un morceau dit *lo fove*. J'ignore la signification de ce terme. Foie se dit *fetge ;*

— pour chaque troupeau, un fromage, une journée au pré et l'autre à la vigne avec une *ayssola* (26).

En fin de compte, rien n'éclaire ce statut particuiler.

Les revenus du baron

On peut espérer que le bilan établi par le notaire donne l'essentiel des revenus de la seigneurie, non sans lacunes d'ailleurs. On ignore par exemple ce que doit Raymond Vayssha pour son fief du terroir de Paleyrac (Palazat ?) et des Molières qui ne fait pas l'objet d'un hommage. Acaptes et « ventes » sont bien mentionnées mais il était

difficile d'indiquer le montant, en année moyenne, de redevances casuelles. Il n'est rien dit du rapport de la réserve dont on ignore la consistance. Peut-être était-elle fort modeste hors quelques vignes, prés et devèzes et déjà une garenne. On ne sait rien non plus des profits des banalités et de la justice.

Le détail des redevances acquittées *tam per nobiles quam ignobiles* (non nobles) s'établit comme suit :

— Froment : 14 setiers, 3 quartons.

— Seigle : 13 setiers, 1 émine, 3 quartons.

— Avoine : 20 setiers, 3 quartes, 3 quartons.

— Baux à demi semence : 7 setiers de blés divers.

— Cerneaux : 5 quartes.

— Gelines : 30 ½.

— Argent : 20 L. 12 s. 10 d. et 1 obole de Cahors.

Le rédacteur précise qu'il utilise les mesures de Salviac et de Gourdon. Selon les lieux de perception ? ou bien seraient-elles les mêmes ? Au XVIIIe siècle, la quarte de Salviac et le « sac » de Gourdon ont la même valeur : 0,84 hl. Je vais utiliser non sans imprudence les mesures de l'Ancien Régime pour une conversion en mesures modernes qui pourrait soit nous abuser, soit donner un ordre de grandeur acceptable. On parvient à un total de 24 hl de froment, 23 de seigle, 37 d'avoine, 12 de divers blés (27) et 4 de cerneaux, qui n'a rien d'impressionnant.

Conclusion

Parvenu au terme de cet article, je maintiens le titre un peu trop optimiste. En effet, les apports du document de 1337 ne doivent pas faire oublier de larges zones d'ombre. Nous ne savons toujours rien de la formation du bourg de Salviac et de ses articulations nouvelles, de sa vie sociale, de ses activités économiques, des marchands qui y ont pourtant prospéré. L'énumération des revenus de la seigneurie ne renferme pas de *leudes* comme au *castrum* de Cazals. Il n'y aurait donc eu ni foires ni marchés, cela semble peu probable. Les artisans du bourg nous échappent complètement : tanneurs, cordonniers, forgerons... Les larges placages sidérolithiques aux alentours de Salviac et la proximité de ruisseaux laissaient espérer une sidérurgie rudimentaire dont les traces ne nous ont pas été révélées. Les paysans ne sont que des contribuables ; on ne sait rien de l'occupation du sol, l'habitat dispersé et la formation de gros hameaux. Au crédit de la bourgade, une source extérieure fait connaître dès

1275 une école bien achalandée et, à l'occasion d'une rixe, une dizaine de fils de notables, grands écoliers passablement turbulents (28).

En fin de compte, la nature de la source d'ailleurs l'impliquait, nous bénéficions d'une bonne connaissance du groupe dominant : ressources du baron, relations du seigneur avec les premiers de ses dépendants. Un feu sur trente-cinq est un feu noble ou de bourgeois tenant fief. Nous connaissons les cinq repaires de la châtellenie, nous avons constaté aussi l'absence de maisons fortes dans la paroisse de Salviac. C'est bien mais c'est insuffisant. Une enquête sur le terrain permettrait peut-être de combler ce vide en nous révélant plusieurs fortifications de terre, d'une autre époque évidemment.

Jean LARTIGAUT.

NOTES

1. François d'Albareil, lieutenant général du siège de Gourdon, fit la fortune de sa famille. Il acheta, entre autres seigneuries, La Fontade acquise en 1574 de Philippe de Raffin, seigneur de Perricard en Agenais (Arch. dép. Dordogne, 2 E 1802/122), puis Costeraste avant 1592 (Lot, J 26, fol. 126) et encore Coupiac avant 1596 (*Ibid.*, fol. 30). Ainsi s'explique son procès avec Jacques de Durfort, baron de Salviac, dont relevaient ces maisons nobles.

2. Notaire royal de Figeac mais originaire de Fons, Me Jacques Gaillard avait fait rédiger l'expédition par un clerc fidèle puis ajouté le seing dont il usait pour ses propres instruments sans distinguer le *signum authenticum* du *signum manuale*. Il déclare tenir l'ensemble des protocoles de Me Gaspard La Serventie, notaire royal de Figeac, lequel malade de la vue et accablé d'infirmités depuis deux ans a résigné en sa faveur entre les mains de Géraud Perri, lieutenant du viguier royal. A l'appui de ses dires, le précautionneux notaire transcrit deux pièces justificatives. D'abord, son investiture par le lieutenant à la suite d'une enquête sur son honnêteté et sa capacité pour laquelle Géraud Perri s'était adjoint Jean Guari, consul, Jean de Garnet, bourgeois, Antoine Bruffornier, médecin, et enfin Déodat del Cayrou, marchand et monétaire, tous de Figeac. Ensuite, une sorte de procuration ou de délégation de pouvoirs en date du 17 mai 1435 par Mathelin de Cardaillac, chevalier, seigneur de la baronnie de Cardaillac et des *castra* de Montbrun et de Brengues, chambellan du roi et viguier royal de Figeac, au profit de Noble Augier del Bosc, seigneur de La Garénie, Géraud Perri et Jean Peret. Mathelin de Cardaillac, surtout connu pour ses talents d'homme de guerre, obligé de s'absenter pour les affaires du roi, institua ces trois personnages ses lieutenants pour toutes les causes civiles et criminelles évoquées à la cour du viguier. Le baron, qui n'avait pas avec lui son sceau personnel, apposa à la procuration celui de la cour royale de Figeac. (Sur les viguiers, voir L. D'ALAUZIER, Les viguiers de Figeac du début du XIVe siècle au milieu du XVIe siècle, *B.P.H.*, année 1961, 1963, p. 457-464).

3. Près de Toulouse.

4. Arch. dép. Lot, 31 J 16 (dossier de L. d'Alauzier sur les Balène).

5. Le dernier rédacteur n'a pas su lire le nom du diocèse.

6. Archives du Vatican, Reg. Av. d'Innocent VI, XVI, fol. 500 (d'après Albe).

7. En 1321, Pierre de Jean, évêque de Meaux, paie à Pierre de Séguier la moitié du *commune servitium* et l'autre moitié à Pierre Foulquier, camérier de son frère, le cardinal Gaucelm de Jean. Quant à Pierre de Séguier, il fut archidiacre de Meaux jusqu'en 1338. (Ed. ALBE, *Autour de Jean XXII*, IIe partie, 2e fascicule, Rome 1902, pp. 112 et 126.)

8. ALAUZIER (L. D'), Une assignation de revenus en Quercy et Périgord faite en 1287 au roi d'Angleterre, *B.P.H.* 1964, paru en 1967, p. 546.

9. *Ibid.*, p. 552.

10. *Gallia Christiana* (édit. de 1715), t. 1, col. 187.

11. L'Abbaye Nouvelle, *Dict. d'hist. et géo. ecclés.*, t. 1, 1912, col. 33.

12. En 1449, lors d'un accord entre l'abbé et les tenanciers de Marcilhac, ceux-ci obtinrent la jouissance d'un vaste territoire dit « Entre les deux eaux », essentiellement zone de bois et de pacages, mais si à l'avenir les paysans y faisaient des cultures, sans doute dans les combes et les cloups, ces nouvelles parcelles seraient astreintes à la demi-semence contrairement aux vieux terroirs qui ne supporteraient que des cens comme par le passé. (Ed. ALBE, *Marcilhac (Lot)*, Brive 1924, p. 155.) Encore en 1504, les parcelles en culture dans les « causses » des seigneuries de Saint-Sulpice, Cajarc et Cabrerets sont tenues à la demi-semence. (Bibl. mun. Cahors, fonds Greil n° 138, fol. 52, 154, 50.)

13. L'année même de la vente de Salviac, le donzel Bonafos de Calès, fils de Raynal, avait épousé Peyronne, fille de Raymond de Salviac, chevalier du *château* de Salviac. Les conjoints bénéficièrent d'une dispense de 4e degré de consanguinité « afin de mettre un terme à une longue rivalité qui divisait les deux familles et qui a causé tant de maux à ces familles, à leurs parents et à leurs amis » (Albe, d'après Reg. Vat. 121). Le souvenir de Bonafos se maintenait un siècle plus tard. En 1443, Raymonde de Pélegry, fille et héritière de Guinot, seigneur de Laval près de Payrac, fait donation à Guillaume de Soyris de l'héritage dit *de Calès alias de Bonaffos*, situé dans le lieu de Salviac, qu'elle avait hérité de sa mère Huguette de Soyris. Elle y joint le lieu *sive castrum* de Costeraste, à elle advenu par succession d'Amalric Ebrard (A.N., ZZ1 46, fol. 7°). En revanche, on ne peut préciser la succession dans la maison dite *de Peyrilhes* ou *de Solminhac* également dans Salviac. Le baron déclare en recevoir l'hommage en 1504 (Greil n° 138, fol. 57°). On sait seulement qu'elle appartenait, à Pierre Paga, issu d'une famille de Tournon-d'Agenais, qui prenait en 1484 la qualité de seigneur de *Petrilhia de Salviaco alias de Solminhac* (Dordogne, 2 E 1843 (116), parch.).

14. En 1475, Bertrand de Cardaillac et sa femme Bertrande de Gaulejac, dame des Cazettes, passent un acte dans la tour de *Las Cazetas* à Salviac (*Doc. hist. sur la maison de Gaulejac*, t. 1, Montauban 1909, p. 140 (à l'époque le document était conservé chez L. de Gaulejac à Agen, carton T). L'hommage de cette maison forte est dénombré par le baron de Salviac en 1504 Greil, n° 138, fol. 73). L'année suivante, Bertrande de Gaulejac, au soir de sa vie — elle était déjà mariée en 1460 — fait donation de : « *turrem de cazetas, aulam cum suis edificiis...* » En 1510-1515, les du Sirech sont déjà installés dans la maison noble qui portera un jour le nom de « château de Lacoste ». La tour subsiste dans le réduit de Salviac, les parties basses pourraient remonter au XIIIe siècle.

15. Aymar d'Ussel, qui passait en Quercy pour un suppôt des Anglais dans le sillage des Pestilhac et de Philippe de Jean, n'en fut pas moins banni par son camp. En octobre 1361, le sénéchal de Périgord pour le roi-duc fut chargé de l'arrêter en le blessant ou en le tuant si nécessaire (P. CAPRA, Une carrière anglo-gasconne au milieu du XIVe siècle, Elie de Pommiers, *Sociétés et groupes sociaux en Aquitaine et en Angleterre* (Colloque Franco-Britannique de 1976), Bordeaux 1979, p. 60, n. 29). Est-ce le même Aymar que nous retrouvons sain et sauf, chevalier et seigneur de La Fontade, à Gourdon en février 1379 ? (Haute-Garonne, 10-D-132). En ce cas, il aurait changé de camp, au moins momentanément.

16. A.N., JJ 11, fol. 92.

17. BRUEL (A.), *Recueil des chartes de l'Abbaye de Cluny*, t. V, 1894, n°s 3937, 3938, 3939 (fondation de la sauvetè du Mont-Saint-Jean) (Engolème et Ebrard).

18. Ed. ALBE, L'hérésie albigeoise et l'Inquisition en Quercy, *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, 1910 (Guiraudou).

19. A.N., JJ 11, fol. 92.
20. *Ibid.*, fol. 92 et 94.
21. *Ibid.*, fol. 92.
22. *Ibid.*, fol. 93.
23. *Ibid.*, fol. 93°.
24. *Ibid.*, fol. 94.
25. Tarn-et-Garonne, VE 5999, à la suite de l'acte du fol. 39.
26. Sans doute mauvaise lecture pour *ayssada : houe.*
27. Ou, si l'on préfère, environ 1 800 kg de froment, 1 500 kg de seigle, 1 850 kg d'avoine et environ 700 kg de blés divers.
28. A.C. Gourdon, FF9 (communiqué par M. Aussel).

GINTRAC

OBSERVATIONS SUR LA DEMOGRAPHIE A LA FIN DE L'ANCIEN REGIME

La mairie de Gintrac conserve les registres paroissiaux de 1675 à 1792 et les registres de l'Etat civil de 1793 à 1799. Les registres de 1675 et de 1676 sont inutilisables parce que trop détériorés ; les années 1734, 1735 et 1736 manquent. Les registres de l'Etat civil sont incomplets.

Les Archives départementales du Lot conservent les doubles des registres de 1707 à 1710, de 1716 à 1727, de 1732 et de 1735 à 1791.

Nous avons donc une suite presque continue des registres de 1677 à la Révolution, seule manque l'année 1734.

Tenue des registres

La tenue des registres n'est pas parfaite et comporte des erreurs imputables soit à la négligence des différents curés, soit à la méthode employée. Les actes, ou certains actes, étaient d'abord inscrits sur des brouillons volants (nous en avons trouvé un fragment dans l'un des registres) puis retranscrits sur les registres à une date ultérieure avec parfois des erreurs chronologiques, des oublis ou des doubles emplois. (Pour simplifier nous désignons par A les registres des Archives départementales et par B ceux de la mairie de Gintrac).

Sur les registres A et B : — Louise Bel, fille de Jean et de Pétronille Cazelle, née le 15 décembre 1749, est portée décédée le 30 décembre 1749 mais aussi le 13 août 1751.

— En 1758, le mariage de Pierre Escudié avec Jeanne Taule est noté à la date du 6 février mais aussi au 18 octobre.

Sur les registres B, l'année 1736 correspond à l'année 1737 des registres A, mais y manque toutefois un décès survenu le 11 septembre. L'année suivante est à nouveau indiquée 1736 avec la correction 1738 en marge.

Sur le registre B sont portés 8 décès en novembre 1786 alors que sur le registre A il n'y en a que quatre. Pendant cette période, trois

prêtres ont signé les registres de la paroisse : Laribe le curé titulaire, Rigal le vicaire et un autre Laribe, vicaire de Martel.

On trouve de semblables erreurs sur les registres de l'Etat civil. En 1794, deux naissances manquent sur le registre A par rapport au registre B. En l'an 3 le registre B donne huit naissances alors que le registre A n'en donne que sept, l'une d'entre elles n'étant pas sur le registre B.

Ceci étant, nous avons essentiellement travaillé sur les registres de la mairie, plus facilement accessibles, en apportant toutefois des corrections, à partir des registres des Archives départementales, quand cela nous a paru nécessaire.

La paroisse de Gintrac

L'église de Gintrac est dédiée à Saint Martin.

De 1675 à 1791, le service divin dans la paroisse est assuré par trois prêtres :

— Dambert est déjà curé de Gintrac au début de 1675 et il signera les registres jusqu'au 29 septembre 1720. (A partir du 14 septembre il signe comme « ancien curé de Gintrac »).

— Jean-Baptiste Lespinas le remplace début novembre 1720 et il restera jusqu'au 6 novembre 1757. Le curé de Pauliac, Veyssière, assure le service jusqu'à la fin de l'année.

— En 1758 est nommé Antoine Laribe (d'abord vicaire puis curé). Il reste jusqu'au 21 juin 1791.

De juillet 1791 à la fin de 1792, il semble ne pas y avoir de curé titulaire dans la paroisse et le service divin est assuré par des prêtres des paroisses voisines. Le nom qui revient le plus souvent est celui de Jean-Baptiste Labourdarie, vicaire de Tauriac.

Les remplacements du curé titulaire sont assurés par les curés ou les vicaires des paroisses voisines (Bonneviole, Magnagues, Pauliac, Carennac, Padirac et Loubressac) ou par les religieux de Carennac en 1723 (Dom Antoine Delcher, religieux de l'ordre de Cluny, Père Récollet Philippe Rivière et Père Récollet Sulpice Sudraud).

En dehors du bourg de Gintrac, les registres paroissiaux signalent les villages de Taillefer, de Pouch del Claux, du Trouillé et du Bourrut ainsi que de nombreux lieux dits : le Bastie, Gounet, Mas de Mourezé, Mars, Betou...

En 1747 intervient un différent entre les habitants de Taillefer et le curé de la paroisse qui note dans le registre après plusieurs décès « (les témoins) *savent parfaitement bien que nous n'avons fait l'en-*

lèvement du corps dans le susd. village que par pure grâce et en considération des dons qu'on a fait pour l'obtenir... ».

LES APERÇUS SOCIOLOGIQUES

La population de la paroisse

Aux Archives départementales nous n'avons trouvé des données que pour la fin du XVIIIe siècle, mais nous ignorons les critères de ces recensements.

1783. 455 habitants	1788. 488 habitants	
1784. 493 habitants	1793. 400 habitants	
1785. 532 habitants	1795. 437 habitants	
1786. 526 habitants	An 8. 351 habitants	même
1787. 475 habitants	1800. 460 habitants	année.

Cela nous donne une population moyenne de 475 habitants, chiffre que nous avons retenu pour nos statistiques.

Dans les archives communales nous n'avons trouvé qu'un recensement plus complet, malheureusement établi le 1er janvier 1810.

Garçons : 126 - Hommes mariés : 78 - Veufs : 14 - Militaires : 4.

Filles : 149 - Femmes mariées : 78 - Veuves : 21 - Total : 471.

Le nombre de feux (ou de foyers) nous donne une idée de la répartition de la population de la paroisse.

1695. 100 feux registres

1711. 85 feux paroissiaux.

1781. 80 feux Archives départementales. C 959.

Nous avons donc une moyenne de 5 à 6 personnes par foyer. Si l'on se réfère au recensement de 1810, il y avait, dans la commune, 275 enfants pour 78 ménages ce qui donne une moyenne de 3 ou 4 enfants vivants par famille.

Les catégories socio-professionnelles

La plupart des actes portés sur les registres précisent l'activité exercée par les hommes.

La majorité de la population de Gintrac vit de l'agriculture. Les plus aisés sont les laboureurs qui possèdent une paire d'animaux de labour (bœufs ou vaches) et les travailleurs parfois qualifiés de vignerons à la fin du XVIIe siècle, les vignes étant assez étendues dans la paroisse sur les versants de la vallée. Les journaliers, les bras-

siers, les manouvriers, les souchers et quelques bergers forment la main-d'œuvre agricole pauvre. Notons la qualification de propriétaire et de cultivateur après la Révolution.

Les artisans, presque tous petits exploitants agricoles, sont représentés par les peigneurs de laine, les sargers, les tisserands, les tailleurs d'habits, le maréchal ferrant, les maçons, les menuisiers, les charpentiers, le scieur, les sabotiers et les chapeliers. A l'époque, on trouve aussi des meuniers puisqu'il y avait deux moulins à Gintrac : le Moulin Grand du Comte de Clermont et le petit moulin bas sur le ruisseau.

Quelques marchands (sans précision), les aubergistes, les cabaretiers ou les *hostes* sont les seuls commerçants. Les notables, riches propriétaires terriens, sont les deux notaires et quelques bourgeois.

Les emplois secondaires sont représentés par les praticiens, le sacristain, le fournier, le sergent et le fossoyeur. Les valets et les domestiques ne sont pas rares, tel Géraud Laval, domestique du curé Laribe en 1760. Les registres signalent aussi quelques escoliers ou étudiants. En 1792, Pierre Landes de Molières est régent de Gintrac.

Les seuls emplois signalés pour les femmes sont ceux de servantes et de sages-femmes.

Les registres paroissiaux mentionnent le passage de quelques artisans étrangers au village comme Bernard Gautier, « faiseur de chaises » de Saint-Céré ou Jean Sublat, tailleur de Bassignac en Limousin. Passent aussi à Gintrac des mendiants, pour la plupart venus des provinces voisines, qui ne nous sont connus que par leur décès : Toinette Ordilhe épouse de Pierre Fere de Sousceyrac, François Heron de Born en Auvergne, Jeanne Sudour de Servière en Limousin, Bernard de la paroisse de Goules en Limousin... Un seul mendiant est signalé comme originaire de Gintrac : Jean Vailhes qui mendie car il est aveugle (il est décédé en 1730 à Padirac). Toutefois, en étudiant les registres paroissiaux de la commune de Floirac nous avons trouvé, en 1772, le décès d'un mendiant de 94 ans, originaire de Gintrac et dénommé Jean (sans nom de famille).

Les noms de famille

Nous avons relevé tous les noms des chefs de familles ayant vécu à Gintrac au XVIIIe siècle ; nous en avons trouvé cent dix. Comme à cette époque l'orthographe de ces noms n'était pas encore fixée, nous donnons plusieurs formes pour certains patronymes.

Certaines de ces familles étaient déjà fixées à Gintrac en 1675 : Bascle, Bouyssi, Chapou, Charlat, Dego, Giscard, Jaillé, Lacroix, Lacrozille, Lamothe, Mourezé, Py, Rodes, Salgues... Mais nous avons pu, par

les actes de mariages, noter la naissance de nouvelles familles. Ainsi :

— En 1678, Jean Flouyrat, tisserand, originaire de Soulomès épouse Catherine Py de Gintrac. Ils auront cinq enfants.

— En 1709, Jean Goudounesque, originaire de Cazelle (paroisse de Miers) épouse Michèle Arondeau de Gounet (Gintrac). Ils auront huit enfants.

— En 1717, Géraud Bourdijous de Mayrinhac le Francal épouse Jeanne Rodes de Taillefer. Ils auront une dizaine d'enfants.

Comme on peut le voir par les exemples ci-dessus, les familles nombreuses étaient chose courante. Le record pour Gintrac, au XVIIIe siècle, semble détenu par Pierre Escudié marié à Jeanne Taule en 1758. Ils eurent onze enfants, mais il n'y eut que cinq survivants.

Les prénoms

Dans l'ensemble, les prénoms ne sont pas très variés.

Pour les garçons, on trouve Jean : 34,1 % (les composés avec Jean 4,7 %), Pierre : 23,8 % Antoine : 11,8 %, Géraud : 3,8 %, Guillaume 2,8 %, François : 2,6 %...

Pour les filles, Jeanne : 24,4 %, Marie : 20,7 % (les composés avec Marie 1,8 %), Antoinette : 10 %, Catherine : 8,8 %, Anne : 8,6 %, Marguerite : 5 %, Françoise : 4,2 %... A remarquer le prénom féminin Estruguette.

Le même prénom donné à plusieurs enfants de la même famille amène, comme partout, l'usage des surnoms permettant de différencier les individus de même patronyme quand on n'avait pas recours à des subterfuges comme : deuxième du nom, aîné, second...

Les surnoms

Ils sont généralement transcrits dans les registres par les prêtres pour éviter les confusions de personnes. Ces sobriquets peuvent être liés à une famille (les Bouyssi sont dits bassot) ou à un individu (Jean Py dit percurayré, autre Jean Py dit barat et autre Jean Py dit jammé).

Certains surnoms peuvent être liés à une particularité physique ou morale (rebayré, roustissou, gintiol, médiocre, malhommé...), à une activité (percurayré, ressegayré...) ; d'autres sont moins explicites (betou, delmas, fantilhou, fresquet, gillet, guillou, jambiers, mauroux, miliet, minote, piotou, piquet, peyri, peyrusse, segala...).

Le surnom le plus amusant que nous ayons trouvé est celui de Jean Lamothe dit « lou pauvre rey ».

Les patronymes de GINTRAC au XVIIIe siècle

ANDRAL
ARONDEAU
AYROLES
BARGUES, VARGUES
BARRET, BARRÈS
BASCLE
BATUT
BEFFARA
BEL
BENNET
BERGOUNIOUX, BERGOUGNOUX
BLANC
BORIAS
BOURDICHOU, BOURDIJOUS
BOUYSSI, BOUISSY
BRAIAT, BRAJAT
BRANTI
BROQUY
BRUGUIÈRE
BUFFARO
CALMON
CAMPCROS, CANCROS
CARBOULÈS
CAZELLE
CHAMBON
CHAPOU
CHARLAT
CONDUCHÉ
COUSTOU
CROUZET
DEGO
DELPECH
DELMAS
DUFFAU, DUFAU
ESCUDIÉ
FALGUIÈRE
FAURE
FERRANDIÉ
FERRIÉ
FLOUQUAU
FLOUYRAC, FLOUIRAC
GAUZIN
GIRET
GISCARD, GISCAR
GOUST
GOUDOUNESQUE, BOUDOUNESQUE
GUALIBERT, GALIBERT
JAILÉ, JAILLÉ, ZAILLÉ
LABORIE
LABROUSSE
LABRUNIE
LACAZE
LACOSTE
LACROIX
LACROZILLE
LAFARGUE
LAFOUGAL
LAGRÈZE
LALÉ
LAMOTHE, LAMOUTHE
LAPLACE, LAPLASSE
LASFARGUES
LAVAL
LAVAU
LAVAUR
LAVERNHE, LAVERNIE
LAVILE, LAVILLE
LOSTÉ, L'HOSTÉ
MAGÉ
MAILHOL
MALVI, MALBY
MAMET
MARBEAU
MARBOT
MARTY
MAUBE
MAUGUE
MAYNARD
MAZARGUIL
MAZET
MEJESCAZES
MENTIÈRE
MERCIÉ
MIRAMON
MOUREZÉ
MOURLION
PELICIER, PELISSIER
PEYREGET
POUCH, POUX
POUJADE, POUIADE
POULET
POUZALGUES
PY
RIBEYROLS
RODES
ROUGIÉ, ROUZIÉ, ROUSIÉ
SALGUES
SIMONET
SOLDADIÉ
SOUILLÉ, SOUILHÉ
SOULADIÉ
TAULE
TILLET, TEILHET
TYEIRE
USSEL
VAILLES, VAILHES
VAYSSAC
VERDIÉ
VEDRINES, BEDRINET
VIROLES, VIROLLES

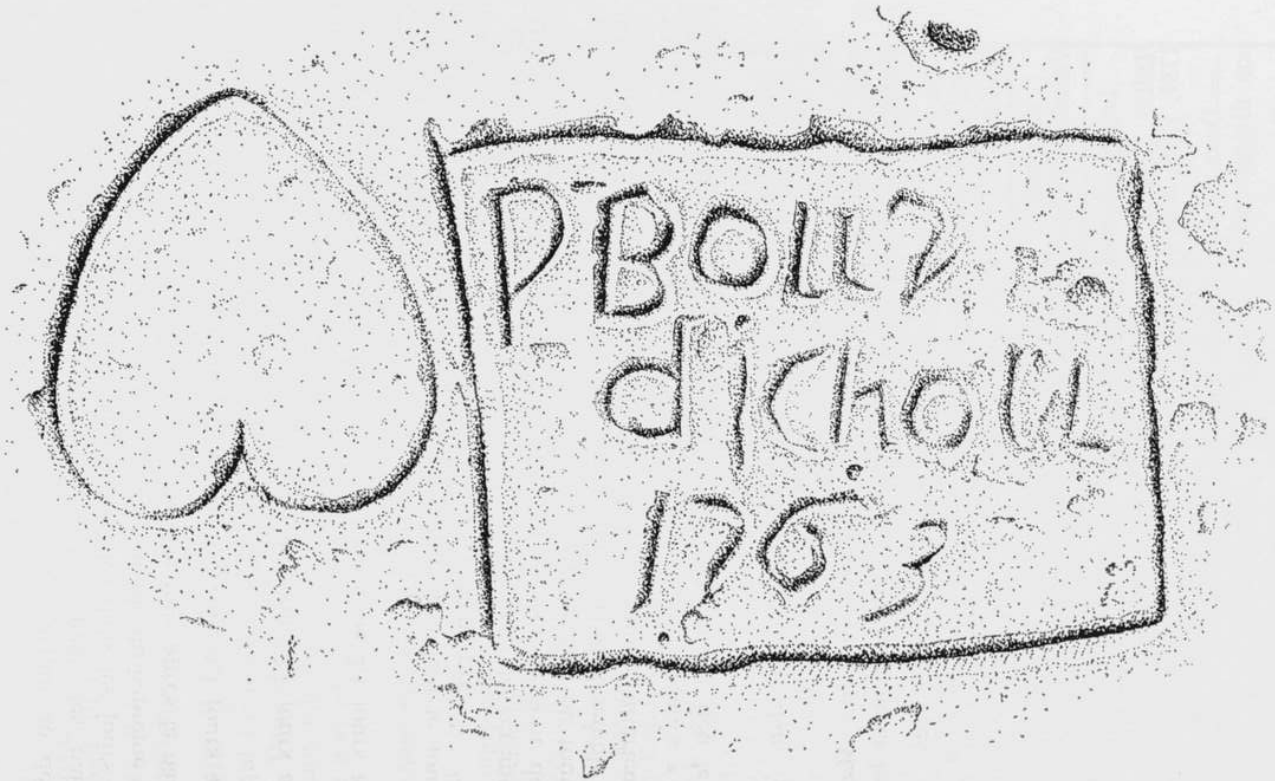

Inscription relevée sur un linteau de porte au Bastie.

(Dans les registres paroissiaux de Gintrac on trouve un Pierre Bourdichou, né en 1728 à Taillefer et y demeurant, et un Géraud Bourdichou qui en 1785 habite au Bastie. Il peut s'agir d'une pierre réemployée).

LES NAISSANCES

Dans le dernier quart du XVIIe siècle et surtout au début du XVIIIe siècle on observe un sous-enregistrement des naissances concernant les enfants morts-nés ou décédés dans les jours suivant la naissance. Durant cette période, la cérémonie du baptême se situe entre le jour de la naissance et le onzième jour après la naissance.

De 1680 à 1688 le baptême a lieu en moyenne 4,3 jours après la naissance,

de 1689 à 1699 le baptême a lieu en moyenne 2,7 jours après la naissance,

de 1700 à 1710 le baptême a lieu en moyenne 2,4 jours après la naissance.

A partir de 1738 la cérémonie du baptême a lieu le jour de la naissance ou le lendemain, à quelques exceptions près.

Le prêtre n'enregistre pas les naissances mais la cérémonie du baptême ; tous les enfants morts avant celle-ci ne sont donc pas portés sur les registres. Cela amène la sage-femme, ou toute autre personne, à ondoyer ou à baptiser l'enfant quand il semble y avoir danger de mort ; le prêtre complétant la cérémonie ultérieurement.

Le 04.05.1679, Marie est baptisée le jour de sa naissance « *à cause du danger de mort* », la cérémonie officielle ayant lieu le surlendemain.

Le 14.02.1680, Anne est « *baptisée par une voisine dans la nécessité* », puis elle reçoit le sacrement du baptême le 18.

Le 23.03.1683, Pierre est « *baptisé par nécessité par Magdelaine Gaubert, sage-femme de Gintrac* » ; il reçoit le sacrement le 28.

Au XVIIIe siècle on trouve huit naissances gémellaires : deux de filles, cinq de garçons et un cas mixte avec naissance à un jour d'intervalle.

Naissances illégitimes

Les naissances illégitimes sont assez nombreuses puisqu'on en trouve vingt-et-une pour l'ensemble du XVIIIe siècle dont deux en 1759, 1773, 1782 et 1784.

— Dans un cas, c'est le père qui déclare lui-même la naissance de son fils naturel.

— Dans cinq cas, il y a eu une déclaration de la mère devant la justice. Dans deux de ces cas, il s'agit d'une servante séduite par son maître.

— Dans un cas, la mère déclare au prêtre le nom du père de ses jumeaux.

— Dans un cas, le père, déclaré inconnu au moment de la naissance, sera connu ultérieurement.

— Lors d'un baptême, le père et la mère sont déclarés inconnus par les personnes qui présentent l'enfant. S'agit-il d'un enfant trouvé ?

Le prêtre considère aussi comme illégitime l'enfant de deux mendiants qui ne peuvent lui présenter un contrat ou un certificat de mariage. Dans cinq cas, l'enfant illégitime est présenté sur les fonts baptismaux par la sage-femme. En 1723, un garçon de père inconnu reçoit le nom et le prénom de son parrain.

L'accouchement

Contrairement à ce que nous avions trouvé pour la paroisse de Floirac, nous pouvons constater qu'à Gintrac il est souvent fait appel à la sage-femme au moment des couches.

Les accoucheuses signalées dans les registres paroissiaux sont : Magdeleine Gaubert, Marie Roux, Jeanne Floyrac et Marie Lalé de Gintrac ; Jeanne Calmon (Calmounot) de Magnagues, Marie Méric et Marie Laval de Pauliac.

A partir de 1766, il est fait appel au chirurgien dans les cas qui semblent difficiles. Interviennent alors, les sieurs Callé de Padirac, Mazairie de Tauriac, Vabret de Bonneviole ou Ortal d'Autoyre, car il n'y a ni chirurgien ni médecin dans le village. En 1772, un garçon est ondoyé au bras droit par la sage-femme avant sa complète naissance, puis « *il a survenu deux heures et ensuite a été tiré mort avec le crochet du sein de sadite mère par m^e^ Vabret chirurgien du lieu de Bonneviole* ».

STATISTIQUE.

	Nombre d'années	Nombre de naissances	Moyenne annuelle
XVIIe siècle	23	246	10,69
XVIIIe siècle	98	1.365	13.92
TOTAL	121	1.611	13,31

Le taux de natalité pour le XVIIIe siècle est de 2,92 %.

Les 1 611 naissances se répartissent en 811 garçons, 794 filles et 6 enfants dont le sexe n'est pas précisé. Nous avons donc 50,52 % de garçons et 49,47 % de filles.

Nous n'avons trouvé aucune naissance illégitime au XVIIe siècle. Il y en a vingt au XVIIIe siècle (la 21e étant l'enfant de mendiants étrangers à la paroisse), cela donne un taux de naissance illégitime par rapport à l'ensemble des naissances de 1,46 %. Mais ce taux est très variable : de 1700 à 1749 (4 naissances illégitimes sur 700) taux 0,57 % ; de 1750 à 1798 (16 naissances illégitimes sur 665) taux 2,40 %.

Si nous considérons la répartition des naissances au cours du siècle, nous voyons qu'elle est très variable d'une année à l'autre. Au XVIIe siècle, le maximum de naissances enregistrées est de 20 en 1678 et le minimum de 2 en 1692. Au XVIIIe siècle, le nombre des naissances varie de 23 en 1784 à 5 en 1750.

La répartition au cours de l'année donne un maximum de naissances en janvier et février et un minimum en juin et juillet.

Les décès

Le nombre des décès varie de un (1701, 1705, 1718, 1725) à vingt-neuf dans l'année (1792). Il semble que la mauvaise tenue des registres soit en cause pour les années de faible mortalité. Au XVIIe siècle et au début du XVIIIe siècle jusqu'en 1736 on note surtout le sous-enregistrement des décès de jeunes enfants. Au XVIIe siècle, seul deux décès d'enfants très jeunes sont portés dans les registres car il y a eu en même temps le décès de leur mère. Ce sont, en 1698, Jeanne Chapou âgée de deux jours et sa mère Catherine Py de 40 ans, et en 1699, Estienne Peyreget âgé de six jours et sa mère Françoise Cavart de 35 ans.

Certaines années de forte mortalité, on serait tenté de penser à des périodes d'épidémies. Ainsi :

— 1682 : 14 décès du 26.09 au 04.11 dont huit jeunes de moins de vingt ans (les enfants très jeunes ne sont pas portés sur le registre). Sont décédés la mère, un fils et une fille dans les familles Maube et Py ; la mère et une fille dans la famille Bouyssi.

— 1747 : quatre enfants de 2 à 7 ans décédés en quinze jours dont frère et sœur Souillé.

— 1760 : 11 décès en octobre dont huit enfants. Deux enfants de J. Lacroix décédés le même jour.

— 1763 : 9 décès en octobre, dont sept de personnes jeunes parmi lesquelles deux enfants Lamothe et deux enfants Bourdichou.

— 1790 : 11 décès en septembre, dont huit enfants (2 filles Lamothe, 2 fils Bel et 2 fils Laval). Il y a peut-être aussi, dans ce cas particulier, l'influence de la disette en grain suite à la mauvaise récolte de 1789.

— 1792 : 16 décès en septembre, dont onze enfants.

Causes et circonstances des décès

Les causes des décès ne sont indiquées que pour expliquer le manque d'un sacrement : confession, communion ou extrême-onction.

— *Enfants morts-nés ou décédés dans les jours suivant la naissance.*

Morts-nés ou morts au bout de quelques heures		42
	1 jour	4
	2 jours	13
	3 jours	6
Morts à	4 jours	3
	5 jours	4
	6 jours	7
	7 jours	2

— *Femmes mortes en couches ou des suites des couches.*

Nous avons trouvé neuf femmes décédées en couches parmi lesquelles :

— Pétronille Bel épouse de Martial Lacroix qui a eu des jumeaux la veille, à l'âge de 38 ans (27.09.1729).

— Louise Souillé épouse de Pierre Py qui meurt « *en travail d'enfantement* » le 22.12.1772.

— Jeanne Salgues, 40 ans, épouse de Géraud Souillé qui meurt « *en couches* » (23.01.1784).

— *Mort subite, imprévue, précipitée ou prompte.*

Vingt-trois cas sont signalés dans les registres qui laissent supposer des maladies cardiaques ou cardio-vasculaires.

— En 1680 meurt Pierre Lacroix, tisserand, âgé de 50 ans. Il reçoit l'extrême-onction et non « *les autres sacrements pour avoir perdu tout dun coup la parole* ».

— En 1743, un jeune homme de 23 ans « *attaqué d'une maladie inconnue qui luy ota d'abord l'usage de tous les sens* » ne reçoit aussi que l'extrême-onction.

— En 1733, Estienne Lamothe, 22 ans, meurt « *surpris par une espèce d'attaque d'apoplexie qui lui ota l'usage de tous les sens* ».

Sont aussi morts d'apoplexie, Jean Salgues en 1755 et Marie Lacroix en 1742.

On signale quatre personnes trouvées mortes dans leur lit dont Bernard Rodes, 75 ans, trouvé mort dans son lit « *dans un petit cabinet où il s'était renfermé dans la maison de son fils* ».

En 1753, Pierre Bergougnioux du Bourrut meurt subitement sur le Causse au retour de la foire de Gramat.

— *Accidents*

Fait extrêmement rare, en 1684, Catherine Delbrel est tuée par la foudre. En 1768, Toinette, âgée de 11 ans, fille de Jean-Pierre Blanc, aubergiste, meurt « *étoufée par le poids d'une barique qu'elle renversa sur elle-même en sortant* ». En 1795, Bertrand Delmas, bourgeois de Mayrinhac Lentour « *par un acidant il y arivat un cout de piet de soun cheval aprés tout le secour que y on apeut rendre il decedat dans deux heures après* ».

Les chutes ne sont pas rares et concernent surtout les personnes âgées : en 1685, Géraud Peyreget « *tombe de sur un arbre et meurt subitement de ladite chute* ». Bernard Rodes, âgé de 80 ans en 1711, et Jean Poujade en 1785 meurent à la suite d'une chute du haut de l'escalier de leur maison. En 1742, Françoise Peyreget, aveugle de 52 ans, meurt « *sur le champ d'une chute qu'elle fit* ».

Certains accidents sont liés à la configuration de la paroisse qui est traversée par la Dordogne et son affluent la Bave et qui présente un chemin en bordure de la falaise dominant la vallée. En 1747, Pierre Pouzalgues décéda « *d'une chute qu'il fit du haut de rocher appelé mal pas à l'entrée de la nuit* ». En 1763, « *un garçon mendiant et faible d'esprit... âgé d'environ dix-huit ans, fut trouvé précipité du haut du rocher de la chapelle de Bave et mort de cette chute* ». En 1763, Jean Lavergne est décédé « *par une chute du haut du rocher appelé la vie* ».

Nous avons compté douze noyades dans la rivière au XVIIIe siècle, dont :

— Le 27.03.1749, Marie Mazet de Gintrac, âgée de 20 ans, se noya ainsi qu'un grand nombre de personnes au port de Bretenoux, un dimanche matin (naufrage du bac). Nous avons déjà trouvé la mention de cet accident en étudiant les registres paroissiaux de Floirac.

— Le 04.01.1756, Antoine Bel, 50 ans, Antoine Bel fils, 13 ans, Guillaume Cazele, 23 ans, et Louis Peyreget, 23 ans, « *étant tout quatre dans la même nacelle qui coula a fonds au milieu des eaux débordées qui coulaient du côté de Bave entre les huit et neuf heures du matin. Le malheur arriva à la vue d'Antoine Vailles et de Pierre*

Bel qui a leur grand regret ne purent donner aucun secours ». Les quatre corps furent retrouvés le 1er février « *s'étant accrochés sur le bord de Dordogne aux environs du Port de Sal* ».

— *Meurtres.*

Un ensemble de meurtres est possible mais nous n'avons trouvé aucune autre précision en dehors du registre paroissial. Le 29.07.1686, Jeanne Py, 16 ans, Guilhaumette Bel, 13 ans, et Magdelaine Bargues, 11 ans « *ont esté tuées* ».

— *Maladie.*

En dehors des périodes d'épidémie, des personnes étrangères à la paroisse sont mortes de maladies non précisées à Gintrac. Ainsi, le 30 novembre 1747 « *Jean Giacoza... pauvre pélerin venant de visiter les Sts lieux ou il avait souvent fréquenté les sacrements comme il nous a paru par les certificats qu'il apportait sur lui avec toutes les marques de trés bon catholique, âgé de 70 ans, arrêté par la maladie dans le lieu de Gintrac y décéda* ». En 1793, Jean Jammé, du village de Courbout paroisse d'Aynac, « *venant de la ville de Martel arriva à Gintrac dans l'auberge de Antoine Py aubergiste. Ledit Jammé toumbat malade doun il decedat* ». Mais ces décès de personnes étrangères concernent surtout les mendiants qui meurent de maladies et d'épuisement liés à la famine. Les registres en signalent six pour le XVIIIe siècle.

— *Mort de militaires.*

Nous avons trouvé deux attestations de décès de militaires originaires de Gintrac.

— « *Antoine Py... estant au service du Roy soldat de milice dans la Compagnie de monsieur de Rocque Maurel est décédé cette année mil six cents nonante comme il appert par l'attestation dudit sieur Rocquemaurel son Capitaine envoyée aux consuls de la présente paroisse de Gintrac datée du quinze décembre mil six cents nonante* ».

— « *L'an mil cept cens quatre veint quinze et le quatrieme pluviose l'an trousieme de la repeublique fransoise une et indivisible le citoien lon offier peublic de la de baumont aux citoient mere et officier de Gintrac je vous fais paser la mort du noumme Antoine Giscar volontaire au 2e baptalione sapper a companie n° 5 mort en la maison de secour de notre commeune a baumont le presant extrait a été receu le veuntosieime nivoses a Gintrac* ».

Un troisième décès possible de militaire nous est connu par une naissance illégitime. Le 07.07.1751 « *Jeanne Marty épouse de Jasques Rodes de Gintrac, soldat dans le régiment bourbonés qu'on croit décédé depuis quelques années, séduite par Pierre Mejescazes... accoucha d'une fille* ».

— *Enfants morts en nourrice.*

Les enfants confiés à une nourrice peuvent être les enfants d'une certaine bourgeoisie des environs, des enfants trouvés sans famille ou des enfants très jeunes dont la mère est décédée, peut-être à la suite des couches.

— En 1755, Jean Bonsenhoure, fils de Joseph de Saint-Céré, est décédé à l'âge de 9 ans chez Marie Rouzié, sa mère nourrice.

— En 1766, Jean (sans autre nom) 3 ans, est décédé chez ses parents nourriciers, Pierre Goudounesque et Marie Bel.

— En 1769, Jeanne Gout âgée de 6 jours, fille de François et de feue Jeanne Salgues de Loubressac, est décédée chez Géraude Mentière, sa nourrice.

— En 1790, Jean, fils de Guillaume Blanc et de Jeanne Lamothe de Magnagues est décédé à l'âge de 7 mois chez son père nourricier Antoine Salgues.

— *La famine.*

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, la famine existe encore à l'état endémique. Que survienne une catastrophe climatique entraînant une perte de récoltes et toute une partie de la population est touchée. Les renseignements précis sont peu nombreux sur le plan local ; on ne possède que des documents au niveau de la province ou du royaume.

A un été et un automne 1692 pourris par les pluies succèdent un hiver 1692-93 et un printemps 1693 froids, suivis d'un nouvel été et automne pourris puis d'un hiver 1693-94 glacial. Les mauvaises récoltes en grains, liées à ces conditions climatiques désastreuses, ont amené, dans presque toute la France, une des pires famines de l'âge classique. Sur les registres paroissiaux de Gintrac cette crise est nettement marquée sur le plan mortuaire. Alors que pour le dernier quart du XVIIe siècle (années 1693 et 1694 non comprises) la moyenne annuelle des décès d'adultes est de 7,6, les années 1693 et 1694 sont respectivement marquées par 21 et 16 inhumations. Ce petit nombre de décès ne se prête pas à des statistiques, néanmoins on peut remarquer que, pour ces années-là, plus de la moitié des décès survient à la belle saison.

STATISTIQUE

— *Moyenne annuelle des décès.*

De 1677 à 1736 nous ne possédons que des renseignements incomplets, la mortalité infantile étant rarement enregistrée. A partir de 1737 les enfants, même très jeunes, sont portés sur les registres des décès.

Période		Nombre de décès			Nombre de décès/an			% de décès total	
		homme	femme	TOTAL	homme	femme	TOTAL	homme	femme
XVIIe siècle 1677 à 1699		82	116	198	3,56	5,04	8,60	41,44	58,58
XVIIIe siècle	1700 à 1736	92	113	205	2,48	3,05	5,54	44,87	55,12
	1737 à 1799	386	379	768*	6,22	6,11	12,38	50,25	49,34

* Y compris trois enfants dont le sexe n'est pas déterminé.

Remarquons que lorsque les enfants ne sont pas comptabilisés (1677 à 1736) le pourcentage de décès féminins est plus élevé que le pourcentage de décès masculins. Donc au XVIIe et au XVIIIe siècles les décès d'enfants jeunes touchent davantage les garçons que les filles.

— *Taux de mortalité.*

Le taux de mortalité, pour la paroisse de Gintrac, de 1737 à 1799, est de 2,60 %, en tenant compte d'une population moyenne de 475 habitants.

— *Age des décès.*

De 1737 à 1799 nous trouvons 734 décès pour lesquels l'âge du défunt est approximativement donné. L'âge moyen de décès est de 31 ans 5 mois avec très peu de différence entre les hommes et les femmes (respectivement 31 ans 4 mois et 31 ans 6 mois).

Le record de longévité est détenu par Jeanne Mauve (Maube) décédée en 1763 à l'âge de 100 ans. Les 90 ans ne sont dépassés que par François Escudié, 92 ans, et Pierre Mentière, 95 ans.

— *Répartition des décès par âge et par sexe*

TRANCHE D'AGE	NOMBRE DE DÉCÈS			POURCENTAGE DE DÉCÈS		
	homme	femme	TOTAL	homme	femme	TOTAL
moins de 5 ans	155	141	296	41,5	39	40,3
de 5 à 25 ans	50	35	85	13,3	9,6	11,6
de 26 à 40 ans	18	38	56	4,8	10,5	7,6
de 41 à 60 ans	52	66	118	13,9	18,2	16
de 61 à 80 ans	87	72	159	23,3	19,9	21,6
plus de 80 ans	11	9	20	2,9	2,4	2,7

On constate que le pourcentage de décès des femmes est supérieur à celui des hommes dans la tranche d'âge 25 à 50 ans alors qu'il lui est inférieur à tous les autres âges de la vie. Ce résultat ne peut s'expliquer que par les maternités.

— *Répartition des décès selon les mois de l'année.*

La répartition mensuelle révèle que les mois les plus endeuillés sont ceux de septembre et octobre. La mortalité est la plus faible en avril, juin et juillet.

— *Comparaison naissances/décès.*

Pour la période 1737-1799 où les registres semblent convenablement tenus, nous avons 851 naissances pour 768 décès, soit un excédent de 83 naissances ou de 1,33 naissance par an.

Par comparaison, la période 1700-1736 où les registres sont incomplets donne 514 naissances pour seulement 205 décès, soit un excédent de 8,35 naissances par an.

LES MARIAGES

Pour les 120 années considérées on a enregistré 387 mariages, soit une moyenne annuelle de 3,22, mais si l'on décompte séparément les XVIIe et XVIIIe siècles on trouve :

— Au XVIIe siècle 57 mariages pour 23 années, soit 2,47 mariages/an.

— Au XVIIIe siècle 330 mariages pour 97 années, soit 3,40 mariages/an.

Il y a 10 années au cours desquelles aucun mariage n'a été célébré. Par contre 12 mariages ont été enregistrés en 1786.

Le taux de nuptialité pour la population de Gintrac au XVIIIe siècle est de 7,15 ‰.

Répartition selon les mois de l'année

Le mois le plus propice au mariage est, de loin, le mois de février avec 131 mariages (soit plus de 33 %) suivi par le mois de janvier avec 59 mariages (soit 15 %).

On se marie très peu en mars et avril (Carême) et aucun mariage n'a été enregistré en décembre (Avent).

Age des époux

Si on examine l'ensemble des actes de mariage on constate que l'âge de l'époux est indiqué 90 fois et celui de l'épouse 88 fois à partir de 1737. Cela nous donne le tableau suivant :

Age	HOMME		FEMME	
	nombre	%	nombre	%
11 à 15 ans	0	0	2	2,2
16 à 20 ans	4	4,4	13	14,7
21 à 25 ans	25	27,7	29	32,9
26 à 30 ans	22	24,7	18	20,4
31 à 35 ans	13	14,4	9	10,2
36 à 40 ans	11	12,2	12	13,6
41 à 45 ans	8	9,8	3	3,4
46 à 50 ans	1	1,1	2	2,2
51 à 55 ans	3	3,3	0	0
56 à 60 ans	3	3,3	0	0

La moyenne d'âge de l'époux est de 32,2 ans avec des extrêmes de 18 et 60 ans. La moyenne d'âge de l'épouse est de 27,6 ans avec des extrêmes de 12 et 50 ans. Le 1er février 1758, Pétronille Bel, 12 ans et 12 jours, épouse Pierre Boudounesque de Gounet âgé de 30 ans.

De 1775 à 1791 l'âge des époux est simplement précisé par les termes Majeur et Mineur (majeur étant semble-t-il employé dans le sens

courant du XVIIIe siècle, c'est-à-dire plus de 25 ans). Nous trouvons alors 33 hommes signalés majeurs pour 16 mineurs et 28 femmes majeures pour 22 mineures.

Endogamie et exogamie

Au XVIIe siècle, sur 57 mariages, l'époux est 22 fois originaire d'une autre paroisse et l'épouse 14 fois : mais dans un de ces mariages les deux époux sont d'origine étrangère à Gintrac. Au XVIIIe siècle, sur 330 mariages, l'époux est 170 fois d'origine extérieure et l'épouse 45 fois ; mais il y a dix mariages où les deux époux sont d'origine extérieure à la paroisse. Remarquons qu'on trouve des mentions comme « *originaire de St Céré, habitant à Gintrac depuis quinze ans* » ou « *natif de Lavergne, habitant dans la paroisse depuis plus de douze ans* ».

Si l'on s'en tient donc uniquement à l'origine, au XVIIe siècle il y aurait 35 cas d'exogamie (61,4 %) et 22 cas d'endogamie (38,6 %) et au XVIIIe siècle 205 cas d'exogamie (62,1 %) pour 125 cas d'endogamie (37,9 %).

L'endogamie représente un peu plus du tiers des unions, ce qui est relativement peu si l'on compare avec la paroisse voisine de Floirac pour laquelle nous avons trouvé 49 % de mariages endogamiques.

Dans les cas où les époux sont d'origine étrangère à la paroisse, ils sont souvent natifs des paroisses voisines (Carennac, Magnagues, Miers, Padirac, Loubressac, Pauliac, Tauriac...) mais dans certains cas ils peuvent venir de lieux plus éloignés, comme Martial Maulières originaire de Saint-Amand de Vergt en Périgord ou Claude Bioleta native de Servière en Limousin.

Dans certains cas d'endogamie, les époux sont obligés de demander une dispense pour consanguinité au 3e ou 4e degré, généralement accordée par l'évêque de Cahors. Dans un autre cas, cette dispense est accordée par une bulle du pape Innocent XI (mariage de Pierre Lacroix avec Catherine Mourezé le 17.02.1680). Dans un cas particulier les époux obtiennent une dispense de parenté spirituelle : Jean Salgues a tenu sur les fonts baptismaux, en qualité de parrain, un enfant naturel de Bernarde Charlat qu'il désire épouser.

Remarques

— *Secondes noces.*

Sur les 387 mariages enregistrés on note au XVIIe siècle, 6 remariages de veufs et 1 remariage de veuve ; au XVIIIe siècle, 10 remariages de veufs, 7 remariages de veuves et 4 cas où un veuf épouse une veuve.

Dans certains cas, le temps de veuvage peut être assez court, surtout lorsqu'il s'agit d'un veuf ayant de très jeunes enfants. Ainsi Jean Rodes, veuf le 02.11.1696, se remarie le 23.01.1697. Nous avons relevé deux cas dans lesquels le remariage des parents se fait en même temps que le mariage des enfants : le 29.07.1722 les Lacroix (père veuf et fils) de Gintrac épousent les Page (mère veuve et fille) de Pauliac. Le 16.01.1767 les Rodes (mère veuve et fille) de Gintrac épousent les Salgues (père veuf et fils) de Magnagues.

— *Quelques mariages particuliers.*

Les mariages sont normalement célébrés dans la paroisse de l'épouse et exceptionnellement dans la paroisse de l'époux. Par deux fois l'église de Gintrac a été le lieu de mariage d'époux de Carennac :

— Le 13.08.1722 est célébré, par le vicaire de Bonneviole avec approbation du curé de Gintrac, le mariage de Gabriel Lucas et de Elizabeth Madival, tous deux de Carennac.

— Le 14.06.1742, le curé de Gintrac célèbre le mariage de Jean Laplace et de Jeanne Noël de Carennac, à la demande de M. Baudus, vicaire général du diocèse de Cahors (les bans ont été publiés à Beaulieu).

Exceptionnellement, le 28.11.1792, Antoine Blanc épouse Jeanne Escudié « *avec délégation du citoyen d'Anglars évêque du département du Lot et sa dispense de la publication de deux bans dud. mariage* ».

Le changement de régime

La Révolution de 1789 qui marque la fin de l'Ancien Régime ne laisse auccune trace dans les registres paroissiaux. L'établissement de la République, le 21 septembre 1792, va apporter un grand changement : au début de 1793 naît l'Etat Civil qui devient le document officiel en remplacement du registre paroissial.

Sur les registres de Gintrac, nous pouvons remarquer certains problèmes liés à la mise en place de cet état civil, à cause du peu d'instruction de l'officier public et à sa difficulté de s'affranchir des formules habituelles des registres paroissiaux pour adopter les formules républicaines. Au début de son ministère, Bel, officier « peublis » de Gintrac, enregistre le baptême et non la naissance des enfants en utilisant la forme précédemment employée par le curé sur le registre paroissial. « *An mil sept cens qatre veint quatorze et le veint et heuitieme jour du mois de plouiol ne du legitime mariage de antoine bargues et de jeanne virolle marié du present lieu de Gintrac né margueritte bargues elle a été baptisée par le sitoien abé*

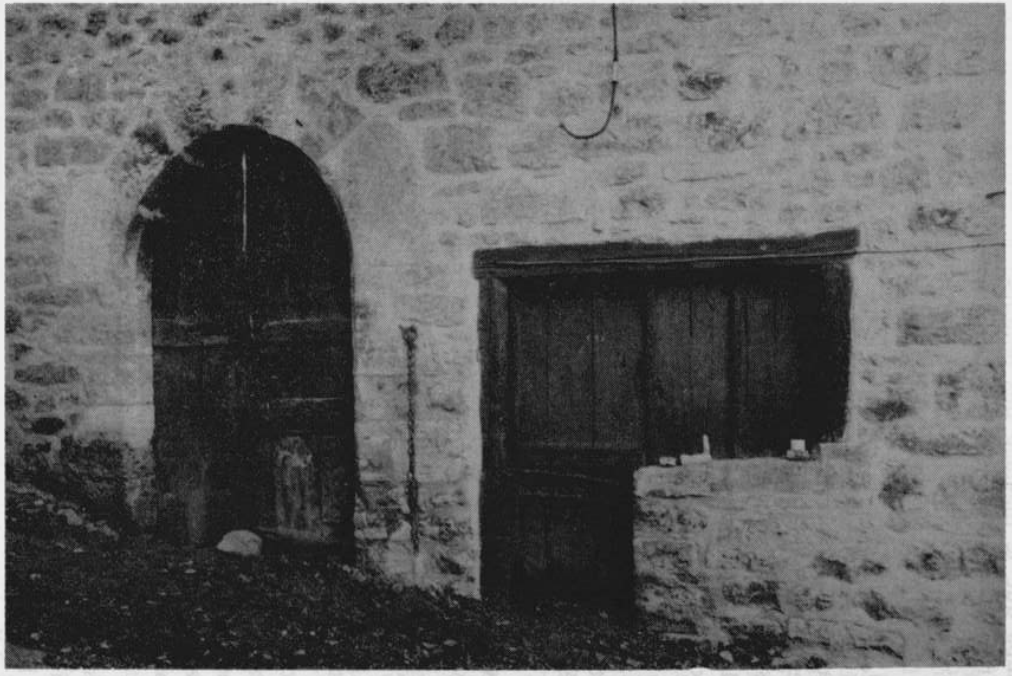

Une des plus anciennes maisons de Gintrac

Goudaux prettre regidan aud. Gintrac elle a eu pour pareint le sitoien Geuilliaume lacroix son oncle matternel et pour mareinne margueritte bargues sa tante qui on servis de témoins qui on déclaré ne savoir signé par nous Bel officier peublis dud. Gintrac ».

L'enregistrement de la « nesansse » prend la place du baptême le 15 brumaire 1794, mais il est toujours fait mention de « pareint et témoin » et de « mareinne ». Ces derniers termes ne disparaissent définitivement qu'au début de l'an 6 avec le remplacement de Bel par Jean Lavernhe, adjoint de la Commune de Gintrac.

Dès 1792, sur le registre paroissial de la paroisse, on remarque l'apparition progressive du formulaire républicain :

— Le 4 septembre 1792, Rigal, vicaire de Carennac, procède à une inhumation « *prié par la municipalité du présent lieu* ».

— Toujours en septembre, avec le curé Labourdarie apparaît la formule « *l'an quatrième de la liberté et le premier de l'égalité mil sept cent quatre vingt douze* ».

— Le 12 septembre 1792 le curé de Carennac utilise pour la première fois le terme de « citoien », corrigé en « citoyen » le 22 septembre.

— Le 7 octobre 1792 est noté « *l'an premier de la république française* ».

Le développement du formulaire républicain se poursuit sur les registres de l'Etat Civil :

— L'adoption complète du calendrier républicain apparaît « *l'an 1794 et le veint et huitième jour du mois de nivose l'an segouns de la repeublique française et indivisible* ».

— Le 16 germinal 1794 la République française est « *une et indivisible et imperisable* ».

***

Nous ne pouvons terminer notre étude sur la paroisse de Gintrac sans citer in extenso la note portée sur le registre de l'église par le recteur de la paroisse à la fin de l'année 1829.

« *Cette année a été très pluvieuse et la pluie a été si froide que toutes les secondes récoltes n'ont pu murir, une grêle affreuse tombée ici le 7 7bre et dans le voisinage a emporté tout espoir et le peu qui a été épargné a été de peu de valeur.*

Le 22 9bre a commencé un hyver des plus froids qui aient existé la neige de 8 pouces et plus a couvert la terre ce qui a conservé la récolte du froid excessif que nous avons souffert plus d'un mois

tout était gelé dans les maisons et même les caves, on a passé a pont neuf pendant plus de 15 jours, la glace était de l'épaisseur de plus d'un pied et demi sur la Dordogne, à la débacle toutes les chaussées ont été emportées ou fortement endommagées, c'était un spectacle bien effrayant.

Quelques jours suffirent pour faire fondre la neige et après la fonte il est survenu une gelée à peu près semblable à la première ce qui a fait du mal aux jardins, à la vigne, aux chênes et aux noyers, et aux céréales dans l'auvergne le limousin et la vigne en général a été gelée dans ce département ainsi qu'à puibrun, tauriac, Bétaille etc., ici il y a peu de mal et tout ce qui a été à l'exposé du nord nous promet bonne récolte en vin, le beau temps que nous avons eu a beaucoup contribué à eppaissir les bleds qui étaient fort clairs ».

Michel CARRIERE.

INSCRIPTIONS ET GRAVURES FIGEACOISES

Tout choix est arbitraire, mais au moins convient-il de le définir, Il sera seulement question dans ces quelques notes de ce que la pierre de notre région a conservé : traces volontaires que l'homme a obtenu par gravure ou piquetage, laissant de côté des inscriptions peintes ou gravées sur bois qui pourraient cependant présenter quelque intérêt. Par ailleurs nous exclurons tout ce qui a été fait depuis la fin du XVIIIe siècle ainsi que les dates et initiales sur les linteaux de portes et toutes sculptures en haut ou bas relief.

L'entreprise a connu des précédents :

— Le congrès archéologique de France tenu à Montauban, Cahors et Guéret en 1865 présente pp. 510-12 un article du baron de Rivière sur : « Quelques inscriptions relevées dans les églises de Figeac ».

— Le Corpus des inscriptions de la France médiévale dans son volume n° 9 concernant l'Aveyron, le Lot et le Tarn, consacre une page à Figeac.

— La S.E.L. a publié en 1901-1902 un « Recueil d'inscriptions intéressant le Quercy » par Paul de Fontenilles.

Le seul mérite de ce nouvel article est d'avoir, par une très longue fréquentation de Figeac une certaine connaissance de ses inscriptions, connaissance qui, si elle n'est pas sans lacunes, pourra au moins en faire connaître un plus grand nombre ; il en est de même pour quelques gravures que nous pensons anciennes (non épigraphiques) à Figeac ou dans sa proche région.

SAINT-SAUVEUR DE FIGEAC

I. — Dans le bas-côté sud sur la pile séparant la première travée de la seconde et à plus de cinq mètres du sol, ce qui en rend la lecture difficile, une inscription (1) IIII IDUS APRILIS HOC ALTARE CONSECRATVM EST A DOMINI GERALDO CATVR/ CENSE EPISCOPO IN HONORE SANCTE MARIE ET SANCTI MICHAELIS ET SANCTE MARIE EGIPTACE/ET BEATI BLASII

« Le 4 des ides d'Avril (10 avril) cet autel a été consacré par le seigneur Géraud, évêque de Cahors, en l'honneur de Sainte Marie, de Saint Michel, de Sainte Marie l'Egyptienne et de Saint Blaise. » L'église de l'abbaye a été consacrée en 1096, Géraud III de Cardaillac étant évêque depuis 1093. Il meurt en 1112 et c'est sans doute à lui que nous devons cette inscription ainsi que la croix de consécration qu'elle surmonte (1 bis).

II. — Plusieurs chapiteaux, dans cette même abbatiale, servant actuellement de supports de bénitiers proviendraient de la « grotte », porche monumental, très orné, détruit au début du XIXe siècle. Sur l'un d'eux, à l'entrée ouest de l'église, une inscription semble avoir échappé à l'attention du Corpus des inscriptions déjà cité. Les lettres sont gravées sur un bandeau au-dessous du tailloir et peut-être sur les quatre côtés du chapiteau, au moins sur trois. La face la plus lisible porte STEFANO avec une palmette sculptée entre STE et FANO. Sur une autre face, autour d'une palmette, des lettres incertaines B, R ou un P barré d'un tilde horizontal. Sur la face suivante subsistent 3 lettres K ou R, I et O. On pourrait penser à une signature de sculpteur, mais il semble bien que l'expression habituelle en soit un nominatif suivi du verbe *Fecit*, alors que nous nous trouvons en présence d'un datif ou d'un ablatif. Les autres lettres dans leur état actuel ne peuvent guère nous être de quelque secours. Il est hasardeux de voir dans la lettre P barrée déjà incertaine de lecture une abréviation pour PAPA : le pape et dans le K tout aussi incertain une abréviation de Kalendes. Il n'y a pas d'Etienne dans la suite des évêques de Cahors à la date où aurait pu être sculpté ce chapiteau fin du XIe siècle ou début du XIIe siècle. Debons dans ses Annales (2) cite bien, au moment de la consécration de Saint-Sauveur, un Etienne Ier mort en 1093, mais il s'agit manifestement d'une erreur. Il y a bien eu un Etienne Ier évêque : il vivait au milieu du IXe siècle et l'évêque de la consécration de 1096 nous l'avons vu, était Géraud III. Selon les *Flosculi* (3) l'abbé de ce temps-là était un certain Géraud IV. Ce n'est donc pas de ce côté qu'il faut chercher. Ne pourrait-on penser à une mémorisation de la légende du pape Etienne II qui serait venu pour consacrer l'église et aurait été témoin de sa consécration miraculeuse par Dieu lui-même ? fait qui se serait passé le 8 novembre 754. On aurait rappelé ce prodige aux fidèles et aux pèlerins dès l'entrée dans l'abbatiale.

III. — L'article du congrès de 1865 déjà signalé donne deux inscriptions : la première qui existe encore est à la clef de voûte de l'abside, au « rond point » dit-il :

DIEU M'A REPAREE 1701

La 2e à l'archivolte de la dernière travée a disparu lors de l'effondrement du dôme en 1917. Elle portait :

DIEU M'A ORNEE 1748

ces deux dates encadrent une intense période de travaux dont Me Calmon a retrouvé les prix faits.

IV. — Dans la chapelle rectangulaire prolongeant le transept nord (chapelle Saint-Vivien) et sur le pilier qui sépare cette chapelle du bas-côté, on trouve de nombreuses marques de carriers (fig. 1). Avec quelques autres sur l'abside, ce sont les seules que nous ayons relevées. Sont-elles à mettre au compte des maçons qui firent à partir de 1438 (4) de gros travaux de consolidation à la chapelle Saint-Vivien (et peut-être ailleurs aussi) après la longue parenthèse de la guerre de Cent Ans ?

NOTRE-DAME DU PUY

Cette église paroissiale, la plus importante de la ville, a été jusqu'au XVIIIe siècle un cimetière pour les figeacois, soit dans ses nombreux enfeus, soit sous ses dalles mêmes qui, souvent réparées, retaillées, changées de place, ont cependant conservé beaucoup d'inscriptions dont certaines tronquées ou presqu'effacées.

Le congrès de 1865 ne signale que deux de ces dalles :

a) 1707 : P. TEULIÉ, (les Teulié étaient une famille qui donna une grand'mère à Champollion) ;

b) un écusson dont la gravure remplie de plomb porte un chevron accompagné en pointe d'une étoile, au chef aussi chargé de deux étoiles. Ces armes se trouvent aussi à la clef de voûte de la chapelle la plus proche : ce sont celles des Dumas qui ont fait faire, au XVIIe siècle, le retable de la dite chapelle.

On peut relever bien d'autres noms de ces vieilles familles de la ville : DELCLAUX, GUARY, LACOMBE, SIRIEYS ou GUALIEU, nom de famille de la mère de Champollion. Parfois ne subsistent plus que des initiales : P.R.D. — I.D.C. — I.I.R.M. ou cette clé gravée sur un pilier près de l'entrée avec ce monogramme : I.D̄.

La plus longue inscription est celle-ci relevée au revers du mur de façade :

« M. de ROQUES de P.D.N. ch. de St. L. »

sans doute Balthazard de Roques qui fut effectivement chevalier de Saint-Louis et mourut le 31 mai 1773 (5).

Sur une clef de voûte de cette même église on lit le nom de Louis Assemar, peut-être à rapprocher de celui de F. Azemat qui en 1692 travaille aux voûtes. Si nous allons à l'extérieur, il nous faudra faire une impasse totale sur les inscriptions du flanc nord de l'église, devenue pendant plusieurs siècles un lieu d'élection pour les jeunes talents des collégiens, mais on pourra aussi glaner quelques marques de carrier sur l'abside sud (fig. 1).

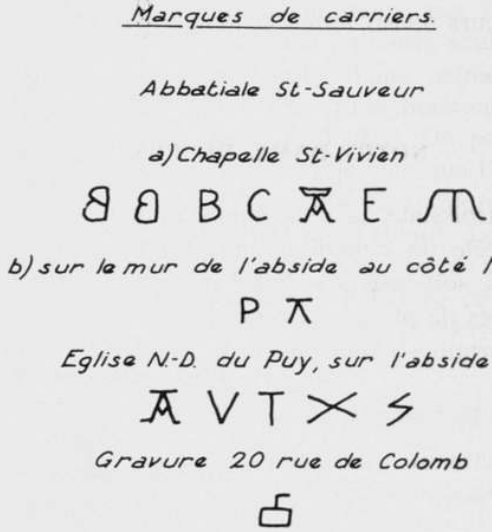

Figure 1

AU LONG DES RUES ET DANS LES COURS

I. — Dans la rue de Colomb au n° 16 dans une cour, au-dessus d'une porte, on a placé en remploi (sans doute au XVIIe ou XVIIIe siècle) une inscription gravée sur une pierre mesurant environ 0,60 m de large sur 0,40 m de haut. Les lettres sont disposées sur 6 lignes et hautes de 0.030 m à 0,035 m. Il y eut à ce sujet une communication faite par Antoine Thomas à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Elle figure au compte rendu des séances de janvier-février 1916, pp. 57-61.

BARO VOS Q̃ VINEZ DAVAL
MEZURA DVRA E CARAVAIL FAIL
MEZURA VOS DIC Q̃ TEINAZ EN MA
LO CARAVAIL ES AIROS OME GETA
LO TROB GASTARS SAB LO MOL BO
AL FOL Q̃ FA MESSIO

Antoine Thomas attribue cette inscription au XIIIe siècle et en donne la traduction suivante :

Seigneur vous qui venez ici dessous
mesure dure et gaspillage a une fin
Mesure je vous dis que teniez en mains
Le gaspillage est haïssable. Homme jette (à bas)
le trop dépenser (la trop grande dépense jette l'homme à bas) *s'il est très agréable*
Au fou qui fait la dépense.

Il sera bien difficile de savoir au-dessus de quelle porte (*vos que vinez daval*) était placé cet appel à l'économie, le quartier ayant été totalement détruit à la fin du XVIe siècle lors des guerres de Religion.

Jean Favier (5 bis) cite, d'un auteur italien du XIVe siècle, ces quelques mots qu'on pourrait peut-être rapprocher de notre inscription : « Méfiez-vous de ne pas confier votre argent ou vos affaires à un homme qui joue, qui vit dans la débauche, qui s'habille trop richement, qui fait la fête, bref un homme sans cervelle ». Ne retrouve-t-on pas dans ces deux textes une même morale faite de prudence, d'éloignement des excès, vertus bourgeoises qui ont conduit en Italie, comme chez nous, à la création de grandes fortunes ? Dans cette même rue de Colomb, au n° 20 sur l'ancien hôtel de Conquans établi fin XVIIIe ou début XIXe siècle sur des bases médiévales, on peut voir en partie basse un signe assez énigmatique (fig. 1).

II. — Rue Delzhens au bas de la tour dite du Viguier le nom gravé : « DE LEGIBUS » n'a certainement aucun rapport avec le traité de Cicéron, mais a plutôt été gravé par un membre d'une vieille famille figeacoise qui portait ce nom ainsi orthographié mais parfois aussi transcrit en : Deslois.

III. — Rue Laurière, au pied d'une arche anglaise, au n° 8, on relève une gravure originale obtenue par piquetage : un personnage

portant chaperon (fig. 2). Il y a possibilité d'un autre personnage à côté.

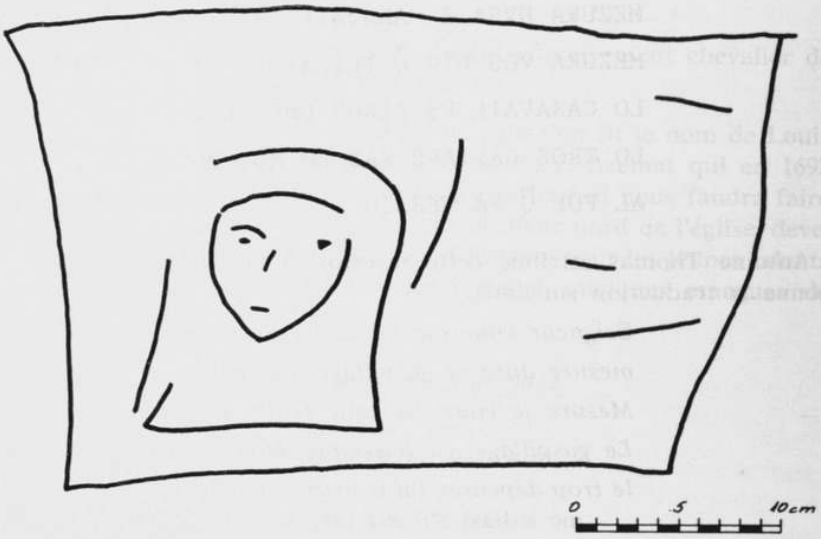

Figure 2

IV. — Si nous passons le pont, nous trouverons une inscription ayant trait à l'ancienne église Saint-Martin incluse dans la maison qui l'a remplacée.

S.MARTIN DE FIGEAC
BATIE L'AN DCCCXXX
DETRUITE L AN MDLXXVI
REBATIE L AN MDCCXVI

Sur une pierre plus petite à droite de la précédente on peut lire :

DEUS VICIT A.1717

accompagné d'un cœur embrasé.

L'inscription est certainement le fait de l'abbé Mathieu Sourdès, historien de Figeac, (*Les Flosculi*). Curé de Saint-Martin de 1704 à sa mort en 1736, il en assura la reconstruction. On peut donc tenir pour vraies les deux dates de 1576 pour la destruction par les protestants et de 1716 pour une résurrection qui devait rester très temporaire car l'église, vendue à la fin de ce même siècle comme bien national fut détruite (6).

Il est plus difficile d'accorder crédit à la date de 830 pour la naissance de cet édifice plus vraisemblablement bâti à la fin du XIIIe

siècle. A propos de ce même faubourg, M. de Fontenilles signale la communication de M. Baduel, membre de la S.E.L., section de Figeac, dans la séance du 8 janvier 1879. Il décrivit une pierre provenant du Carmel (ancien couvent des Dominicains) et portant l'inscription suivante :

LE 12 DES CALENDES DE JUIN EST DECEDE LE FRERE PRIEUR BENOIT SERIDES L AN DU SEIGNEUR 1657.

INSCRIPTIONS RELEVEES AU MUSEE DE L'HOTEL DE LA MONNAIE DE FIGEAC

Le n° 5 du catalogue du musée lapidaire de Figeac est ainsi conçu : « Pierre tombale rectangulaire 0,77 x 0,65. Tableau de l'inscription de l'épitaphe, carré de 0,44 de côté gravé grossièrement sur 5 lignes. Provenance inconnue : trouvée dans l'amas de vieilles pierres de la rivière Célé ». Ajoutons que la pierre est un calcaire local et que l'inscription se présente comme suit :

DE DAI CONSE/ LIERE PROC/ VREVR DV/
ROI F.CVSS/ONEL

Il s'agit de (7) Guillaume de Day, né vers 1615, qui succéda à son père dans l'office de conseiller et procureur du roi en cours royales de Figeac ; il était l'époux de Françoise de Cussonel dont il eut 7 enfants. Il mourut le 7 mai 1666 et fut inhumé dans l'église Saint-Sauveur. Sa femme mourut en 1699 le 14 mai. La pierre du musée qui étonne un peu par la maladresse d'une gravure faite à l'extrême fin du XVIIe siècle faisait sans doute partie de la dalle funéraire de cette famille qui, pour la petite histoire, prétendait descendre d'un frère de Jeanne d'Arc, et dont les « preuves » sont copiées (7 bis) au registre des délibérations consulaires en 1709.

Le n° 6 du musée porte : « Stèle funéraire en 4 fragments, longueur totale 1,38 m, largeur 0,50 m. Gravure en latin de l'épitaphe, sur 4 lignes. Les lettres romaines des 2 lignes supérieures ont 0,07 m de hauteur et celles des 2 lignes inférieures 0,05 m. Aucune mention de provenance ».

L'inscription gravée sur grès et incomplète :

...TIUS NOLORGUES A SANCTA
...E DE CONCHIS PRIOR 1741
...VONDAM MUROS DESTRUXERAT ISTOS
..CARMELI STRUXIT ET AUXIT EOS

On connaît les deux dernières lignes qui, avant de figurer au musée, étaient dans les écuries de la gendarmerie, ancien couvent des Carmes. Elles se lisaient ainsi (8) :

IMPIA GENS QUONDAM MUROS DESTRUXERAT ISTOS

VIRTUS CARMELI STRUXIT ET AUXIT EOS

« Une race impie (les protestants en 1576) avait détruit ces bâtiments, le courage du Carmel les a rebâtis et accrus ». Les deux premières lignes devaient se trouver dans l'environnement des autres déjà citées. L'aile droite du Couvent des Carmes est due au P. Amans Nolorgues de Conques qui fut prieur de ce même couvent et l'était encore en 1744 (9). Il ne s'agit donc pas d'une épitaphe mais d'une dédicace que je propose de rétablir ici :

AMANTIUS NOLORGUES A SANCTA

FEDE DE CONCHIS PRIOR 1741

« Amans Nolorgues de Ste Foy de Conques étant prieur 1741 ».

INSCRIPTIONS ET GRAVURES DE LA PROCHE REGION FIGEACOISE

Château de Ceint-d'Eau

Le château de Ceint-d'Eau (commune de Figeac au-dessus du village du même nom) est un édifice composite datant pour ses parties les plus anciennes du XVIe siècle. Fontenilles a relevé l'inscription suivante « sur un cartouche Renaissance placé au-dessus de la porte d'entrée de la chapelle domestique » :

INQUIRENTIBUS DOMINUM NON DEFICIENT BONA

« A ceux qui cherchent Dieu il ne manquera rien ».

Les réparations postérieures à la date où Fontenilles lut l'inscription ont profondément modifié la présentation. Deux carrés portant chacun une partie de l'inscription entourent une croix ; des motifs XVIIe siècle tels une tête d'ange ailé, des fruits, encadrent l'ensemble réalisé en ciment par moulage. Sans la mention de Fontenilles, on pourrait douter de l'authenticité de l'inscription.

Inscription relevée sur une cheminée

Son obscurité est sans doute causée par la maladresse de celui qui la grava. Et c'est pour celà qu'il nous a semblé bon de la livrer à la sagacité des lecteurs, mais aussi comme exemple des limites auxquelles on se trouve confronté dans ce genre de recherches lors-

qu'il s'agit non plus d'inscriptions savantes, mais d'inscriptions populaires d'époque souvent indéterminée et de transcription souvent bien difficile. Dans le cas présent, relevé dans une maison privée proche de Figeac, on peut penser qu'on a donné à un maçon illettré une feuille de papier indiquant ce qu'il aurait à graver : sans doute un nom (indéchiffrable) et la date 1679 (fig. 3).

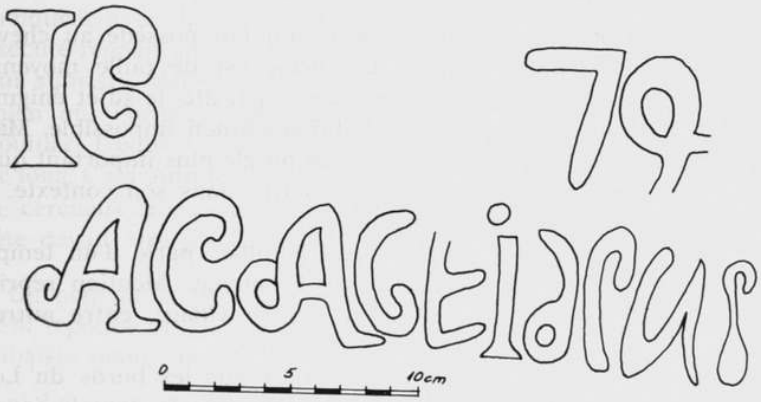

Figure 3

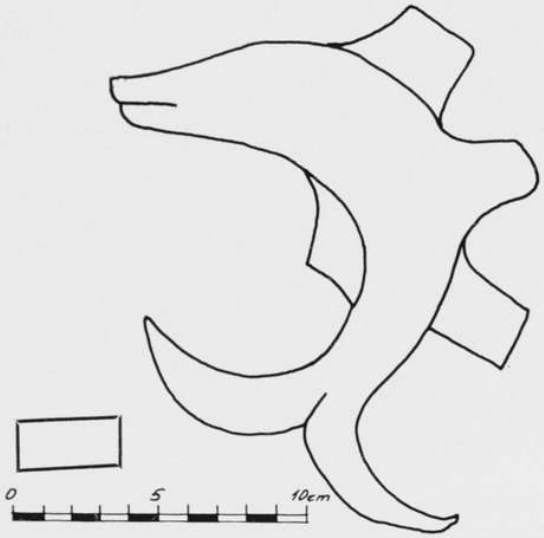

Figure 4

Le dauphin de Linac

Dans l'église de Linac, sur la colonne engagée à droite de l'entrée du chœur, est finement gravé un dauphin avec un petit rectangle à sa base. Le dessin est élégant, la colonne est ancienne, l'énigme est complète (fig. 4).

Le mystère Frontenac

Le village de Frontenac sur les bords du Lot possède au chevet de son église une pierre gravée. La pierre est de taille moyenne (0,48 m x 0,35 m), la gravure, parfaitement abstraite, le sujet énigmatique (fig. 5). L'interprétation en est difficile sinon impossible. Mais cette pierre n'est qu'un des éléments d'un puzzle plus important qu'il est indispensable d'évoquer pour la remettre dans son contexte. Il s'agit du « temple » de Frontenac.

Un érudit du XVII° siècle, l'abbé de Fouillac, parle d'un temple romain adossé à l'abside de l'église de Frontenac. Mention reprise par tous ceux qui, depuis, ont écrit sur ce village, entre autres, Delpon (10).

« L'église de Frontenac, canton de Cajarc sur les bords du Lot, se trouve adossée à la partie extérieure d'un temple dont la forme

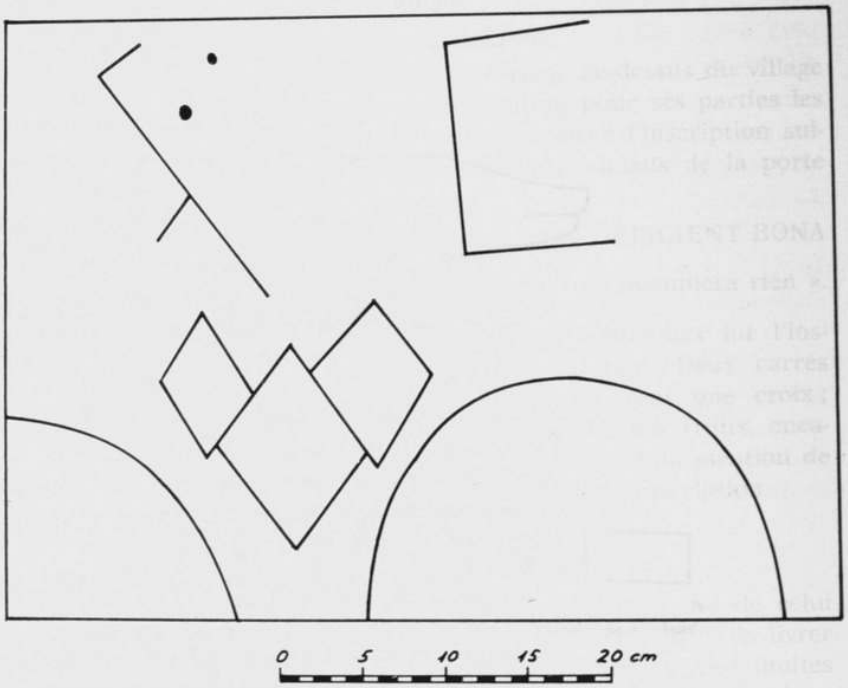

Figure 5

en carré long est indiquée par les restes des murs latéraux qui sont au niveau du terrain. Les gros blocs de grès employés à cette construction, les moellons noyés dans le mortier qui les réunit, les trois dernières assises composées de grosses masses, les restes d'une voûte qui devait former à droite et à gauche de l'édifice une espèce de portique, des médailles d'Auguste et de Claude, enfin des restes de colonne d'ordre corinthien qu'on y voyait encore il y a peu d'années, indiquent assez qu'il fut construit par les Romains. Un cordon bien exécuté régnait autour de ce temple, du moins on le voit sur la partie qui subsiste mais on n'y aperçoit plus les colonnes d'ordre corinthien qui l'ornaient et dont l'existence est attestée par l'abbé de Fouillac. L'édifice devait avoir huit mètres de large sur onze mètres de long. C'est autour de ce temple que l'on trouve une grande quantité de cercueils creusés dans le grès et arrondis intérieurement là où la tête devait être placée ».

On pourrait supposer que les derniers vestiges ont disparu après 1830 (époque où Delpon écrivait). Il les dit déjà très ruinés, mais il subsiste quand même quelques faits troublants :

a) La carte que fit Fouillac pour signaler ces antiquités porte bien entre « Scrinhol vel Capdenac » et Gayfié (commune de Cajarc) un temple : « temp. chor » ? mais le place sur la rive gauche du Lot, approximativement, il est vrai, en face de Frontenac. Doit-on accorder plus de crédit à la notice qu'à la carte ?

b) Le cadastre de 1811, contemporain de Delpon, montre une église de 17,50 m de longueur sur un peu plus de 6 m de largeur avec, en prolongement du chœur, un bâtiment légèrement arrondi du côté Est, de forme irrégulière du côté sud, ayant environ 11 m d'est en ouest et 10 m du nord au sud, ne portant pas de numéro de cadastre. On sait que la mairie a occupé cet emplacement au XIXe siècle mais ce peut être après 1830. La longueur correspond à celle du temple que décrit Delpon. La largeur plus importante pourrait peut-être s'expliquer par les restes de voûte dont il parle. Il signale aussi et c'est intéressant que « les murs latéraux sont au niveau du terrain » sous-entendu sans doute de l'église. Effectivement celle-ci est élevée de plusieurs mètres au-dessus du terrain côté est et les assises du chœur sont formées de « grosses masses » dont certaines ont plus d'un mètre de longueur. C'est dans ces assises que se trouve le bloc gravé.

Il n'est pas invraisemblable que ce socle très surélevé à l'est ait la forme et la hauteur du soubassement d'un temple, d'autant plus que subsiste dans l'angle sud-ouest du clocher, une colonne qui pourrait

être en place. Faite en grès de 55 cm de diamètre et encore 3 m de hauteur, elle est incluse dans la maçonnerie. Sa base, très abîmée, comporte un tore qui a été tourné en même temps que le fût de la colonne, le dit fût se prolongeant au-dessous de ce tore. Cette base se trouve au niveau du sol de l'église actuelle. Pour les sarcophages dont parle Delpon, on se souvient dans le village de les avoir vus sur la petite place devant la porte sud de l'église, place qui fut prise sur l'ancien cimetière. Mais leur forme telle que la décrit Delpon est médiévale, comme l'est peut-être ce fût de colonne dans le mur de l'église avec sa base tenant à la colonne.

Monsieur Labrousse, alors directeur de la circonscription des antiquités historiques à qui, début 1979, je signalais cette pierre et les autres indices, pensait que la gravure pourrait être une marque de tâcheron médiéval, même si le moellon taillé est plus ancien. Et il ajoutait « le seul fait qui reste, est, outre la tradition (10), la présence de murs de moyen appareil, mais cet appareil est-il antique ? Colonnes, bases et frises qui auraient pu apporter quelque clarté ayant disparu depuis le XVIIIe siècle ».

La pierre gravée de Frontenac garde son mystère...

Il faut, pour clore cette liste forcément incomplète, ajouter les inscriptions relevées dans l'église Saint-Pierre-Toirac déjà publiées (12) et souhaiter que d'autres poursuivent cette recherche et y apportent de nouveaux éléments.

Gilbert FOUCAUD.

NOTES

1. Corpus des inscriptions de la France médiévale, C.N.R.S., 1984, p. 99. Si on en croit Debons, Annales ecclésiastiques et politiques de la ville de Figeac, Toulouse, 1829, p. 99 : « Un antiquaire de notre ville, M. Champollion, dont le nom est célèbre, a traduit ainsi cette inscription : Le 4 des ides de février l'autel a été consacré par Géraud, évêque de Cahors, en l'honneur de la Sainte Vierge ; que sa messe soit célébrée pendant toute l'année exceptée la fête de St Blaise. »

1 bis. Il était d'usage dans les églises carolingiennes de consacrer à saint Michel un ou des autels à l'Ouest. J. VALLERY-RADOT, « Notes sur les chapelles hautes dédiées à saint Michel » dans *Bulletin monumental*, 1929, pp. 433-478.

Nous ne sommes pas en présence d'une église carolingienne, c'est certain, et à saint Michel s'ajoutent d'autres noms. Mais n'y aurait-il pas dans cette existence de chapelles hautes dédiées à saint Michel un début d'explication pour l'étrange place de ce texte ? Saint-Pierre de Bessuejouls (Aveyron), qui date sans doute de la fin du XIe, donc contemporaine de notre inscription, possède au-dessus du porche une chapelle haute dédiée à saint Michel.

2. DEBONS. *Annales...*, p. 94.

3. Mathieu SOURDÈS. *Flosculi notice figeacensis*. Villefranche-de-Rouergue, 1712, p. 49.

4. A.D.L. 3 E 14/15 f° 48 v° et suiv.

5. THONNAT. *Documents généalogiques et historiques sur les familles nobles ou notables du Haut Quercy.*

5 bis. J. FAVIER. *De l'or et des épices,* 1987, p. 418.

6. G. FOUCAUD. *Le quartier Saint-Martin de Figeac,* B.S.E.L., 2e fasc. 1982, pp. 191-204.

7. THONNAT. *Op. cit.* p. 168.

7 bis. A.M. Figeac, B.B. 19.

8. DEBONS. *Op. cit.* p. 186.

9. J.B. CHAMPEVAL DE VYERS. *Figeac et ses institutions religieuses.* Cahors, 1898, p. 110.

10. DELPON. *Statistique du département du Lot.* Paris, 1831, t. I, p. 525.

11. Elle est encore vivante chez les anciens du village.

12. G. FOUCAUD, J. FABRIOL. B.S.E.L., 2e fasc. 1989.

L'HOTEL DE BALÈNE, A FIGEAC

D'APRES UN DESSIN INEDIT DE L'EPOQUE REVOLUTIONNAIRE

Les Archives du Lot (série L, sup. 55) conservent un dessin de l'époque révolutionnaire représentant sommairement la façade de l'hôtel de Balène à Figeac, avant une restauration de ce bâtiment qui était et resta encore longtemps prison et tribunal.

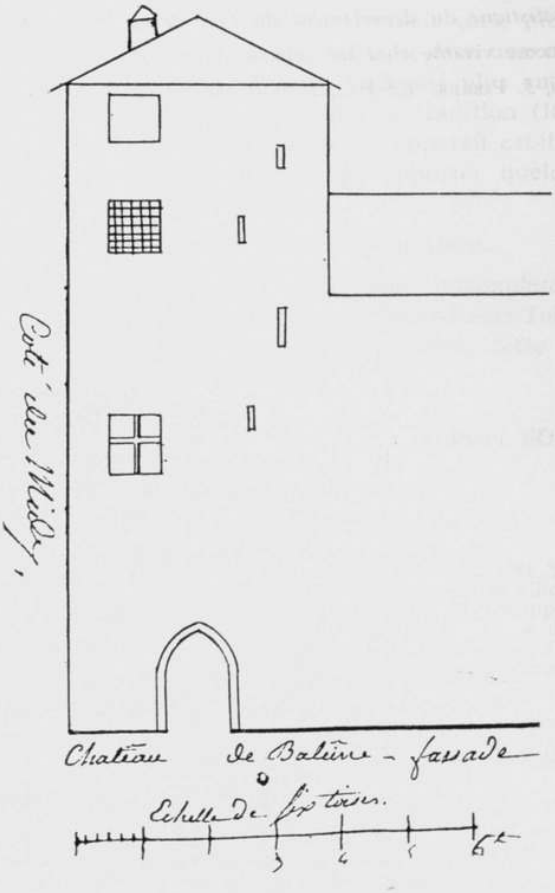

L'intérêt de ce document, reproduit ci-dessus, est de rappeler l'existence de la tour, aujourd'hui disparue. La porte dessinée maladroitement est celle qui sert d'entrée actuelle.

G. FOUCAUD.

LES PROCÉDURES DE CONCILIATION MISES EN PLACE PAR LA CONSTITUANTE AUX TRIBUNAUX DE PAIX ET DE FAMILLE DE FIGEAC AU COURS DES PREMIÈRES ANNÉES DE LA RÉVOLUTION

« *Bal may un piétrè accord qu'un boun proucès* »(1).

Cet adage est révélateur de la vieille hostilité des paysans du Quercy envers les justices d'ancien régime. Il suggère que bien des « arrangements » se sont conclus loin des prétoires et des études de notaire. Nous en ignorons le nombre. Il y a là une atteinte aux prérogatives du « pouvoir » quel qu'il soit. Celui-ci a toujours eu le souci d'organiser des instances officielles de conciliation, moins onéreuses pour les parties qu'un long procès, mais cependant soumises au contrôle du juge.

A Figeac, la coutume prévoyait, au civil, une phase préalable de conciliation : les consuls pouvaient nommer dans chaque « gache » ou lieu rural, des hommes sages pour ramener la paix entre les habitants et, à défaut d'accord avertir le juge qui appellerait alors les parties devant lui (2). Lors de la parution du décret général d'organisation de l'ordre judiciaire du 16 août 1790, deux créations ne durent pas être une nouveauté pour les Figeacois.

— le recours obligatoire avant toute action au civil devant le Tribunal de Paix à une instance de conciliation.

— le Tribunal de famille : en cas de contestation entre parents jusqu'au quatrième degré, ou entre tuteur et pupille, les parties étaient tenues de « nommer des parents ou à défaut des amis et voisins pour arbitres, devant lesquels ils éclairciraient leur différend ». Une décision motivée devant être rendue pour permettre le contrôle du juge.

Les tentatives de conciliation organisées
par le Tribunal de Paix de Figeac (première section)
en l'an III, IV et V (3)

Sous réserve de la séparation entre pénal et civil les affaires soumises au juge de paix sont quasiment de même nature et dans les mêmes proportions que celles jugées par la justice seigneuriale de l'abbaye avant la révolution (4) ; les violences représentent 60 % des affaires pénales, les dettes 34 % des affaires civiles, les injures 10 % et les vols 8 %.

La procédure de conciliation se révèle un échec : dans 68 % des cas en l'an III, 70 % en l'an IV et 57 % en l'an V. Il est établi alors un procès-verbal de non conciliation.

Fonctionnement du Tribunal de famille
du district de Figeac
de juillet 1793 à janvier 1796

Les dossiers qui subsistent sont malheureusement incomplets. Le premier date du 5 juillet 1793 et le dernier de janvier 1796. Il n'y a aucune décision pour l'an III (5). Tels quels ils permettent cependant quelques observations.

La procédure est utilisée dans tous le ressort du district. 44 % seulement des familles sont domiciliées à Figeac.

Le décret prévoyait que les arbitres au nombre de deux pour chaque partie, devaient être choisis parmi les parents, amis ou voisins. Ceux que nous rencontrons sont des hommes de loi (certains ont été ou seront notaires), ou des marchands, en fait des notables qui n'ont aucun lien de parenté avec les plaideurs. La différence des conditions sociales entre parties et arbitres conduit dans le plus grand nombre des cas à écarter la possibilité d'une « amitié » et parfois à retenir une relation de « clientèle » au sens romain.

A défaut de désignation volontaire des arbitres, le décret prévoyait une désignation d'office par le juge : il semble que cela ait été le cas dans un grand nombre de dossiers.

Par contre, nous avons relevé dans seulement 8 % des cas la nomination par les premiers arbitres en cas de désaccord entre eux, d'un surarbitre, et nous n'avons rencontré aucun cas d'appel devant le juge. Cependant, le décret prévoit que « l'arrêté de famille ne pourra être exécuté qu'après avoir été présenté au président du Tribunal de district qui ordonnera ou refusera l'exécution. Dès lors l'appel perd tout intérêt.

En ce qui concerne la nature des affaires transigées :

12 % concernent la procédure proprement dite (procès-verbal de carence, désignation d'un tiers arbitre).

4 % des conflits à propos d'un contrat de mariage (obligation d'entretien, délivrance de la dot).

8 % des conflits entre propriétaires et fermiers ou métayers.

2 % des prêts.

2 % des mitoyennetés et servitudes.

2 % des conflits entre marchands.

Le surplus, soit 70 % concerne des successions : 66 % portent sur la succession des père ou mère des plaideurs (testaments, donations, partages antérieurs aux lois égalitaires de la Révolution), 2 % portent sur la succession d'un oncle et 2 % sur celle d'un frère.

Nous n'avons rencontré aucune intervention des arbitres au titre du Tribunal de discipline bien que le décret ait prévu l'action des parents ou tuteurs ayant des « sujets de mécontentement très graves sur la conduite d'un enfant ou d'un pupille ».

A partir de la cinquantaine de dossiers du Tribunal de famille conservés aux archives départementales, il semble difficile d'asseoir solidement une conclusion. Il apparaît cependant que les résultats n'aient guère été meilleurs que ceux de l'audience des conciliations au Tribunal de Paix. La raison de ce double échec se situe sans doute dans le contrôle que la justice entend exercer sur les décisions de ces deux instances. Car « l'arrangement » préconisé par l'adage est totalement amiable et ne doit pas être remis en cause par les plaideurs. En définitive il doit être occulte vis-à-vis de la justice, même si ce n'est plus celle du seigneur. Il y a là une masse d'accords auquel l'historien n'aura jamais accès, si ce n'est peut-être à partir d'archives privées, mais ce ne seront alors que des observations ponctuelles. Une vue générale de ces arrangements apparaît à tout jamais impossible.

Philippe CALMON.

NOTES

1. Mieux vaut un mauvais accord qu'un bon procès.
2. Calmon Ph. A propos des chartes et coutumes de Figeac et sa région. Quercy Recherche, n°s 52, 53 et 54, 1983.
3. Les documents étudiés sont aux A.D. Lot. Suppléments 263, 264 et 266.
4. Calmon Ph. La propriété foncière et les revenus fonciers à la fin de l'Ancien régime dans l'élection de Figeac. VIII La seigneurie. Bulletin S.E.L., 1991, p. 78-79.
5. A. D. Lot, supplément 166. 4 % des décisions sont datées suivant l'ancien calendrier, le surplus suit le calendrier révolutionnaire.

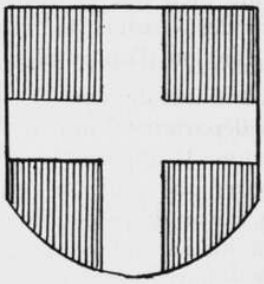

BIBLIOGRAPHIE

PUY-L'EVEQUE AU MOYEN AGE.
Le castrum et la châtellenie (XIIIe-XVe siècles)

par Jean LARTIGAUT.

Ed. du Roc de Bourzac, 24150 Bayac, 1991, 207 pages.

Monsieur Lartigaut nous avait entretenus de Puy-l'Evêque au Moyen Age lors de notre séance publique du 11 décembre 1988. Depuis, nous attendions avec intérêt la publication de l'ouvrage dont cette conférence nous avait donné un appréciable avant-goût.

Ne se laissant pas décourager par l'indigence des sources qui jusqu'ici avait rebuté les historiens, l'auteur a patiemment rassemblé une documentation éparse et clairsemée qu'il a exploitée dans ses moindres détails, non sans prendre en compte les caractéristiques du site naturel et les vestiges archéologiques médiévaux.

L'ouvrage se présente comme une savante monographie s'ouvrant sur l'organisation d'un réseau paroissial complexe et proposant une excellente reconstitution du castrum avec son fort et ses faubourgs. La châtellenie fait l'objet d'un chapitre solidement documenté avec le tracé de ses limites et l'implantation de ses points forts. Sont longuement étudiés le rôle du seigneur évêque et le groupe des nombreux chevaliers formant la noblesse castrale. Sont évoquées l'organisation consulaire mise en place en 1271, les activités agricoles, artisanales et surtout marchandes, l'existence d'une fraternité de lépreux vivant dans leur maladrerie et la présence d'une petite communauté juive attestée à la fin du XIIIe siècle. Pour terminer, nous avons un aperçu de la vie spirituelle et religieuse soulignant la place du clergé et les manifestations de piété des fidèles.

Dans sa conclusion, Jean Lartigaut considère Puy-l'Evêque comme un bourg castral, plus récent que Gourdon ou Luzech, mais dont le succès est indéniable. Succès dû sans doute à un riche environnement agricole, au voisinage de la rivière et au passage d'une route importante, mais aussi à la prédominance du bourg castral sur les paroisses rurales de la châtellenie qui n'étaient pas en mesure de jouer le rôle de relais entre le castrum et l'habitat dispersé.

(Ouvrage disponible en librairie).

***

LES CARRIERES UTILISEES DANS LES DIVERSES ETAPES DE LA CONSTRUCTION DE LA VILLE DE FIGEAC

Par A. LEFAVRAIS-RAYMOND, A FELZINES et G. FOUCAUD.

Actes du 115e Congrès national des sociétés savantes, Avignon 1990, p. 203-208.

Il convient de signaler cette excellente communication publiée sous la signature de trois de nos collègues et qui répond à cette double interrogation : d'où viennent les pierres avec lesquelles Figeac a été bâtie ? à quelle époque les a-t-on employées ?

La situation géologique de la ville offrait un vaste choix de matériaux. Pour des raisons encore obscures, toutes ces possibilités n'ont pas été exploitées. Pendant le Moyen Age, active période de construction, le grès a connu un monopole total, donnant à la cité son caractère. Ce n'est qu'à la fin du XVIe siècle que commencent à être utilisées les carrières de calcaires dolomitiques toutes proches concurremment avec le grès. Il faudra attendre le XXe siècle pour voir apparaître l'oolithe blanche du Bajocien dans les constructions, cette pierre étant pourtant abondante aux portes de la ville. Mais jamais les roches primaires, pourtant distantes parfois de moins d'un kilomètre n'ont été extraites, même pour des soubassements.

Aucune de ces carrières n'a, semble-t-il, fourni de matériaux pour d'autres utilisations que celles des bâtiments figeacois. Mais certains de ceux-ci, bien datés, nous permettent d'établir sans trop de risques d'erreur les différentes périodes d'utilisation. Tel par exemple un angle du mur de la citadelle protestante datée de 1577-1580 qui nous offre la première utilisation certaine des calcaires dolomitiques ; ou tels prix faits des XVIIe et XVIIIe siècles qui localisent avec précision des lieux d'extraction.

PROCES-VERBAUX DES SEANCES de la Société des Etudes du Lot

SEANCE DU 9 JANVIER 1992 *

Présidence : M. Dalon

Nouveaux membres

— Mlle Aurore Servat, de Puy-l'Evêque, présentée par MM. Lartigaut et Deladerrière.

— M. Jérôme Witteveen, de Duravel, présenté par MM. Charton et Deladerrière.

— M. Roland Bully, de Gramat, présenté par Me Orliac et Me Calmon.

— Mme Louise Blanié, de Tiercé (Maine-et-Loire), présentée par MM. Lartigaut et Deladerrière.

— M. Jacques Gombert, de Poitiers, présenté par MM. Lartigaut et Malbec.

— Mme Thérèse Murat, de Cahors, présentée par MM. Lartigaut et Malbec.

— M. Jacques Ghirardi, de Lalbenque, présenté par MM. Dalon et Malbec.

Congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest

La Fédération historique du Sud-Ouest, dont le siège est à Bordeaux, tiendra son congrès les 4 et 5 avril 1992 à Cahors et Villeneuve-sur-Lot. La Société des Etudes du Lot a été invitée à participer à la journée cadurcienne du samedi 4 avril. Nos sociétaires qui souhaiteraient assister aux réunions de travail et aux manifestations prévues seront informés du programme lors de la prochaine séance mensuelle.

Ouvrage paru

Puy-l'Evêque au Moyen Age, de Jean Lartigaut, vient de paraître. On peut se le procurer en librairie ou aux éditions C.G.P.H., 24150 Bayac.

Ouvrage annoncé

Castelfranc, une démocratie rurale sous l'Ancien Régime, par Jean et Françoise Paillas. En souscription jusqu'au 15 juin 1992 aux éditions C.G.P.H., 24150 Bayac, au prix de 150 F.

---

* *Présents :* Mmes Aupoix, Bidan, Cole, Destreicher, Girardat, Maurel, Thouvenin. Mlles Cavaroc, Chevalier, Denjean. MM. Aupoix, Bidan, Birou, Bouyssou, Chiché, Dalon, Deladerrière, Delmon, Destreicher, Houlès, Lapauze, Malbec, Rigal, Vitrac.

Articles signalés

— « Les gisements paléontologiques pléistocènes à indices de fréquentation humaine : un nouveau type de comportement prédateur », par Brugal et Jaubert, dans *Revue d'archéologie préhistorique Paléo*, Les *Eyzies*, n° 3 (décembre 1991). Sont traités pour le Lot : Les Fieux et Coudoulous I et II.

— « Les Favas, une famille de drapiers dans la Marseille angevine (1302-1473) », par Christine Barnel, dans revue *Provence historique*, 3e trimestre 1989. Etude sur une famille originaire de Gourdon en Quercy qui s'établit à Marseille au début du XIVe, s'enrichit dans le négoce des draps et après s'être intégrée au sein de l'oligarchie locale, s'éteignit vers la fin du XVe siècle.

Monuments historiques

Par arrêtés du 14 mai 1991, sont classés monuments historiques :

— les vestiges de l'Abbaye Nouvelle à Léobard ;

— les parties suivantes de l'ancienne maison consulaire de Saint-Céré : façades et toitures, salle du 2e étage, tour de l'escalier.

Par arrêté du 13 septembre 1991, est classé monument historique, en totalité, l'immeuble situé à Figeac, 39 à 43, rue Gambetta (précédemment inscrit à l'Inventaire supplémentaire).

Par arrêtés du 23 mai 1991, sont inscrits à l Inventaire supplémentaire des monuments historiques :

— les remparts de la ville de Figeac, y compris les trois tours, situés 51 et 53 boulevard du Colonel Teulié et rue du Champ de Saint-Barthélémy ;

— la maison-tour, en totalité, située 2, rue du Four Sainte-Catherine à Cahors.

Par arrêtés du 16 septembre 1991, sont inscrits à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques :

— le château Boutier à Duravel (façades, toitures, escalier principal, cheminée du premier étage) ;

— le château de Labastide-Murat (façades, toitures, boudoir, salle à manger, grand salon, salon de musique, bibliothèque, et vestibule avec l'escalier y compris le palier du premier étage) ;

— le château de Lunegarde, en totalité ;

— le château de Lavercantière (façades, toitures, grande salle du rez-de-chaussée, escalier principal).

Communications

La baronnie de Salviac en 1337 *(M. Lartigaut)*

En 1337 Pierre de Balène vend sa seigneurie de Salviac à Philippe de Jean. L'acte de vente, fortuitement retrouvé aux Archives de la Dordogne, est étudié par M. Lartigaut qui examine successivement l'origine du document, les parties en présence et les modalités de la transaction. Il cherche ensuite à délimiter le territoire de la châtellenie, à établir la

situation des vassaux et l'emplacement de leurs maisons fortes, à dresser enfin un bilan des revenus du seigneur de Salviac.

Si cet acte donne des renseignements de première importance et inédits sur la baronnie de Salviac au XIVe siècle, il reste muet sur la formation et l'activité économique du bourg de Salviac ainsi que sur l'occupation du sol.

LA DÉGRADATION DES BÂTIMENTS CULTUELS AU XVIIIe SIÈCLE. L'EXEMPLE DE SAINT-MICHEL-DE-BANNIÈRES *(M. Maynard)*

Si l'on en juge par les procès-verbaux des visites pastorales de la deuxième moitié du XVIIIe siècle, un certain nombre d'églises du Lot souffrent d'un manque d'entretien plus ou moins préjudiciable à l'exercice du culte, à tel point que certains édifices sont menacés d interdit. M. Maynard nous livre à ce propos une ordonnance de l'évêque de Cahors concernat l'église de Saint-Michel-de-Bannières en 1771.

MARIAGES ET DIVORCES À FIGEAC, DE L'ANCIEN RÉGIME AU CODE CIVIL *(Me Calmon).*

Les observations de notre collègue, qui portent sur la période 1792-1810 permettent de cnoclure à une certaine continuité. Le régime dotal en usage sous l'Ancien Régime s'appliquera jusqu'au Code civil qui va consacrer comme régime de droit commun la communauté des meubles et acquêts. Ce sont donc les catégories sociales à fortune mobilière qui vont désormais recourir au contrat pour déroger au régime légal. Toutefois 64 % des futurs époux n'établissent pas de contrat de mariage après 1804, acceptant donc la communauté légale.

Quant au divorce, institué en 1792, il ne semble guère intéresser les Figeacois : cinq divorces seulement sur 849 mariages conclus entre 1790 et 1810.

PROJECTIONS *(M. Dalon)*

Présentation d'une sélection de diapositives sur le thème « L'art roman dans les églises rurales du Rouergue ».

SEANCE DU 6 FEVRIER 1992 *

Présidence : M. Dalon

Nécrologie

— M. Jean Tournié, de Teyssieu.

Nouveaux membres

— M. René Rames, de Cahors, présenté par MM. Bouyssou et Dalon.

— M. Marie-Robert Séronie-Vivien, du Bouscat (Gironde), présenté par MM. Lorblanchet et Lacoste-Lagrange.

— M. Lucien Leplus, de Tour-de-Faure, présenté par MM. Bouyssou et Chiché.

---

* *Présents :* Mmes Aupoix, Bénard, Bidan, Bouyssou, Cole, Destreicher, Girardat, Pagès, Sautai, Thouvenin. Mlles Brun, Cavaroc, Chevalier. MM. Aupoix, Bidan, Birou, Bouyssou, Chiché, Dalon, Dargegen, Deladerrière, Delmon, Denjean, Destreicher, Ducombeau, Gérard, Guichard, Houlès, Lapauze, Larrive, Portal, Salvage, Sautai, Vitrac.

Informations

Le vice-président donne connaissance du programme du congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest dont la première journée se dérou'era à Cahors le 4 avril.

Dons

— De M. Séronie-Vivien : dix tirés à part d'articles dont il est l'auteur ou le co-auteur et dont la plupart concernent deux sites préhistoriques situés à Caniac-du-Causse (grotte de la Bergerie et gisement de Pégourié).

— De M. Guy Carrieu : le texte de sa pièce « Le lieutenant trahi » (scènes de la vie de Joachim Murat), créée à Cahors le 18 mai 1991.

Communications

PÉTROGRAPHIE DES PRODUITS DE DÉBITAGE DES NIVEAUX AZILIENS DU GISEMENT DE PÉGOURIÉ À CANIAC-DU-CAUSSE *(M.Séronie-Vivien)*

Dans ce gisement bien connu, occupé du Périgordien à l'âge du Bronze, l'Azilien est représenté par quatre niveaux riches en industrie lithique. L'analyse pétrographique portant sur 3 484 éclats et fragments de silex (crétacé, tertiaire et jurassique) montre que l'approvisionnement en matières premières varie très peu pendant cette période. L'origine géographique des matériaux fait l'objet d'une étude en cours.

LE TESTAMENT D'UNE GRANDE BOURGEOISE DE CAHORS EN 1280, SÉBÉLIE DE JEAN, VEUVE D'ARMAND BÉRAL *(M. Lartigaut)*

Par sa naissance et son mariage, la testatrice appartenait au milieu des Cahorsins qui jouèrent un rôle de premier plan dans le commerce international au XIIIe siècle.

Son testament est une mine de renseignements sur la ville de Cahors et ses environs, notamment par la mention détaillée de legs pieux en faveur de 45 églises et communautés religieuses, sans compter hôpitaux, maladrerie, reclus et recluse. On peut considérer ce document comme un catalogue des institutions religieuses et charitables de la cité épiscopale à cette époque. Il permet également d'attirer l'attention sur les grands notables de la ville et de révéler les prémices de leur évolution sociale.

A PROPOS DES LETTRES D'UNE ARISTOCRATE DE CONCOTS SAISIES EN 1793 PAR LES AUTORITÉS RÉVOLUTIONNAIRES *(Mme Thouvenin)*

Notre collègue apporte des éléments complémentaires à sa communication publiée dans le premier fascicule 1989, concernant Louis de Mauriac, dernier seigneur de Concots.

Après avoir rappelé la situation locale au début de la Révolution et évalué le patrimoine des Mauriac, elle étudie en détail cinq lettres écrites de Concots au printemps 1793 par une sœur de Louis, alors émigré, à une autre de ses sœurs résidant en Périgord. Ces missives, rédigées dans un style très particulier, utilisant fréquemment une sorte de « verlan », furent saisies par les autorités révolutionnaires qui firent emprisonner l'expéditrice.

PROJECTIONS *(M. Dalon)*

Aperçu de l'art roman en Roussillon à partir d'un certain nombre d'églises, essentiellement rurales, caractéristiques de l'architecture des XIe et XIIe siècles.

SEANCE DU 5 MARS 1992 *

Présidence : M. Dalon

Nécrologie

— M. Robert Merceron, d'Argentat.

— Mme Yvette Grill, de Cahors.

Nouveaux membres

— M. Pierre Billiant, de Frouzins (Haute-Garonne) présenté par MM. Girault et Vernet.

— Mme Monique Lasfargues-Malique, de Bégoux, présentée par l'abbé Toulze et M. Larrive.

— M. et Mme André Turquet, de Cremps, présentés par MM. Da'on et Chiché.

— M. Léon Martin, de Crayssac, présenté par MM. Malbec et Lartigaut.

— M. Jean Arnaud, de Puy-d'Evêque, présenté par MM. Malbec et Dalon.

— Mme Renée Bouyssou, de Gourdon, présentée par MM. Malbec et Lartigaut.

Publications reçues

— De la Direction départementale de l'Equipement : la plaquette « *L'Occitane, une voie d'avenir* », consacrée à la future autoroute A 20.

— Du même service : le n° de janvier 1992 d'*Antenne 46*, magazine d'information de la D.D.E. On y relève notamment la carte du fuseau des 300 m arrêté pour l'autoroute A 20 (de Brive à Montauban) et un article sur le sauvetage du « mur des Anglais » à Bouziès.

— Du Centre départemental de la Météorologie de Gourdon : une étude statistique sur la thermométrie, réalisée d'après 50 ans de mesures effectuées à Gourdon. On y notera les deux températures extrêmes enregistrées pendant cette période : moins 15° C le 16 janvier 1985 et plus 40° C le 12 juillet 1949.

---

* *Présents :* Mmes Aupoix, Bénard, Bidan, Bouyssou, Cole, Destreicher, Gbikpi, Girardat, Lasfargues-Malique, Sautai, Thouvenin, Vanvoren. Mlles Cavaroc, Chevalier, Denjean, Lespinet. MM. Aupoix, Bidan, Birou, Bouyssou, Burc, Chiché, Dalon, Dargegen, Delmon, Deladerrière, Denjean, Destreicher, Ducombeau, Guichard, Houlès, Lapauze, Malbec, Rames, Rigal, Sautai, Vitrac.

Articles signalés

— « Les carrières utilisées dans les diverses étapes de la construction de la ville de Figeac », par A. Lefavrais-Raymond, A. Fe'zines et G. Foucaud. *Actes du Congrès national des sociétés savantes*, Avignon, 1990.

— « Un évêque de Fréjus devenu pape », par R. Bérenguier (il s'agit du cadurcien Jacques Duèze). *Bulletin de la Société d'Etudes de Draguignan et du Var* (années 1989-1990), publié en décembre 1991.

Communications

DOLMEN DE LA FORÊT OU DOLMEN GOUZOU, À SOUILLAC *(M. Girault)*

Situé à Présignac, commune de Souillac, ce do!men était à l'origine protégé par un tumulus. Gravement endommagé au début du siècle et pratiquement détruit en 1980 au cours de travaux de déboisement, il a fait l'objet d'une fouille de sauvetage en 1984.

Il a pu être récupéré un mobilier peu important mais varié qui a été minutieusement étudié. Au total 288 dents (correspondant à 19 individus, dont 7 adultes), 582 ossements ou fragments d'ossements et une cinquantaine d'objets divers : perles (en calcite, calcaire ou jayet), éclats de silex, pendeloque en test de coquillage, tessons de céramique, canines perforées de canidés ou suidés, clous et fragments de fer (attestant une fréquentation plus récente du site).

Cette fouille apporte des renseignements non négligeables sur les populations du Chalcolithique quercynois.

SUR UNE PHOTOGRAPHIE ANCIENNE DE FIGEAC *(M. Foucaud)*

Le musée de l'Hôtel de la Monnaie à Figeac conserve une photographie de la ville prise peu après 1860. Son examen permet d'intéressantes observations. La présence, par exemple, d'un pont de bois proche du pont du Griffoul et de divers bâtiments aujourd'hui disparus. En somme, une ville restée médiévale malgré certaines transformations et l'existence de quelques demeures des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. On remarque le contraste entre deux types de constructions : maisons patriciennes et masures du menu peuple, celles-ci bâties sur des parcelles identiques desservies par des ruelles ou des impasses aux tracé perpendiculaires.

PROJECTIONS *(M. Dalon)*

Trois sites majeurs du Roussillon roman : Saint-Michel de Cuxa, Saint-Martin du Canigou et le prieuré de Serrabone.

XLIVe CONGRES DE LA FEDERATION HISTORIQUE DU SUD-OUEST

CAHORS, VILLENEUVE-SUR LOT 4-5 AVRIL 1992

PROGRAMME CADURCIEN

Samedi 4 avril

10 h 30. Ouverture du congrès à la Chambre de Commerce de Cahors sous la présidence de M. le Professeur Etienne, Président de la Fédération.

Conférences inaugurales :

— *Un grand axe historique de navigation : le Lot,* par M. Ph. Delvit, maître de conférences à l'Université de Toulouse I.

— *Les vins de Cahors, histoire, renouveau et perspectives,* par M. J. Baudel, Secrétaire de l'Association des Seigneurs du Cahors.

12 h 30. Repas à l'hôtel de la Chartreuse.

14 h 30 - 18 h. Séances de travail à la Maison des Œuvres.

— Commission I. *La vallée du Lot et ses abords : préhistoire et antiquité.*

— Commission II. *La vallée du Lot : archéologie et Moyen Age.*

— Commission III. *La vallée du Lot : époques moderne et contemporaine.*

— Commission IV. *Guerre et paix en Aquitaine.*

18 h 30. Visite de la cathédrale de Cahors.

typo-offset
imprimerie DHIVER
26, boulevard Gambetta
CAHORS (Lot)

DOLMEN DE LA FORÊT A SOUILLAC

(ou dolmen Gouzou)

1. — *Situation du dolmen Gouzou.*

Ce monument est situé dans la partie Sud-Ouest du Causse de Martel, sur un étroit plateau calcaire, d'orientation générale NO-SE, délimité au Sud par la vallée de la Dordogne et à l'Est par la vallée de la Borrèze.

Ce plateau comporte sur l'extrémité Sud-Est une ossature orogénique en forme de fourche. Le monument se trouve avant l'intersection des crêtes qui constituent cette ossature, à droite du chemin communal de Présignac à la Vaysselade.

Le dolmen étudié se trouve à Présignac (1) aux lieux dits « Lac Grésille » et « La Forêt », sur la parcelle numéro 50 (Souillac feuille n° 1, section B), située sur la commune de Souillac (Lot). Les coordonnées Lambert ont pour abcisse X = 530.030 ; pour ordonnée Y = 3291.150 d'après la carte de France au 1/25000e (feuille XXI - 36 IGN. France 1974, Souillac 1-2) ; l'altitude est de 241 mètres environ.

D'après la carte géologique au 1/80000e (feuille de Brive) ce tumulus repose sur les calcaires de l'Oxfordien Callovien (J2-1).

Ce dolmen porte le numéro 571 sur l'inventaire des mégalithes de la France (2) et le numéro identificateur D3 sur l'inventaire de la zone de Souillac Nord (3).

2. — *Historique.*

Ce petit monument se trouve dans une région où les travaux de remise en culture et d'aménagement du Causse sont nombreux et importants. Actuellement, des travaux de déboisement et de reboisement menacent cette région très riche en tumuli et dolmens.

Ce dolmen a été endommagé au début du siècle par la fracture en deux parties de la dalle de la chambre côté Sud. Sur le devant de cette dalle, le tumulus a été creusé. Est-ce dans le but de l'ex-

traire ? La partie gauche est restée en place, avec un basculement vers l'extérieur. L'autre partie sectionnée à la base subsistait à l'état de vestige dans la rainure creusée dans le rocher. Toutefois, il faut noter qu'un fragment de cette partie droite a été retrouvé sur la périphérie du monument côté Sud-Est.

En 1980 lors des travaux de déboisement, nous avons fourni aux entreprises concernées des cartes au 1/5000e avec la répartition des monuments sur le secteur de Souillac Nord. Les travaux étaient surveillés régulièrement. Malgré toutes ces précautions, en mars 1981, des engins mécaniques sont passés sur le dolmen et son tertre (4), arasant les montants Nord et Ouest. Le support droit avant la destruction de sa partie supérieure avait une longueur de 1,15 mètre, une largeur de 0,15 mètre, une hauteur au-dessus du tumulus de 0,35 mètre.

A la suite de cette nouvelle détérioration le dolmen a été clôturé avec l'accord du propriétaire, Monsieur Gouzou, en mai 1982.

Enfin le projet d'élargissement du chemin communal qui passe sur le côté Sud du monument menaçait le tumulus.

Une autorisation de fouille de sauvetage a été demandée à Jean Clottes, Directeur des antiquités Préhistoriques de Midi-Pyrénées, le 24 avril 1984.

Avant la fouille, seule la dalle Sud et des pierres mises à plat du côté Est étaient visibles. Elles étaient très érodées et gélives.

Extérieurement le tumulus avait la forme d'une modeste calotte sphérique de 12 mètres de diamètre avec une hauteur maximum de 0,60 mètre, la chambre sépulcrale occupait approximativement le centre. Ce tertre était constitué côtés Nord, Est et Ouest de petites pierrailles, côté Sud de pierrailles enrobées d'une terre de couleur noire devenant brun foncé en bordure du tumulus. En fait, le tumulus fut construit sur une petite éminence rocheuse. Son tertre épouse la rotondité naturelle du mamelon sous-jacent. Les relevés de coupes de terrain effectués avant la fouille ne reflétaient pas la grandeur du tertre constaté après le décapage du monument (5).

Aux abords immédiats du monument, à quelques mètres, affleurent des bancs calcaires surtout côté Est et Nord-Est. La végétation superficielle du tumulus se composait d'herbe rase des Causses, ronces, mousses plus abondantes côté Sud-Ouest et Ouest. Aucun arbuste n'y avait poussé. Alentour, la végétation se compose de petits chênes, noisetiers, genévriers qui se sont enracinés dans les failles calcaires.

3. — *Méthodes de fouille employées* (fig. 1).

La mise en œuvre de la fouille (6) a débuté en avril 1984, avec le débroussaillage, le nettoyage des abords du terrain sur 200 m², le relevé topographique de la zone de terrain concerné, la mise en place d'un quadrillage de 6 mètres de côté. L'axe des ordonnées a été pris parallèlement à la grande dalle Sud. Quatre barres en acier ont été plantées puis cimentées. Le piquet Est a été choisi comme référence des axes X et Y. Le point de référence Po (origine de toutes les mesures de hauteur) a été pris sur le sommet de la grande dalle Sud. Entre chaque barre un câble en aluminium avec brin armé aciéré de 1 cm de diamètre a été mis en place à l'aide de tendeurs robustes. Le quadrillage, mètre par mètre, était placé à la demande entre les câbles par des attaches à serrage rapide, avant chaque relevé ou photographie. Le réglage des fils était effectué par rapport à l'origine des axes X, Y à l'aide d'un tachéomètre. Dans la chambre sépulcrale un deuxième quadrillage était effectué pour relever les objets en X et Y.

La fouille du tumulus a été exécutée au petit crochet et au pinceau ; la fouille de la cella au pinceau et petit matériel de dentiste. Les hauteurs Z ont été déterminées au tachéomètre par rapport au point de référence « Po ». Le repérage des carrés portait 3 informations : le numéro du décapage, l'axe Y puis X. Exemple : 3B2 (décapage numéro 3 du carré B2).

Après décapage, chaque carré de 1 mètre de côté a été photographié in situ sur un plan horizontal, en son centre a l'aide d'échafaudages. Les photographies des carrés étaient tirées de façon a obtenir des clichés de 10 x 10 centimètres. Grâce à cette méthode, les risques d'erreur concernant le pourtour des pierres sont négligeables. Une reconstitution photographique du tumulus est possible ; les cotes des objets et des pierres peuvent être vérifiées directement sur les photographies, évitant ainsi les erreurs des relevés tachéométriques. A noter que le relevé des coordonnées X et Y est aussi précis sur photographie que celui effectué sur la fouille (7).

Les photographies au nombre de 480, permettent de reconstituer, corrélativement aux relevés, toutes les informations nécessaires pour effectuer coupes et plans. Les relevés tachéométriques effectués se décomposent comme suit : 400 pour les pierres du tumulus ; 870 pour les objets et les vestiges osseux. Tous les objets et les vestiges ostéologiques ont été marqués à l'encre de chine.

Le tamisage du tertre s'est effectué aux tamis de 5 mm, puis de 2 mm ; pour la chambre aux tamis de 2 mm puis de 1 mm. Le reste du tamisat a été récupéré, pour être lavé à la fontaine de Présignac

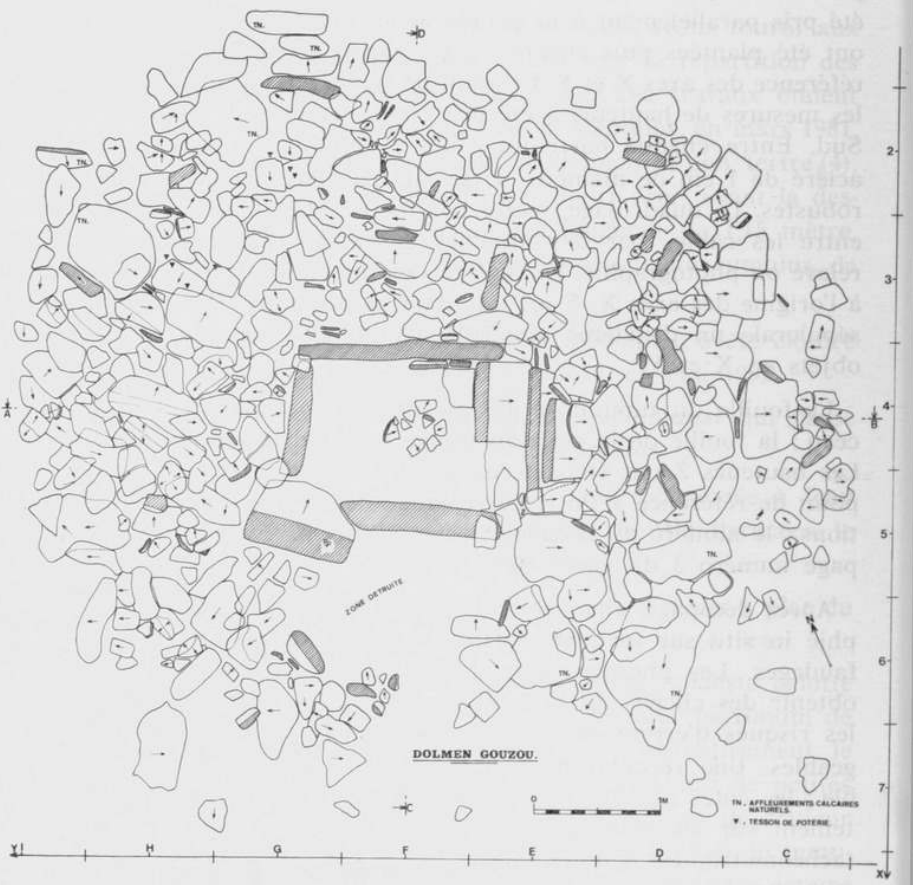

Fig. 1. — Architecture du dolmen et de son tumulus après décapage

avec un tamis de 1 mm. Un contrôle minutieux du deuxième tamisat a été fait. Des échantillons de terre de la chambre funéraire ont été prélevés, à plusieurs niveaux de décapage.

Afin de se faire une idée de l'efficacité du tamisage sur le terrain, aussi soigneux soit-il, nous avons entrepris à la fin de la fouille un nouveau tamisage des déblais (gros et moyens éléments non tamisés à l'eau). Le premier tamisage a permis de trouver : 39 dents humaines (16 dents entières et 23 fragments) qui n'ont donc pas été repérées soit environ 11,5 % du nombre de dents totales trouvées. Le deuxième tamisage a livré 12 dents humaines (4 dents entières et 8 fragments) soit 3 5 % de vestiges échappés à l'œil des fouilleurs.

TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJETS ARCHEOLOGIQUES
ET DES OSSEMENTS HUMAINS
TROUVES DANS LE DOLMEN GOUZOU

Désignation,	Objets repérés		Premier tamissage		Deuxième tamissage		TOTAL
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Dents humaines	288	85.0%	39	11.5%	12	3.5%	339
Ossements humains ou fragments	582	87.3%	80	12.0%	5	0.7%	667
Esquilles d'ossements humains	201	10.9%	1300	70.4%	345	18.7%	1846
objets archéologiques	50	98.0%	1	2.0%	0	0%	51
Total	1121		1420		362		2903

Les travaux effectués se sont déroulés selon le processus suivant : fouille de la chambre sépulcrale, décapage du tumulus sur sa totalité, travaux de remise en état des lieux, le propriétaire, Monsieur Gouzou, ayant accepté de conserver le monument. Enfin de relever les coupes transversales et longitudinales (AB et CD) deux tranchées de 20 à 30 cm de large ont été pratiquées dans le tumulus. Après passage des nombreux engins mécaniques, la fouille sur la périphérie du tumulus ne présentait aucun intérêt. La dalle latérale Sud côté gauche et le fragment de la partie droite de cette dalle retrouvé sur le tertre ont été remis dans leur position originelle.

4. — *Architecture du dolmen.*

4.-1. Chambre funéraire (fig. 2).

La chambre sépulcrale du dolmen Gouzou de forme rectangulaire est de petites dimensions pour un dolmen du Lot (1,40 x 1,20), elle a été creusée en partie à même le roc.

Cette chambre est constituée de 2 dalles latérales et d'une dalle de fond. Le 4e côté à l'Est est formé de la banquette calcaire originelle dont on voit les feuillets très réguliers épais de 1 à 3 cm. Des dalles inclinées furent posées sur cette banquette afin de lui donner un supplément de hauteur et de parfaire de ce côté la fermeture de la chambre. Aucun couloir d'accès ni d'ouverture dans le tumulus n'a été remarqué ; la chambre était à accès vertical. A l'origine, les 2 dalles latérales reposaient sur les 2 bords extérieurs de la dalle de chevet. La dalle Sud dépassait légèrement de celle-ci. La dalle Nord avant sa détérioration côté Nord-Ouest était jointive bord à bord.

Les préhistoriques profitèrent des nombreux affleurements calcaires alentour pour extraire les trois dalles. Les ortholithes furent placés dans des rainures creusées à même le roc, car le calcaire oxfordien se désagrège facilement.

Comme pour le dolmen des Grèzes (8), ces saignées ont un contour très déchiqueté et empruntent la direction des microdiaclases qui affouillent le substrat. La profondeur des aménagements varie de 18 à 24 cm.

Les 3 dalles ne sont pas jointives sur le bord des rigoles et sont calées vers l'intérieur de la cella par des petites dallettes plates. La dalle latérale Nord et la dalle de chevet sont inclinées de 20° environ. La partie droite de a dallle Sud, dont la partie inférieure est encore solidaire du roc, est inclinée de 23°.

Le sol de la chambre sépulcrale a été délité par enlèvement des strates calcaires. Il n'a pas été régularisé par un pavage artificiel. La partie gauche de la chambre a un sol régulier, aplani avec un pendage Nord-Sud de 6°. La partie Est comporte une zone plus profonde en forme de cuvette. On peut penser que ceci est dû à la recherche d'une roche non friable, compacte qui se trouvait plus bas. Son orientation Est-Ouest a pour azimut 118° (14.5.1984).

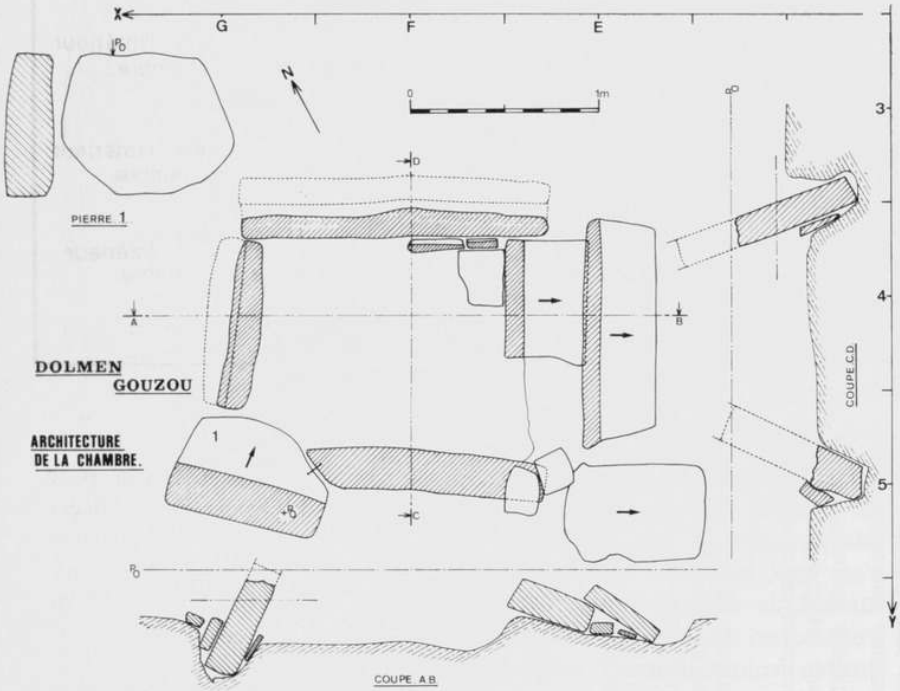

Fig. 2. — Architecture de la chambre dolménique

ELEMENTS ARCHITECTURAUX EN METRES
DE LA CHAMBRE FUNERAIRE

Eléments	Longueur	Epaisseur et largeur	Hauteur	Remarques diverses
Chambre	1.40	1.20		à la base.
Dalle de fond avant travaux	0.90	0.17	0.60	24° vers l'intérieur de la chambre.
Dalle de fond actuelle	0.90	0.15	0.55	
Support Nord avant travaux	1.60	0.15	0.96	20° vers l'intérieur de la chambre.
Support Nord actuel	1.60	0.15	0.65	
Support Sud origine	1.90	0.20 à 0.30	0.76	23° vers l'intérieur de la chambre.
Support Sud partie droite actuelle.	0.90	0.20 à 0.30	0.76	

4.-2. Tumulus, constatations à la fouille (fig. 3).

Le dégagement du tumulus côté Nord, Nord-Est et Est a posé de grandes difficultés dues au mauvais état des pierres fragilisées par le passage des engins mécaniques. Certaines pierres brisées s'en sont trouvées modifiées dans leur forme originelle. A chaque instant, la dalle latérale Nord et la dalle de chevet risquaient de s'effondrer. La fouille du tumulus au contact de ces dalles a été limitée volontairement pour éviter la dégradation de la chambre funéraire.

Le tumulus, rond, de 6,20 mètres de diamètre n'avait pas d'aménagement périphérique (absence de couronne ou de murette effondrée). L'ensemble de la structure sur les côtés Nord, Nord-Est et Est se composait de matériaux grossiers, pierres de formes plates et épaisses, ou polyédriques. Ces blocs accumulés, n'avaient pas d'architecture particulière si ce n'est parfois une imbrication. Le côté Nord-Est constitué de pierres accolées les unes aux autres était de construction plus soignée. Sur les côtés Nord et Est des affleurements calcaires naturels furent utilisés à plusieurs reprises comme dalles plates. Le blocage entre les pierres était constitué d'une terre de couleur marron foncé au centre du tumulus, devenant marron clair vers l'extérieur, mélangée à de la pierraille anguleuse de petite dimension. L'ensemble, très comprimé, formait un scellement natu-

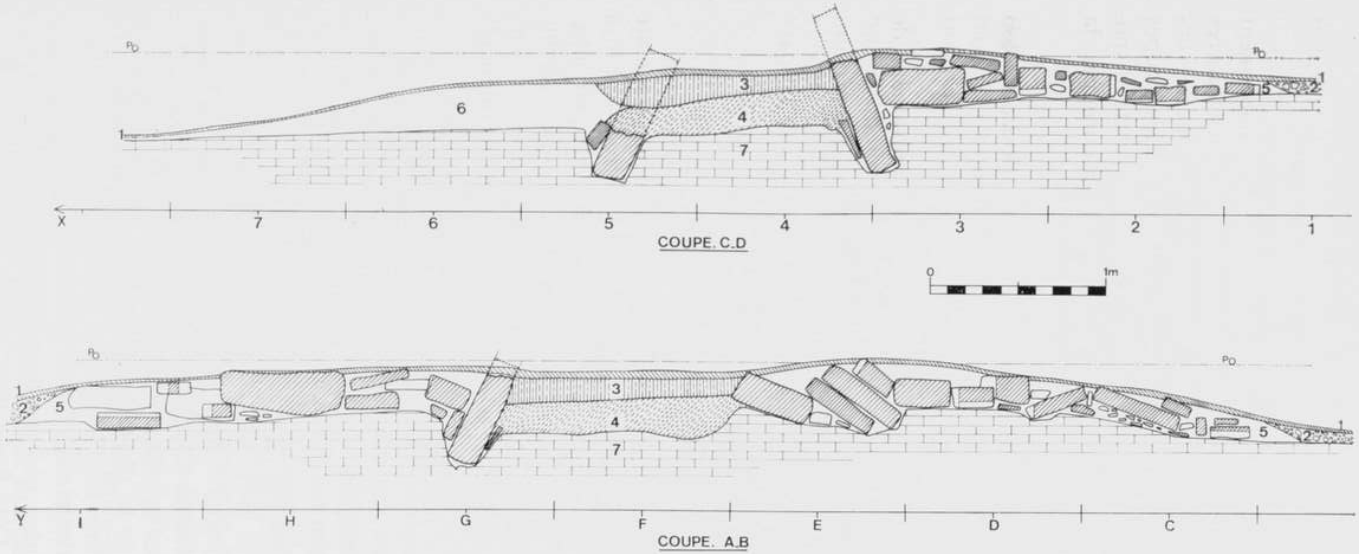

Fig. 3. — COUPE STRATIGRAPHIQUE TRANSVERSALE ET LONGITUDINALE DU MONUMENT

1. Cailloutis à petits éléments calcaires enrobés d'une terre végétale de couleur noire au centre du monument, devenant marron foncé sur le pourtour de la chambre funéraire.
2. Cailloutis à petits et moyens éléments calcaires emballés dans la terre du Causse de couleur marron clair devenant rouge au contact du substratum rocheux.
3. Cailloutis à petits et moyens éléments de forme anguleuse, mélangés à une terre noire très meuble.
4. Niveau archéologique chalcolithique. Cailloutis de petite dimension ayant les angles arrondis, mélangé à une terre de couleur marron foncé devenant marron clair au contact du substratum rocheux.
5. Zone de cailloutis rapporté à petits et moyens éléments mélangés à une terre de couleur marron foncé, très comprimée par endroits.
6. Zone remaniée.
7. Rocher naturel (strates calcaires).

rel. Ce cailloutis provenait du délitage du terrain naturel et des abords immédiats du monument.

Le tumulus a été construit sur le terrain naturel, préalablement décapé jusqu'aux strates calcaires. Le chevauchement des pierres indique que le tertre a été construit en allant de la périphérie vers le centre. Le démontage des pierres, destiné à effectuer les coupes transversale et longitudinale du monument, a confirmé cette disposition avec quelques recouvrements de la pierre extérieure par la pierre intérieure.

Nous pouvons concevoir la construction du dolmen Gouzou selon les quatre étapes suivantes :

— Mise à nu du substrat rocheux ;

— Creusement des excavations de fondation, puis creusement de la chambre sépulcrale ;

— Mise en place des orthostats de la chambre sépulcrale ;

— Accumulation de matériaux autour de la cella et sur l'espace dévolu au tumulus

5. — *Chambre funéraire, constatations à la fouille.*

Après avoir enlevé la couverture végétale, nous avons constaté que le remplissage, sur une hauteur de 0,10 à 0,15 mètre (— 0,10 à — 0,25 m), était composé d'une terre noire mélangée à de la pierraille. Les pierres calcaires de ce cailloutis étaient anguleuses, de dimensions variables ne dépassant pas 3 cm² de surface. Ce premier remplissage contenait quelques rares esquilles osseuses et 2 fragments de dents humaines.

Ensuite sur une hauteur de 0,20 m (— 0,25 à — 0,45 m) le remplissage était partaifement homogène. Il était constitué en abondance d'une terre de couleur marron foncée, mélangée à un cailloutis de plus petite dimension dont les éléments avaient les angles arrondis. Sur l'ensemble du remplissage se trouvaient de nombreuses esquilles d'ossements humains brisés, quelques os carpiens et tarsiens, des fragments d'os longs et courts et quelques fragments de crânes.

339 dents humaines étaient disséminées dans tout le remplissage. La plupart de ces dents sont en très mauvais état de conservation. Sur le secteur Sud-Est de la chambre, en surface sur 0,05 à 0,10 m d'épaisseur, se trouvait une zone de petits fragments de charbon de bois. La présence de 4 objets en fer (dont 3 clous) et de 3 petits tessons de poterie d'origine récente démontre que ce secteur a été remanié ultérieurement. Côté Sud-Ouest, contre la dalle latérale, une deuxième zone de charbon de bois, ne contenant aucun mobilier,

pourrait être de la même époque. Ces 2 zones charbonneuses ne portaient pas de trace de cendres ni de pierres de foyer.

Au fond de la chambre, au contact des strates calcaires, la terre était de couleur marron clair.

6. — *Mobilier archéologique* (fig. 4).

6.-1. Eléments de parure (fig. 5).

— 1 perle de forme bitronconique en calcite opaque à grain fin (fig. 5, 2). Sa section est trapézoïdale ; diamètre : 14 mm ; grande base : 15,5 mm ; petite base : 10 mm ; diamètre du trou de perforation : 4 mm. L'aspect de cette perle est grossier.

— 1 perle de forme cylindrique à gorges en calcite opaque à grain fin. 3 sillons à peine marqués se présentent sous forme de traits interrompus ; sa section est légèrement trapézoïdale ; diamètre : 14 mm ; grande base : 11,5 mm ; petite base : 9,5 mm. Des dépôts calcaires en ont obstrué la perforation. L'aspect de cette perle est très soigné.

— 1 fragment de perle de forme cylindrique (partagée en deux dans le sens longitudinal) en calcite opaque à grain très fin (fig. 5, 3) ; longueur : 10.4 mm ; diamètre : 1,03 mm.

— 1 perle annulaire en jayet (lignite) légèrement ovoïde (fig. 5, 7) ; diamètre : 9 mm ; longueur : 7,5 mm ; trou de perforation très régulier de 3 mm de diamètre.

— 1 perle annulaire en calcaire local (fig. 5, 5) ; diamètre : 8 mm ; largeur : 5,5 mm ; son trou foré à partir des 2 côtés est rétréci en son centre, diamètre maximum 3 mm.

— 1 perle annulaire en calcaire local de (fig. 5, 6) section trapézoïdale ; diamètre : 9 mm ; épaisseur : 4,5 mm à 2,5 mm ; son trou de perforation de 4 mm de diamètre est régulier.

— 1 pendeloque en test (de coquillage) de forme courbe avecc une extrémité arrondie (fig. 5, 8) ; son trou de perforation est légèrement décentré ; longueur : 21 mm ; largeur : 8 mm ; épaisseur : 1,5 mm. Sa perforation, forée à partir d'un seul côté, est légèrement décentrée et sa fabrication par polissage est très soignée.

— 2 canines de Canidés percées à leurs extrémités (fig. 5, 10, 11).

— 1 incisive de Canidé percée à son extrémité (fig. 5, 9).

— 1 canine de Suidé percée à son extrémité (fig. 5, 12).

Ces 4 dents d'animaux sont cassées au niveau de la perforation.

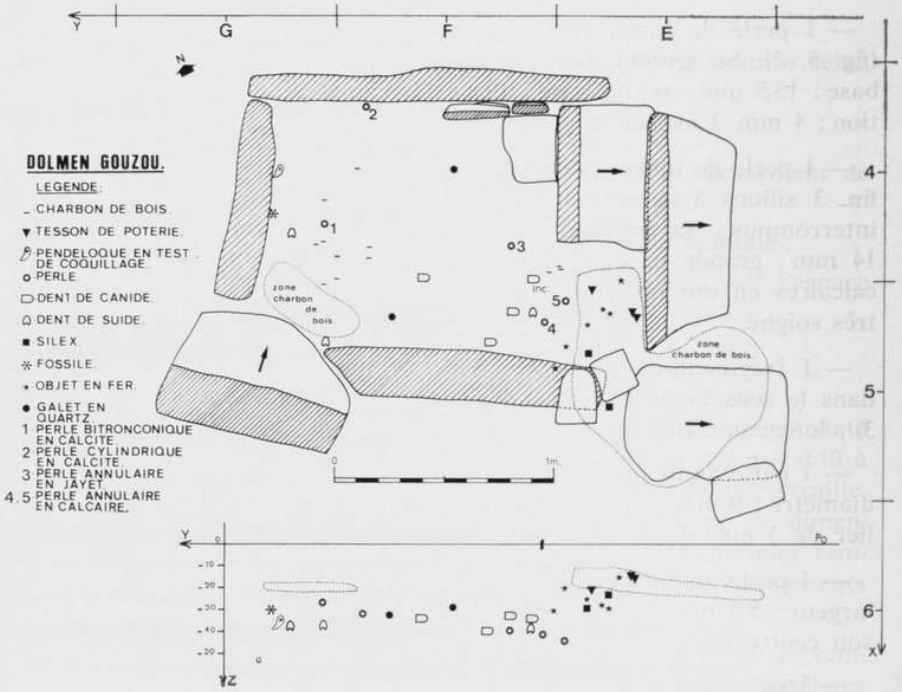

Fig. 4. — Chambre funéraire avec la situation des objets archéologiques

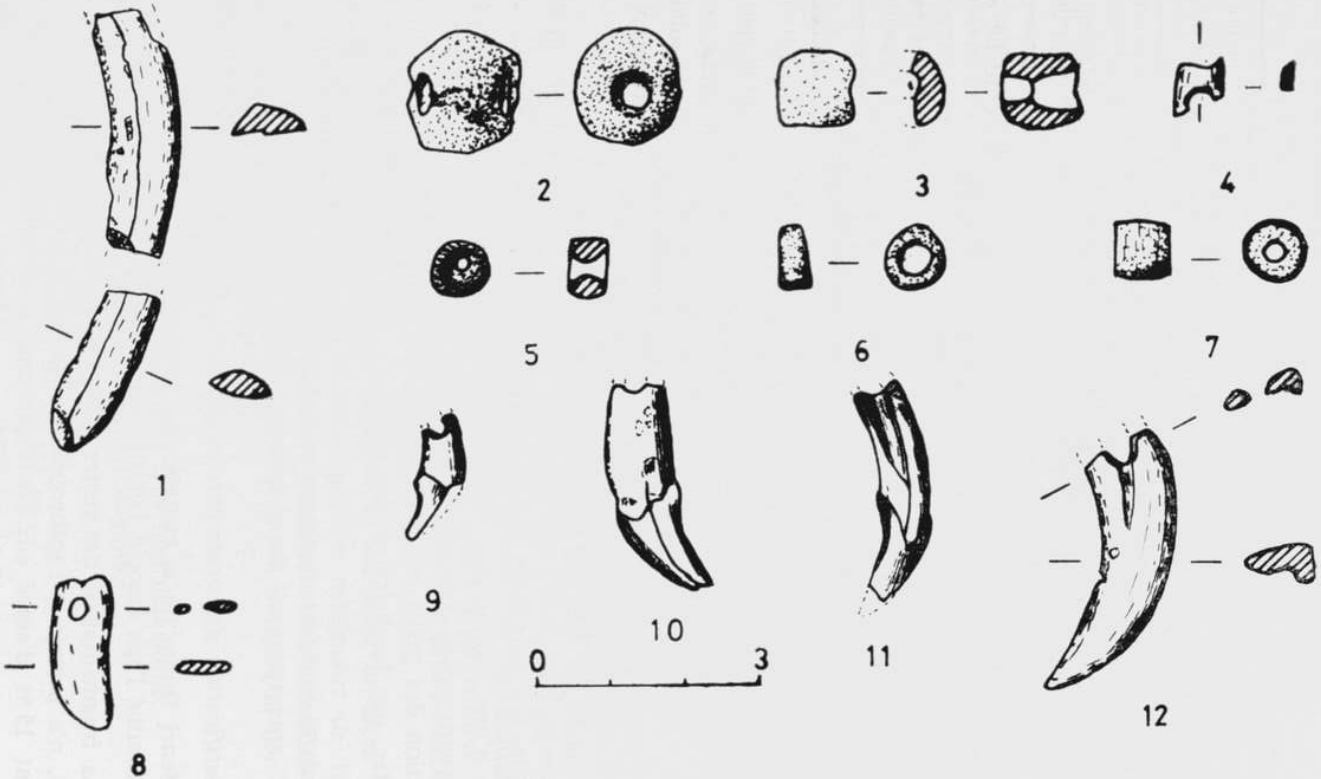

Fig. 5. — Dessin des éléments de parure (Jean-Pierre Giraud, S.D.A.)

— 3 fragments de dents de suidés ; 1 fragment de 2 cm de longueur porte la trace d 'une perforation ; le deuxième morceau de 3 cm de long (fig. 5, 1) est cassé à ses 2 extrémités ; le troisième fragment de 2,5 cm de long (fig. 5, 1), taillé en pointe, est cassé à l'autre extrémité.

6.-2. Mobilier lithique.

— Secteur Sud-Est de la chambre funéraire : 2 éclats de silex de couleur bleue cacholonné, dont 1 éclat retouché.

— Côté Sud, sur la bordure du tumulus : un éclat retouché en silex cacholonné, de couleur bleu noir.

— 6 fossiles ont été découverts sur l'ensemble du monument.

6.-3. Céramique et objets métalliques.

— Secteur Nord et Nord-Est du tumulus : 9 petits tessons de céramique très usés, de couleur rouge noire, sans caractère particulier : aucun décor, aucune forme déterminable, aucun moyen de préhension.

— Côté Sud-Est de la chambre funéraire, presque en surface : 4 objets en fer dont 3 clous et 3 petits tessons de poterie de couleur rouge noire n'ayant aucun caractère particulier ni moyen de préhension.

Les tessons de céramique, les clous et le fragment de fer ont été étudiés par Jean-Marc Seguier. Ils témoignent d'une fréquentation du site à une époque plus récente. Ces artefacts de petite taille ont pu descendre dans l'épaisseur du tertre. Cette pénétration est due à l'action des petits animaux fouisseurs dont nous avons recueilli les restes, des lombrics et des racines.

7. — *Etudes des ossements humains, réflexions sur la conservation et la position des corps dans la chambre funéraire.*

Identification des ossements et des dents humaines.

Henri Duday (9) a identifié les vestiges d'ossements humains, et déterminé l'âge associé (adulte, adolescent, enfant)

La fragmentation des restes humains (la plupart étant des esquilles), n'a permis à l'anthropologue qu'une identification pour seulement 15 % d'entre eux correspondant à 28 % du poids total. Un tableau récapitulatif donne le décompte des ossements trouvés dans le dolmen Gouzou.

RECAPITULATIF CONCERNANT LES OSSEMENTS HUMAINS

Nature	Nb. d'os entiers		Fragments		Total
	Os repérés	Os non repérés	Os repérés	Os non repérés	
Squelette céphalique			39	7	46
Os membres supérieurs	0	3	41	19	96
Os membres inférieurs			74	7	117
Os du tronc	33	2	25	33	58
Fragments indéterminés	34		18		18
Fragments de diaphyses indéter.			296		296
Epiphyses os courts			10	13	23
Epiphyses indéterminées			5		5
Ossements brulés indéterminés			5	3	8
Esquilles indéterminées			201	1645	1846
Total	67	5	714	1727	2513

Nous avons reporté sur plans (10) les ossements humains identifiés par âge pour différentes parties du corps humain (squelette céphalique, tronc, membres supérieurs, membres inférieurs).

L'étude objective n'a pas permis de formuler d'interprétations sur la position des corps humains dans la chambre funéraire. Lors de la fouille aucune connexion anatomique franche ou lâche n'a été remarquée, même au niveau des os du tarse et du carpe.

La répartition globale des ossements permet de remarquer 7 zones de concentration d'ossements. Nous n'avons pu trouver des relations éventuelles entre les différents vestiges d'ossements de chaque zone (11).

La répartition des dents permanentes et lactéales étudiées par Bernard Breau ne permet pas plus que les ossements de faire des interprétations sur la position des corps humains dans la chambre funéraire. Nous remarquons comme pour les ossements, des groupements et des zones de vide.

Pathologie osseuse :

— n°, 119 exostose sur un fragment d'os non déterminé.

— n° 534, sésamoïde pied adulte pathologique.

Poids des ossements et des dents :

— ossements identifiés : 0,362 kg

— ossements non identifiés : 0,575 kg

— total des ossements : 0,937 kg

— poids des dents permanentes : 0,201 kg
— poids des dents lactéales : 0,028 kg
— poids total des dents : 0,229 kg

Réflexions sur la position des ossements humains dans la chambre dolménique.

En supposant que la chambre funéraire de ce petit dolmen ait été vidée presque entièrement au moins des éléments les plus gros, des ossements jetés en vrac sur la surface du tumulus on aurait alors retrouvé des menus débris qui se seraient infiltrés, les plus gros éléments restant en surface. Sous l'influence des agents atmosphériques les débris se seraient intégrés petit à petit au tumulus ; aucun fragment d'os, de dents, de mobilier n'a été décelé malgré la minutie de la fouille dans le tumulus et son pourtour.

En conséquence : soit la chambre dolménique a été vidée et son contenu transporté ou dispersé en dehors de la zone du tumulus, soit les éléments osseux les plus importants ont tous disparu naturellement à moins qu'ils ne soient absents dès l'origine. Les mêmes constatations ont été faites dans le dolmen des Grèzes situé sur ce même plateau à 500 mètres au Sud-Est.

Les petits fragments et esquilles d'os humains sont nombreux (2000 environ) ce qui laisse supposer leur disparition naturelle d'autant que le tumulus entourant la chambre n'est composé que d'une couche de pierre et de terre qui limite la hauteur du remplissage à 0,30 m de hauteur. A l'intérieur de la chambre sépulcrale les squelettes humains étaient à l'air libre (ou enveloppés d'une protection provisoire) donc soumis à des variations de température et aux agents atmosphériques importants. Les animaux fouisseurs, les racines radiculaires d'arbustes ont contribué à une désagrégation des ossements et à leur remaniement.

La chambre funéraire du dolmen Gouzou renfermait 339 dents humaines. D'après l'étude de Bernard Breau portant sur 316 dents, 19 individus minimum (7 adultes, 3 adolescents, 6 enfants de 7 à 14 ans, 2 petits enfants de 1 à 7 ans, 1 nourrisson) auraient été déposés dans ce dolmen, ce qui donne une moyenne de 17 dents par individu adulte ou grand enfant. Ce chiffre à priori très réaliste permet d'écarter l'idée du vidage de la chambre sépulcrale.

Le niveau B du dolmen Laval (12) situé à environ 300 mètres au Sud-Est contenait 1041 dents, représentant 51 individus (27 adultes, 5 adolescents, 10 enfants de 7 à 14 ans, 9 enfants de 1 à 7 ans), avec une moyenne de 21 dents par individu adulte ou grand enfant. Le niveau B du dolmen des Grèzes contenait 291 dents, représentant

16 individus (10 adultes, 1 adolescent, 2 enfants de 7 à 14 ans, 3 enfants de 3 à 7 ans), avec une moyenne de 16 dents par individu adulte ou grand enfant.

Les dimensions des 2 chambres funéraires du dolmen des Grèzes et du dolmen Gouzou sont très petites en superficie et cubage. Les capacité d'accueil étaient donc très réduites. On peut s'interroger sur le caractère fonctionnel d'un espace funéraire aussi étriqué.

Le décubitus allongé nécessite l'extension des membres inférieurs. Les dimensions restreintes de la chambre funéraire du dolmen Gouzou (1,40 x 1.20) ne permettaient ce mode d'inhumation que pour des enfants ou des individus de très petite taille. Une nouvelle inhumation d'adulte ne pouvait s'effectuer, soit en position repliée (le décubitus latéral fléchi), soit en position fœtale ou accroupie (le décubitus latéral ou dorsal contracté), qu'à condition qu'il y ait de la place.

Le décubitus latéral fléchi, s'accompagne d'une flexion des membres : les genoux et les coudes sont ployés de façon que les rayons des membres fassent entre eux des angles plus ou moins fermés. Cette position connaît de très nombreuses variantes, mais les avant-bras sont toujours à une certaine distance du corps ; les mains peuvent être ramenées vers le visage, placées entre les cuisses ou posées sur le sol de la chambre funéraire. Dans certains cas, les bras sont allongés le long du corps ou croisés sur la poitrine. La flexion peut être simplement esquissée par une faible angulation des membres inférieurs. Le décubitus latéral ou dorsal contracté permet d'utiliser une place réduite dans la cella. Dans le premier cas, le corps a reçu, dans la sépulture, une position de repos, celle qui est la plus habituelle dans le sommeil. Dans le second cas, il y a eu contrainte ; en effet cette attitude n'est pas naturelle. C'est par une flexion forcée que les genoux sont remontés jusqu'au thorax, parfois jusqu'au niveau du visage. Les talons touchent le bassin et les mains sont ramenées vers la tête. La tête est basculée vers la sternum, en contact avec les genoux. La colonne vertébrale subit une forte courbure. Le décubitus dorsal contracté implique un ligotage.

La hauteur des dalles latérales devait être plus importante à l'origine, le calcaire étant très gélif sur ce plateau. Leur désagrégation s'est échelonnée sur 4 millénaires. Le volume utilisable devait être de l'ordre de 1 m^3 sur une superficie de 1,5 m^2. Si l'inclinaison des dalles latérales est d'origine, la dalle de couverture était primitivement de dimension réduite et donc facilement démontable. Il est difficile de concevoir un dolmen sans fermeture supérieure. La table est, sans nul doute, l'élément architectural le plus exposé aux intempéries et à la convoitise des hommes, qui l'ont parfois récupérée

pour divers réemplois. Son absence est un phénomène très fréquent en Quercy.

8. — *Faune et micro faune.*

— 1 dent : canine de Canidé dans la chambre funéraire secteur Est, non perforée.

— 138 vestiges osseux ou dents dans la cella, la plupart ont été trouvés au tamisage à l'eau. Il s'agit de restes souvent minuscules d'une faune intrusive de petits animaux vivant sur le causse. Toutes les espèces déterminées vivent actuellement dans la région. Aucun commentaire particulier ne peut donc être énoncé.

9. — *Graines et céréales.*

Aucune graine de céréales (orge ou blé) n'a été décelée par le procédé de « flottage » qui permet de recueillir les particules végétales qui surnagent.

10. — *Etude du mobilier archéologique. Comparaisons.*

Les pendeloques en test (de coquillage, courbes à extrémité pointue ou arrondie ont été trouvées dans 3 autres dolmens en Quercy (n. 2, page 448) ; *Lot :* Alvignac, dolmen du pech numéro 1 ; *Aveyron :* Pech de la Prune, La Fabière à la Cavalerie ; *Tarn-et-Garonne :* dolden 4 du Frau à Cazals, la Veyrie 2.

Les pendeloques en test étaient connues au Néolithique ancien et final, elles augmentent de façon spectaculaire à partir du Chalcolithique (Fontbuxien et Campaniforme) et du Bronze ancien où elles atteignent leur apogée (n. 13, page 111), les formes courbes semblent plus anciennes.

Les dents de canidés percées ont été trouvées dans plusieurs dolmens du Quercy (n. 2, page 449). Les canines de chiens ou de loups sont toujours en exemplaire unique. *Corrèze :* Noailles avec le dolmen de la Route Vieille. *Lot :* Rocamadour : en Caminou ; Calvignac ; Puyjourdes : Marroule 3. *Aveyron :* Villeneuve : Rey. *Tarn-et-Garonne :* Saint-Antonin : Veyrie 2. *Tarn :* Verdier. Les incisives sont beaucoup plus rares 2 exemplaires dans le *Lot* (Rocamadour Baillot).

Les défenses de Suidés (sangliers) sont présentes :

— *Lot :* Saint-Martin-Labouval : Carbonié ; Souillac : Les Grèzes.

— *Aveyron :* Martiel : Combemousseuse.

— *Tarn-et-Garonne :* Cazals ; Puylagarde ; Saint-Antonin : Bretou 1. Veyrie 2.

Les perles annulaires en calcaire et les perles en jayet sont banales, leur répartition couvre tout le Quercy (n. 2, pages 424 à 425).

Les perles bitronconiques en calcite (n. 2, pages 429 à 430) ont été trouvées en plusieurs exemplaires en Quercy. Ces perles sont considérées comme des copies de modèle en cuivre donc fin du Chalcolithique début du Bronze ancien. L'exemplaire trouvé dans notre dolmen semble plus ancien car sa fabrication est rudimentaire et sa forme assymétrique.

Les perles cylindriques portant des traces de sillons sont rares (n. 2, pages 435 à 436).

— *Corrèze :* 2 exemplaires à Noailles.

— *Aveyron :* Pech de la Prune à Martel.

— *Tarn-et-Garonne :* Bruniquel : pech numéro 1.

Le dolmen des Grèzes, sans entrée, ayant un mobilier du niveau B comprenant : 1 pendeloque faite à partir d'une défense de sanglier ; 1 perle en calcaire local biseautée d'un côté ; 1 perle en calcite opaque à grain fin ; sans armature de flèche peut chronologiquement se rapprocher de notre petit dolmen.

Le tumulus du dolmen des Grèzes de forme ovalaire comporte une couronne de pierres plates sur la périphérie. Son architecture d'ensemble est soignée. Par contre, le tumulus du dolmen Gouzou est une simple accumulation de pierres sans architecture apparente. Le mode de construction d'un tumulus peut être complexe. Dans le cas de notre dolmen, il maintient simplement l'architecture de la chambre, dont il cale extérieurement les orthostats, et assure en même temps son étanchéité.

Le dolmen Laval daté du Chalcolithique (Analyse C14 : 3910 BP ± 100, c'est-à-dire — 1960 ans avant J.C.) semble plus récent par la présence d'armatures de flèches évoluées d'un anneau annulaire en cuivre, de perles en calcaire et en jayet de fabrication plus soignée.

Le début du Chalcolithique en Quercy a pris naissance au Néolithique final soit — 2400 à — 2500 ans avant J.C.

Remarques sur les habitats de l'époque des dolmens et des tumuli.

Dans la région de Souillac et le Nord du département du Lot nous pensons que la majorité des habitats concernant l'époque des dolmens et des tumuli se trouvait dans les vallées et à l'aplomb des falaises en bordures des rivières. En période de froid les grottes et les igues sur les plateaux pouvaient servir de refuge. La répartition

des points d'eau, l'importance de ceux-ci, les variations climatiques ont instauré dès le début du pastoralisme une semi-transhumance vallées ⇔ plateaux, plateaux ⇔ plateaux. Les déplacements, à notre avis, étaient limités.

Les tumuli et dolmens implantés sur les plateaux étaient les sépultures de cette population composée sans aucun doute d'une majorité de pasteurs.

11. — *Conclusions.*

La fouille de sauvetage du petit dolmen Gouzou a permis des observations architecturales très utiles. Elle a d'autre part livré un mobilier peu important mais non négligeable. Presque tous les mégalithes de la région de Souillac et du Nord du département du Lot ont été fouillés au siècle dernier, le matériel archéologique a disparu à jamais, aucune étude démographique de cette population n'a été effectuée.

Cette fouille s'inscrit dans un ensemble de fouilles de dolmens de la région, en apportant ainsi une série cohérente de renseignements sur les populations du Chalcolithique Quercynois.

Jean-Pierre GIRAULT.

NOTES

1. Le propriétaire est M. Gouzou demeurant aux Marjaudes, commune de Souillac.

2. Inventaire des mégalithes de la France, 5 Lot, premier supplément à *Gallia Préhistoire ;* Jean Clottes.

3. Inventaire des monuments archéologiques de la zone de Souillac Nord, Jean-Pierre Girault, 1981-1982.

4. Suite à de fortes pluies le chemin à côté du dolmen était devenu impraticable.

5. Constatation renouvelée lors de la fouille de deux autres dolmens à La Croix Blanche (Lachapelle-Auzac) et la Maison des Gardes (Turenne, Corrèze). G. Maynard. Bull. Sté hist. et arch. de la Corrèze. 1991.

6. La fouille de ce monument a duré 26 jours ; du 26 avril au 21 mai 1984 avec hébergement des fouilleurs à une ferme distante de 6 km.

   Je remercie sincèrement tous les fouilleurs bénévoles qui m'ont aidé, notamment : MM. Lucien Hugonie, correspondant des antiquités historiques du canton de Vayrac (Lot), Jean Michel Salagnac (Domont, 95), Michel Peletier (Sauvebœuf, 24), Jacques Delmas (Paris), Jacques Dadour (Toulouse, 31), Jean Pierre Blot (Toulouse, 31) ; Mmes Yvette Hugonie, Rosalba Salagnac, Eliane Girault. Ainsi que l'aide matérielle de MM. Paul Delpech et Léopold Delmas de Souillac.

7. Un laboratoire photographique était installé à demeure. Le développement des pellicules et les tirages sur supports papier étaient réalisés le soir pour le lendemain.

8. 1980 - Girault Jean-Pierre, Dolmen des Grèzes, Souillac (Lot). *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, tome CI, pages 31 à 49.

   1981 - Girault Jean-Pierre, Dolmen des Grèzes, Souillac (Lot). *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, tome II, quatrième fascicule (suite).

9. Chargé de Recherche au CNRS, UA 376 du CNRS, Laboratoire d'Anthropologie de l'Université de Bordeaux I.

10. Plans non publiés par limitation de la publication.

11. Seul un anthropologue pourrait en tirer de réelles conclusions.

12. Girault J.-P. : 1986. Le Dolmen de Souillac à murs de pierres sèches (Lot) ; Association des amis du musée Amédée-Lémozi, Cabreret (Lot).

13. Hélène Barge - Les parures du Néolithique ancien au début de l'âge des métaux en Languedoc, édition C.N.R.S., 1982.

*
* *

Les études annexes seront publiées dans le prochain fascicule.

LE TESTAMENT D'UNE GRANDE BOURGEOISE DE CAHORS SÉBÉLIE DE JEAN VEUVE D'ARNAUD BÉRAL (1286)

Le document que je vais utiliser n'est pas tout à fait inconnu. Le chanoine Albe en avait jadis donné une analyse très incomplète et dépourvue de commentaires (1). L. d'Alauzier ne l'avait pas exploité lors de son étude : *Des actes passés devant l'officialité de Cahors au Moyen Age* (2). Par la suite, il en prit une analyse détaillée que l'on retrouve dans ses dossiers. Pour ma part, j'ai utilisé la photographie de l'original conservé à la Bibliothèque nationale (3) que notre confrère Hubert de Bérail, avait bien voulu offrir aux Archives départementales (4). Le document est lisible à l'aide d'une loupe, quelques mots seulement n'ont pu être déchiffrés.

Après avoir disséqué ce testament et accumulé les fiches, on peut hésiter sur la meilleure manière d'en présenter le contenu. Dans les dernières volontés de Sébélie, il est facile d'envisager deux versants d'ailleurs communs à cette catégorie d'instruments. D'abord, de très nombreux legs pieux et charitables, en somme les « remèdes » pour son âme et celles de sa proche parenté, et, d'autre part, les legs plus ou moins importants en faveur de ses parents immédiats ou plus ou moins lointains, ses familiers et ses serviteurs les plus humbles.

Avant d'entrer dans le détail, il convient de situer cette dame du XIIIe siècle dans son lignage et ses alliances, c'est-à-dire au sein d'une oligarchie, dans sa ville mais aussi dans sa retraite champêtre.

Sébélie de Jean

Par sa naissance et par son mariage, Sébélie appartenait au milieu des *Cahorsins* (5), à la fois marchands et parfois banquiers pratiquant à l'occasion une usure « modérée » (6), qui jouèrent un rôle de premier plan dans le commerce international durant la plus grande

partie du XIIIe siècle et, selon toute vraisemblance, dès la fin du siècle précédent, tels les de Jean et les Béral qui comptèrent parmi les plus importants ou les mieux connus. Ces hommes d'affaires l'emportèrent un temps sur leurs rivaux des grandes villes italiennes en dépit de la médiocrité démographique de leur cité et des ressources réduites de l'arrière-pays. Notons en passant que les Cahorsins n'étaient pas tous de Cahors, les autres villes du Quercy et jusqu'aux bourgades comme Cajarc, Castelsarrazin ou Castelnau-des-Vaux comptèrent au moins un marchand s'adonnant au grand commerce.

Sébélie était la fille de Gaucelm de Jean et, mieux ! son héritière. Elle avait cependant un frère, également nommé Gaucelm, Prêcheur au couvent de Cahors et qui lui survécut. Son mariage avec Arnaud Béral fut un traité de puissance à puissance dans l'étroit milieu de ces grands marchands. Elle était déjà veuve en 1267 lors d'un procès avec le recteur de Pradines. Elle réclamait l'entière dîme des blés, laine et carnelage de cette paroisse. Une sentence arbitrale ne lui accorda que la moitié de ces dîmes avec le tiers de la vendange (7).

Selon une généalogie dressée par d'Hozier en mars 1680 (8), Arnaud serait le fils de Pierre Béral ou Béraud, attesté vers 1230, dont les activités marchandes sont évidemment passées sous silence. Il doit s'agir du Pierre qui fut consul de Cahors en 1233 (9) et sans doute du marchand rencontré par Ph. Wolff en 1250 dans une source anglaise qui mentionne deux ans plus tard Arnaud Béral, probablement fils de Pierre, et comme lui importateur de vin gascon (10). D'Hozier fait état d'un premier testament de Sébélie de Jean en mars 1273 (11). Elle élit sa sépulture au couvent des Frères Prêcheurs de Cahors où repose déjà son mari auquel ces religieux reconnaissent le titre de « premier fondateur » de leur maison (12). Elle évoque sa fille Hélène qui n'est plus de ce monde et institue héritiers ses autres enfants : Arnaud, Guillaume, Pierre, *Gaussens* (Gaucelm) Raymonde et Barrave sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir à la fin de cet article.

Durant sa vie conjugale, Sébélie avait évidemment habité avec son mari l'hôtel de Béral, dans la partie haute de la ville, paroisse Notre-Dame des Soubirous. Devenue veuve, elle semble bien s'être effacée devant son fils aîné et sa bru Aygline de Thémines. Elle se retira aux champs dans sa borie de Labéraudie, paroisse de *Sant Dieri* (Didier) de Cahors, à moins de trois kilomètres de sa ville ou du moins du port de Valentré (le pont n'était pas encore lancé). Elle y vivait en compagnie de son chapelain et entourée de nombreux serviteurs. Des éléments subsistants de cette « borie » aux triples fonctions : économique, de résidence et de défense remontent au moins au temps de Sébélie : la tour quadrangulaire, romane, et une salle de 8,5 m sur

15,5, avec ses baies géminées aux arcatures en plein cintre (13). Autour de la salle et de la chapelle se déployaient des bâtiments agricoles qui laissèrent la place à des constructions postérieures des XVe et XVIe siècles. Cette fille de patriciens s'adapta sans doute aisément à la vie rurale, du moins à une dévote retraite à peine troublée par l'animation des pâtres et des bouviers, des servantes et du cuisinier.

C'est dans sa borie qu'elle dicta son testament, un jeudi en la fête de Saint-Pierre es liens, soit le 1er août 1286. Le lendemain, elle ajouta un codicille prescrivant surtout des legs menus. Elle mourut avant le 19 août qui était le lundi suivant la fête de l'Assomption. Ce jour-là, l'official de Cahors lança les citations par les soins des curés des paroisses de Cahors où demeuraient les héritiers de Sébélie. Le lendemain 20 août, les trois fils de Sébélie présentèrent au juge écclésiastique le testament scellé de dix sceaux et le codicille de cinq seulement. Après vérification de l'authenticité des sceaux en présence de ceux qui les apposèrent, l'official publia le testament. Ainsi que l'avait noté L. d'Alauzier, l'intervention de la cour épiscopale s'apparentait à un *vidimus* dûment scellé.

Avant d'aborder le testament en commençant par les legs pieux, il convient de lever une ambiguïté qui m'a longtemps préoccupé. Incontestablement, la borie de Labéraudie appartient en propre à Sébélie dont le testament s'achève par la formule : fait *en la boria de la dicha dona de La Beraudia.* De plus, son fils aîné testant à son tour en 1295 stipule que ses biens situés à Pradines, à « la borie » (Labéraudie) et ailleurs provenant *del fag* de sa mère reviendront à celui de ses héritiers qui aura Cessac (14). Et pourtant les érudits ont fait de Labéraudie le bien des Béral par excellence (15). J'ai fait preuve d'un insuffisant scepticisme il y a quelques années (16). Il faut aller plus loin et s'inquiéter de la date d'apparition du toponyme *La Beraudia.* Certes, à l'occasion du testament de Raymonde d'Arcambal (17) en 1274 il est fait mention non de Sébélie de Jean mais de *Sébelia de la Beraudia* (18) et nous venons de voir la testatrice qualifiée de dame de La Béraudie mais cela ne nous renseigne pas sur le nom primitif de cette borie avant l'alliance avec les Béral. Comment d'autre part ne pas faire un rapprochement entre le dire d'Arnaud Béral évoquant les droits de sa mère à Pradines et un acte de 1228 (19), près de soixante-dix ans auparavant, par lequel les consuls de Cahors font savoir que Hugues Bonafos et sa cousine Bernarde, femme d'Aymeric de Boysset, leur ont déclaré avoir vendu à Benoît de Jean tout ce qu'ils possédaient au *castrum* de Pradines à l'exception de certains ayrals situés dans la partie haute de ce château (20).

Lorsque la testatrice évoque la borie de Monseigneur Gaucelm de Jean son père, on ne peut garantir qu'il s'agit toujours de Labéraudie.

En effet, lors d'un litige entre l'évêque et les consuls de Cahors, on procéda en 1288 à une montrée des limites de la juridiction de Cahors. On partit des *molis pilencs* d'Arnaud Béral qui venait de succéder à sa mère et il s'agit du site de la minoterie de Labéraudie, en se dirigeant vers *la roca de la rocilha* (au terroir de La Roussille) et au-delà vers l'ouest jusqu'au chemin de Pradines à l'église de La Capelle, puis vers la borie de Gaucelm de Jean, paroisse de La Capelle, qui a donné naissance au village des Junies. La montrée se poursuivit jusqu'à la borie de Gaucelm de Vayrols avant de rejoindre le cours du Lot en amont de Cahors (21). Ces limites sont d'ailleurs celles de la commune actuelle. En somme, le père de Sébélie aurait possédé deux bories.

Les legs pieux

Ordonner des legs pieux en faveur de quarante-cinq églises et communautés, sans compter hôpitaux et maladreries, reclus et recluses, n'est pas chose aisée. J'ai hésité entre un classement géographique : la ville de la testatrice, les églises des possessions de son lignage... et un classement d'essence juridique : séculiers, moines, Mendiants... Partant du principe que les dons les plus importants vont dans une certaine mesure — il faut également tenir compte des besoins — aux institutions religieuses les plus proches du cœur de Sébélie, par affinité spirituelle ou tradition lignagère, tandis que de menus dons ressortissent presque à la bienséance, j'ai finalement choisi une voie de compromis, moins rationnelle, qui me conduit à commencer par l'église de la sépulture.

Sébélie a choisi de rejoindre les restes de son mari dans un « sépulcre » du couvent des Prêcheurs de Cahors. Elle lègue d'abord cent sous de Cahors à l'œuvre de leur église qui n'est peut-être pas tout à fait achevée et au couvent, une rente de soixante-dix sous qu'elle majore de trente en fin de testament pour parvenir à un total de cinq livres (22) employées de la façon suivante : quarante sous pour son obit et vingt pour chacun des obits de son père, de sa mère et de sa fille Hélène. Ces sommes doivent être employées en pitance pour les religieux lors des anniversaires faits à *nostres obits* et sont accompagnées d'une rente annuelle de deux livres de cire. Du mari, il n'est pas question ! On peut admettre que le « fondateur » de ce couvent est déjà largement pourvu en bienfaits spirituels.

Sébélie ajoute un don de cent sous le jour de sa sépulture *per procuratio* (loin des dictionnaires de droit canon, le sens de ce terme m'échappe : entretien, aliments...). Ce n'est pas tout, la dame de La Béraudie destine à la sacristie du couvent *lo meu vestiment parat e la cazubla de la polpra la melhor senes aor*. De plus, on achètera

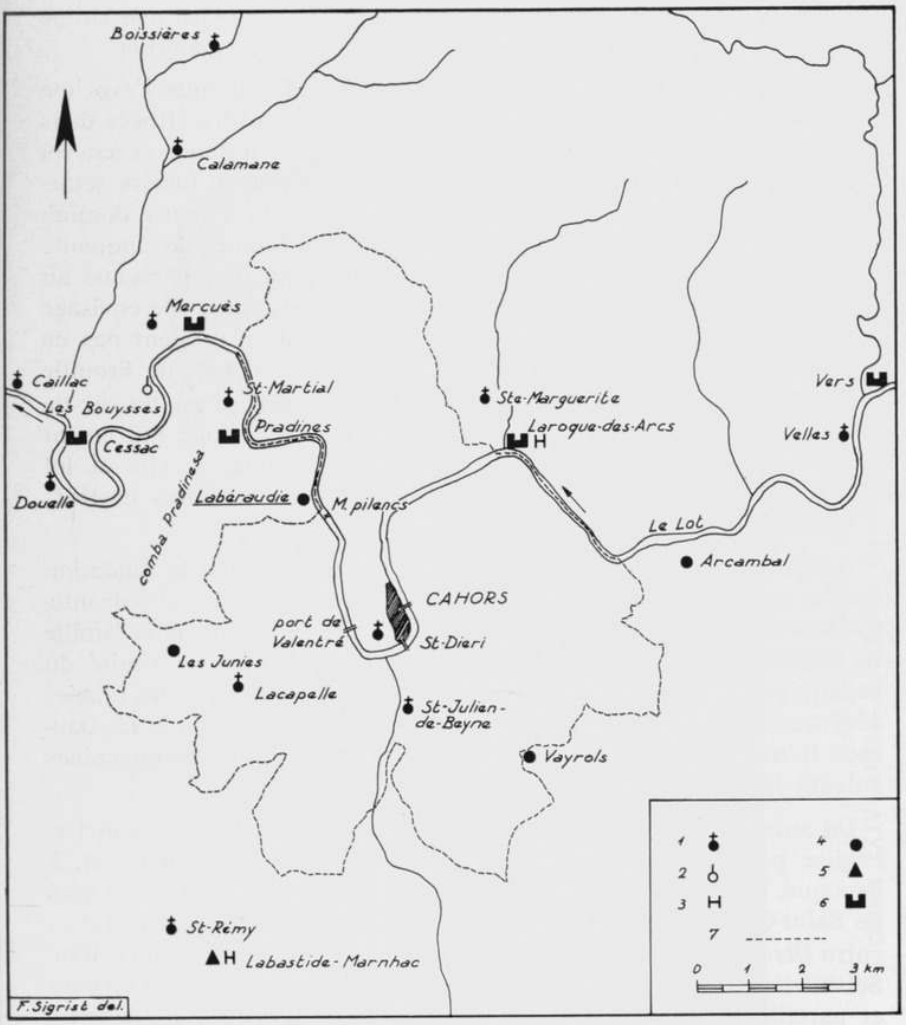

Fig. 1. — Possessions et relations de Sébélie de Jean autour de Cahors

1. Eglise paroissiale. - 2. Prieuré. - 3. Hôpital. - 4. Borie
5. Repaire ou « bastide ». - 6. Castrum
7. Limite de la commune et de l'ancienne juridiction de Cahors.

pour quarante livres cahorsines de gonelles destinées aux religieux. Enfin, celui des héritiers de Sébélie qui recevra « sa borie » aura la charge de faire entretenir de jour et de nuit, *à jamais*, une lampe près des tombeaux de sa mère et de son grand-père maternel.

La dilection de Sébélie pour les fils de saint Dominique s'exprime encore avec des legs aux deux maisons du même ordre situées dans le diocèse de Cahors : cinq livres à celle de Figeac (pitance et œuvre) et la moitié de cette somme au couvent de Montauban (œuvre seulement). Femme, elle n'a garde d'oublier ses lointaines sœurs dominicaines et prévoit pour la maison de Prouille une pitance de cinquante sous et un don à l'œuvre de cent sous. Bien mieux ! Parvenue au terme de son testament à la rubrique des substitutions, elle envisage une éventualité catastrophique : le cas ou ses fils n'auraient pas de postérité mâle. On fonderait alors une maison de dames de Prouille à l'emplacement de la vigne que possède la testatrice au terroir de la Faurie malheureusement non localisé. Sébélie a donc mûrement réfléchi à cette fondation pour laquelle elle impose le site et lui affecte l'ensemble de ses biens à l'exception de cent marcs destinés à chacun des enfants de ses filles.

Arnaud Béral (le fils) ayant eu de nombreux enfants, la fondation ne fut pas réalisée dans l'immédiat mais l'idée fut reprise soixante-dix ans plus tard par l'un des membres les plus éminents de la famille de Sébélie, le cardinal Gaucelm de Jean, qui édifia à proximité du repaire paternel de *La Johania* (Les Junies) (23) au cours des années 1340 un couvent prévu au départ pour des bénédictines (de La Daurade ?) mais qui accueillit finalement, avant 1363, des dominicaines suivant la règle de Prouille (24).

Un autre lieu consacré semble avoir eu les faveurs de la testatrice, l'église paroissiale Saint-Didier de Cahors dans la presqu'île et, à l'époque, hors les murs (25). Il s'agit du sanctuaire connu sous le nom de Saint-Géry par confusion tardive — au XVIIe siècle, semble-t-il — entre *Dieri* et *Geri* qui est une des formes du nom Georges en occitan. Sébélie lègue d'abord à l'église *Sanh Dieri* cent sous destinés à l'œuvre et pareille somme au *capela*, (le curé) qui ne devra rien réclamer pour la sépulture ni *pel dever de la glieya* (le droit de cette église). Le *sotz capela*, on peut approximativement traduire par vicaire, recevra dix sous et chacun des clercs de cette église, trois sous. Les besoins de la vie paroissiale ne sont pas négligés : luminaire, chandelle de Notre-Dame et « chemises des pauvres » recevront chacun dix sous. Ce ne sont là que des hors-d'œuvre précédant la fondation d'une chapellenie à laquelle Sébélie affecte une rente de dix livres payable par celui de ses héritiers qui aura les *molis pilenxs*. Celui-ci présentera au *capela* (curé) le *capela* (prêtre et en ce cas chapelain) qui

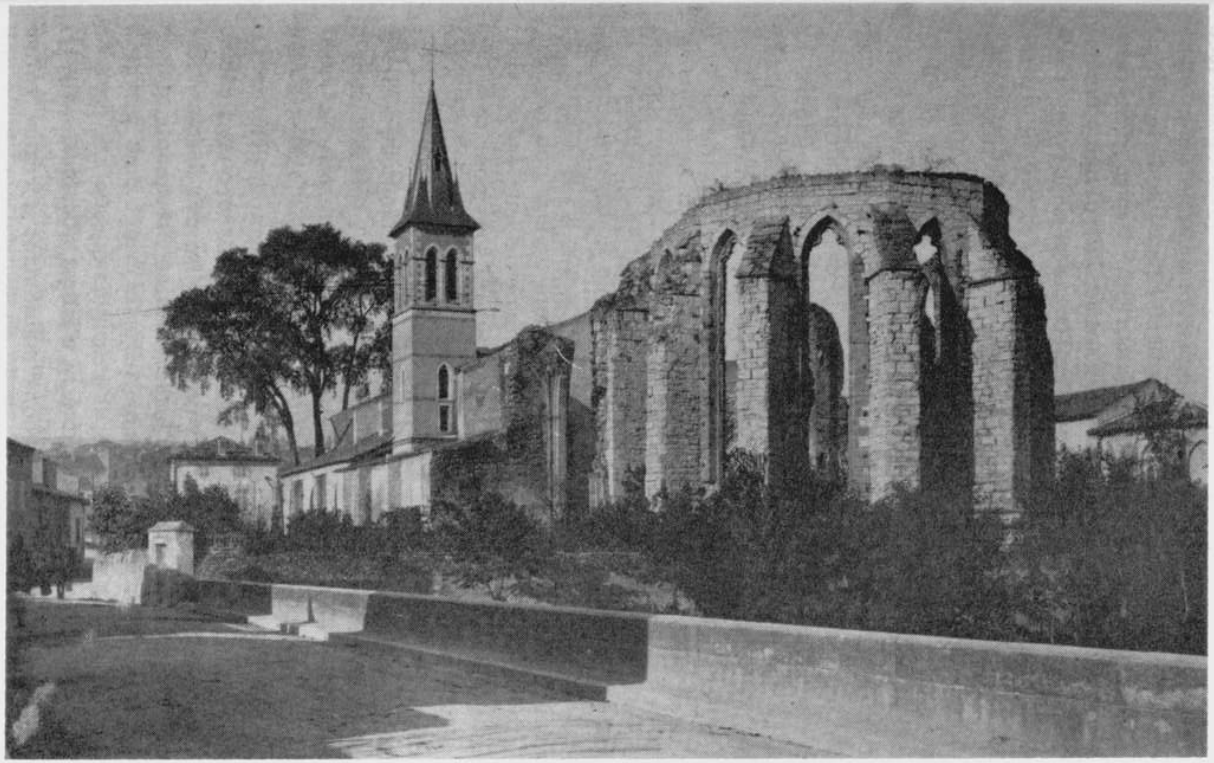

Cl. Calmon - Arch. S.E.L.

Fig. 2. — CAHORS (Cabessut)
chevet (XIVe siècle) de l'église du couvent des Dominicains
fondé par Arnaud Béral, mari de Sébélie de Jean, au siècle précédent.

dira la messe tous les jours pour cette chapellenie. Si le chapelain se montre négligent, le curé devra le remplacer par un prêtre plus exact. Enfin, don suprême, Sébélie lègue à l'église paroissiale de sa chère borie une croix recouverte d'argent recélant une parcelle de la « Vraie Croix ». Chaque Vendredi Saint, le reliquaire devra être « exhibé » devant le peuple, sans doute à l'office du matin, lors de la cérémonie de l' « Adoration de la Croix » et ce sera l'occasion de prier pour la donatrice.

Troisième lieu privilégié, moins toutefois que les précédents, l'église Notre-Dame des Soubirous, paroisse de l'hôtel des Béral. Après avoir légué cent sous à l'œuvre de cette église, Sébélie éparpille ses dons entre le clergé et les œuvres paroissiales-: vingt sous au *capela maior*, autre nom du curé, dix *al sotz capela* et trois à chacun des clercs de cette église. Les prêtres qui officieront le jour de sa sépulture recevront deux sous et les clercs qui les assisteront douze deniers. Le luminaire, la chandelle et les « chemises des pauvres » de Notre-Dame des Soubirous recevront chacun dix sous. Enfin la testatrice légue six livres de cire en deux *tortils* « pour allumer » à la messe et il s'agit de deux gros cierges.

On sait que les deux grands ordres mendiants, les dominicains et les franciscains se partageaient les faveurs de la bourgeoisie des villes marchandes. Moins proches de la testatrice que les Prêcheurs, les Frères mineurs de Cahors bénéficient cependant de legs non négligeables : dix livres sans doute affectées à l'œuvre de leur église, vingt livres pour l'achat de gonelles et enfin cinquante sous pour sa « procuration » au jour de la sépulture. Les « autres maisons » du diocèse de Cahors recevront chacune quarante sous, soit cinq couvents de Mineurs implantés à Martel, Gourdon, Figeac, Montcuq (26) et Montauban. La branche féminine n'est pas oubliée : soixante sous à l'œuvre de l'église des Minorettes de Cahors, quarante pour le *vestir* et pareille somme pour la procuration. Leurs sœurs de Montauban n'auront que cinquante sous.

Les deux derniers couvents de Mendiants de Cahors sont moins bien pourvus : cinquante sous à l'œuvre de l'église des Carmes, quarante pour le *vestir* et vingt pour la procuration ; cinquante sous à l'œuvre de l'église des frères de Saint-Augustin, vingt pour le *vestir* et dix pour la procuration. En 1286, il n'est plus question de Sachets ou de frères de la Pénitence à Cahors ni d'ailleurs de Pies.

Sans quitter Cahors nous en venons maintenant à l'église cathédrale, aux autres sanctuaires paroissiaux moins privilégiés que Saint-Didier et Notre-Dame des Soubirous et enfin à quelques églises aux fonctions indéterminées. La dame de Labéraudie lègue d'abord cinquante sous à l'œuvre du moutier de Monseigneur saint Etienne, puis

dix sous au luminaire de « Monseigneur saint Sauveur » et enfin cinq sous *al toca senh* (27) du moutier. A l'église Saint-Urcisse, elle donne vingt sous à l'œuvre et à la chapelle Notre-Dame *de las Clotas* (: des grottes, en fait la crypte de cette église), dix sous, cinq au luminaire paroissial et autant aux « chemises des pauvres ». L'église Notre-Dame de la Daurade offre la particularité d'être à la fois l'église d'une paroisse et celle d'une communauté de Bénédictines tardivement implantée à Cahors au début du siècle. Elle reçoit d'abord vingt sous pour *la taula* (la mense) du couvent, pareille somme pour l'œuvre de l'église, dix sous au luminaire, autant pour la chandelle de Notre-Dame et cinq sous destinés aux « chemises des pauvres ». Cinq autres églises paroissiales bénéficient de dons identiques : dix sous à l'œuvre, cinq au luminaire et cinq autres aux « chemises des pauvres ». Il s'agit de Saint-Barthélémy ainsi nommée alors qu'en 1280 Guilhelme de Cabazac, veuve de G. Gros, bourgeois de Cahors, la désigne dans son testament de façon plus classique en usant du vieux vocable de Saint-Etienne des Soubirous (28), puis Saint-André, siège de l'archiprêtré de Cahors, Saint-Jacques, Saint-Pierre (le sanctuaire du groupe cathédral) et enfin Saint-Laurent. Pour sa part, Saint-Maurice reçoit six sous affectés au luminaire et cinq sous pour les chemises. De plus, la testatrice tient quitte cette église et son *capela* des quatre livres qu'ils lui doivent. Le missel qu'ils ont donné en gage leur sera rendu mais Sébélie impose au curé un don de quarante sous à l'œuvre de son église. De même, *Mossenh* Gui Mari *rector daquel loc* (l'église de Saint-Laurent) se voit remettre sans conditions les deniers qu'il devait à la dame de Labéraudie.

Il n'est pas fait mention de l'église Saint-Vincent déjà attestée au VIIe siècle. On peut penser qu'elle n'était plus paroissiale et servait de chapelle à la maison du Temple après le rattachement de son territoire à la paroisse de la Daurade (lors de l'installation des moniales ?).

Cinq églises non paroissiales, toutes *extra-muros*, reçoivent uniformément cinq sous, vraisemblablement pour leur luminaire. Saint-Pierre de *la Orta* « de Cahors » implantée sur l'autre rive du Lot, en face du moutier. Ancienne paroissiale, elle n'est plus qu'une humble chapelle, à l'extérieur, certes, mais à l'ombre du couvent des Prêcheurs ; ensuite Saint-Julien au sud du faubourg Saint-Georges, Saint-Martin au-delà du port de Valentré, Saint-Michel dans le faubourg nord dit de La Barre et, dans le Pal, Sainte-Croix, un peu au-delà du mur suburbain fermant la presqu'île, édifié pour l'essentiel aux XIVe et XVe siècles.

Enfin l'église Saint-Jean qui ne fut jamais le siège d'une paroisse est gratifiée de trois sous pour l'œuvre, cinq sous pour le luminaire

et trois pour les chemises. Ce petit sanctuaire implanté sur le flanc nord de la cathédrale et à quelques mètres du chevet conservait vraisemblablement la tradition du baptistère primitif.

On peut rapporter encore quelques dons : à la maison de Grandmont de Cahors et au Temple, à chacun vingt sous. La maison des Grandmontains devait déjà se trouver dans le faubourg Saint-Georges. Je ne saurais dire si les templiers avaient quitté leur emplacement primitif dans la vieille ville pour le site de la Chartreuse (dite de Sainte-Marie du Temple) mais c'est pour le moins fort probable.

Enfin, intercédant pour la ville, la recluse de las Balmas et le reclus de Saint-Julien de *Bueyna*, « muré » près de ce sanctuaire reçurent chacun cinq sous.

Deuxième horizon de Sébélie après la ville, les possessions rurales de son lignage, celles qui proviennent vraisemblablement des de Jean pour l'essentiel et non des Béral. Sébélie lègue cent sous à l'œuvre de Saint-Martial de Pradines, église paroissiale implantée à 500 m environ au nord du *castrum*. Elle ajoute un don de dix sous pour le luminaire. Les églises de Caillac, Calamane et Boissières ne recevront que dix sous avec un complément de cinq sous pour le luminaire. Celle de Velles, alors placée sous l'invocation du Protomartyr, bénéficiera des dîmes que la testatrice levait sur le mas de Baugorn (29). Enfin la simple chapelle Sainte-Marguerite de *Montauri* fut gratifiée de cinq sous, toujours pour le luminaire.

Troisième horizon au-delà de la ville, de sa banlieue et de la temporalité épiscopale, les communautés dont la testatrice tenait à s'assurer les prières. J'ai déjà mentionné les couvents dominicains et franciscains du diocèse de Cahors. On est surpris de voir une patricienne comme Sébélie s'intéresser aux Cisterciens, ordre déjà vieillissant pour ne pas dire décadent. Elle stipule deux livres pour la pitance des moines de l'abbaye de Belleperche au diocèse de Toulouse mais néglige l'Abbaye Nouvelle de la Bienheureuse Marie de Gourdon. En fait, sa sympathie va surtout à la branche féminine de cet ordre à commencer par le prieuré des Bouysses (30), proche de ses biens patrimoniaux, dont les origines ne peuvent la laisser indifférente. Cette maison semble avoir été fondée par un de Lart, d'une famille de Cahorsins apparentée aux de Jean. Sébélie lègue à l'œuvre de l'église de *Las Boischas* une somme de dix livres et ajoute trente sous pour sa « procuration » et une chemise pour chacune des *morgas*. Dans son codicille, elle stipule que la laine qui restera après certaines attributions sera partagée entre les minorettes de Cahors et les moniales des Bouysses pour faire des couvertures (*flessadas*). L'abbaye de Leyme, seulement qualifiée de « maison », recevra cent sous pour procuration. Une des moniales, Arnauda de La Mota, une

parente sans doute, bénéficiera de la même somme et, de plus, toutes les sœurs auront une chemise neuve. Au-delà du diocèse de Cahors, la testatrice affecte cent sous aux lointaines *donas dobazina* en bas Limousin, en fait de Coyroux.

Il est permis de se demander si l'attachement de Sébélie aux maisons féminines de Cîteaux ne va pas d'abord à une parenté : nièces, cousines... vouées au cloître beaucoup plus qu'à l'esprit de l'Ordre. L'intention exprimée à la rubrique des substitutions de fonder aux portes de Cahors une nouvelle Prouille en suggère l'hypothèse.

Le legs de trente sous à la « maison de Molières », prieuré de chanoines augustins dans la commune de Francoulès, s'explique sans doute par des relations de proximité, Sébélie possédant des fiefs dans ces parages. Le même don au prieuré grandmontain de Dégagnazès trouve peut-être sa justification dans le milieu familial s'il est exact que les Cabazac, bourgeois de Cahors, ont été après les Gourdon, fondateurs de ce monastère, les bienfaiteurs de cette maison où ils eurent longtemps leur sépulture (31).

Les frères et les sœurs des ordres mendiants étaient certes des pauvres à leur manière. Nous allons maintenant à la rencontre d'autres pauvres, ceux-ci laïcs, les pauvres du Christ, puissants intercesseurs.

Les legs charitables

L'esprit humanitaire de notre temps incline à s'apitoyer fortement sur les détresses physiques qui atteignent vivement notre sensibilité. Nous n'avons pas le droit de refuser la compassion à la patricienne qui dut coudoyer bien des misères dans la frange inférieure des *minores*, souvent les derniers venus, les laissés pour compte d'une indéniable prospérité. Il n'en serait pas moins imprudent de lui prêter nos sentiments. Les pauvres de son temps « voulus » par Dieu ne remplissent-ils pas une fonction sociale, un office d'Eglise, et ne permettent-ils pas le rachat de ceux qui ont trop manié d'argent, précisément le milieu dont est issue la testatrice ?

Avant d'aller plus loin, ajoutons que dans les libéralités testamentaires, il n'existait pas de catégories bien tranchées ; la distinction entre legs pieux et charitables est dans une certaine mesure une commodité de présentation. La charité se manifeste sous deux formes : institutionnelle et domestique. Commençons par la première, c'est-à-dire par les établissements bénéficiant des dispositions de la testatrice.

Sébélie lègue à l'hôpital de la *Carriera maior*, l'hôpital Saint-Jacques, le plus important de la ville, directement géré par le consulat,

d'abord une somme de vingt sous et ensuite une rente de trente sous pour l'entretien de deux lits garnis qu'elle a déjà donnés pour coucher les pauvres (31 b). Cette rente est assignée sur une maison située dans la paroisse Notre-Dame des Soubirous. Moins important, l'hôpital des Soubirous devra se contenter de dix sous et d'un lit garni pour ses pauvres. Les autres hôpitaux de Cahors recevront seulement dix sous. Ils ne sont pas énumérés mais on peut fixer leur nombre en 1286 à cinq et peut-être six si les Hospitaliers admettent les pauvres dans leur maison de Saint-Jean d'*Oltramar*, ce qui est probable.

Dans la banlieue de Cahors, la fille des de Jean s'intéresse surtout à l'hôpital de Guilhalmon de Jean, fondation d'un proche parent dans la paroisse de Saint-Rémy au passage d'un chemin de pèlerinage sur le site du village de Labastide-Marnhac dont l'église occupe l'emplacement de la chapelle hospitalière (32). Elle lui lègue la somme déjà importante de dix livres. De plus, à l'occasion du codicille, elle ajoute un legs de cinquante sous en faveur de Bertrande Guîota et de dix sous à chacune des autres hospitalières. Enfin, l'hôpital de Laroque-des-Arcs recevra cinq sous.

La testatrice tient la balance égale entre les deux léproseries de Cahors. La maladrerie très structurée d'Outrepont dans le faubourg Saint-Georges recevra d'abord vingt sous, puis cinq affectés à l'église d'*aquel loc* et chaque *malaude* sera pourvu d'une chemise. Dispositions identiques, nous l'avons dit, pour la maladrerie de Brageyrac située au nord de la ville et au voisinage de l'église Sainte-Croix. Enfin, la maladrerie de Laroque-des-Arcs percevra deux sous.

J'en viens maintenant à la charité domestique, celle qui se fait souvent mais pas toujours à la porte de la maison. Sébélie la prescrit à Cahors, le jour de sa sépulture ou le lendemain. *Caritat criada*, criée et proclamée sans doute à son de trompe par le trompette du consulat, elle s'adresse aux pauvres de Cahors et de tout le Quercy. La testatrice laisse à cette intention une somme de cinquante livres et davantage si c'est nécessaire, chaque pauvre devant recevoir un double denier. Un calcul bien théorique permet de supposer qu'on attendait six mille pauvres ! En fin de testament, Sébélie décide que s'il reste du froment et du vin au moment de son décès, on devra faire une autre charité, toujours à Cahors.

Terminons avec deux legs un peu exceptionnels : d'abord un legs à la fois pieux et charitable, le don de cent sous à l'œuvre du pont de port Bulhier, le Pont Neuf de Cahors commencé en 1254 et achevé seulement en 1291, puis à la *croisade*, le pèlerinage pénitentiel qui ne cesse de hanter les esprits après de récents échecs. La dame de Labéraudie destine quinze livres, des livres de tournois, afin de louer

« pour elle » au prochain passage outre-mer un sergent à désigner par ses aumôniers. Elle entend ainsi profiter d'un bienfait spirituel par personne interposée (33).

Les héritiers

Après avoir longuement testé pour son âme, Sébélie se tourne enfin vers ses proches : parenté immédiate ou plus ou moins lointaine, amis charnels et spirituels, serviteurs enfin, mais ne perdons pas de vue qu'au-delà de ce qui est strictement dû, des legs, *amore Dei*, peuvent devenir source de bienfaits spirituels.

Arnaud, le fils aîné, a certainement été institué héritier universel par son père. Il est largement pourvu dans l'immédiat, ne serait-ce qu'en raison de ses multiples activités marchandes. Il en va de même de Guillaume, aussi est-ce le troisième fils, Pierre, qui est institué héritier universel mais à terme, pour dix années seulement au bout desquelles il remettra l'héritage à son frère aîné. Il recevra d'abord des dîmes fort revenantes dans la paroisse Saint-Martial de Pradines et alentour, peut-être en sa qualité d'homme d'église si sa mère chapitrée par les Mendiants éprouve quelque scrupule à les transmettre à un laïc. Il jouira également de la borie et de certains autres biens de sa mère. Celle-ci lègue à Arnaud toutes ses possessions de la *Comba Pardinesa* « du côté de Cessac et de Douelle », puis ses biens situés à Velles et dans toute cette paroisse, à Baugorn ainsi que les rentes sur le mas de La Gorse et les nombreuses terres que les chanoines de Molières tiennent en fief de la testatrice. Guillaume, le troisième fils, devra se contenter de dix marcs d'argent, sa sœur Barrave, femme de Guilhalmon de Jean, en recevra le double et sera même instituée exécutrice testamentaire à l'occasion du codicille. A la génération suivante, le testament de Sébélie ne mentionne que trois petits-enfants : Alamande, fille d'Arnaud, est gratifiée d'une ceinture (*sencha*), « la meilleure que j'aie eue de mon mari » ainsi que de cent livres tournois pour favoriser son mariage. Viennent ensuite des legs en faveur de deux enfants de sa fille Raymonde, alors disparue, qui avait épousé Jacques Donadieu, d'une famille de Cahorsins également présente à Montpellier (34). Jacques, le fils, recevra dix livres tournois et sa sœur, Jacquette si l'on veut traduire à tout prix, *Jacma* en fait, vingt marcs d'argent et l'autre « meilleure ceinture ».

La dame de Labéraudie n'oublie pas son frère Gaucelm, religieux du couvent des Prêcheurs de Cahors. Celui-ci jouira sa vie durant d'une rente de cent sous assignée sur la « borie de Mosenhor Gaucelm Joan » — mais laquelle ? — et d'une somme de vingt livres dont il disposera comme il l'entendra.

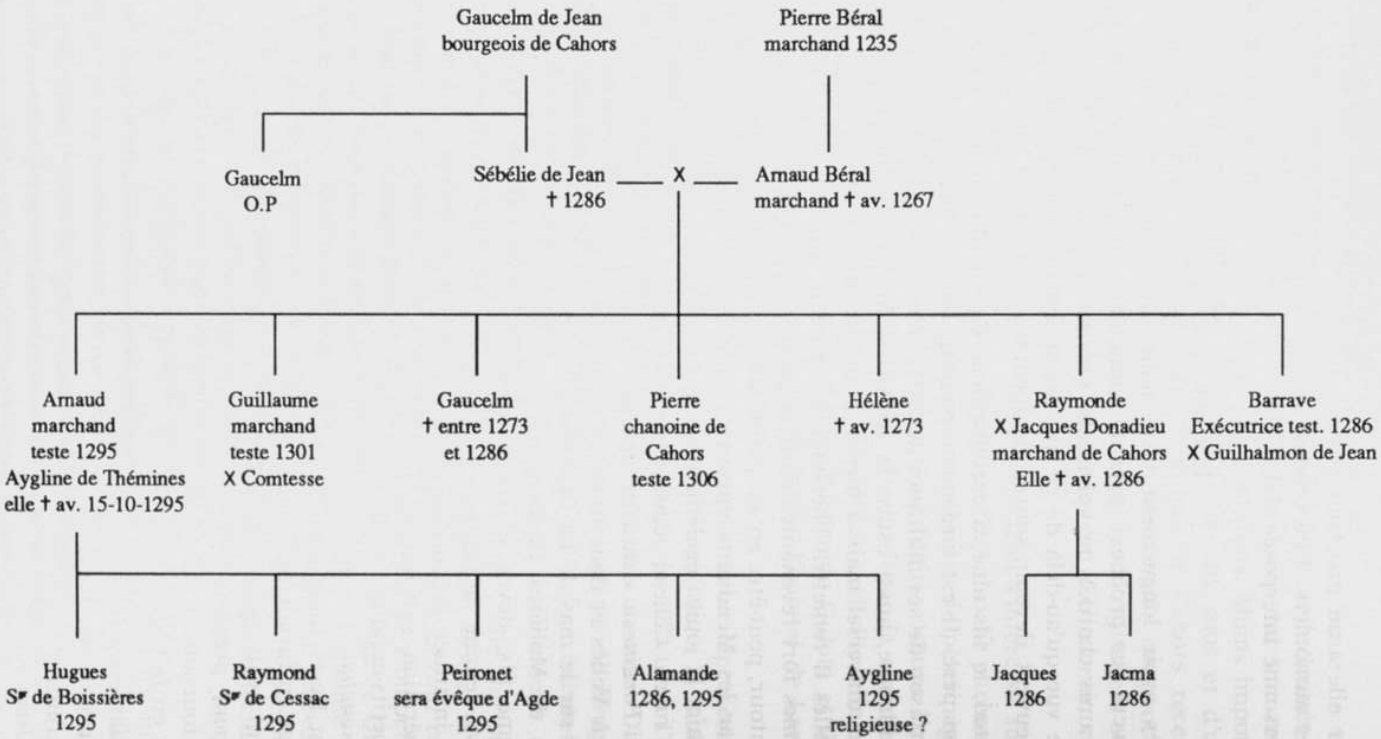

La proche parenté de Sébélie de Jean

Arrêtons-nous un instant à l'enchaînement des substitutions qui ne manque pas d'intérêt. En cas de disparition de ses trois fils destinés à se succéder dans l'ordre de progéniture : Arnaud, Guillaume et Pierre, le petit-fils de la testatrice un autre Arnaud (34b), fils du précédent sera fait héritier avec la charge de remettre cent livres tournois à chacun de ses frères (non nommés), et pareille somme à chacun des autres petits-enfants de Sébélie, les fils de Barrave d'une part et de l'autre à *Jacme* et *Jacma* Donadieu, enfant d'une fille défunte. Nous savons déjà que la disparition des mâles du lignage Béral aurait eu pour conséquence la fondation d'une nouvelle Prouille qui aurait absorbé les « surplus féminins » de la bourgeoisie cadurcienne.

Sébélie stipule ensuite des petits legs en faveur d'un certain nombre de parents et de familiers, de cent à trente sous à l'exception d'un don de dix livres à la fille de Gaillard Lamarca, un donzel, et pareille somme à Guillaume *de Vila* (Velles, Vialoles ?), un clerc dont on ignore les liens avec la testatrice. Le prieur des Prêcheurs et le gardien des Mineurs non désignés autrement auront chacun cent sous. Le premier est certainement Arnaud de Jean (35). Suivent des legs à un certain nombre de frères de robe indéterminée : Bertrand de Castelnau pour cent sous, G. de Montfaiart, J. de Veyrières, Guillaume Vassal et Bernard d'Estève pour cinquante et Raymond Comarc pour trente seulement. *Mossenhor* Gui Rotland, destinataire de cent sous, sans doute un prêtre, pourrait appartenir à une famille de bourgeois cadurciens.

D'autres legs de la même valeur vont cette fois à des laïcs dont la présence dans ce testament pourrait surprendre : deux chevaliers, Guillaume d'Aragon et Hugues de La Fage, pour cent sous, Hugues Ot, donzel, également pour cent sous, Arnaud de Lavercantière et Raymond Galhart, pour cinquante. De plus Sébélie tient quittes de leurs dettes Arnaud Comarc, son filleul, et la mère de celui-ci. Elle ajoute cinquante sous en faveur d'une *Heliz* et lègue pareille somme à la fille de Gaillard Gautié.

En dictant son codicille, Sébélie invite ses exécuteurs testamentaires à distribuer ses dernières ceintures, s'il s'en trouve, à remettre un « habit » à la minorette Guilhelme del Helias (des Hélie, marchands de Cahors) et vingt sous à sœur Anne de Las Tours, autre minorette. De plus, Guilhelme Margot recevra son meilleur *garacors* et sa meilleure gonelle. Enfin, le clerc Gaillard de Belmontet, sans doute oublié la veille, bénéficiera d'un legs de cent sous.

La dame de Labéraudie se tourne enfin vers les plus humbles, ceux qui l'ont servie durant sa retraite à la borie et d'abord son chapelain. Le « *capela* de sa borie », il n'est pas nommé autrement, recevra *son* bréviaire *lo meu brevari*, le missel, le calice, les ornements,

les garnitures de l'autel (*garniment del autar*) à l'exception de la croix destinée à l'église Saint-Didier et de l'ornement légué aux Prêcheurs. Mais est-ce vraiment un don de la testatrice ou une prise en compte par le chapelain destiné à continuer ses fonctions après le décès de la testatrice ? Je pense qu'on doit identifier ce personnage avec un certain *mossenhor* Guillaume de Padirac, *lo capela,* bénéficiaire d'un legs de quarante livres et chargé de célébrer la messe à l'intention de la testatrice chaque jour durant l'année suivant le décès de celle-ci. Il aura son entretien « *en la mia boria* » et d'ailleurs le conservera après la disparition d'Arnaud Béral. De même, Guillaume Calvet, le clerc, aura également son entretien mais cette fois sa vie durant sauf s'il parvenait à obtenir un bénéfice. De toute façon, Sébélie lui lègue quarante livres.

Arnaud de Langle le bayle (36), nous dirions le régisseur ou le chef de culture, sera maintenu dans ses fonctions tant qu'il voudra exercer la baylie de la borie. Pierre de Corbier, le cuisinier (*lo nostre cuc*) recevra cinquante sous. Autre legs à *Andrieu,* son meunier, vingt sous. A *Guilhalmeta,* qui a été élevée à la borie, une robe bleue pour la marier. Un autre legs : deux *faihs* (charges ou écheveaux ?) de laine est destiné à Jeanne, la nourrice de Guillaume Béral qui ne doit plus être très jeune, *Maria la granda* aura deux autres *faihs* et *Maria la petita,* deux *pezas* de laine. A une certaine *dona de Lonh,* trois *faihs* de laine et la laine qu'elle devait à Sébélie. Celle-ci lègue encore dix brebis à Bernard Lacalm, le chef ou le plus ancien des pâtres de la borie et deux seulement aux autres bergers : Pierre, Jean et Guillaume. En somme, le « capital » que ces pâtres sauront le mieux faire fructifier.

Enfin tous ceux, hommes ou femmes, *que so de ma mainada* et n'ont pas été nommés au testament recevront dix sous.

Il reste maintenant à s'inquiéter de quelques dispositions particulières. La première concerne sa parenté spirituelle : Sébélie lègue quarante sous à chacun de ses filleuls et filleules qui n'ont pas été mentionnés dans le testament. De plus, les legs affectés à des personnes qui viendraient à mourir avant l'ouverture de cet instrument seront affectés par moitié aux œuvres des Prêcheurs et des Mineurs de Cahors. Enfin, la dame de Labéraudie annule toute disposition en faveur de quiconque viendrait à protester contre le testament mais elle admet humblement que ses aumôniers puissent l'amender, soit dans la forme, soit pour réparer le tort qu'elle aurait pu faire à quelqu'un.

Ses aumôniers (*almorniers*) et exécuteurs furent d'abord — mais on les attendait — le prieur du couvent des Prêcheurs et le gardien du couvent des Mineurs de Cahors, puis son gendre Guilhalmon de

Jean et ses fils Arnaud et Pierre, mais non Guillaume, peut-être au-delà des mers, à Londres ou ailleurs. Sa fille Barrave fut également promue exécutrice à l'occasion du codicille. Sébélie lègue à chacun de ses aumôniers, à l'exception des deux religieux, un « hanap » de deux marcs d'argent.

Enfin neuf garants ont scellé le testament et cinq le codicille du lendemain ; pour le premier : frère Jean de Veyrières, *Mossenhor* Pierre, recteur des Soubirous, Jacques Donadieu, gendre de Sébélie, Arnaud Mauri, Bernard de Cornet, Jean Ratier, Jean Audebert, Gaillard de Belmontet et Guillaume *de Villa*, les deux clercs, et pour le codicille : Jacques de Jean, un parent, Jean Ratier encore, Arnaud Calvelh *lo jove*, Guillaume Cambalon et Guillaume *de Villa* qui se sont tous déplacés à Labéraudie, soit le 1er, soit le 2 août 1286. Dans ce type de testament qui n'était pas reçu par un notaire public, on cherchait à se procurer de solides garants, non par vanité pure mais pour renforcer l'autorité de l'instrument. De fait, ceux qui apposèrent leur sceau appartenaient pour la plupart au milieu des grands marchands.

Conclusions

On peut sans exagération considérer ce testament comme un compendium des institutions religieuses et charitables de la cité épiscopale à la fin du XIIIe siècle. Les libéralités de Sébélie de Jean ont nécessité des sommes considérables dont on souhaiterait établir le bilan. J'ai du moins fait le total des legs en argent ainsi que des rentes en admettant arbitrairement que celles-ci représentaient 5 % d'un capital suivant le mode de calcul utilisé au XVe siècle pour l'affranchissement des rentes obituaires. Cette évaluation partielle ne peut tenir compte de la valeur marchande des objets précieux, des étoffes de grand luxe, des livres, de la cire, de la laine et des céréales ainsi que des lits d'hôpital. En fin de compte, ce qui nous intéresse au premier chef, c'est la répartition de cette manne pour obtenir confirmation des « dévotions » de la dame de Labéraudie. On parvient approximativement au bilan ci-dessous :

— Ordres mendiants : 229 l. dont 167 l. 10 s. pour les Prêcheurs.
— Cisterciens : 28 l. 10 s.
— Autres réguliers : 8 l. 5s.
— Clergé séculier de Cahors : 238 l. 5s. dont 212 pour *S. Dieri.*
— Clergé rural : 8 l. 5s. + quelques dîmes.
— Hôpitaux, maladreries : 47 l.
— Charité : 50 l. (au minimum).
— Divers (croisade...) : 27 l.
— Total : 636 l. 5s.

En comparaison, les dons à ses parents éloignés et amis : des gens d'église pour une moitié, ne dépassent pas 77 livres tandis que ses serviteurs de la borie ne reçoivent, en argent tout au moins, que 45 à 50 livres. Incontestablement, la faveur de Sébélie va à l'Ordre de saint Dominique et pour d'autres raisons, à l'église Saint-Didier, paroisse de sa borie et peut-être église de son baptême.

Un autre intérêt de ce testament est d'attirer l'attention sur le milieu des Cahorsins dont les sources extérieures au Quercy font connaître les opérations en Angleterre, dans la Flandre, aux foires de Champagne, dans la péninsule ibérique, en Italie et jusqu'en Egypte ! aussi bien que leurs implatnations à Londres, Provins et La Rochelle, Montpellier et Marseille... mais qui restent un peu des inconnus dans leur propre ville, faute d'une documentation appropriée. Malgré la carence des sources, d'ailleurs toute relative en certains domaines : mainmise sur le consulat, conflit avec le seigneur évêque, luttes entre *majores* et *minores*, ces derniers formant la clientèle du prélat, on pourrait au moins esquisser des généalogies pour le XIIIe siècle et la première moitié du XIVe siècle, retrouver la dispersion de leurs hôtels dans les diverses paroisses urbaines, établir des réseaux de parenté dans leur ville et parfois à l'extérieur de celle-ci, peut-être même parvenir à quelques notions sur leur genre de vie.

Ces derniers mois, Maurice Scelles, conservateur à l'Inventaire de Midi-Pyrénées, et ses collaborateurs ont entrepris une étude de l'habitat urbain, notamment à l'époque médiévale et particulièrement à Cahors. En ce moment, ils font porter leur effort sur trois immeubles de qualité par une enquête rigoureuse sur les structures et sur les matériaux en faisant la part nécessaire à la répartition et aux autres aménagements intérieurs. La ville regorge de vestiges du XIIIe siècle san compter quelques éléments qui pourraient remonter au siècle précédent.

Il serait bien utile de jeter un pont entre l'archéologie monumentale et les sources écrites dont on a surtout retenu jusqu'à présent l'intérêt juridique. En effet, il s'agit à coup sûr de maisons de grands notables. Dans quelques cas, avec un peu de chance, on parviendrait sans doute à identifier ceux qui les firent construire ou plus sûrement les familles de Cahorsins qui s'y perpétuèrent.

Un autre mérite du testament de Sébélie est de nous livrer les prémices d'une évolution sociale. Progressivement éliminées du commerce international, les dynasties cadurciennes ont parfois réussi une heureuse reconversion. Les premiers signes en apparaissent vers 1280 avec la présence de chevaliers dans ces lignées bourgeoises. Certains de ces Cahorsins furent varlet du roi, panetier du roi et mêlés à ses finances, d'autres excellèrent dans les professions juridiques,

tel Géraud de Sabanac à la fois grand consultant et plus tard administrateur de biens du Temple. Des clercs et des laïcs issus du même milieu se spécialisèrent dans les mouvements de fonds d'église dans les pays de la chrétienté latine qui leur étaient accessibles (37). D'autres enfin s'intégrèrent à la noblesse, ce fut en particulier le cas des de Jean et des Béral qui deviendront des ruraux, progressivement encore, au bout de trois générations.

Les premières acquisitions des de Jean remontent au début du XIIIe siècle. Celles-ci ne furent au départ que des placements sur la rente ou la terre qui devaient plus tard favoriser leur intégration à la noblesse et celles de leurs semblables, la papauté d'Avignon fera le reste avec l'émergence des cardinaux, des évêques et des chanoines issus de ce milieu citadin, celui du pape Jean XXII. Quant au patrimoine, il fut encore renforcé par les gages que leur livrèrent les évêques de Cahors en garantie d'emprunts souvent impayés. Dans son testament de 1295, le fils aîné de Sébélie peut évoquer « les châteaux et les repaires de mes terres », Il n'avait cessé de poursuivre les acquisitions de fiefs dans la vallée du Lot, au-delà de Douelle (38), vers l'ouest mais aussi au pays de sa femme, Aygline de Thémines, fille d'un baron des confins du causse et du Limargue.

On est surpris que Sébélie ait fait des legs à des représentants de la petite aristocratie rurale : un Ot, du château de Camboulit, près de Figeac, deux chevaliers et deux donzels de la moyenne vallée du Céou, des Comarc (39) venus du Périgord se fixer autour de Bélaye... Nous retrouvons ces noms et quelques autres dans le testament d'Arnaud dix ans plus tard et encore, en 1304, lors de la guerre de Flandre, dans la lance d'Hugues Béral, petit-fils de la testatrice (40). Avant d'avoir des vassaux, ces grands bourgeois avaient constitué une clientèle noble dont on constate l'existence sans pouvoir en expliquer la formation. Celle-ci aurait-elle été favorisée par les cadets de la noblesse rurale entrés dans les couvents de Mendiants et singulièrement des frères Prêcheurs ?

Et Sébélie dans tout cela ? Etait-elle *simplex mulier* ainsi que se voyait une postulante hospitalière de Figeac ou comme la mère de François Villon ? ou, au contraire une patricienne « lettrée » — elle mentionne *son bréviaire ?* Une grande bourgeoise conformiste, une âme inquiète ou sereine dans la retraite de son veuvage qui dura vingt ans ? Retraite mais non isolement car il est difficile de négliger la proximité familiale et spirituelle des dominicains de Cahors. Certes, il n'est pas fait mention de confréries de dévotion ou d'un tiers-ordre sous une forme quelconque mais cette absence n'exclut pas le rayonnement du couvent, un réseau de solidarité mêlant aumônes et influence spirituelle. Malheureusement, nous ne savons rien, stric-

tement rien. Par peur d'être dupe, par sagesse enseignant le pessimisme, l'historien risque de ne voir que faste, ostentation ou conformisme alors que, *Deo permittente*, une bonne graine de l'Evangile aurait germé au cœur d'une grande dame de Cahors.

Jean LARTIGAUT.

P.S. Peu avant de corriger les épreuves de cet article, je suis tombé sur un document de 1281 qui lève les dernières incertitudes sur Labéraudie en tant que borie de Gaucelm de Jean avant d'entrer dans le patrimoine des Béral. Il s'agit d'un échange entre l'évêque Raymond de Cornil et Gisbert de Jean, futur sénéchal de la temporalité épiscopale. Cet arrangement portait sur des repaires, des cens et autres droit seigneuriaux mais aussi sur des moulins et des parcelles isolées. Le prélat cédait notamment une pièce de terre dite *del cambo*, située sous la borie qui fut à Gaucelm de Jean, paroisse de *Sanct Dieri*, avec l'usage des eaux jusqu'à la moitié du lit du Lot, et encore, dans les mêmes parages, une vigne entre le chemin allant à la borie de Gaucelm dont elle confrontait les terres et enfin la rive du Lot. Bref, une borie ayant appartenu à Gaucelm de Jean dans la paroisse Saint-Géry, et de plus séparée du rivage par une simple parcelle, ne peut être que Labéraudie et non les Junies dans la paroisse de Lacapelle. (Lot, G, supplément 1, pièces à classer).

NOTES

1. *Cahors. Inventaire raisonné et analytique des Archives municipales. Première partie XIIIe siècle*, Cahors, s.d., p. 144-145.
2. *B.S.E.L.*, t. LXXI, 1950, p. 65-73.
3. B.N., P.O. 292, dossier 6337, pièce 3.
4. Lot, J 364.
5. Parmi les articles les plus accessibles : ALBE (*Ed.*), Les marchands de Cahors à Londres, *B.S.E.L.*, t. XXXIII, 1908, p. 31-55 et Un marchand de Castelnau-Montratier, 1283, *Ibid.*, t. XXXVI, 1911, p. 213. WOLFF (*Ph.*), Le problème des Cahorsins, *Annales du Midi*, t. 62, 1950, p. 229-238. RENOUARD (*Y.*), Les Cahorsins, hommes d'affaires français du XIIIe siècle, repris dans *Etudes médiévales*, t. 2, 1968, p. 617-637. WYFFELS (*C.*), Les Cahorsins en Flandre au XIIIe siècle, *Annales du Midi*, t. 103, p. 307-321. Sur quelques résidences champêtres de Cahorsins : LARTIGAUT (*J.*) et SERAPHIN (*G.*), Les bories des Cahorsins, *Le château près de la ville* (Actes du second colloque de castellologie - Flaran), 1987, p. 37-53).
6. WYFFELS (*C.*), article *cité*, p. 320-321 (de 12 à 24 %).
7. FOISSAC (*P.*), *Le collège Pélegry aux XIVe et XVe siècles, mémoire de maîtrise*, Université de Toulouse-Le Mirail, 1981, p. 37, d'après Arch. dép. Haute-Garonne, 10-D-53 (Case 3 n° 1).
8. B.N., Cabinet d'Hozier, n° 39.
9. Référence de la note 1 désormais signée : « *Albe, Inventaire...* », p. 23.
10. WOLFF (*Ph.*), Le problème des Cahorsins, p. 231, n. 15.

11. Référence de la note 8.

12. ABBÉ MARTIN, Un obituaire d'une chapelle de Cahors, *Annuaire du Lot*, 1876, p. 94.

13. J. LARTIGAUT et G. SÉRAPHIN, Les bories des Cahorsins... ; p. 43.

14. Cessac, château et hameau, commune de Douelle, rive nord du Lot, sur une éminence. Les vestiges de cette fortification trop importante pour n'être qu'un simple repaire, mériteraient une étude sérieuse et sans doute coûteuse car il faudrait désobstruer les salles basses et pratiquer quelques sondages. A ma connaissance, il s'agit du seul château médiéval du haut Quercy à avoir été édifié en brique, matériau urbain qui révèle l'origine de ses premiers seigneurs.

    L'original du testament d'Arnaud Béral se trouve à la B.N., P.O. 292, dossier 6337, pièce 4.

15. Notre bon vieux Guillaume Lacoste évoque même le « riche gaulois de Cahors » *Beraldus* qui avait évidemment pour domaine Labéraudie. Cet important personnage voulut faire son gendre du sénateur Maxime fils de *Gaudebertus*, mais Maxime avait fait vœu de virginité... De ce conflit, résulta le conte édifiant qui fournit la matière pittoresque de la *Vita* de saint Maxime (*Histoire... du Quercy*, t. I, Cahors 1883, p. 228 (publiée par L. Combarieu et F. Cangardel).

16. Labéraudie, de la borie au village et à la seigneurie (XIIIe-XVIe siècles), *B.S.E.L.*, t. CIV, 1983, p. 17.

17. Il serait intéressant d'étudier cette famille en rapport avec le « castelnau » qui paraît avoir été Arcambal, borie de ces grands bourgeois.

18. B.N., P.O., 292, 6337, pièce 2.

19. B.N., Fr. 26266/268.

20. On ne sait rien des *milites castri* de Pradines.

21. Bibl. mun. Cahors, A.C. Cahors, FF10 et Livre tanné, fol. 53.

22. Assignées sur des maisons tenues de Sébélie et situées devant le *portal albenc*. Les confronts en sont le grand *valat* et la grand rue. Il s'agit d'un bref bourgeonnement en face de ce portail et en direction de l'ouest, qui ne dépassait pas la *fordane*, la grande rue extérieure parallèle au fossé.

23. Il s'agit cette fois de la commune des Junies, canton de Catus, et non du hameau de la commune de Cahors.

24. ALAUZIER (*L. d'*), L'Eglise des Junies et ses vitraux, *B.S.E.L.*, t. LXXXIII, 1952, p. 29-39, en particulier p. 30.

25. Sur la topographie religieuse de Cahors, on peut consulter : LARTIGAUT (*J.*), *Cahors*, plan et notice, *Atlas historique des villes de France*, C.N.R.S., 1983.

26. Un gardien y est attesté en 1285.

26b. Ils sont encore mentionnés dans un testament d'août 1273 . *..als fraires del orde de penedenza* en même temps que d'autres Mendiants : *...als fraires de Nostra Dona* (les Pies) ainsi que Prêcheurs, Mineurs, Carmes et Minorettes (B.N., P.O. 292, 6337, pièce 2. Photographie du document . Lot, J 364).

27. Littéralement tocsin. Faut-il penser au glas (*clas* en langue d'oc, attesté à la fin du Moyen Age) ou a une « institution » assurant les sonneries des cloches. En 1229, un arbitrage de l'archevêque de Bourges met un terme à un litige entre l'évêque et les consuls de Cahors sur leurs droits respectifs sur la sonnerie de la cloche de la cathédrale (ALBE. *Inventaire...*, p. 20).

28. Lot, H 65 parch.

29. En 1336, les biens de feu Hugues de Mayres, habitant Coronzac, dans les paroisses de Coronzac et de Vialoles touchaient aux terres du mas de Baugorn, à la Botiguiera et au chemin de Saint-Michel (de Cours) au pont *daverso* et à Figeac (Arch. du château de Besse, Dordogne).

30. Commune de Mercuès.

31. Dès le XIIIe siècle. A l'occasion de son testament, Guilhelme de Cabazac rappelle en 1280 que son frère Bernard envisage d'édifier une chapelle à la maison de Dégagnazès où leur père est enseveli (Lot, H 65, parch.).

31b. En 1285 (Lot, H 107, fol. 31°).

32. Cet hôpital est désigné dans le testament d'Arnaud Béral en 1295 sous le nom d'hôpital de *la Bastida de Mossenhor Guilhalmon Joan.*

33. Il en allait de même à Figeac pour un pèlerinage à Compostelle (LARTIGAUT (*J.*), Pèlerinage à Compostelle en 1428, *B.S.E.L.*, t. CI, 1980, p. 293, Quant à la croisade, elle est également présente au testament d'Arnaud Béral qui lègue dix livres tournois pour les gages d'un sergent passant outre-mer. Il entend que *la indulgencia da la Crotz men sia autreiada.*

34. Une inscription, conservée au collège Gambetta mais provenant du proche couvent des Frères mineurs, rappelle que Gaubert Donadieu, *civis* de Montpellier y a fait édifier une chapelle en l'honneur de N.S. et de l'archange saint Michel pour le salut de son âme et de celle de son frère Géraud qui repose dans le cimetière voisin. L'inscription est datée de 1259 et comporte quatre écus représentant un oiseau.

34b. Frère aîné, tôt disparu, de Hugues qui succéda ?

35. Il était prieur en juin 1286 (ALBE, *Inventaire...*, p 143). (d'après Doat 126, fol. 218-226).

36. Terme encore usité dans ce sens au début du XXe siècle en bas Languedoc et ailleurs.

37. PRADALIÉ (*G.*), Quercynois et autres Méridionaux au Portugal à la fin du XIIIe et au XIVe siècle : l'exemple de l'Eglise de Coïmbre, *A.M.*, t. 94, 1982, p. 369-386, en particulier p. 381.

38. LARTIGAUT (*J.*), Une acquisition de droits seigneuriaux au XIIIe siècle dans la châtellenie de Luzech, *B.S.E.L.*, t. CIV, 1983, p. 306-308.

39. ID., Les Commarque en Quercy (fin XIIIe - milieu XIVe siècle). *Ibid.*, t. CVII, 1986, p. 273-282.

40. *Groupe d'Hugues de Béral, banneret*. Guillaume, Arnaud et Bernard de Floyras, Hugues de Fages (ou La Fage), Arnaud de Roussillon, Guillaume Galhard, Guillaume de Pereygues, Ratier et Géraud de Sonnac, les deux derniers proches des possessions des Béral autour de Thémines.
Groupe de Guillaume de Jean, banneret. Guillaume de Podens, Vesian Bonafos, Bertrand de Féléno, Arnaud Calvelh, Gaillard de Lart, Benoît del Port et Pierre de Saint-Projet.
(B.N., Fr. 25992, I, pièce 43).

ERRATUM

Dans l'article de J. Lartigaut « La baronnie de Salviac en 1337 », 1er fascicule 1992, p. 19, ligne 11, lire : 125 au lieu de 1255.

A PROPOS DES LETTRES D'UNE ARISTOCRATE DE CONCOTS SAISIES EN 1793 PAR LES AUTORITÉS RÉVOLUTIONNAIRES

(Circonstances, études, conséquences)

L'article paru dans le bulletin de la Société des Etudes du Lot en 1989 concernant la dernière famille des seigneurs de Concots évoquait rapidement les cinq lettres écrites par l'une des demoiselles de Mauriac à Concots et à Cahors et adressées à sa sœur restée à Sainte-Sabine avec leur oncle et deux des frères. Il m'est apparu que ces lettres pouvaient faire l'objet d'une étude plus approfondie en les replaçant dans le cadre local et familial du moment où elles avaient été écrites et également en déterminant les conséquences qu'elles ont pu entraîner pour les personnes concernées et leur entourage.

Il faut d'abord considérer la situation dans le village de Concots dans les premières années de la Révolution, et celle des Mauriac, famille et biens, puis étudier les lettres elles-mêmes et, bien évidemment, nous terminerons par les conséquences qui ont pu en découler.

I. — Concots entre 1789 et 1793

L'étendue de la paroisse était un peu différente de celle de la commune : les mas font toujours partie intégrante de Concots, du moins pour la plupart ; Cami-haut et Cami-bas ont rejoint la commune de Varaire sans quitter la paroisse de Concots, les Lébratières ont abandonné Escamps. Le centre du village a été modifié depuis 200 ans par l'établissement d'une nouvelle route vers Cahors et vers Limogne, route qui a, vers 1830, allongé la distance vers le chef-lieu et raccourci celle en direction du chef-lieu de canton puisqu'elle ne passe plus par Varaire. Pour construire cette route il a fallu détruire quelques maisons. L'essentiel est resté en place malgré quelques modifications dues à la démolition de la chapelle centrale remplacée par le monument aux morts des guerres de 1870 et 1914-1918, par la construction

de la mairie actuelle vers 1850, et celle de l'église en 1880 remplaçant l'ancienne qui était située à proximité du cimetière, de l'autre côté de la conque où se trouvent le lac et deux puits.

La tour (donjon), le château du XVe siècle, le Fort (ancienne enceinte de la tour) sont restés en place mais le « fort » est encore habité parfois par les descendants des artisans qui en avaient acheté des « portions ».

Le village comptait environ 750 habitants en 1789 dont 78, les chefs de famille propriétaires, se réunirent en mars pour choisir leurs délégués à l'assemblée du Tiers Etat de la sénéchaussée de Cahors. Ils élirent Jacques Bach, bourgeois, ancien notaire (père de deux jumeaux, Jacques-François, notaire, et Jacques, officier de santé, qui fut à l'origine d'une longue lignée de médecins qui possédèrent la maison typique avec pigeonnier jusqu'à une date récente) et Jean Faurie Caminel, secrétaire de la Communauté (1)

Le choix s'était donc porté sur des notables dont on savait qu'ils savaient écrire et s'exprimer, fait habituel lors de ces élections de 1789.

Aux élections municipales de février 1790, 130 citoyens actifs se réunirent dans la chapelle, au centre du village, pour procéder au choix des officiers municipaux et de notables ; le maire élu à la « quasi unanimité » fut Monsieur de Mauriac ; pour les cinq autres officiers municipaux ce furent Jacques Bach, l'ancien notaire, élu à la « pluralité » absolue de 66 voix puis quatre laboureurs, Etienne Escrouzailles, Jean Vinel Gailhard, Jean Faurie Oulibou et Jean Soulié Roux. Le procureur de la commune, Jean Fourès, ancien procureur de la communauté, fut élu à l'unanimité. Douze notables furent choisis ensuite : dix laboureurs qui payaient jusque-là plus de soixante livres de taille : Antoine Guiral Lebrun, Jean Vayssières Galou, J.-Baptiste Conté Compendi, François Bonnac, Pierre Conté marchand, Jacques Dubrun, Jean Soulié Vermeilhac, Pierre Andrieu Potountoun, Antoine Faurie Pupillou, Jean Trejet et deux artisans, Charles Grégori, tailleur d'habits et Jean Ausset, forgeron.

La ratification de ces élections eut lieu le lendemain matin après la messe dans l'église et fut suivie de la prestation de serment des élus.

Lors de la réélection en décembre 1790 pour l'année 1791 ce fut comme toujours dans la chapelle que se réunirent les électeurs mais seulement au nombre de 114. Comme le voulait la loi on procéda au tirage au sort d'un tiers des officiers municipaux et de la moitié des notables pour pourvoir à leur remplacement : les exclus par tirage furent tous réélus sauf J.-B. Conté Compendi remplacé par Antoine

Fare ; un siège de notable ne fut pas pourvu car on ne remplaça pas Antoine Guiral décédé au cours de l'année. Mauriac demeurait maire puisque son nom n'avait pas été tiré au sort.

Le 20 juin 1791 Louis de Mauriac fut élu électeur dès le premier tour pour choisir les membres du conseil de district (2).

Nous n'avons pas le vote de la fin de 1791 mais au printemps de 1792 alors qu'il avait émigré il fut qualifié de « maire de Concots ». Nous connaissons les noms de deux des officiers municipaux présents lors de l'inventaire des biens meubles de Mauriac ; il s'agissait de Pierre Andrieu et Jean Ausset passés du rang de notables à celui d'officiers municipaux. Cet inventaire, obligatoire pour les biens d'émigrés fut fait par Pradines, administrateur du district envoyé comme commissaire et qui se trouvait être, peut-être, l'ancien juge seigneurial de Concots et dont un parent ou lui-même avait été élu juge de paix du canton en battant Mauriac en novembre 1790, grâce en partie à une manœuvre qui avait écarté ce dernier du deuxième tour (3).

En 1793 il y eut un grand changement ; l'élargissement du droit de vote modifia la tendance modérée qui avait prévalu jusque-là : François Fizes, propriétaire certes, mais mal considéré de ses égaux en raison d'empiètements répétés sur les terres de ses voisins (4), fut élu maire assisté d'Antoines Dugès, cordonnier patenté, ancien maître cordonnier, assez bien considéré puisqu'élu scrutateur lors de chaque scrutin, Pierre Fraysse, Jacques Bajou et Jacques Ausset, forgeron, remplaçant son frère décédé ; François Bonnac semblait être le seul resté des membres des conseils antérieurs.

Certains des anciens élus furent arrêtés en octobre 1793 sur la demande de la municipalité mais ne restèrent reclus que quelques semaines et furent libérés comme arrêtés sans motif ; ce fut le cas de Pierre Andrieu, Jacques Bach, Jean Faurie Caminel et quelques autres qui réapparurent dans les conseils élus durant le Directoire, le Consulat et l'Empire.

Seul Jean Andrieu, non parent de Pierre Andrieu, fut envoyé à Montauban comme « muscadin ». Plusieurs femmes avaient été arrêtées, probablement pour des motifs liés à l'assistance à des offices religieux interdits (5).

J'ajouterai que peu de temps après l'arrestation des demoiselles Mauriac en avril 1793, le pillage de ce qui restait des meubles du château eut lieu ; certaines familles détiennent peut-être encore ou

ont détenu jusqu'à une date récente qui une armoire « à deux ouvreaux », qui une table ou des épées ou pistolets dont la tradition familiale garde le souvenir de l'origine. Lors de l'inventaire des immeubles fait en septembre-octobre 1793 par Dalat, homme de loi de Limogne, commissaire du district, en présence du maire F. Fizes, personne ne put pénétrer dans les bâtiments fermés à clef mais que, par la suite, on parvint à ouvrir lors de la vente aux enchères et de la prise de possession du château et du fort par les artisans du village (cf. le plan tiré du cadastre de 1812).

On peut noter une relativement lente dégradation des relations entre les Mauriac et une partie des habitants du village ; en 1790 Cécile de Mauriac fut encore prise comme marraine au mois de mai aux côtés de Jacques Bach, médecin, parrain d'un Jacques Guiral.

La considération éprouvée pour Louis de Mauriac venait de ce que les droits seigneuriaux n'étaient pas levés à son profit mais à celui des Chartreux de Cahors contre lesquels se dressait l'opinion ; le moulin et un four, seuls, relevaient des Mauriac et encore il semble que Jacques Bach et Pierre Andrieu aient été possesseurs chacun d'un four car le « fournial » seigneurial ne datait que du milieu du siècle après avoir été racheté. La justice seigneuriale n'avait que l'exercice de basse-justice.

De plus, Louis semble avoir été favorable à des réformes et la plupart des notables étaient de son avis. Cependant l'atmosphère du village devait être plus complexe qu'il n'y paraissait car la rivalité entre les Mauriac et les Bach, notaires, devait être grande ; pour preuve le fait que les Mauriac n'aient eu que rarement recours à eux comme notaire mais à maître Romec de Limogne, de façon très régulière à partir de 1771. Vus sous un certain angle le pigeonnier-tour des Bach donne l'impression d'être presque aussi élevé que la tour ! de même il est encore parlé d'un Fraysse, comme ayant été le rival de Mauriac.

II. — Les Mauriac, leurs biens

Sur la famille des Mauriac elle-même je me permets de renvoyer soit à l'article paru en 1989 dans le bulletin de la Société des Etudes du Lot soit à la généalogie abrégée qui est jointe à cet article-ci.

Quant à leur situation matérielle nous la connaissons à peu près grâce à l'inventaire des biens meubles (6) qui comportait aussi le compte des revenus des domaines :

Eléments	*Revenus connus*
a) Les deux métairies, la Lande et la Loge (ensemble) Valeur évaluée en 1793 : 25 000 livres chacune.	— 240 livres par an. — 600 œufs, répartis sur toute l'année. — 10 paires de poules et 10 paires de chapons au Carnaval. — 10 paires de poulets en septembre (d'où la nécessité d'une servante pour s'en occuper). — 8 douzaines de fromages de brebis en mai-juin. — les agneaux de 160 brebis (le demi-fruit des troupeaux). — la moitié des oies et les dindons (nombre ?).
b) Le moulin et les terres voisines (évalués le tout 2 000 livres en 1793).	— les 3/5 de ses fruits plus la moitié des revenus des terres voisines.
c) Le Four	— ?
d) 4 pièces de terre plus une vigne au lieu-dit la Plante (évalués 1 000 livres en 1793).	— exploitées en faire-valoir direct par un valet, Vayssières Jargot.
e) Le jardin du « canabal » avec son puits et son pigeonnier sur 4 pieds (1 750 livres en 1793).	— exploité de même que les terres de la Plante.

En mai 1792, lors de cet inventaire il y avait encore des domestiques au château comme le prouvait la présence de draps dans certains lits en plus de ceux des deux lits des sœurs de Mauriac présentes à ce moment-là. Etaient ainsi garnis en plus des couvertures deux lits dans un « bouge » à côté de la chambre de Louis où se trouvait également une malle avec des « effets de domestiques », un lit « en forme d'armoire » dans l'écurie avec un coffre contenant les effets d'un domestique, un autre lit dans une chambre attenant la

« vieille cuisine » avec un coffre contenant les habits d'une servante, un autre encore dans un bouge « attenant la dite chambre » plus une malle et un buffet « à deux ouvreaux » contenant les habits des servantes et un dernier lit dans la chambre de Suzanne à côté du sien. En tout donc six lits pour trois domestiques et trois servantes. Nous ignorons leurs noms car il est fort possible que Vayssières Jargot ait habité une petite maison basse encore existante près de laquelle se trouvait, il y a une cinquantaine d'années, un ormeau dit « l'orme jargot ».

En septembre 1792 les deux sœurs donnèrent procuration générale pour tous les biens situés à Concots et paroisses voisines (il y avait une petite pièce de terre sur le territoire de Trégoux) à J.-B. Rames laboureur à Lugagnac, parent du curé de Concots, en leurs noms et en ceux de leurs frères non émigrés en présence de J.-B. Rames curé et J. Sarny, vicaire. L'acte fut passé à Concots dans un lieu non précisé, par-devant Me Romec, notaire public à Limogne, habitant Lugagnac (7).

Les deux sœurs partirent sans doute, peu de temps après, rejoindre à Sainte-Sabine leur oncle Arnoul, ancien curé de Cabans près du Buisson et deux de leurs frères, Louis-Joseph et Louis-Paulin, tous deux prêtres, l'un curé de Sainte-Sabine, l'autre venait de la cure de Moissac. Leur tante, Marguerite de Mauriac était décédée en août 1790 dans leur « maison » de ce village (Sainte-Sabine). Les terres dont disposait la famille en indivision avaient à peu près la même valeur que celles de Concots soit 60 000 livres en 1793 (8).

Au début de l'année 1793 les convoitises sur les terres et les « maisons » et surtout les meubles devinrent si fortes que le « procureur » J.-B. Rames fit sans doute appel aux demoiselles car il lui devenait difficile d'empêcher les « spoliations », la mise en vente des meubles d'émigrés conformément aux décrets de la Convention ; les domestiques, du moins quelques-uns, étaient toujours présents mais ne pouvaient guère s'opposer au maire sans être mal vus. Rames, lui aussi, était dans une situation difficle car non seulement il était l'homme de confiance de deux aristocrates, parentes d'émigrés et de prêtres réfractaires mais était parent lui-même d'un prêtre qui bien que considéré comme « bon » par l'évêque constitutionnel de Cahors, venait de disparaître dans une clandestinité qui ne cessa qu'en 1802 (9).

Nous n'avons pas les lettres échangées entre lui et les deux sœurs mais il est vraisemblable que ce fut à un appel de leur « procureur » que l'une d'elles répondit en revenant à Concots au tout début de mars 1793.

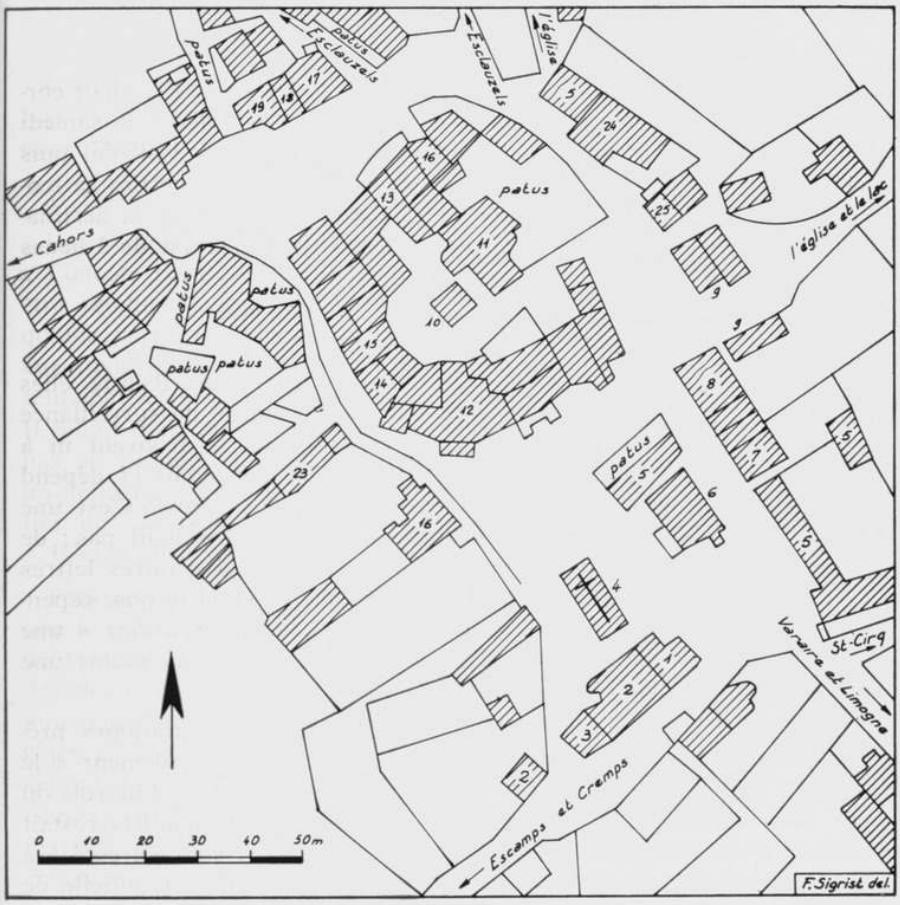

PLAN DU CENTRE DE CONCOTS

PERMETTANT DE SITUER LES PRINCIPAUX HABITANTS A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE

1. Ausset, forgeron.
2. Pierre Andrieu.
3. Jean Fourès.
4. Chapelle.
5. Jacques Bach, ancien notaire.
6. Célarié, hôte.
7. Jean Bach dit Ramond.
8. Raymond Andrieu, cordonnier.
9. G. Couderci, bourrelier.
10. Tour communale.
11. Château résidence des Mauriac.
12. Chambre et annexes, résidence de Louis de Mauriac
13. Ecuries des Mauriac.
14. Fournial du seigneur.
15. Veuve Ausset.
16. Ausset, forgeron.
17. Conté dit Compendi.
18. Marmiesse, laboureur.
19. Ausset.
20, 21, 22. Situés plus à l'ouest sur le chemin d'Esclauzels étaient le presbytère, les maisons de Conté Pierre dit marchand et de Faurie Oulibou.
23. Balitrand.
24. Ausset.
25. Vayssières dit Toulze.

Ce fut dans ces conditions que, séparée de sa sœur, elle allait correspondre avec elle grâce au courrier partant de Cahors le samedi et allant passer à Agen pour ensuite se diriger vers Villeréal puis vers Sainte-Sabine. Ce fut ainsi que ce courrier nouveau attira l'attention du comité de surveillance de Villeréal où le nom de la destinataire était connu, la distance entre les deux bourgs étant de 2 lieues environ (8 km).

III. — Les lettres

Plusieurs parvinrent à leur destinataire mais trois d'entre elles furent saisies et communiquées à Cahors au comité de surveillance qui en arrêta deux autres (10) ; les réponses ne se trouvent ni à Cahors, ni à Périgueux, ni à Agen, ville dont dépendait et dépend toujours Villeréal ; les réponses étaient-elles plus rares ? C'est une des possibilités que la sœur résidant à Concots n'excluait pas ; de plus le comité de Villeréal ne fit aucune allusion à d'autres lettres dans son courrier à destination de Cahors ; la question se pose cependant de savoir comment l'auteur des lettres a été identifiée « une mauriac de conques » si ce n'est parce qu'il y a eu au moins une réponse.

Chaque lettre était datée mais le lieu n'était pas toujours précisé. Jamais le mot de Concots n'apparaît ; une fois seulement « le séjour de lennai » et ensuite « d'après ce que je marque tu vois ou je suis ». Le nom de Cahors était donné car le lieu précis restait inconnu du lecteur indiscret éventuel. Ces lettres sont adressées à « Cadou » et ne sont pas signées si bien qu'il nous est difficile de savoir vraiment quelle est celle des deux sœurs qui les a écrites. Comme je l'avais suggéré dans l'article paru en 1989 il semble que l'auteur était Cécile, la cadette, qui « a pris ta place » et la correspondante était Suzanne dont le surnom lui serait venu de ce que ce prénom était celui de sa grand-mère, Suzanne de Baudet de Cardou, dont elle aurait, enfant, mal prononcé le nom ?

Pour simplifier et éviter des périphrases longues j'appellerai Cadou celle qui était restée à Sainte-Sabine et parfois Cécile celle qui était revenue à Concots.

Ces cinq lettres dataient des 18, 19 et 29 mars et des 5 et 12 avril 1793, soit un lundi et un mardi puis trois vendredis, veille des départs du courrier vers Agen. Chaque lettre était composée de la même façon : il y était d'abord question de leurs « affaires » puis de ce qui se passait à Concots ; elle parlait ensuite, de la famille et des gens de Sainte-Sabine puis des nouvelles nationales et étrangères et de l'espoir ou de la difficulté du moment mais sans s'attarder outre mesure sur chaque point.

C'est à propos des nouvelles que l'emploi du « verlan » était habituel et aussi pour certains termes comme « tresme » pour maître ou « trepre » pour prêtre. Nous reviendrons sur cela plus loin.

a) *Les « affaires »*

Les « affaires » dont il était question concernaient les biens situés à Concots considérés comme biens d'émigrés et qui donc devaient être vendus. Il s'agissait, sans pouvoir empêcher la vente, d'obtenir qu'une partie du produit de cette vente fut attribuée aux frères et aux sœurs n'ayant pas émigré et dont les droits de propriété représentaient les 6/7 des biens puisqu'il s'agissait de biens en indivision. Il fallait donc établir la réalité de cette indivision qui n'apparaissait pas au premier abord car Louis, l'émigré, avait toujours agi dans les actes notariés comme s'il était le seul propriétaire et le seul héritier de son père, alors que l'aîné des fils était Arnoul, parti aux « Isles » aux alentours de 1775-1780.

Pour ce faire il fallait prouver que le père était mort intestat ainsi que la mère, que Louis n'était pas marié, et présenter des certificats de vie des frères. Les difficultés étaient grandes. Leur mère n'était décédée ni à Concots ni à Sainte-Sabine il fallait demander un extrait mortuaire à M. Lentillac, ancien commissaire de la noblesse du Quercy, résidant à Lentilhac (Saint-Blaise) (10) ; pourquoi à lui ? Le célibat de Louis ne pouvait que fort difficilement être prouvé car ne rien trouver à Concots ou à Sainte-Sabine ne signifiait rien, le mariage éventuel ayant pu être célébré n'importe où. Fournir des certificats de vie des trois frères était fort délicat car ils étaient tous les trois prêtres réfractaires et les certificats les portaient comme « laïcs » sinon ils auraient été considérés comme déportés et donc assimilés aux émigrés. L'inquiétude semblait plus grande pour Pierre-Henri qui se trouvait à Bordeaux où il se cachait chez un parent, avocat. Les deux autres prêtres résidant à Sainte-Sabine étaient plus à l'abri, pensait-elle. Il n'était plus question d'Arnoul aux « Isles » alors qu'il était encore question de lui en septembre 1792 lors de l'établissement de la procuration, à moins que la phrase « il n'est pas question du chevalier » le concernât. Le 5 avril aucun document ne lui était encore parvenu et de plus on lui demandait le contrat de mariage de ses parents, « des auteurs de nos jours » précisait-elle ironiquement alors qu'elle ne l'avait jamais vu « dans la maison » et qu'il allait falloir chercher dans les papiers du « tresme » qui étaient bien « dissimulés » dans un endroit inconnu d'elle.

Le 12 avril le découragement la touchait car les personnes qui se trouvaient dans son cas n'avaient pas obtenu satisfaction mais elle décida cependant de tenter une « nou » démarche puisqu'on lui avait

dit que sa requête « était on ne peut plus juste ». Quant aux meubles, leur vente était prévue la semaine du 18 mars, un délai avait pu être obtenu ; mais dans sa lettre du 29 mars elle annonçait la « vente » d'une partie d'entre eux qui étaient partis à Toulouse pour servir aux soldats de la levée en masse « il nous est bien agréable de contribuer aux frais de guerre » ajoutait-elle. Quelques lits avaient pu être gardés car ils étaient la propriété personnelle des demoiselles donnés par testament par leur oncle (Pierre, ancien curé de Padirac) mais il fallait en apporter la preuve par une copie de ce testament certifiée conforme par le district dont ressortissait le notaire (Beaumont en Dordogne).

Quand elle était à Cahors il lui fallait faire ce qu'elle appelait « des promenades » entre chez son avocat, le district et le département, c'est dire qu'on la renvoyait de bureau en bureau !

En fait les lois et décrets de la Convention rendaient inutiles les efforts faits, car parents d'émigrés et de prêtres insermentés étaient suspects et considérés comme contre-révolutionnaires à moins d'avoir eu et de continuer à avoir une activité très nettement favorable à la Révolution. Ce fut le cas de J. Sarny, maire d'Escamps durant la Terreur alors que son frère, ancien vicaire de Concots et prêtre insermenté avait émigré en Espagne, à Lérida, d'où il écrivait en demandant des nouvelles des familles Bach, Mauriac et Caminel de Concots (11).

b) *la famille*

Les lettres étant adressées à sa « chère Cadou » c'est de celle-ci dont il était le plus question. Sa sœur la considérait comme peu patiente à l'égard de ceux qui ne partageaient pas son opinion : « sois dit sans te facher tu n'avais pas assez de patience pour voir la fin de nos affaires » ; un peu paresseuse aussi car écrire la fatigue mais « ce qui est peine pour toi et plaisir pour moi » (lettre du 5 avril) et quand à nouveau, le 12 avril, la paresse de Cadou était évoquée elle ajoutait « excuse ce terme qui serait peut-être plus injurieux pour d'autre que pour toi ». Malgré tout, l'affection entre les deux sœurs était très forte et s'exprimait par des baisers « je t'embrasse un million de fois », « quand pourrai-je le faire réellement », alors que pour ses frères et son oncle l'expression est plus froide « mille choses honnêtes », « fait leur mes amitiés », « mes respects à mon oncle », « j'espère que Joseph est rentré c'est beaucoup de chagrin qu'il donne ».

Pierre-Henri était l'objet d'inquiétudes car les dangers étaient grands à Bordeaux où il se trouvait, si bien que les allusions le concernant étaient parfois obscures et on peut se demander s'il n'y

avait pas à Bordeaux quelqu'un d'autre à qui Cadou voulait envoyer de l'argent, sa sœur fournissant 100 écus car elle ne pouvait faire davantage sans emprunter, ce qui était impossible dans les circonstances du moment.

Le « vopre tresme » (son frère Louis) qui avait laissé derrière lui ses sœurs, ne donnait de souci qu'à propos de l'argent qui ne lui était parvenu que sous forme de papier car le commissionnaire avait « tout gardé pour lui » et elle ajoutait « brule ma letre » ce qui semblait indiquer que c'était quelqu'un résidant à Sainte-Sabine qui risquait, donc, de lire les phrases le concernant.

Elle-même se dépeignait comme courageuse, tenace, patiente et énergique mais il est évident qu'elle voulait rassurer sa sœur et les autres membres de la famille « ne tinquiete pas pour moi, je me tirerois de partout a merveille ». Cependant la solitude et la lassitude étaient présentes dans les deux dernières lettres au fur et à mesure que l'espoir de retourner facilement à Sainte-Sabine s'estompait en raison de l'exigence de passeport et du manque de chevaux réquisitionnés pour l'armée.

Aucun nom n'est cité parmi les personnes rencontrées à Cahors ni celui de son avocat, ni ceux des familles avec lesquelles elle parlait de ses difficultés. Les rares noms cités étaient ceux de personnes habitant soit Agen (M. Germeuil), soit près de Figeac (M. Lentillac) soit, par allusion, le curé de Sainte-Eulalie.

c) *Concots*

Certains habitants de Concots venaient la voir le soir « plus que je naurai cru » car elle pensait être en milieu hostile « plus rufieux que majais » ; seul le nom de Vayssières Jargot est donné clairement ; il acceptait de rester avec « nous » et de faire un chargement d'effets leur appartenant. L'ennemi qu'elle appelait « Cadet » allait se marier avec sa « lede » et détenait les armes du « tresme » ; « nous avions là un fier coquin » affirmait-elle, laissant entendre par là qu'il s'agissait d'un homme au service des Mauriac. Jamais ce surnom n'apparaît sur les registres de Concots !

Le jugement général sur les habitants de Concots était mauvais « on ma tracassé toute la semaine » pour lui faire peur mais « je me suis montre et ai parle a mes maitres » si bien qu'ils se sont retirés après avoir été apparemment convaincu de son bon droit. Elle n'éprouvait plus de crainte malgré les bruits et les menaces entendues. Etait-ce bien du maire qu'elle parlait en écrivant « notre expoliateur » et « mes maîtres » ?

Sainte-Sabine lui apparaissait comme un lieu de paix et de tranquillité par contraste avec le lieu où elle se trouvait et ses environs

où des commissaires envoyés par la Convention « ont souflé le feu aux étoupes ».

d) *les prêtres - la religion*

En ce qui concernait les prêtres « restés fidèles à leur conscience » elle craignait pour « les nôtres » mais se tranquillisait parce que « notre paroisse est assez paisible dieu li tienne » ; à aucun moment elle ne citait les noms ou les cas des curé et vicaire de Concots qui, il est vrai, à cette époque-là avaient disparu du village, le second en Espagne, le premier avait dû se cacher finalement puisque ses biens furent inventoriés ce printemps 1793. Elle pensait se « fonquesser » avant les fêtes (Pâques) mais y renonça ne s'estimant pas en état moral de le faire mais aucun détail n'était apporté au sujet du lieu et du prêtre par prudence évidemment. A propos de la déportation des prêtres elle espérait que « le bondieu ne le permettra pas ».

e) « *les nouvelles* »

L'utilisation du « verlan » était réservé aux « nouvelles » plus exactement aux bruits qui couraient et qui avaient souvent un fondement réel mais déformés le plus fréquemment en exagérant les faits ; par exemple à propos de l'entrée en guerre de l'Espagne elle écrivait le 29 mars « l'espagne fournit trois armées de 40 mille hommes chaqune lune entre par bayone, une autre du cote de toulouse et la troisième mon nouveliste na pas sçu par ou elle entroit ». Or il n'y eut qu'une faible entrée par le Roussillon ! Quand elle écrivait « il y a eu caubour daretres dans la paquitale ; nos tremes ont liafi è ettre éjorgués un tarpi avait arboré la cacotarde chanble et louvoit un oir » « on croit que toncre moccance dans tesse live » il est relativement facile de traduire : il y a eu beaucoup d'arrêtés dans la capitale (Paris ?) nos maitres ont failli être égorgés ; un parti avait arboré la cocarde blanche et voulait un roi. On croit que la contre (révolution) commence dans cette ville ! et un peu plus loin dans cette même lettre du 29 mars elle ajoutait : « espere tout dans le très haut et les pouttres » c'est-à-dire les troupes (étrangères sans doute).

Par moment elle laissait éclater ses sentiments en clair : « on ne peut plus sortir de ches soi sans un passeport quon ne peut obtenir sans produire un certificat de civisme. voila ma chere ce quon apele le siècle de liberté encore faut-il soufrir sans ce plaindre ».

Ainsi elle apparaît comme relativement rusée, ne donnant que peu de noms, parlant par allusion « celui que tu nommes dans ta letre », « laime », « mr lechne » (l'ami, l'amie, M. Lechêne), capable d'affronter les difficultés et les menaces mais en même temps ayant une certaine naïveté mêlée à une grande assurance dans l'espoir mis dans sa réussite du procès pour la répartition des biens, dans son parti pris contre « le lieu de notre naissance » et en faveur de « notre paroisse » ou « ches nous la ou tu es » ; mais était-ce l'imprudence ou un certain mépris qui l'emportait quand elle proclamait ouvertement ce qu'elle pensait de la Révolution, pour laquelle elle n'avait « jamais eu que peu de goudt », au moment même où elle annonçait que les lettres allaient toutes être portées aux municipalités !

f) « *les inconnus* »

Malgré tout ce qui est dit dans ces lettres il y a beaucoup d'éléments inconnus de nous. Comment faisait-elle le trajet de Concots à Cahors puisque « notre pauvre cheval a sans doute été vendu » ; elle évoqua une « comodité » pour repartir de Cahors dont elle n'aurait pas pu profiter le samedi à cause de la foire à Limogne ; il s'agissait donc de quelqu'un qui se trouvait obligé de rester dans ce village lors des foires, le notaire Romec ou le « procureur » habitant Lugagnac ou qui d'autre ?

Où résidait-elle à Cahors ? chez qui ? elle n'éprouvait pas le besoin de préciser car sa sœur était au courant au moins depuis sa première lettre ; en tout cas elle s'y sentait libre d'aller et venir, de repartir quand elle le désirait. Qui voyait-elle qui se trouvait dans le même cas ? qui était son avocat ?

Quand elle était à Concots comment se procurait-elle sa nourriture ? Certains domestiques étaient restés mais les métayers continuaient-ils à fournir ce qu'ils devaient alors qu'il n'y avait pas de nouvelles du cheval confié comme tous les printemps à l'un d'entre eux pour la pâture de la saison. Vayssières Jargot continuait certainement à cultiver le jardin du « canabal » mais était-ce suffisant ? En tout cas elle ne se plaignait jamais à ce propos et affirmait « je me porte à merveille ».

A propos de ce Vayssières Jargot, duquel s'agissait-il ? Etienne, né en 1750 ? Jacques, né en 1763 ou son père Pierre ? ou de Jean, né en 1749, fils d'un autre Etienne né vers 1720 ? (13).

Un esprit assez réaliste cependant mais qui, malgré des inquiétudes dont elle parlait parfois, espérait que tout cela était éphémère et que tout allait redevenir comme avant : « prends patience ma Cadou ».

IV. — Les conséquences de la saisie des lettres

a) *les faits immédiats*

A la date du 13 avril 1793 le registre du comité de sûreté de Cahors porte reçu d'une lettre de « la société des amis de la constitution de 1793 « de Villeréal, département du Lot-et-Garonne, relative à trois lettres écrites par une certaine « mauriat de conques » à une de ses sœurs habitant Sainte-Sabine, canton de Beaumont, district de Belvès et que ladite société fit passer en original au comité de surveillance de Cahors sur la demande qui lui fut faite par cette dernière (14).

Il est certain que les autorités de Cahors avaient saisi les deux dernières lettres et attendirent pour agir d'avoir tous les originaux.

Le comité de Villeréal demandait à être tenu au courant de la suite de l'affaire, car ces lettres « étaient très aristocratiques et contre-révolutionnaires » et donc si « cette mauria était en état d'arrestation avec sa chère sœur Cadou a qui elle écrivait ».

Le 16 avril le procureur général syndic du département du Lot donna l'ordre au commandant de la gendarmerie nationale de faire arrêter et conduire « dans la maison d'arrêt la demoiselle Mauriac habitant de Concots ».

Aucun autre renseignement concernant les demoiselles de Mauriac ne semble exister dans le Lot où même leur souvenir a disparu de la mémoire collective à Concots alors que parfois elle s'étend encore jusqu'à leur frère Louis.

Les archives départementales de Périgueux en détiennent, par contre, quelques-uns dans les liasses concernant le district de Belvès durant la Révolution. Le 22 thermidor an II une liste des recluses fut établie en vue de la préhension des bijoux et boîtes en or et argent ; on peut y lire : « Suzanne Mauriac et sa sœur : rien ». Une deuxième liste non datée numérote les prisonnières : n° 50 : femme Mauriac, n° 51 : Sécile Mauriac.

Comme il n'existait pas de « femme Mauriac » à cette date, il s'agit vraisemblablement de Suzanne (15).

Les deux sœurs avaient donc été réunies à Belvès et non à Cahors sans doute parce qu'elles étaient considérées comme dépendant davantage de la Dordogne que du Lot, ce qui en fait aurait pu être sujet de discussions entre les deux administrations départementales et de district.

b) *Les conséquences indirectes*

Mais un autre document trouvé aussi à Périgueux, nous assure, bien qu'indirectement, que la sœur arrêtée à Concots fut détenue un certain temps dans le Lot.

Il s'agit d'une déclaration du maire (Durant) et d'un officier municipal (Barriat) de Clottes (16) à quelques 3 km de Sainte-Sabine, faite devant le directoire du district de Belvès qui concernait un Mauriac, prêtre insermenté de Sainte-Sabine, frère de deux émigrés (8).

Par manque de prêtre la municipalité de Clottes avait demandé à ce Mauriac de venir tous les dimanches pour y donner la messe « ce qu'il fit à partir du 16 juin et résida jusqu'au 16 juillet date où il demanda un passeport pour aller voir une sœur à Cahors et y passer quelques jours ». Le 19 juillet le maire de Clottes reçut une lettre de la municipalité de Cahors datée du même jour, prévenant que le passeport de Mauriac n'était pas en règle, qu'elle l'avait arrêté et demandait de remplir un certificat de civisme ; ce qui fut fait car « ce citoyen présentait les marques apparentes de civisme » affirment les deux officiers municipaux qui assurent le directoire de Belvès de leur propre civisme.

En raison de la disponibilité de ce prêtre Mauriac il semble s'agir de Louis-Paulin, ancien curé de Moissac en 1792, alors que son frère, Louis-Joseph, était titulaire de Sainte-Sabine. D'après le chanoine Sol un Paulin Mauriac fut arrêté à Figeac sur dénonciation d'un noble qui l'avait reconnu.

Partant de Clottes vers Cahors qu'était-il allé faire à Figeac, ce qui l'éloignait de son but (Cahors) ? Allait-il rencontrer ce M. Lentillac (10) dont sa sœur avait parlé dans ses lettres ? Qui l'a dénoncé ? Autant de questions sans réponses. A ces questions il faudrait ajouter celle concernant ceux de Sainte-Sabine (Cadou, Joseph et l'oncle Arnoul) qui n'étaient sans doute pas encore arrêtés en juin lorsque le conseil général de Clottes a demandé comme prêtre un membre de la famille. Quoiqu'il en soit une déposition du concierge de la maison commune de Cahors (AD Lot) qui signe Maurri, faite le 30 juillet 1793, reconnaît l'évasion d'un nommé « Moriac prestre » profitant du bruit provoqué dans la cour par le grand nombre de volontaires qui s'y trouvait pour forcer une barre de fer de la porte (17). On peut ajouter que Maurri fut finalement arrêté pour avoir facilité d'autres évasions de prêtres (17).

Une liste conservée aux archives de la Dordogne concernant les prêtres réfractaires déportés et condamnés et faisant état de leurs biens cite parmi d'autres :

— n° 26, Martin Mauriac, ci-devant curé de Cabans, déporté.

TABLEAU GENEALOGIQUE DE LA FAMILLE DE CASSIEUX DE MAURIAC

seigneurs de Sainte-Sabine (en Périgord) et de Concots (en Quercy)
à la fin du XVIIIe siècle.

(Les prénoms encadrés sont ceux des membres de cette famille vivant en 1793)

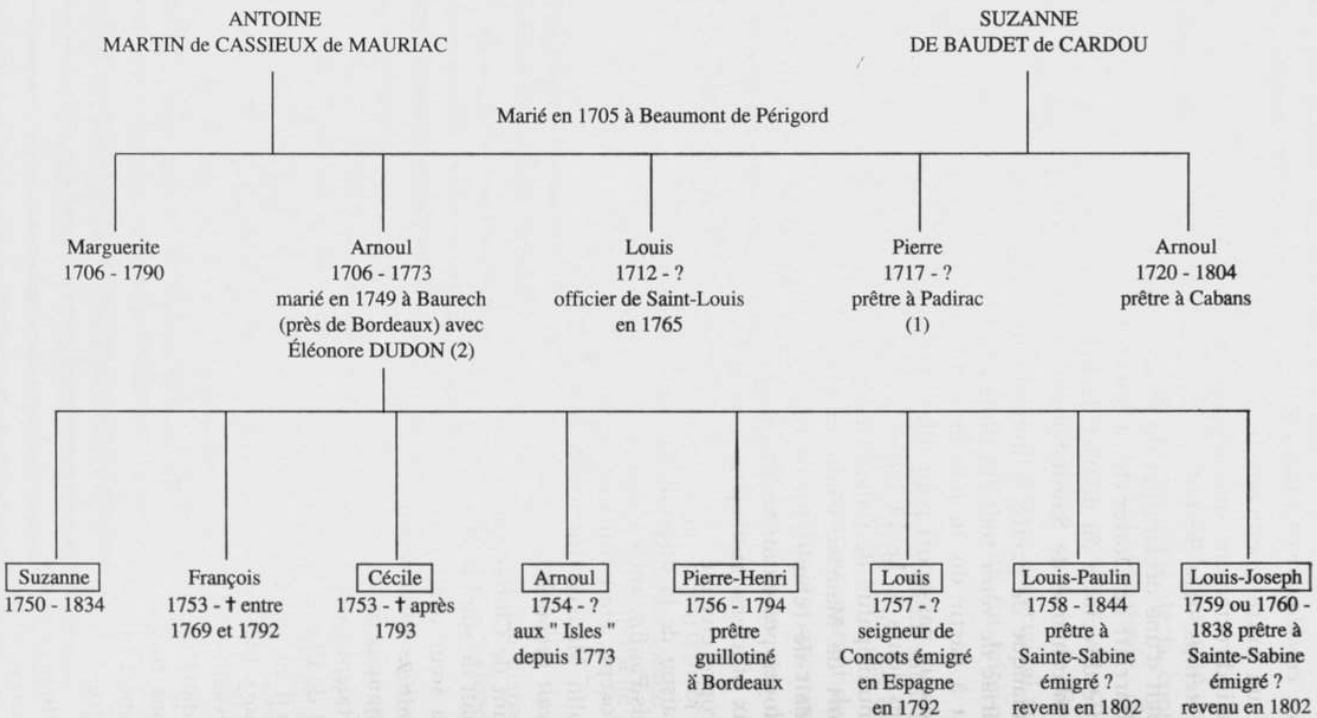

1. « L'oncle » Pierre avait donné ses lits à tentures en indienne à sa nièce, Suzanne. (Cf. l'inventaire des biens meubles du printemps 1792. A.D. Lot, série L, district de Cahors).

2. Fille d'un procurent général du Parlement de Bordeaux, tuelle de Laussou près de Montflanquin et à faible distance de Saint-Martin du Drot, actuellement Saint-Martin de Villeréal, dont Antoine Martin de Cassieux de Mauriac était seigneur en 1712 d'après les registres paroissiaux de Beaumont (A.D. Dordogne IVE). Ces paroisses relevaient, comme

— n° 27, Louis-Martin Mauriac, ci-devant vicaire de Sainte-Sabine, déporté.

— n° 28, Joseph Martin Mauriac, ci-devant chanoine.

Les trois prêtres possédaient en indivis deux domaines à Sainte-Sabine et un vignoble dont la valeur totale est évaluée par la municipalité à 60 000 livres.

Le n° 26 était sans doute l'oncle Arnoul, le n° 27 Louis Paulin et le n° 28 Louis Joseph.

Il est à noter qu'à propos des domaines indivis il n'était pas question des deux sœurs arrêtées à ce moment-là.

Les archives de Cahors, dans le cahier concernant les émigrés, portent à la date du 1er octobre 1793 :

— Louis Mauriac ci-devant noble de Concots, émigration constatée le 4 septembre 1792.

— Mauriac, second prêtre évadé en juillet 1793.

— Mauriac, troisième ci-devant noble.

A la date du 14 septembre ce même registre ne porte qu'un seul nom : Mauriac.

Malgré le sérieux apparent, ces listes manquent de précision et fourmillent d'erreurs ! La date d'émigration de Louis est fausse car l'inventaire des meubles effectué après le départ et en présence des deux sœurs qui confirmaient l'absence de leur frère « auquel elles n'ont pris aucune part » était de mai 1792 et donc il y avait eu constat puisque envoi d'un commissaire du district ! Mauriac troisième est signalé comme noble mais non comme prêtre, ce qu'il était, qu'il s'agisse de Joseph donné comme chanoine par Périgueux ou de Pierre-Henri interné à Bordeaux.

c) *Ce qui se produisit plus tard, après 1794*

Les listes de prêtres de l'évêché de Périgueux au XIXe siècle nous apprennent que l'oncle et les deux neveux sont « rentrés » ou « réapparus » en 1802 (19). Bien qu'il faille compléter cette liste car les deux frères furent souvent l'objet de confusions d'autant qu'ils étaient curés l'un de la paroisse principale, l'autre de l'annexe, Le Bel, dans la même commune de Sainte-Sabine. Les registres d'état-civil de cette commune nous précisent bien qu'Arnoul de Mauriac est décédé en l'an XII (juillet 1804), que Suzanne de Mauriac est, elle, décédée en 1834, que Louis-Joseph est mort curé du Bel le 26 août 1838, et que Louis-Paulin n'est mort qu'en 1840 (21).

Les biens ne furent dévolus aux cousins Saint-Exupéry qu'en 1844, soit parce que les démarches furent longues, soit parce que Cécile vivait encore en 1840 mais à son sujet nous n'avons aucun renseignement après 1793.

Les biens de Concots furent tous vendus comme biens nationaux et ceux des Mauriac qui vivaient encore après la fin de la Révolution n'y revinrent pas. La tradition orale garde le souvenir d'un certain soulagement de ce fait : « quand les rois revinrent on n'a pas revu M. de Mauriac et on a pu gardé ce qu'on avait ». C'est ce que disent quelques rares octogénaires qui le tiennent de personnes qui avaient cet âge-là quand ils étaient enfants et qui l'avaient entendu dire de leurs parents qui avaient vécu les faits.

Les Mauriac avaient été persuadés que les arrestations étaient dues aux gens de Cahors et de ses environs et ils n'ont pas voulu revenir dans la région ; sans doute avaient-ils appris la vente totale. Quant à celui qui était parti aux « Isles », Arnoul, son nom ne figure pas sur les listes de passagers partis de Bordeaux (22) ni sur celles de Bayonne (23), entre 1770 et 1792 ; or à cette dernière date il y avait, d'après ses sœurs, dix-neuf ans qu'il était parti et de plus, dès 1776 son frère cadet, Louis, est considéré comme le seigneur de Concots. En fait, en dehors des affirmations de ses sœurs en mai et en septembre 1792, aucune trace de lui n'existait ni à Concots ni à Sainte-Sabine ; il ne fut jamais parrain et ne semble pas avoir été prêtre. Faudrait-il aller chercher du côté de Paris dont son frère Louis possédait, selon l'inventaire de mai 1792, un plan recouvert de toile cirée et où un oncle Louis, chevalier de Saint-Louis en 1765 lorsqu'il fut parrain à Concots, avait habité comme le prouve la procuration en blanc donnée en 1755 par sa mère, Suzanne Baudet de Cardou, pour un mariage envisagé à cette date (24).

La seule réponse partielle est peut-être donnée par le nombre relativement important de Cassieux vivants de nos jours à la Guadeloupe, mais jamais le nom de Cassieux n'est suivi de celui de Mauriac.

Les arrestations et les poursuites furent déclenchées par la correspondance entre les deux sœurs dont les sentiments nettement hostiles à la Révolution, davantage semble-t-il que ceux de leurs frères, attirèrent l'attention mais la responsabilité de celle qui se trouvait à Concots est fort affaiblie car il fut difficile aux parents d'émigrés d'échapper aux arrestations sauf en se cachant de façon aussi parfaite qu'il se pouvait ou en affichant des sentiments aussi patriotiques que possible. De plus le désir de mettre la main sur les biens des aristocrates était souvent très fort comme le prouve la décision du Directoire du district de Montflanquin (25) procédant à la saisie des biens des Dudons, père et fils, au domaine de Boynet, commune actuelle de

Laussou près de Villeréal dans le Lot-et-Garonne, sans attendre l'avis officiel de l'exécution, à Bordeaux, du fils pour « avoir agi contre la liberté ». Il avait abrité son cousin, Pierre-Henri de Mauriac qui fut exécuté en juillet 1794.

Les spoliations et les exécutions eurent lieu dans tous les départements et les districts. Concots ne fut pas plus « rufieux » que les autres communes mais les biens nobles y furent tous vendus. Les seigneurs ne furent pas oubliés mais furent considérés comme ayant disparus.

Le pouvoir municipal appartint au cours du XIXe siècle aux révolutionnaires modérés et à leurs descendants qui conservèrent la propriété de ceux des biens nationaux qu'ils avaient achetés.

Micheline THOUVENIN-CROUZAT.

NOTES

1. A.D. Lot, série H (sénéchaussée de Cahors).
2. A.D. Lot, série L (district de Cahors)
3. A.D. Lot, série L 407 et 409 (district de Cahors).
4. A.D. Lot (justice seigneuriale, Concots).
5. A.D. Lot, série L (disitrict de Cahors, canton de Limogne).
6. A.D. Lot, série L (district de Cahors, affiche de vente aux enchères et inventaires).
7. A.D. Lot, série 3E (Me Romec, notaire, année 1792).
8. A.D. Dordogne, série L (district de Belvès).
9. A.D. Lot, série L.
10. A.D. Lot (4E B.M.S. Lentilhac-Saint-Blaise).
11. Chanoine Sol. *La prison, l'exil, les pontons*, Paris 1933, p. 146.
12. A.D. Lot, série L (inventaire de biens d'émigrés)
13. AD. Lot, série 4E (B.M.S. Concots).
14. A.D. Lot, série L (district de Cahors, 407 et 409).
15. A.D. Dordogne, série L (district de Belvès, 145 : émigrés et reclus).
16. A.D. Dordogne, série L (district de Belvès, 59 : directoire du district).
17. A.D. Lot, série L (district de Cahors).
18. Chanoine Sol, op. cit. p. 479.
19. Archives diocésaines de Périgueux.
20. A.D. Lot, série Q 1 et 2 (reclus).
21. Archives municipales de Sainte-Sabine (Dordogne) (N.M.D.).
22. A.D. Gironde ; 6 B, 54 à 58 « *listes des passagers vers les Isles* » de 1771 à 1787.
23. A.D. Pyrénées-Atlantiques.
24. A.D. Lot, 3E (Me Lagarrigue, Saint-Cirq-la-Popie, année 1755).
25. A.D. Lot-et-Garonne, série L 684 fol. 39 (délibérations et décisions du Directoire du district de Montflanquin).

La tour de Concots
donjon de tradition romane,
vestige du fort du XIIIe siècle,
devenu propriété communale au XVIIIe siècle

SUR UNE PHOTOGRAPHIE ANCIENNE DE FIGEAC

Cette photographie (1), la plus ancienne, croyons-nous, à représenter Figeac, nous propose un certain nombre de pistes.

Une histoire de ponts

Le premier choc vient de ce pont de bois, incongru semble-t-il à cette place. L'Histoire en cite bien un semblable, construit par les frères prêcheurs, à l'extrême fin du XIIIe siècle, pour joindre leur couvent à la ville. On peut douter de son utilité tant il était proche du pont du Griffoul (actuel pont Gambetta) sauf s'il remplaçait provisoirement ce dernier en voie de réfection (2) ; et la date ainsi donnée correspondrait assez bien avec ce que nous savons de l'ouvrage et de l'expansion de Figeac à cette époque. Devenu trop étroit pour la circulation, il fut démoli à partir de 1866 et remplacé par le pont actuel inauguré en 1883. Celui de bois que nous voyons implanté presqu'à l'emplacement de celui des prêcheurs, et pour la même raison, nous donne donc une fourchette pour dater notre photographie.

Une période d'intense reconstruction

La décennie 1860-70 a plus fait pour transformer la ville que la Révolution. Celle-ci n'avait connu que des changements d'affectation ou de propriétaires, quelques destructions et fort peu de constructions. En revanche le second Empire apporte des progrès décisifs tant dans le domaine social que dans celui des transports.

En premier plan, des rails. Dans le schéma directeur du réseau des chemins de fer établi en 1842, le Paris-Toulouse fut prévu par Limoges, Brive, Figeac, Villefranche, Lexos, Montauban. C'est le Grand Central, plus long que le trajet qui a la primauté aujourd'hui, mais le charbon de Decazeville emporta la décision. Contrairement à ce qui a souvent été affirmé, la ville de Figeac ne s'opposa pas à ce tracé : une délibération du conseil municipal du 24 avril 1842 déclare que « si on étudie le tracé par Figeac, les difficultés disparaissent complètement » et que la ville deviendrait « pour le

chemin de fer l'entrepôt des trois départements » (Lot, Cantal, Aveyron). L'entrepôt créé de toutes pièces dans la vallée du Lot et qui devint plus tard Capdenac-Gare fut donc établi là pour d'autres raisons qu'une quelconque opposition figeacoise et le 18 novembre 1862 notre gare fut ouverte aux voyageurs.

Le quartier Saint-Martin changeait de visage. Le remblai du chemin de fer coupait au sud ses perspectives alors que commerces et hôtels prenaient la place des jardins. Les Carmélites dominées par ce talus (à gauche de la photographie) durent regretter leur calme perdu. Elles étaient installées depuis le début du siècle dans ce qui subsistait du couvent des frères prêcheurs et il est possible que les deux fragments de murs (J) perpendiculaires au bâtiment principal soient les derniers vestiges de leur chapelle. Tout est disparu dans la reconstruction totale entreprise au début du XXe siècle (2). Au delà du pont de bois, les quais, sur lesquels, depuis leur création fin XVIIIe, passe la circulation, de préférence aux rues étroites de la ville. Ils commencent à se border d'immeubles bourgeois. La comparaison entre le cadastre de 1833 et notre image est très nette à ce sujet, mais il reste encore des jardins dont l'un très vaste, à côté de l'Hôtel de Balène (au bout du pont, rive droite). La portion de mur (I) qui paraît au nord de ce jardin, et qui sert aujourd'hui de soubassement à un garage, pourrait bien avoir constitué avec les murailles au sud, la clôture de son « *hortus conclusus* », ce jardin fermé des enluminures du Moyen Age. L'énorme façade, depuis qu'elle ne s'appuyait plus sur les remparts détruits, a été ouverte par de multiples baies pour éclairer le tribunal et la prison qui l'occupaient alors. L'entrée actuelle, mauvais pastiche médiéval est de 1935.

Des bâtiments blancs tout neufs attestent les efforts accomplis pour améliorer la situation des plus démunis, des plus malheureux. Au dessus de Balène, il s'agit (K) de l'orphelinat bâti dans les années 1860 et devenu à notre époque école maternelle. De l'autre côté de la photographie, c'est l'église Saint-Thomas, dont on reconstruisait les voûtes en 1870 et peut-être aussi le clocher, car il ne correspond pas à l'image qu'en fit Gluck en 1850 (3). Un peu plus au sud on vient de démolir ce qui restait de l'Hôpital médiéval et d'ajouter à celui du XVIIIe (A) une aile (B). En même temps on agrandissait (C) l'école Sainte-Marthe qui s'était jusqu'ici contentée de la maison (D), ancien refuge au XVIIe, sommairement réparé en 1804 (4).

A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K

Une ville restée médiévale malgré ces transformations

L'exemple de l'orphelinat, bâti en grande partie sur des jardins et des cours, l'espace dégagé entre l'entassement des toits du quartier d'Ortabadial et la sous-préfecture actuelle (G) illustrent bien le contraste entre deux types de constructions : les maisons patriciennes grandes et aérées et les masures du menu peuple. Comme si, de *l'Hortus abbatialis* qui a donné son nom au quartier, on avait fait deux parts, l'une restée en jardins, l'autre lotie sur un plan bastidal avec des ruelles et des impasses aux tracés perpendiculaires et des maisons construites sur des parcelles identiques. Tout a disparu au début du XXe siècle. Jardins et démolitions conjugués ont donné les places Barthal et Vival, où trône, seule maison conservée, seule aussi sans doute à le mériter, l'Hôtel dit de la Monnaie.

Curieusement dans cette ville du Moyen Age, les seuls toits qui dépassent sont ceux d'hôtels plus récents, sauf peut-être celui de la B.N.P. actuelle (H). Les autres, ceux d'Ay-Lostanges (E), de Crussol (F) et de Salgues (G) actuelle sous-préfecture, s'échelonnent du XVIe (Crussol) au XVIIIe (Salgues) en passant par le XVIIe d'Ay-Lostanges. Des tours, signe de prééminence au Moyen Age, il ne subsiste que celle du Viguier mais la tradition a perduré et on en note plusieurs plus récentes sur la photographie. Si l'une d'elles entre l'Hôpital et Saint-Thomas est bien connue avec sa date de 1704, une autre qui s'élève à droite de celle-ci, presqu'au chevet de l'église est totalement disparue. Faisait-elle partie de l'enceinte du faubourg d'Aujou ? Une autre qui dépasse les vastes toits de l'Hôtel d'Ay-Lostanges, ne correspond à rien de connu actuellement.

Il y aurait sans doute d'autres pistes à explorer à partir de cette image : par exemple le vide absolu entourant la ville et son faubourg ancien. Mais nous avons voulu par ces notes, forcément incomplètes, montrer tout le profit qu'on peut tirer d'une photographie ancienne. Peut-être d'autres dorment-elles encore dans des tiroirs ?

Gilbert Foucaud.

NOTES

1. L'original est au musée de l'Hôtel de la Monnaie à Figeac.

2. G. Foucaud : Le quartier Saint-Martin de Figeac. B.S.E.L. avril-juin 1982, pp. 193-204.

3. J.-B. Gluck : *Album historique du département du Lot*, Paris, 1852.

4. G. Foucaud : L'Hôpital de Figeac du XIIIe siècle à nos jours. *Actes du XLIIe siècle, congrès d'études régionales*, organisé par la S.E.L. à Souillac et Martel, 1988, pp. 244-258.

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION HISTORIQUE DU SUD-OUEST

Le XLIVe congrès de la Fédération historique du sud-ouest, dont le siège est à Bordeaux, s'est tenu les 4 et 5 avril 1992 à Cahors et Villeneuve-sur-Lot.

La journée cadurcienne s'est ouverte à 10 h. 30 à la Chambre de Commerce sous la présidence du professeur Etienne, président de la Fédération, assisté de MM. Lartigaut, président de la Société des Etudes du Lot, et de Sevin, président de l'Académie d'Agen. Deux conférenciers devaient se succéder à la tribune. Le premier, M. Delvit, maître de conférences à l'Université de Toulouse I, avait choisi pour thème : «Un grand axe historique de navigation : le Lot ». Le second, M. Baudel, secrétaire de l'Association des seigneurs du Cahors, devait traiter des vins de Cahors (histoire, renouveau et perspectives).

Après le repas à « La Chartreuse » les congressistes se sont retrouvés dans les locaux de la Maison des Œuvres pour les séances de travail réparties en quatre commissions. On a noté plusieurs communications intéressant Cahors et la vallée du Lot :

— les monnaies cadurques à « tête triangulaire », témoignage de l'activité commerciale du premier siècle avant J.-C. (M. Hébert) ;

— l'hommage de la cité des Cadurques à M. Sedatius Severianus (M. Etienne) ;

— les antiquités romaines de Duravel en Quercy (M. Roudié) ;

— découvertes archéologiques dans le couvent des bénédictines de la Daurade à Cahors (Mlle Boccacino) ;

— découvertes archéologiques récentes à la fontaine des Chartreux à Cahors (MM. Allios et Dayrens) ;

— essai de reconstitution de la temporalité épiscopale de Cahors (M. Lartigaut) ;

— les Capucins à Cahors (M. Darricau) ;

— une grande figure du clergé cadurcien : le père Bonhomme, fondateur du Calvaire de Gramat (M. Peyrous) ;

— graffitis et batellerie à Luzech (MM. Delvit et Dayrens) ;

— les moulins-bateaux de l'aire garonnaise et de la vallée du Lot (MM. Delvit et Obereiner).

La journée s'est terminée par une visite de la cathédrale, sous la conduite de M. Dalon, avant le départ des congressistes pour Villeneuve-sur-Lot.

LA SORTIE DU 14 JUIN A LAUZERTE

Notre excursion de printemps a été consacrée à la visite de Lauzerte et à deux sites des environs. Nous avons ainsi franchi la limite du département à hauteur de l'église de Saint-Amans de *La Rebeira* ou de *Cabramorta* récemment disparue pour entrer dans le Tarn-et-Garonne tout en restant en Quercy.

LAUZERTE

M. Rino Bandoch, professeur certifié au collège de Lauzerte et membre actif de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, a bien voulu assurer la présentation du *castrum* dont il est l'historien. Il est impossible de rappeler tout ce qui a été dit et montré au cours de la matinée réservée au noyau le plus ancien *(lo fetge)* (1) à l'exclusion des faubourgs jadis dotés de moyens de défense.

Après une introduction géographique mettant en valeur le *puy* de Lauzerte, R. Bandoch a évoqué la trouvaille d'un trésor gaulois à l'extrémité sud-ouest de la première enceinte et des implantations gallo-romaines, notamment à proximité de l'église primitive, Notre-Dame de Lauzerte, qui dut desservir un habitat dispersé avant la fondation du « château » et sa promotion comme archiprêtré. Il est passé ensuite à l'acte de naissance de Lauzerte, à vrai dire imprécis : seconde moitié ou fin du XIIe siècle ? Il s'agit de la fondation par Raymond V d'un château comtal accompagné de deux cents maisons enfermées dans une enceinte. La forteresse n'ayant précédé que de peu la formation (progressive ?) de l'habitat subordonné, ce cas particulier peut être considéré comme un jalon dans la transition vers un nouveau type de villages neufs, les bastides.

La démarche de notre guide a été de partir de ce que nous avions sous les yeux : emplacements du château (salle basse) et des sanctuaires, tracés de l'enceinte et des rues, organisation de la place, maisons d'époques et qualités diverses... pour retrouver les hommes avec leurs institutions et leurs besoins. Par exemple, la draperie lauzertine, *la moyso de lauserta* encore attestée au

milieu du XIVe siècle, fut rappelée devant la façade de la demeure (et l'ouvroir) d'un gros marchand. Les Temps Modernes ont été illustrés par les hôtels des conseillers au sénéchal et d'un gentilhomme (Pechpeyrou), issu d'une famille de fort ancien parage ayant amélioré ses moyens d'existence par une alliance et des services ; par les Pénitents bleus également et encore les bâtiments de la Réforme catholique parfois mis en valeur par les promenades évoquant la sociabilité de la fin de l'Ancien Régime et les fêtes et assemblées révolutionnaires.

Après un excellent déjeuner à l'hôtel « Le Luzerta » dont on retiendra également la promptitude du service, une fois n'est pas coutume, nous avons employé l'après-midi à la visite du village et de l'église de Bouloc avant de parvenir au château de La Baratie.

BOULOC

Le président a d'abord esquissé une présentation du territoire visité avant d'en venir à ce très petit village au nom monastique qui a pour origine un établissement, un prieuré de l'abbaye poitevine de Charroux, peut-être fondé dès la seconde moitié du XIe siècle à environ 200 mètres du chemin « clermontois », chemin de crête d'Agen à Cahors et à Clermont en Auvergne, également connu au Moyen Age sous les noms de *La Cadorca* et *Na Cadorca* (2). La bourgade *(borgada)* de Bouloc, enfermée dans un fossé ovale (aujourd'hui chemin de ceinture) que bordaient des maisons entourant l'église, sous l'invocation du Saint Sauveur ,en position centrale, et *l'aula* du prieur, fut passablement dépeuplée au cours de la guerre de Cent Ans. Les liens avec l'abbaye poitevine ne se distendirent cependant qu'au XVIe siècle. Au siècle précédent, sur quatre prieurs connus, trois sont des moines de Charroux et un seul d'Eysses, l'abbaye proche de Villeneuve-sur-Lot entrée dans la mouvance de Moissac. La paroisse de Bouloc et ses annexes Saint-Hippolyte et Saint-Caprais dont les territoires excédaient de beaucoup les limites communales relevaient du prieur bénédictin qui ne jouissait au temporel que d'une partie de la directe.

M. Dalon décrit ensuite le plan de l'église construite au XIIe siècle : une abside en hémicycle, deux absidioles, un transept, une nef et deux étroits collatéraux. De l'édifice primitif il ne reste aujourd'hui que l'abside (éclairée par trois fenêtres) dont les chapiteaux sont ornés de motifs divers : feuilles lisses, pommes de pin, palmettes, lions, oiseaux buvant dans une coupe... A l'extérieur on peut voir encore, côté nord, ce qui reste des soubassements de l'absidiole et de vagues traces des substructions du transept et du collatéral. L'absidiole sud, fortement remaniée, est

actuellement incluse dans l'ancien presbytère. La nef, reconstruite une première fois au XVe siècle, a été entièrement refaite à la fin du siècle dernier. M. d'Alauzier avait judicieusement attiré l'attention sur deux réduits rectangulaires aménagés entre l'abside et les absidioles. Il faut sans doute y voir une réminiscence du *diaconicum* et de la *prothésis* des premières églises, petits locaux servant à abriter vases sacrés, ornements sacerdotaux et dons des fidèles. Les dispositions de ce genre sont exceptionnelles (on pourrait citer l'exemple de Saint-Paul-lès-Dax). Il est à noter que l'église de Bouloc conserve deux autels romans provenant de Saint-Caprais et de Saint-Hippolyte.

LA BARATIE

Campée à l'extrémité d'un promontoire détaché du plateau de Bouloc, La Baratie fut à l'origine le repaire des Barata, chevaliers du *castrum* de Lauzerte où ils avaient une maison attenant à une porte. On ne les voit un peu clairement qu'à partir du milieu du XIIIe siècle à l'occasion de l'hommage à Alphonse de Poitiers de Bertrand Barata, chevalier de Lauzerte. Celui-ci tient en 1259 du comte de Toulouse des fiefs dispersés, les uns près de Sainte-Juliette et ailleurs dans la juridiction de Lauzerte, les autres dans les « châteaux » de Montcuq, Sauveterre, Mondenard et Castelnau. Il s'agit le plus souvent de mas ; trois de ceux-ci se retrouvant dans la toponymie du XVe siècle au voisinage de la Baratie, on peut en déduire avec quelque vraisemblance que celle-ci était déjà leur maison forte, autre pôle de la vie familiale.

L'étude archéologique de cet important repaire reste à entreprendre. Le site en avait été bien choisi, la protection étant assurée par un escarpement rocheux sauf sur le front nord-ouest du côté de Bouloc. L'allure générale des bâtiments, ceux du moins qui subsistent, placés en équerre sur deux côtés d'une cour jadis délimitée par une enceinte, permet d'envisager une importante rénovation à la fin du XVIe ou au début du XVIIe siècle avec des reprises des d'Orgueil succédant aux Barata vers 1435.

De plus, le côté sud-est de la cour est protégé par une tour-porche, du XIIIe siècle finissant dans sa partie basse, semble-t-il, et transformée ultérieurement en chapelle ornée de peintures (les douze Sibylles) du XVIe siècle. Ce décor subit d'ailleurs des modifications aux siècles suivants selon Mireille Colas.

D. Panfili (3), a émis l'hypothèse du rattachement de cette tour (ou d'une construction analogue antérieure au même emplacement ?) à l'enceinte d'une petite motte située à quelques mètres à l'extérieur, à la pointe du promontoire. Il s'agit en fait d'une *roca*

qui fut sans doute habillée en motte mais aujourd'hui passablement décharnée. La plate-forme ovale ne dépasse pas 8 mètres sur 12. La tour-porche aurait eu le mérite de protéger le dispositif en son point le plus vulnérable. Le même auteur a décrit (4) le château de Mondenard, chef-lieu d'une châtellenie. Il constate que les deux fortes mottes, très proches l'une de l'autre, furent vraisemblablement abandonnées au cours du XIIIe siècle pour un nouveau château situé à 150 mètres au nord du précédent. N'aurions-nous pas à La Baratie, eu plus modeste certes, un processus analogue ?

La vie continue ; il est temps de revenir de ces temps éloignés à notre sortie et à nos hôtes accueillants, Madame Paul Ley et son fils Frantz, membres de notre société, qui nous ont généreusement ouvert leur chère maison : au rez-de-chaussée, diverses salles voûtées, celliers devenus pièces à vivre et, après l'ascension d'un escalier droit entre deux murs, la bibliothèque de Paul Ley où le président exprime ses respectueux et chaleureux remerciements à Madame Ley après avoir évoqué le souvenir de son mari et une visite de La Baratie au cours des années 60. Revenus sur la terrasse, nous avons encore été gâtés : nos hôtes faisant circuler des rafraîchissements et des gâteaux (surtout pour les dames ?) qui n'empêchèrent pas de contempler un admirable paysage dans lequel se détachait fièrement le puy de Lauzerte.

SAINT-HIPPOLYTE

Nous avons dû finalement renoncer à la visite de Saint-Hippolyte pratiquement inaccessible en car. Un modeste hameau : quelques maisons habitables, quelques autres en ruine autour d'une motte portant une église également en ruine, le tout dominé (cote 204) à un peu plus de 100 mètres au nord par une grosse maison qui reposerait sur une salle basse du XIIIe siècle (5). La situation est celle d'un versant à dos d'âne inclinant au sud-est vers la Barguelonne et délimité au sud-ouest et au nord-est par les vallées de deux petits affluents.

Quelques actes du XVe siècle signalent *lo reduch de S.Ypolit* avec le *valat* du lieu (1435), en 1459, une maison en la *mota de S.Ypolit* et en 1478, un *ayral* à la même motte. Une maison séparée de l'église par le cimetière est bornée par le fossé et la *intrada*, l'entrée du lieu, la porte déjà attestée en 1367. Ce qui subsiste peut éclairer ces maigres données. On trouve en effet sur une motte au moins en partie artificielle les ruines d'un sanctuaire à l'appareil médiocre, peut-être du XVIe siècle, flanqué à l'ouest de son cimetière. Le tout était entouré de maisons bordant le fossé touchant lui-même à l'ouest au chemin de Bouloc à Lauzerte.

Le rapprochement de deux documents de sources bien différentes m'a incité à reprendre un petit dossier ouvert il y a vingt-cinq ans. Il s'agit d'abord de la mention dans la table de G1 d'un hommage rendu le 1er septembre 1330 à l'évêque de Cahors par Noble Jean de Castelnau *de Saint-Hippolyte* pour des droits non définis (des dîmes inféodées ?) à Castelnau (-Montratier), Saint-Aureil, Montfaucon, Castanède et Mondenard, d'une part et ensuite de la mention dans une reconnaissance féodale en 1461 d'une terre située dans la paroisse de Saint-Hippolyte *als fios morgals* confrontant avec une autre parcelle qui fut à *mossen Joan de Castelnau, cavaier.*

Il n'existait qu'une seule paroisse du diocèse de Cahors sous l'invocation de Saint Hippolyte d'une part, de l'autre un lieu de ce nom était en 1330 la résidence d'un membre de la famille des barons de Castelnau, en fait des Gourdon. Cent-trente ans après l'hommage, une modeste reconnaissance nous en apporte en somme la confirmation. Le plus vraisemblable est d'admettre que Jean de Castelnau résidait dans une tour au sommet de la motte ultérieurement occupée par une église dès le XVe siècle à moins que l'on doive envisager une maison forte à la cote 204, ce qui reste à vérifier.

Certes, les églises perchées sur des mottes ne sont pas tout à fait exceptionnelles en bas Quercy : Saint-André de La Bruguède, Saint-Nazaire de Villabourgon et Saint-Martin d'Esmes, deux églises de l'honneur de Lauzerte, et encore Sainte-Rufine, près de Cos et, tardivement (début du XVIIe siècle) Saint-Cirguet. Florent Hautefeuille me signale encore Saint-Aureil. Etudiant un « castelnau » béarnais, B. Cursente a constaté l'installation d'une église et de son cimetière, à une époque qui reste à préciser, sur une motte désaffectée alors que son emplacement primitif, avant 1276, avait été près de la porte basse d'une récente *populatio nova*, un peuplement castral de la dernière génération (6).

Il est difficile de se faire une opinion sans examen attentif du terrain mais dans le cas de Saint-Hippolyte un microtoponyme vient encore en renfort de notre affirmation : un terroir de *la gleya vielha* attesté dans cette paroisse en 1435, 1459 et 1461 au passage des chemins de Saint-Hippolyte à Montcuq et à Sainte-Juliette et, de plus, constituant, au moins en partie le *gleyage* du vicaire perpétuel de Bouloc. Nous aurions ainsi deux sites d'église : l'ancien et le nouveau.

Nous avons également deux mottes : La Baratie et Saint-Hippolyte dans la même paroisse et distantes de 700 mètres à vol d'oiseau. Entre ces deux mottes et le cours de la Barguelonne, les

terroirs attestés au XVe siècle de *Mala artiga* et de *Leyssart* ou *Lissart* et un capmas de *Lesterp* mal localisé mais toujours dans ces parages. Faut-il encore ici faire un rapprochement entre les mottes et cette toponymie des défrichements ?

Cette présentation dépourvue de références d'archives n'avait d'autre but que de livrer quelques impressions sur des terroirs de confins, à proximité de l'Agenais et en limite de châtellenies : en gros, les territoires paroissiaux de Bouloc et de Saint-Caprais relevaient de Montcuq et celui de Saint-Hyppolyte, de Lauzerte.

***

Nous n'étions pas très nombreux, guère plus de quarante, mais les participants de cette journée en conserveront le souvenir. Journée studieuse comme d'habitude, nous familiarisant avec des situations diverses en matière d'occupation du sol et de peuplement : un *castrum*, un petit bourg monastique, une maison forte, un hameau insolite, des défrichements... mais aussi une « récréation » (pour nous, mais pour la maîtresse de maison...) illustrant le thème de « la vie de château » du dernier colloque de Commarque. Il me reste à exprimer notre gratitude à Madame Paul Ley, à Frantz, à Rino Bandoch, « lumineux » professeur de la matinée, et à Mademoiselle S. Denjean, organisatrice de nos sorties.

Jean LARTIGAUT.

***

NOTES

1. Le foie. Le plan du *castrum* rappelle vaguement la forme de cet organe.
2. A mettre en relation avec le chemin de *Na Bruniquel* (Brunehaut) dans le proche Agenais.
3. *Mottes castrales et lignages en Pays de Vaux (Bas-Quercy), vers* 950 - *vers* 1300 (mémoire de maîtrise, Université Paris IV - Sorbonne, 1984 - dactyl., 240 pp), p 126-129.
4. *Ibid.*, p. 82-84.
5. Mes souvenirs d'il y a un quart de siècle ne me permettent pas de recouper cette information. J'avais surtout été surpris par la qualité de l'appareil.
6. Un village médiéval béarnais : Castelbon, *Revue de Pau et du Béarn*, n° 12, 1984-1985.

***

BIBLIOGRAPHIE

— BANDOCH (R.), *Guide de Lauzerte. Promenade dans l'histoire*, Montauban 1989. (Le lecteur constatera que la modestie du titre ne correspond pas au contenu).

— ALAUZIER (L. d'), L'Eglise de Bouloc (Tarn-et-Garonne), *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 1963, p. 7-11.

BIBLIOGRAPHIE

Journal d'un bourgeois de Bégoux : Michel Célarié (1771-1836)
par Christiane Constant-Le Stum. Editions Publisud/Conseil général du Lot. 1992. 265 pages.

Cet intéressant document vient d'être publié intégralement grâce à l'initiative de Madame Constant-Le Stum, directrice des Archives du Lot.

Le journal de Michel Célarié n'était connu jusqu'ici que par quelques extraits isolés publiés au début du siècle. On lira avec agrément le récit de ce laboureur, fort instruit pour son temps, tenant avec soin la chronique de sa famille et de son village, menant habilement ses affaires et accédant progressivement au statut de « propriétaire » et de « bourgeois ». Participant activement à la vie publique, notamment pendant la Révolution, il nous livre de précieuses informations et d'utiles réflexions sur l'histoire locale et l'histoire institutionnelle de la fin de l'Ancien Régime à la Monarchie de Juillet. On appréciera particulièrement sa relation des principaux évènements qui se sont déroulés de 1789 à 1791 à Cahors et dans la région. On aimera la narration de tout ce qui traduit la vie quotidienne d'une communauté rurale dans l'orbite du chef-lieu : travaux agricoles, état des récoltes et du cheptel, prix des denrées, aléas météorologiques (sécheresse, inondations, grêle et gelées), faits divers, coutumes locales, croyances populaires, etc...

La publication de ce journal ne peut que réjouir tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du Quercy et plus spécialement les habitants de Cahors et de Bégoux qui y trouveront le témoignage vivant et pittoresque d'une époque fertile en évènements.

Le château de Montal

Très belle plaquette illustrée d'excellentes photos en couleur. Texte de Mireille Bénéjeam et Marie-Anne Sire. Editée par l'Association pour le développement de la documentation et de la communication culturelle en Midi-Pyrénées. 1992, 16 pages.

L'Oustal,
de Jules Malrieu. (Poèmes patois et « cahier de Colette »). Réédition. 1992, 158 pages.

Le Cercle occitan de Figeac a eu l'heureuse idée de rééditer cet ouvrage publié en 1932. Arno Krispin et Paul Poulet y ont ajouté une introduction, une présentation, un commentaire linguistique et un glossaire. Le texte est accompagné de dessins et de photographies anciennes.

Le chemin de Saint-Jacques, du Puy-en-Velay à Roncevaux par le G.R. 65.
Edition des Randonnées pyrénéennes et de la Fédération française de la randonnée pédestre. Texte de L. Laborde-Balen et de R. Day. 1992. 190 p.

Après le chemin d'Arles, voici le chemin du Puy. Nous ne nous intéresserons qu'au tronçon traversant notre département, de Montredon à Montlauzun par Figeac et Cahors, avec ses variantes.

Les itinéraires sur fonds cartographiques de l'I.G.N. au 50.000e sont parfaitement tracés et minutieusement décrits.

Le texte d'accompagnement par contre appelle certaines remarques. En voici quelques-unes, parmi d'autres. Le massif occidental de la cathédrale de Cahors n'est pas « une façade fortifiée » (p. 98) et on serait bien en peine de retrouver « l'hôpital du XIIIe siècle » que conserverait le village de Saint-Rémy près de Cahors (p. 104). Passons sur l'étymologie fantaisiste de « mont du coucou » pour Montcuq (p. 106) mais, dans cette aimable localité, pourquoi dater du XIe siècle le portail du couvent des Cordeliers fondé deux siècles plus tard ? L'abbé Lémozi, né en 1882, n'a certainement pas découvert le décor rupestre de la grotte de Sainte-Eulalie en 1620 (p. 206). Pourquoi signaler dans l'église de Marcilhac « des peintures du XIIIe siècle représentant deux pèlerins à la coquille et au-dessous une vie de Saint Jacques » (p. 210), alors qu'il s'agit d'une œuvre du XVIe siècle figurant les douze apôtres ? Est-il utile de rappeler que les cabanes en pierre sèche du Causse entre Figeac et Cajarc sont des « cazelles » et non des « garriottes » (p. 85-86) et que le village de Bach ne doit pas son nom « à une famille venue d'Allemagne au XVIIIe siècle » (p. 95)... Relevons aussi une légende fautive : le dessin de la page 221 représente le village de Savanac et non le château des Anglais à Bouziès.

Malgré ces observations, l'ouvrage qui nous est proposé constitue un document précieux et irremplaçable pour tous ceux qui veulent parcourir, en tout ou en partie, la *Via Podensis* du Puy à Roncevaux.

Pierre DALON.

***

Espagnac-Sainte-Eulalie,
(Contribution à l'histoire locale), par Eliane Pernet-Lauzur. Editions du Roc de Bourzac. 1992. 108 pages.

Ce petit livre, agréablement présenté, se veut selon l'auteur une monographie au moyen de laquelle serait assurée la transmission de la mémoire d'un lieu à ses enfants et petits-enfants d'abord mais aussi à tous les habitants d'Espagnac-Sainte-Eulalie. Démarche au demeurant légitime, traduisant le souci de découvrir des racines familiales ou culturelles fréquent chez nos contemporains. Cette recherche du temps perdu tient davantage aux bouleversements de notre époque qu'à des subtilités proustiennes.

Le rôle de médiateur, le travail de vulgarisateur, exigent un certain apprentissage, l'acquisition d'un minimum de connaissances historiques,

notamment pour intégrer le lieu étudié dans un ensemble cohérent. La bibliographie doit être soigneusement établie et les références indiquées selon les normes et de façon précise, pour éviter des pertes de temps au lecteur soucieux de vérification. Par exemple, Madame Pernet-Lauzur nous apprend que Garsinde, comtesse de Toulouse « fit bâtir l'eglise (de Sainte-Eulalie) et fonda là un prieuré pour les pèlerins de Saint-Jacques de Galicie (sic) » (p. 9). Je me suis d'abord reporté à Debons qu'elle cite, sans indiquer la page, puis à une vieille édition de *l'Histoire du Languedoc*, celle de 1733 ; j'ai bien retrouvé le testament de Garsinde en 974 mais n'y ai rien vu qui puisse concerner notre Sainte-Eulalie.

Il est également nécessaire dans ce genre d'étude qui touche à tous les domaines d'assimiler les rudiments de l'archéologie monumentale, ne serait-ce que pour se préserver du goût de l'insolite, contagion propagée par les « médias ». Pourquoi faire d'un clocher-mur « une caractéristique du (des) chemin (s) de saint Jacques » et, de plus d'y voir « un M marial » (p. 10) couronnant le mur de façade ? Il est bien superflu d'imaginer une démarche symbolique dans un procédé utilitaire, un type de construction à peu de frais, familier aux maçons de certaines contrées.

La publication, c'est-à-dire le fait de rendre public, impose certaines contraintes qui se sont peu à peu précisées au cours des siècles. On peut prendre son miel à toutes les ruches à condition de le faire savoir. Exemple contraire, rien n'indique que le plan schématique de l'église (p 88) appartient au travail novateur de L. d'Alauzier. Il est en outre facile de constater que l'essentiel de l'ouvrage de Madame Pernet-Lauzur, le récit des trois formations monastiques, reprend paragraphe après paragraphe et le plus souvent mot à mot, la notice (excellente pour son temps) que le chanoine Albe avait consacrée au prieuré, ce qui revient à dire que le contenu de la plus grande partie du livre aurait dû être placé entre guillemets afin de rendre à César ce qui appartient à César.

Jean LARTIGAUT.

PROCES-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SEANCE DU 2 AVRIL 1992 *

Présidence : M. Dalon

Nouveaux membres :

— Mme Gabrielle Bergougnoux, de Gintrac, présentée par Mme Hugues et M. Bergue.

— M. André Defieux, de Sénaillac-Lauzès, présenté par MM. Bergue et Lormeau.

— Mme Nicole Gagnayre, de Cahors, présentée par MM. Birou et Dalon.

— Mme Pierrette Arnal, de Saint-Michel-de-Bannières, présentée par MM. Girault et Vernet.

— M. et Mme Jean Sérignac, de Luzech, présentés par MM. Maurel et Dalon.

— M. Guy Bonder, de Saint-Vincent-Rive-d'Olt, présenté par MM. Maurel et Dalon.

— M. Francis Reyjal, de Saint-Astier (Dordogne), présenté par MM. Deladerrière et Bouyssou.

— Docteur Raoul Grill, de Cahors, présenté par Mlle Denjean et M. Bouyssou.

— M. Jean Diéras, de Cahors, présenté par M. et Mme Delfau.

— M. Michel Contou, de Marseille, présenté par MM. Dugès et Dalon.

— M. Albert Puybaret, de Gramat, présenté par MM. Malbec et Dalon.

— M. Pierre Coldefy, de Montfaucon, présenté par MM. Gérard et Malbec.

Ouvrage à paraître :

— « L'Atelier de l'art méridional » édite un volume de *Mélanges* en hommage au professeur Marcel Durliat. Cet ouvrage d'environ 450 pages intitulé *De la création à la restauration (travaux d'histoire de l'art)* est en souscription jusqu'au 30 avril (A.H.A.M., 56, rue du Taur, Toulouse).

---

* *Présents :* Mmes Amat, Aupoix, Bidan, Bouyssou, Cole, Destreicher, Gagnayre, Girardat, Thouvenin. Mlles Brun, Cavaroc, Denjean, Lespinet. MM. Aupoix, Bidan, Birou, Bouyssou, Dalon, Deladerrière, Delmon, Denjean, Destreicher, Ducombeau, Gerard Houlès, Lapauze, Malbec, Rigal.

Publication reçue :

— *Bulletin 1990-1991 de la Société archéologique du Midi de la France.*

On y révèle quelques informations intéressant le Lot :

— Mlle Valérie Rousset a obtenu le prix spécial de la S.A.M.F. pour son mémoire de maîtrise *Architecture domestique du XIIIe au XVIe siècle à Saint-Cirq-Lapopie.* Basé sur l'étude du parcellaire et l'analyse des façades et de l'agencement intérieur des bâtiments, ce remarquable travail comporte une série de monographies classées en trois groupes : premières maisons médiévales, maisons à pans de bois et maisons des XVe et XVIe siècles.

— M. Maurice Scelles a signalé l'activité de chantiers archéologiques entrepris à Cahors. Les fouilles effectuées devant le portail nord de la cathédrale, sous la direction de J.-C. Arramond, ont mis au jour une vingtaine de sépultures, orientées est-ouest ou nord-sud, placées dans des bâtis de moellons appareillés, de forme trapézoïdale, avec cavité céphalique et couverts de grandes dalles plates. L'une de ces sépultures comportait également un coffre en plomb. Objets recueillis : fragments de linceuls, coquilles Saint-Jacques, anneaux en bronze. Les travaux ont permis de repérer l'angle sud-est de la chapelle Saint-Jean, jouxtant la cathédrale et détruite en 1700-1701. Mentionnés aussi les sondages pratiqués par Dominique Allios autour de la cathédrale : découverte de trois sépultures médiévales au pied du chevet et, dans le cloître actuel, de quatre chapiteaux romans, vestiges du cloître du XIIe siècle.

Communication :

EXTRAITS D'UN LIVRE DE RAISON DE Me AYROLES, NOTAIRE A SAINT-CHIGNES AU XVIIe SIÈCLE *(Mme Aupoix).*

On trouve aux Archives du Lot un cahier rédigé vers 1638-1640 par un écolier quercynois, Jean Ayroles, fils de notaire (et lui-même futur notaire). L'intérêt de ce document réside dans quelques pages recopiant un recueil de farces et tours de société en usage à l'époque.

On y relève des recettes aussi curieuses que variées. Par exemple pour provoquer l'incontinence des femmes ou vérifier la virginité des filles, attirer les puces ou écarter les mouches, provoquer l'insomnie, « faire tomber le poil », tuer les taupes, faire danser les chats, cracher le feu, teindre les cheveux, réaliser des tours de cartes, fabriquer de l'encre, un détachant, un somnifère, du poil à gratter ou un réveille-matin, etc... Si quelques-unes de ces recettes sont assez classiques, d'autres sont plutôt inattendues et certaines peuvent paraître d'un goût douteux.

Ce texte donne une idée amusante des mentalités et des distractions de la jeunesse quercynoise au XVIIe siècle.

PROJECTIONS *(M. Dalon) :*

Architecture romane et peintures murales dans les églises des Pyrénées centrales.

SEANCE DU 7 MAI 1992 *

Présidence : M. Dalon

Nécrologie :

— M. Antoine Touvet, proprétaire du prieuré de Laramière.

Nouveaux membres :

— Mme Colette Thomas, de Montdoumerc, présentée par MM. Malbec et Dalon.

— M. Jean-Claude Colmé, de Mercuès, présenté par MM. Malbec et Dalon.

— Mme Annie Foissac, de Prayssac, présentée par MM. Royère et Foissac.

Publications signalées :

— *L'Oustal,* recueil de poèmes de Jules Malrieu, rééditées par le « Cercle occitan de Figeac ».

— *Le château de Montal,* plaquette illustrée éditée par la D.R.A.C. Midi-Pyrénées.

Don :

— de M. J.-A. Flourac : le texte illustré de sa causerie sur *Les Césarines* qu'il a présentée à « l'Association de défense du patrimoine de Saint-Jean-Lespinasse » et aux « Amis du passé de Saint-Céré ».

Information :

— L'inauguration du nouveau bâtiment des Archives départementales aura lieu le 16 mai. Les locaux seront ouverts au public à partir du 1er juin.

Communications :

TUMULI ET TERTRES NATURELS *(M. Maynard)*

M. Maynard nous a adressé un texte relatant le résultat de fouilles effectuées en collaboration avec J.-P. Girault, P. Billiant et J.-P. Fabre, sur quatre petits tertres d'apparence authropique situés à Miers et à Mayrinhac-le-Francal. Ces tertres se sont avérés être de faux tumuli, dépourvus de structure et de mobilier. Il s'agit en fait de formations naturelles provoquées par des facteurs connus des géologues : fracturation dûe à des plissements, action des végétaux, variabilité de la résistance des diverses couches calcaires à l'érosion.

LE CULTE ET L'ICONOGRAPHIE DE SAINT ROCH EN QUERCY *(M. Dalon)*

Jadis invoqué contre la peste, puis devenu le protecteur du bétail, saint Roch a été l'objet d'un culte largement répandu. Dans l'actuel diocèse de Cahors il est le patron titulaire d'une dizaine de paroisses.

---

* *Présents :* Mmes Aupoix, Bénard, Bidan, Bouyssou, Cole, Desplat, Destreicher, Gagnayre, Gbikpi, Malique, Mercadier, Sautai, Vanvoren. Mlle Denjean. MM. Aupoix, Bidan, Birou, Bouyssou, Chiché, Dalon, Deladerrière, Delmon, Destreicher, Houlès, Malbec, Rames, Rigal, Sautai, Vitrac.

Une quinzaine d'églises possèdent ou possédaient un autel qui lui était dédié. On lui a édifié également une dizaine de chapelles ou oratoires.

L'iconographie est encore relativement abondante. Statues, bas-reliefs, tableaux ou vitraux le représentent en pèlerin de Compostelle (bien qu'il n'ait fait que le pèlerinage de Rome) avec pour compagnon habituel le chien de la légende tenant un morceau de pain dans la gueule. Il est parfois accompagné de l'ange « infirmier » qui le soigna dans sa retraite.

Les bénédictions du bétail, qui se pratiquaient le 16 août dans toutes les paroisses, ont progressivement disparu. Notons que saint Roch pouvait aussi être invoqué contre la sécheresse (Gigouzac, Saint-Pierre-Toirac).

SEANCE DU 4 JUIN 1992 *

Présidence : M. Dalon

Nécrologie :

— M. Louis Claval, de Cahors, ancien bibliothécaire de la Société.

— M. Paul Sadoul, de Paris.

Nouveau membre :

— Mme Christiane Hunsinger, de Neuilly-sur-Seine, présentée par Mme Desplat et M. Bouyssou.

Information :

— « La Forge Patrimoine » est une association qui vient de se créer pour sauvegarder la bibliothèque de la Forge et permettre à ses adhérents de consulter sur place un important fonds régional (notamment des documents d'archives, des cartes postales et des photos anciennes provenant de la collection Ernest Rupin). Adresse : Madame Marie-Anne Lacoste, La Forge - 46200 Souillac.

— La fête du livre régional se déroulera les 6 et 7 juin à Espagnac-Sainte-Eulalie.

Ouvrages parus :

— De Mme Constant-Le Stum : *Journal d'un bourgeois de Bégoux, Michel Célarié (1771-1836).* Edit. Publisud et Conseil général du Lot (voir rubrique bibliographique).

— Du Centre départemental de météorologie de Gourdon : *Statistiques sur l'agrométéorologie* (températures, précipitations, insolation, etc...).

---

* *Présents :* Mmes Aupoix, Bénard, Bidan, Bouyssou, Cole, Desplat, Destreicher, Foissac, Gagnayre, Girardat, Malique, Sautai. Mlles Cavaroc, Chevalier, Couderc, Denjean, Lespinet. MM. Aupoix, Bidan, Birou, Bouyssou, Dalon, Deladerrière, Delmon, Denjean, Destreicher, Gérard, Houlès, Krispin, Lapauze, Malbec, Rigal, Salvage, Sautai, Vitrac.

Communications :

JULES MALRIEU, POÈTE FIGEACOIS *(M. Krispin)*

A l'occasion de la réédition de l'ouvrage de Jules Malrieu (1854-1934) : *l'Oustal* par le Cercle occitan de Figeac, notre collègue présente l'auteur et son œuvre en donnant lecture de quelques extraits de celle-ci. M. Bouyssou apporte quelques souvenirs personnels sur Jules Malrieu et son époque.

LE TESTAMENT D'UNE DAME DE THÉMINES EN 1552 *(M. Lartigaut)*

Il s'agit de Magdeleine de Roquefeuil, épouse de Louis de Thémines, seigneur de Gourdon, dont notre président étudie ses dernières volontés rédigées par un notaire de Nozac : organisation des obsèques (avec 300 prêtres !), messes libératrices et legs pieux (de caractère strictement local).

Le testament est dicté à Villeneuve, l'actuel village de Milhac, alors dans la paroisse de Saint-Cirq-Madelon. Parmi les témoins, frère Géraud Verny « de l'ermitage de Milhac ». Les ermites étant pratiquement absents du Quercy à la fin du Moyen Age, il est intéressant de noter la présence d'un ermitage en Bouriane bien avant la Réforme catholique qui connut un regain de l'érémétisme.

RESTES DE CONSTRUCTIONS GALLO-ROMAINES ET MÉDIÉVALES DANS LA VALLÉE DE LA DAME, COMMUNE DE SÉNIERGUES *(Mme Bazalgues)*

En repérant les itinéraires de pèlerinage entre Rocamadour et Labastide-Murat, Madame Bazalgues a porté son attention sur des ruines situées au-dessus de la fontaine de La Crose et qui pourraient être les restes d'un établissement cistercien dépendant d'Aubazine. Aux alentours et non loin de Rassiol on trouve des scories de fer et des tessons de tuiles gallo-romaines ainsi que des substructions de murs. Il est bon de préciser que ce site est inclus dans la limite des 300 mètres de la future autoroute.

PROJECTIONS : « L'OPPIDUM » DE COLONJAT *(M. Houlès)*

Reportage photographique sur le site de Colonjat (ou Coronzac) à la recherche de traces d'occupation. Traces à vrai dire plutôt discrètes et d'interprétation difficile. Seuls des sondages approfondis et des fouilles méthodiques pourraient apporter une lumière nouvelle sur l'histoire de ce petit oppidum dominant la vallée du Vers et proche de Murcens.

LE DOLMEN DE LA FORÊT (OU DOLMEN GOUZOU) A SOUILLAC

ANNEXE A

ETUDE ODONTOLOGIQUE DU DOLMEN GOUZOU

Jean-Pierre Girault a bien voulu nous confier les vestiges odontologiques en provenance du dolmen Gouzou (Souillac, Lot).

L'intérêt de ce travail paléodontologique repose surtout sur une approche démographique (identification par type, âge de décès des individus, le nombre d'individus ensevelis). Son importance n'est plus à démontrer depuis que le Docteur Cabanes (1928, page 51), soulignait que l'étude des dents chez l'homme préhistorique est d'un intérêt primordial.

Le matériel confié par Jean-Pierre Girault comprend 339 dents humaines isolées de leur support osseux. Chaque dent a été étudiée avec soin, si son identification était douteuse, elle a été retirée de l'étude et mise dans la catégorie des dents non identifiables. Cette catégorie comprend 23 dents vestigielles.

Le nombre de dents identifiées est de 316.

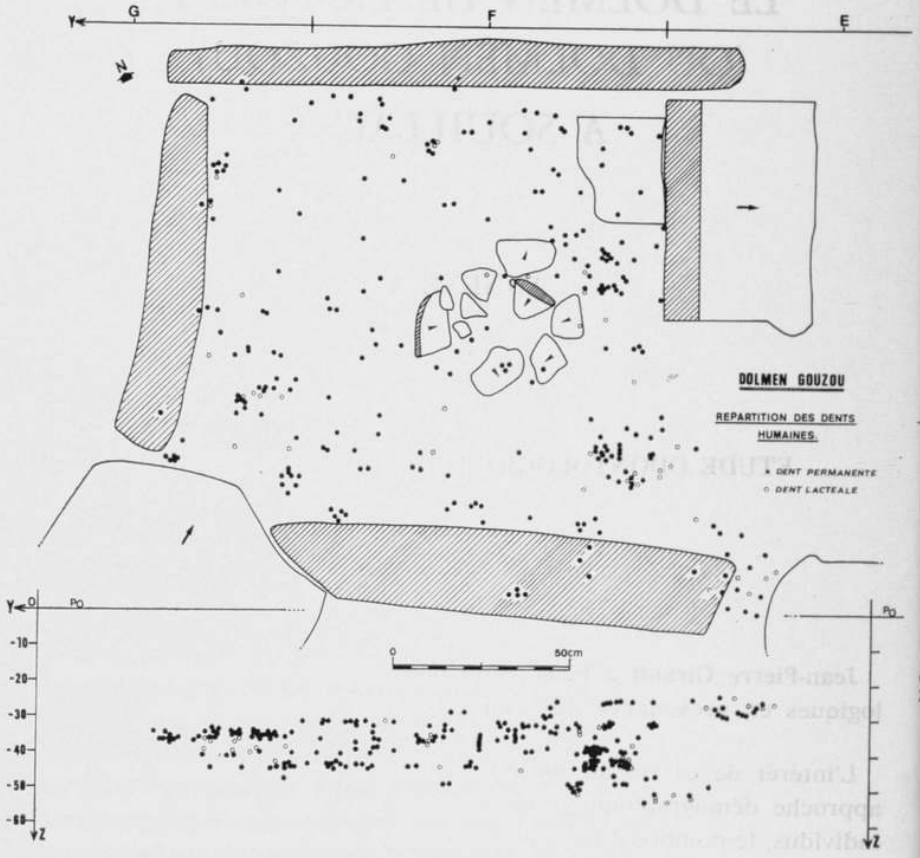

Dolmen Gouzou. Répartition des dents humaines.

Nous avons procédé à l'examen anatomique de chaque dent comme suit :

A. — GENERALITE

1. - *Détermination du numéro anatomique*

Dents définitives

	Droit								Gauche							
Maxillaire	18	17	16	15	14	13	12	11	21	22	23	24	25	26	27	28
Mandibule	47	47	46	45	44	43	42	41	31	32	33	34	35	36	37	38

Dents lactéales

	Droit					Gauche				
Maxillaire	55	54	53	52	51	61	62	63	64	65
Mandibule	85	84	83	82	81	71	72	73	74	75

2. - *Détermination de l'âge de décès*

L'âge de mortalité pourrait être précisé par la durée d'utilisation de la dent ajoutée à l'âge d'éruption. Celui-ci étant supposé identique aux normes de l'homme contemporain. Le tableau ci-dessous donne les dates d'éruption des dents retenues pour cette étude.

Dents lactéales		Dents permanentes	
Type de dents	âges en mois	*Type de dents*	âges en années
Incisives inférieures	8 à 10	Incisives médianes	7
Incisives inférieures médiales	6 à 9	Incisives lactéales	8
Incisives inférieures lactéales	15 à 21	Canines	11 à 12
Canine	16 à 20	Première prémolaire	9
Première molaire	15 à 21	Deuxième prémolaire	10
Deuxième molaire	20 à 24	Première molaire	6
		Deuxième molaire	12 à 13
		Troisième molaire	18 à 25

Nous proposons la ventilation par tranches d'âge suivante :

0 à 1 an
1 an à 7 ans
7 ans à 14 ans
14 ans à 18 ans
plus de 18 ans

3 - *Dimension des dents*

Cette étude porte sur 63 dents. On peut noter une relative similitude avec les dents de l'homme actuel.

Exemple : canine supérieure 8 - 8 ; pour Marseillier 7,6 - 8.

4 - *Usure et abrasion*

Nous avons utilisé l'échelle de Babant (1964) :

0 = usure nulle.

I = usure de l'émail sans mise à nu de la dentine.

II = la dentine est partiellement mise à nu.

III = la dentine de la face occlusale des molaires et des bords incisifs est dénudée.

IV = disparition d'une partie de la couronne, parfois jusqu'au collet.

Dans sa thèse Alain Benaut signale qu'il existe un rapport indéniable entre l'âge et l'attrition. Les nombreux facteurs de variabilité sont relativement secondaires.

Ces facteurs de variabilité sont les suivants (Jean-Louis Pujol, page 23) :

— la consistance de la nourriture,

— l'occlusion (cf. Anthropologie physique).

Européen contemporain : dents supérieures débordant les dents inférieures, d'où une usure en biseau.

Primitif contemporain : présente une usure horizontale, car les dents s'articulent bout-à-bout.

— le chemin de fermeture,

— les douleurs dentaires,

— les dents absentes ante-mortem,

— le taunus musculaire,

— la longue mastication,

— le mode de vie et la culture,

— les facteurs psychiques et les tics masticatoires,

— le sexe,

— la présence de terre et de sable dans les aliments,

— la présence de particules calcaires provenant des meules à grain dans les aliments,

— les facteurs climatiques.

Si nous nous permettons d'insister sur l'estimation du degré d'une abrasion, si notre étude a porté sur les recherches de plusieurs auteurs, c'est qu'il nous semble que la détermination d'un âge physiologique (ou dentaire) par le degré d'usure serait fondamentale pour le paléodontologue. Cependant, à la lumière des différents travaux, il apparaît impossible d'utiliser scientifiquement des coefficients reconnus pour tous. Nous avons donc très empiriquement et d'une manière subjective essayé de donner une valeur au degré d'usure en années d'utilisation (durée d'utilisation + âge d'éruption = âge de mortalité).

Il faut noter aussi la présence sur les dents préhistoriques d'une usure interproximale.

5 - *Le tartre*

L'importance des dépôts tartriques est difficile à apprécier, car l'état de conservation des dents varie beaucoup. En outre il est parfois difficile de faire la différence entre tartre et dépôt minéral d'origine détritique.

Nous avons simplement noté la présence de tartre lorsqu'il paraissait évident sur certaines dents, sans chercher à obtenir des résultats quantifiés et des pourcentages.

6 - *Caries*

Nous avons utilisé la classification de Marmasse (1963) :

— classe I : carie de l'émail,

— classe II : carie de la dentine,

— classe III : carie pénétrant jusqu'à la pulpe.

7 - *Anomalies*

— sillon corono-radiculaire,

— invagination para-cingulaire (dents en pelle, en demi-pelle),

— foramen coecume (puit),

— dysplasie de l'émail,

— autres anomalies : taurodantisme, caninisation de la première prémolaire inférieure, trilobulation de la canine inférieure.

B. — RESULTATS

1 - *Numéro anatomique* (cf. tableaux numéro 1 et numéro 2).

Nombre total de dents : 339.

Nombre de dents identifiées : 316.

Nombre de dents permanentes : 272.

Nombre de dents lactéales : 44.

Le rapport dents définitives, dents temporaires est égal à 6.18. Il est en concordance avec l'estimation démographique. En effet le nombre d'individus inhumés paraît être de 19. On peut dénombrer un minimum de 16 adultes et 3 enfants. En fait c'est plutôt 16 adultes porteurs d'une dent (12) apparaissant à l'âge de 7 ou 8 ans. Le rapport 16/3 = 5,3 est donc à rapprocher de l'indice précédent (6.18).

Le nombre de dents par individu adulte est de 17.

Pour d'autres dolmens dont l'étude odontologique a été portée à notre connaissance nous relevons les résultats suivants :

— 21 dents par individu pour le dolmen Laval (Souillac, Lot).

— 16 dents par individu pour le dolmen des Grèzes (Souillac, Lot).

— 13 dents par individu pour le dolmen de la Croix blanche (Lachapelle-Auzac, Lot).

— 14 dents par individu pour le dolmen 2 du Frau (Cazal, Tarn-et-Garonne),

— 17 dents par individu pour le dolmen de Foumarène nord (Montricoux, Tarn-et-Garonne).

2 - *Age des dents* (cf. tableau numéro 3)

Les résultats sont les suivants :

— 7 adultes de plus de 18 ans,

— 3 adolescents de 14 à 18 ans,

— 6 enfants de 7 à 14 ans,

— 2 petits enfants de 1 à 7 ans,

— 1 nourrisson de moins de 1 an.

Voici donc 10 adultes (ou adolescents pubères) en âge de procréer et 9 enfants. Ce qui donne un pourcentage approximatif de 50 % d'adultes et 50 % d'enfants. Ce résultat est tout à fait conforme aux travaux du professeur Riquet qui estime que près de la moitié des individus enterrés dans les dolmens du Quercy n'avait pas atteint en Languedoc l'âge adulte (cf. tableau numéro 4).

Ces chiffres sont corroborés par l'étude de Lavergne (1974) qui rapporte que pour les différents gisements du Languedoc, 24 % à 53 % des décès étaient survenus avant l'âge de 10 ans.

Pour Jean-Louis Pujol (1986), qui a effectué l'étude du dolmen de Foumarène Nord, 18,5 % des sujets ont moins de 10 ans, et 81,5 % ont plus de 10 ans.

Pour le dolmen Gouzou 57 % des sujets ont moins de 7 ans. Ce chiffre peut être assimilé au pourcentage du dolmen de Foumarène Nord.

3 - *Dimension des dents* (cf. généralités).

4 - *Usure et abrasion* (cf. tableau numéro 5).

Classe III + IV confondues donnent un pourcentage de 23 %, ce chiffre est à comparer au 1,4 % pour les dents contemporaines. Donc le degré d'usure des dents de la population chalcolithique du dolmen Gouzou apparaît 16 fois supérieure à l'usure de nos contemporains.

Comparaison avec d'autres études :

— dolmen de Foumarène Nord, III + IV = 55,8 %.

— dolmen de Filip, III + IV = 40,0 %.

— dolmens de La Clape, III + IV = 6 à 30 %.

— dolmen des Granges, III + IV = 11,0 %.

Classement par ordre décroissant :

— dolmen Gouzou, 0 II III IV I

— dolmen Filip, II IV I III 0

— dolmen Foumarène Nord, IV I 0 III II

Le type d'usure '0' donne des résultats diamétralement opposés (est-ce les études ?).

Le type d'usure 'III' donne des résultats relativement stables dans les différentes études.

5 - *Tartre*

On peut noter la présence de tartre uniquement à titre indicatif, car il est très difficile à distinguer vu les détériorations subies par les dents, agents extérieurs, animaux, fouisseurs, manipulation lors des fouilles.

6 - *Caries*

Nous avons déterminé 14 dents cariées soit 4,4 % du total du nombre de dents. Le dolmen de Filip avait 3,2 % de dents cariées, et le dolmen de Foumarène Nord 1,6 %.

Pour le Néolithique la plupart des auteurs donnent des taux de caries compris entre 1,5 et 5 % (cf. Brabant, 1964 ; donnent 2,5 % pour le Néolithique et 8 % pour le Premier Age du Fer).

7 - *Anomalies*

Le taurodontisme des hommes de Néanderthal, consistant en un agrandissement de la cavité pulpaire avec amincissement de la paroi et extension de la cavité au-delà de la ligne du collet.

— l'incisive en pelle avec épaississement semi-circulaire périphérique au niveau de la face linguale délimitant une zone centrale creuse.

— l'agénésis est difficile à apprécier du fait de l'absence de machoires complètes, mais la présence nombreuse de l'incisive latérale supérieure reportée en voie de disparition chez l'homme contemporain (3 % des européens) tend à démontrer la relative similitude du nombre et de la forme des dentitions chalcolithiques et actuelles.

— l'articulé, difficile à déterminer en l'absence de machoires complètes, n'est appréhendé que sous l'aspect de l'usure des dents isolées. Cette usure horizontale tend à prouver une tendance à l'occlusion des dents en bout à bout.

Remarques à comparer avec les populations primitives actuelles :
— 100 % d'usure horizontale chez les Australiens (Aborigène),
— 93 % chez les Indiens,
— 60 % chez les Noirs.

Foramen caecum assez présent sur de nombreuses incisives (notamment incisives latérales).

C. — CONCLUSIONS

Résultats chiffrés : 19 individus inhumés dont 16 adultes ou grands enfants et 3 petits enfants dont 1 nourrisson.

Nous constatons qu'avec des méthodes faisant appel à des auteurs différents, avec des résultats compromis par l'identification difficile des dents vestigielles, délabrées et surtout isolées de leur contexte osseux, nous obtenons des résultats et des pourcentages correspondant assez bien à ceux obtenus pour les autres études odontologiques des différents gisements de cette région du haut Quercy.

Ces concordances nous amènent à parler de similitude de mode de vie (alimentation pour les hommes du chalcolithique de la région de Souillac).

Les résultats de cette étude paléodontologique comparés aux données de dentition des européens contemporains ne présentent pas de différences significatives quant à la morphologie et la pathologie.

Toutefois, on notera une tendance à l'abrasion, usure des dents de l'homme du chalcolithique qui le rapproche d'occlusion de type primitif contemporain.

Bernard BREAU,
Chirurgien dentiste à Muret
(Haute-Garonne).

	INFERIEURES			SUPERIEURES		
DEFINITIVES	droite	gauche	gauche + droite	droite	gauche	gauche + droite
1 incisives 1	24	23	47	14	13	27
2 incisives 2				15	16	31
3 canines	7	10	17	4	5	9
4 prémolaires 1	15	6	21	5	6	11
5 prémolaires 2	8	11	19	10	11	21
6 molaires 1	9	11	20	3	6	9
7 molaires 2	7	8	15	6	6	12
8 molaires 3	3	4	7	4	2	6
TEMPORAIRES						
1 incisives 1	2	3	5	2	3	5
2 incisives 2	2	2	4	3	2	5
3 canines	2	1	3	6	7	13
4 molaires 1	0	2	2	1	1	2
5 molaires 2	1	3	4	1	0	1

Tableau 1 : Décompte des dents humaines identifiées.

		Total nombre de dents	Nombre de dents temporaires	Nombre de dents permanentes	Nombre de dents supérieures	Nombre de dents inférieures
		316	44	272	153	163
Nombre de dents temporaires	44	13.9%				
Nombre de dents permanentes	272	86.1%				
Nombre de dents supérieures	153	48.4%				
Nombre de dents inférieures	163	51.6%				
Nombre de dents sup. temporaires	26	8.2%	59.1%		17.0%	
Nombre de dents inf. temporaires	18	5.7%	40.9%			10.4%
Nombre de dents sup. permanentes	126	39.9%		46.3%	83.0%	
Nombre de dents inf. permanentes	146	46.2%		53.7%		89.6%

Tableau 2 : pourcentages divers.

Age probable	Nombre de dents identifiees par âge	% par rapport au nombre de dents datées	Nombre d'individus possibles	% par rapport au nombre d'individus trouvés
0 - 1 an	1	0.3%	1	5.3%
1 - 7 ans	24	7.6%	2	10.5%
7 - 14 ans	101	32.0%	6	31.6%
14 - 18 ans	64	20.3%	3	15.8%
+ de 18 ans	126	39.8%	7	36.8%
Total	316	100%	19	100%

Tableau 3 : récapitulatif en fonction de l'âge des individus, du nombre de dents et du nombre d'individus possibles.

	Dolmen Laval		Dolmen des Grèzes		Dolmen de la Croix Blanche		Dolmen n°2 des Frau		Dolmen Gouzou	
	nombre individus	%	nombre individus	%	nombre individus	%	nombre individus	%	nombre individus	%
Nourissons de moins de 1 an	-	-	-	-	-	-	5	7.8	1	5.3
Enfants de 1 an à 7 ans.	9	17.7	3	18.8	2	10.5	16	25.0	2	10.5
Enfants de 7 à 14 ans.	10	19.6	2	12.5	2	10.5	10	15.6	6	31.6
Adolescents de 14 à 18 ans.	5	9.8	1	6.2	2	10.5	2	3.2	3	15.8
Adultes de plus de 18 ans	27	52.9	10	62.5	13	68.5	31	48.4	7	36.8
Total des individus	51	100%	16	100%	19	100%	64	100%	19	100%

Tableau 4 : comparaison de la population inhumée dans le Dolmen GOUZOU par tranches d'âges avec d'autres dolmens du Quercy.

Degré d'usure	0	I	II	III	IV
Nombre de dents	161	27	53	47	28
Pourcentage	50.9%	8.5%	16.8%	14.9%	8.9%

Tableau 5 : répartition des dents suivant leur usure.

REPARTITION DU % DES DENTS
DOLMEN DES GREZES

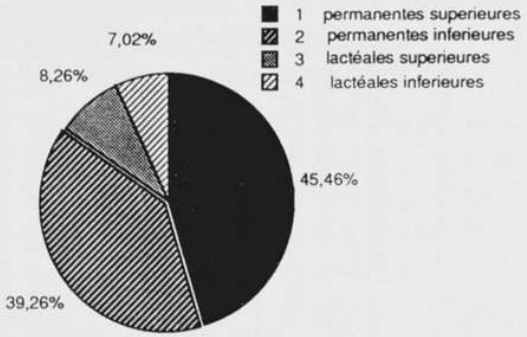

REPARTITION DU % DES DENTS
DOLMEN GOUZOU

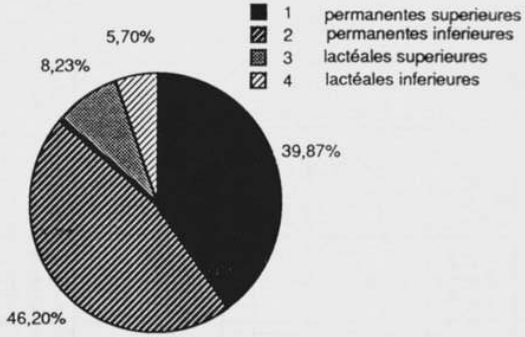

REPARTITION DU % DES DENTS
DOLMEN LAVAL

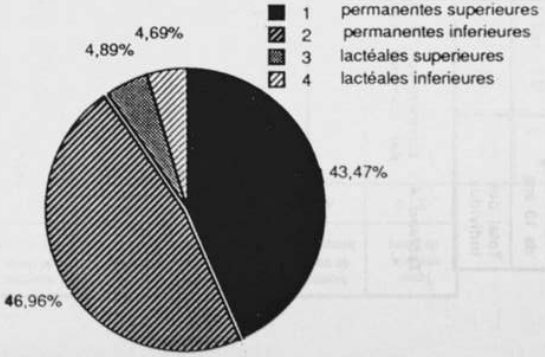

REPARTITION DU % DES DENTS
DOLMEN DE LA CROIX BLANCHE

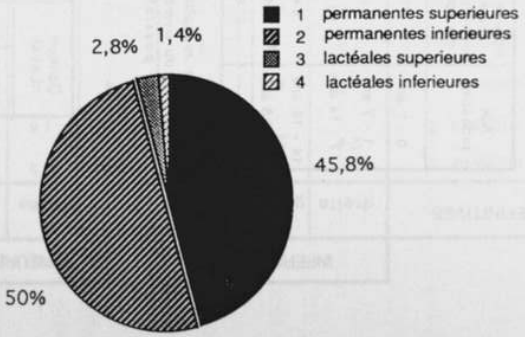

BIBLIOGRAPHIE

AUZENDE A. (1974). — Odontologie humaine de l'époque chalcolithique (thèse chir. dent. Lyon n° 225).

BARANDUN X. — Abrasion des dentures naturelles complète. P.O S. endodontie n° 235.

BARON R., MAILLAND M., LAI SON CHAN THU H.O. (oct. 1970). — Etude statistique de la fréquence de la carie et des dents absentes chez certaines populations néolithiques du bassin Parisien. Rev. Fr. Odontostomato. 17. pp. 1063-1080.

BAUDOIN M. — Usure des dents de la première dentition à l'époque néolithique. Bull. et Mèm. Soc. Anthrop. Paris. 1909. 10. pp. 676-677.

— Les maxillaires et les dents de l'ossuaire du dolmen de Lintillac au Grésol près Foissac, Aveyron. Rev. Odonto. 1936. 58. pp. 665-676.

BILLY Ginette (1968). — Essai démographique en Ardèche au chalcolithique Bull. et Mém. Soc. Anthrop. Paris, t. 3, pp. 117-126.

BOUE M. (1980). —Etude odontologique d'une population dolménique du Bas-Languedoc (thèse chir. dent. Toulouse n° 104).

BOUVILLE Claude (1971). — Les restes humains du dolmen des Peyroutes. Contribution à l'étude des populations du Néolithique et de l'Age du Bronze en Basse-Provence. Thèse de spécialité, Marseille, 130 p.

BOUVILLE Claude (1975). — Les restes humains du dolmen n° 2 du Frau (Cazals, Tarn-et-Garonne). Bull. Soc. Préhist. Franc. T. 72, études et travaux pp. 402-413.

BRABANT H. (1969). — Observations sur les dents des populations mégalithiques d'Europe Occidentale. Bull. Group. Int. Rech. Sci. Stomat., 12 pp. 429-460.

BRABANT H., TWIESSELMANN F. (1964). — Observations sur l'évolution de la denture permanente humaine en Europe Occidentale. Bull. Group. Int. Rech. Sci. Stomat. 1964, 7 pp. 11-84 et 372-401.

CAMPBELL T.D. (1925). — Dentition and Palate of the australian arboriginal. Adélaïd. The Hassel Press.

CHAPUT *A.* — Point de contact dentaire. P.O.S. endodontie n° 235.

DUPRÉ P. (1976). — L'usure dentaire au chalcolithique en Ardèche (thèse chir. dent., Lyon).

GASTINEL A. (1983). — Etude des restes odontologiques et crâniens du dolmen de Filip. Cahier archéologique de Midi-Pyrénées. Musée Saint-Raymond, Toulouse.

GÉRI G. (1980). — Etude de la chambre pulpaire du chalcolithique. (Thèse chir. dent., Montpellier, n° 94).

HARTWEG R. (1945). Remarques sur la denture et statistiques sur la carie en France aux époques préhistoriques et protohistoriques. Bull. Mem. Soc. Anthro. Paris, t. 6, pp. 71-90.

LEGOUX P. (1961). Odontologie de quelques stations de mégalitheurs, d'après les collections des antiquités nationales. L'info. Dentaire.

MARSEILLIER E. (1952). — Les dents humaines, morphologie, Gautier Villars, Paris, 140 p.

MAUREILLE J. (1986). — Etudes des dents humaines du dolmen Laval. Assoc. des Amis du Musée Amédée Lemozi, Cabrerets.

MAUREILLE J. (1987). Etude des dents humaines du dolmen de la Croix Blanche (Lachapelle-Auzac, Lot), B.S.E.L., 3e fasc., pp. 80-89.

MONTARVAL J. (1980). — 1200 dents chalcolithiques, usure, caries, dimensions. Thèse chir. dent. Montpellier. 1980, n° 93.

PLAGES P. (1973). — Etude odontologique du dolmen de la Lécune (Saint-Paul-de Loubressac, Lot), Bull. Soc. Préhist. Franc. t. 70, n° 5, mai, pp. 152-156.

PUECH P. (1980). — L'alimentation de l'homme préhistorique. Archéologia, pp. 6-12.

PUECH P. (1977). — Usure dentaire en Anthropologie. Etude par la technique des répliques. Rev. d'Odonto. Stomato, t. 1.

PUJOL J.-L. (1986). — Etude odontologique du dolmen de Fourmarène Nord. Université de Toulouse III, faculté de chirurgie dentaire. Thèse n° 42 23.86.16, 90 p.

RIBAT DELAPIERRE M. et Mme (1980). — Etude des dents du dolmen des Grèzes niveau B (Souillac, Lot), B.S.E.L., t. CI, pp. 41-43.

RIQUET R. (1967). Les populations et races au Néolithique et au Bronze ancien, thèse Sciences, n° 183, Bordeaux, 434 p.

VISSIER J.-B. — Beitrag zur Kenntuis des Menschlichen zahn wurzelformen ; inaugural dissertation, Hilversum.

ANNEXE B

ESSAI D'INTERPRETATION DE LA REPARTITION DES VESTIGES DE LA CELLA DU DOLMEN GOUZOU

Analyse de la répartition des vestiges

L'examen du plan de répartition des ossements humains du dolmen Gouzou montre des hiatus, des blancs séparant d'apparents groupements :

— l'un au nord-est de la cella, contre l'ortholite gauche, couvrant environ 70 décimètres carrés que nous allons désigner du numéro 1,

— une série centrale de trois soit :

a) un groupement diffus de 36 décimètres carrés situé contre la dalle ouest (chevet) = numéro 2.

b) un groupement central de 25 décimètres carrés = numéro 3.

c) un groupement est de 40 décimètres carrés = numéro 4.

— une série sud sud-ouest de 3, contre l'ortholite gauche soit :

d) un groupement de 16 décimètres carrés = numéro 5.

e) un groupement de 48 centimètres carrés = numéro 6.

f) un groupement de 30 décimètres carrés = numéro 7.

Ainsi qu'il est précisé dans le texte de Jean-Pierre Girault, l'identification des vestiges ne porte que sur 15 % des éléments relevés en raison de l'extrême fragmentation de ceux-ci. Malgré ce handicap, nous avons tenté de trouver une signification des groupements en fonction des os présents dans ces concentrations. Rapidement, nous avons dû convenir que la séquence statistique était notoirement insuffisante pour tirer des conclusions. Cette remarque s'applique également à la répartition des dents lactéales et/ou définitives.

En ce qui concerne la formation proprement dite des groupements, nous réfutons l'idée de « cercueils » constitués de boîtes ou sacs en matières périssables comme le cuir ou le bois. La surface au sol de ces groupements est notoirement insuffisante pour accueillir

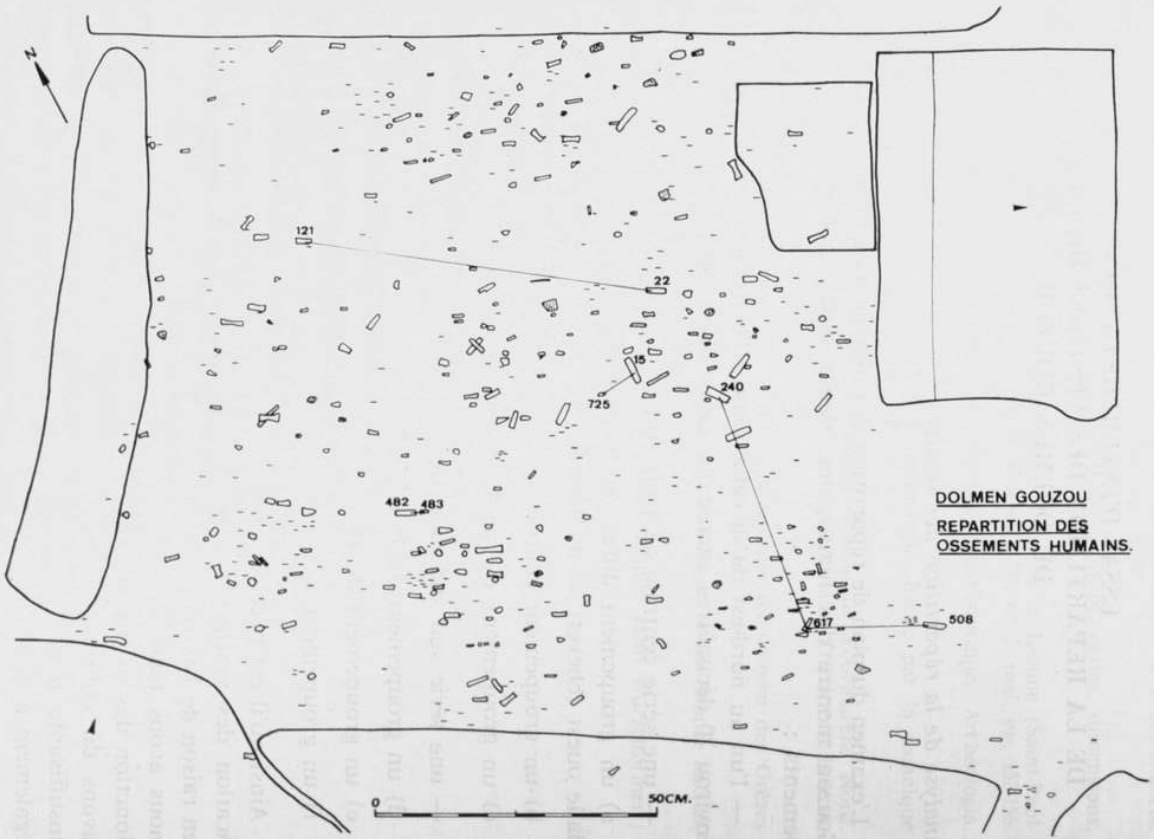

DOLMEN GOUZOU

REPARTITION DES OSSEMENTS HUMAINS.

un corps d'adulte, ainsi que le démontre l'investigation conduite dans ce domaine à la suite de la fouille du dolmen de la Croix Blanche (1). A cet égard, le positionnement oblique des ortholithes du dolmen Gouzou, ainsi que la fouille le montre, réduisait sensiblement la capacité simultanée d'accueil. Ce profil de la cella contraignait les officiants à ne déposer les corps qu'au milieu de la chambre, dans le cas de cadavres en flexion forcée enveloppés dans une outre de cuir, et ensevelis en position verticale (assise). Dans l'hypothèse d'inhumations d'enfants selon ce procédé, une telle méthode aurait entraîné des groupements significatifs, en particulier de dents, ce qui est loin d'être le cas.

De fait, seule la nature du sol et ses implications dans le drainage de la tombe sont en cause pour expliquer ces rassemblements. Le contexte dans lequel s'insère la tombe doit rester présent à l'esprit : alentour, le terrain est pratiquement plat. Le tumulus lui-même, de faible élévation, ne présente pas de pente particulière. En cas de fortes précipitations, le sédiment colmatant la cella se gorgeait d'eau jusqu'à saturation, diluant la terre jusqu'à la rendre très molle, ce qui facilitait à l'intérieur de la couche archéologique la circulation des éléments durs s'y trouvant. Leur déplacement s'inscrit dans la formation classique de dépôts provoqués par l'eau courante ou circulant à faible vitesse.

— l'angle nord de la cella, au coin de l'ortholite droit et de la dalle de chevet, constitue le point haut. Cette surrection a joué un rôle de déversoir, car tous les vestiges y sont rares.

— les rassemblements se sont effectués dans les points bas, et plus spécifiquement à l'aplomb de failles ou micro-diaclases par lesquelles l'eau s'infiltre dans le sous-sol.

En résumé ces groupements n'ont pas une origine anthropique directe.

Guy MAYNARD.

1. Jean-Pierre GIRAULT et Guy MAYNARD : Le dolmen de la Croix Blanche à Lachapelle-Auzac, BSEL 1987.

ANNEXE C

ANALYSE MORPHOSCOPIQUE DES SABLES GROSSIERS diamètre > 200µm) ET DES SABLES FINS (50µm < diamètre < 200µm) DU PALEOSOL ET DE LA COUCHE ARCHEOLOGIQUE DE LA CHAMBRE FUNERAIRE DU DOLMEN GOUZOU

Paélosol : — Les sables grossiers (10,5 %), montrent à l'œil nu une hétérogénéité importante. On y distingue nettement un feutrage végé tal important et des fragments de calcaire millimétriques partiellement tapissés d'hydroxydes de fer et d'argiles sidérolithiques. A la loupe binoculaire la fraction fine constitue une matrice assez homogène composée en grande partie par des quartz anguleux assez homométriques (certains sont hyalins, d'autres laiteux, d'autres teintés par des oxydes de fer).

— Les sables fins (6,1 %), densité apparente = 1,21. Cette fraction est relativement homométrique. On distingue nettement une forte proportion de quartz hyalins et d'agrégats rougeâtres de nature sidérolithique.

Echantillon n° 1 : (provenance centre du carré F4, z = 28).

— Sables grossiers (26,4 %). Ils montrent ici aussi une hétérogénéité importante. Mais le feutrage végétal racinaire a quasiment disparu, il ne reste que quelques radicelles. On distingue nettement à l'œil nu de gros fragments plats et à arêtes vives de calcaire et quelques fragments fins de coquilles de gastéropodes. A la loupe binoculaire la matrice fine présente deux phases : l'une constituée de fragments de calcaires, de quartz, d'éléments de coquilles et d'os, l'autre nettement plus fine, d'aspect terrigène, est formée d'agrégats riches en matière organique.

— Sables fins (21,4 %), densité apparente = 0,85. Très riches en agrégats organiques de couleur noirâtre. La densité apparente nettement inférieure à celle du sable issu du paléosol confirme la nature essentiellement organique des agrégats de cette fraction.

Echantillon n° 2 : (provenance centre du carré F4, z = 40).

— Sables grossiers (25,1 %) De visu la fraction grossière est nettement plus importante et est essentiellement constituée de fragments de calcaires toujours plats et anguleux et de coquilles de gastéropodes. A la loupe binoculaire la partie fine de ces sables grossiers est moins importante quantitativement que dans l'échantillon précédent, mais plus riche en fragments osseux. Elle paraît aussi plus hétérométrique.

— Sables fins (22,6 %), densité apparente = 0,90. Comparée aux sables fins précédents cette fraction semble plus riche en agrégats organiques et donne à l'ensemble de la préparation une couleur noirâtre.

Observations : A aucun moment nous n'avons pu déceler de fragments de cuirs, de vêtements et de matériaux ligneux entrant dans la confection de la vannerie ou de vêtements. Nous n'avons observé aucun charbon de bois dans ces différentes fractions étudiées.

Camille Doux.

Maître de conférences E.N.S.A.T.
(Agro-physico-chimie)

Provenance	Sables grossiers			Sables fins		
	Poids	%	densité apparente	Poids	%	densité apparente
Paléosol (6 mètres du dolmen).	2.09	10.5	0.70	1.21	6.1	1.21
Echantillon 1, carré F4, Z=-0;28m.	5.28	26.4	1.06	4.28	21.4	0.85
Echantillon 2, carré F4, Z=-0.40m.	5.17	25.1	1.03	4.51	22.6	0.90

Tableau récapitulatif : données obtenues à partir d'échantillons de départ de 20 grammes.

ENQUÊTE
SUR DES CLERCS DU GOURDONNAIS
(1274 - 1275)

1. *Présentation du document*

Les archives municipales de Gourdon ont conservé, sous la cote FF9, un important document des années 1274-1275, émanant de l'Officialité de Cahors. Il m'a été signalé par feu M. l'abbé Freyne, archiviste diocésain, qui m'a permis de consulter les quelques feuilles de notes écrites à ce sujet par le chanoine Albe. Avant de susciter l'intérêt de notre érudit quercynois, cette volumineuse procédure d'origine ecclésiastique avait déjà retenu l'attention de l'historien L. de Valon dont le travail ne nous est connu que trop partiellement (transcription d'une partie de la déposition de Géraud Daos — 2 mai 1275 — insérée dans l'ouvrage du Vte. F. de Gaulejac : « Documents historiques sur la maison de Gaulejac » 1909 - t. 1er p. 34 à 36 - A.D. Tarn-et-Garonne, 91-1).

Se présentant sous l'aspect d'un gros rouleau de parchemin (23 peaux cousues bout à bout et une indépendante), d'une longueur totale de 9,85 mètres sur 11 à 19 centimètres de large, cet ensemble d'assignations et de dépositions, y compris un acte de récusation, est rédigé de façon soignée, bien lisible, en un latin émaillé de quelques savoureuses citations en vieille langue d'oc.

Cette archive fait constamment état d'un différend opposant Arnaud Peregrini (alias Pelegrini ou de Pelegri), clerc, demandeur, à Déodat de Lhaubart (Léobard), Ramnulphe Ricart et Etienne Fabri, qualifiés de consorts ou coaccusés. De l'origine et de la nature du conflit, FF9 ne nous dit rien. Par contre, il ne nous présente pas moins de 48 dépositions de témoins essentiellement produits par le clan hostile à Arnaud Peregrini. Ces témoignages constituent sans aucun doute la partie intéressante de la procédure qui nous est parvenue.

2. *Que nous apprend ce document sur la personnalité et les mœurs de certains clercs du Gourdonnais vers la fin du XIIIe siècle ?*

Ils sont souvent de tempérament belliqueux : ce fait est mis en évidence par de nombreux témoignages. Sur un total de 49 actes (48 dépositions et une récusation), 37 mentionnent des violences exercées sur autrui, ou subies, ou simplement observées, ces dernières mettant en contact des individus isolés ou des groupes structurés. Parmi les quelque 95 personnes citées par FF9, un rapide calcul permet de vérifier que 57 d'entre elles (soit 60 %) sont impliquées à des titres divers (acteurs, victimes ou témoins, les trois aspects pouvant être étroitement mêlés) dans des violences individuelles ou collectives.

3. *Comment s'exprime cette violence ?*

Elle occupe un vaste registre qui va du simple échange de « mots », non suivi de coups, entre deux particuliers (intrusion de Guilhaume de Vassal, damoiseau, laïc, dans la vigne de dom Guilhaume Profert, prêtre) à l'implication d'une des parties en cause dans le meurtre d'un gourdonnais (Arnaud Peregrini, clerc, a été accusé par Bernard et Guilhaume de Caslucio, ses ennemis « capitaux » d'avoir pris part à l'assassinat de Raymond de Lagreza, de Gourdon. Inquiété à ce titre par les consuls et même probablement arrêté sur ce chef par les viguiers, le meurtrier présumé nie toute responsabilité dans cet homicide et charge, à son tour, ses accusateurs, proches parents de la victime...).

Premier acte de violence physique : la gifle, d'autant plus douloureuse et humiliante qu'elle est donnée en public. Pierre de Godor, damoiseau, laïc, frappe le clerc Géraud del Bossonet qui est paisiblement assis en compagnie d'autres religieux devant la porte de l'église Saint-Pierre de Gourdon. La victime précise qu'on lui a donné méchamment une forte gifle à l'intérieur de l'église, à proximité de la grande porte. Témoin oculaire et auriculaire des faits, Hugues de Cazato (Cazeton) fils de feu Hugues de Cazato, confirme la réalité de l'outrage, ajoutant qu'il fut commis « là où l'on donne de l'eau bénite ». A la suite de cette brutalité, le clerc souffleté, probablement sous le coup de la colère, n'a pu s'empêcher de confier au dit Hugues qu'il souhaitait qu'un mauvais bubon allât ronger la jambe de son agresseur : « mala buba lhagues roza la camba »...

Ce n'est pas une simple gifle qu'a reçue à Toulouse, dans une salle de l'hospicium où il demeurait, Raymond Milhet, chanoine du Vigan, mais une *série de coups, donnés méchamment de la main.* Son agresseur, Géraud Daos, autre clerc, l'a frappé si rudement près de l'oreille — lui semble-t-il — qu'il se rappelle encore la violence des coups...

La victime, son brutal compagnon et les autres clercs qui occupaient la demeure toulousaine, étaient tous originaires du Quercy.

Exemple classique de *chahut dégénérant en règlement de compte : la violence commise à Salviac, aux écoles de maître Laurent.* Arnaud de Salviac, témoin déposant, nous en explique fort bien la genèse et le déroulement : Géraud de Merlenc (la victime) et lui-même étaient assis sur un banc à la façon des écoliers. Ils occupaient une extrémité de ce siège (que leur auraient envié les élèves de la Sorbonne, beaucoup plus inconfortablement installés pendant les cours sur quelques bottes de paille...) tandis que Géraud Alguai (l'agresseur) se tenait à l'autre bout. Assis tout près d'eux, certains de leurs camarades se mirent à secouer le banc... Croyant alors que Géraud de Merlenc provoquait cette agitation pour le ridiculiser, Géraud Alguai se leva et se dirigea, d'un air coléreux et méchant, vers le mauvais plaisant, lui déclarant que « s'il était suspens, il le lui paierait... ». Sans attendre la moindre explication de l'intéressé et faisant fi de sa qualité de clerc, son agresseur le saisit par les cheveux et le frappa du pied à l'échine... Pierre Graulier (alias de la Graulia) de la Vercantière et maître Laurent, le régent des écoles, témoins de cet excès, précisent que Géraud Alguai gifla sa victime quand il la tenait par les cheveux, avant de lui porter des coups de pied au dos... Cette sauvage « correction », assouvissement probable d'une vieille rancune, se déroula sous les yeux de Guilhaume de Podanh (Poudens), de La Vercantière, de Guido de Caleys et de plusieurs autres écoliers sans que le « magister » manifestât la moindre velléité d'imposer son autorité en faisant cesser l'agression...

Violence préméditée exercée à main nue et au bâton : le guet-apens de Font Veyrière, à la sortie de Salviac. Pour cette affaire, nous donnerons d'abord la déposition, assez sommaire, de Géraud Algai, clerc de Salviac et « terreur » des écoliers de maître Laurent, puis celle, plus détaillée, de maître Arnaud Franc, autre clerc.

Le premier témoin déposant déclare que Ramnulphe de Brolio a bel et bien porté la main sur le clerc Pierre des Claus : la violence a eu lieu à proximité de la « ville » de Salviac, sur le grand chemin qui va de ce lieu à Gourdon, entre la fontaine appelée « Font Veirieira » et le carrefour (la carforca seu caireforc) par lequel on descend vers le moulin de la Rauzieira... L'agresseur haïssait Pierre des Claus : il voulait l'outrager, le mettre à mal, alors que sa victime, au dire de Géraud Algai, ne lui avait fait ni tort ni violence... Dès qu'il vit arriver le clerc, chevauchant sa mule en direction de Gourdon et suivi de son écuyer, le dit Ramnulphe, qui se tenait embusqué sur sa gauche, se précipita à sa rencontre « e laihshal corre... ». Emporté par la colère, il lui porta, de la main droite, divers coups sur

la partie gauche du corps. Pierre des Claus ne dut son salut qu'à l'intervention de voyageurs qui, témoins de l'agression, s'interposèrent. Tout comme maître Laurent, le régent des écoles de Salviac, l'écuyer de la victime avait fait preuve, devant le danger couru par son maître, d'une remarquable passivité...

La version que nous donne maître Arnaud Franc, clerc, de ce guet-apens caractérisé est beaucoup plus nuancée : étant sorti de la « ville » de Salviac, le second témoin rencontra Ramnulphe de Brolio portant un bâton. Il lui demanda donc ce qu'il faisait là... L'autre lui répondit sans ambages qu'il attendait Pierre des Claus, qu'il savait à Salviac, pour le frapper et mettre à mal : ce dernier ne l'avait-il pas cité en justice en lui causant d'autres torts... Refusant de prêter l'oreille aux admonestations de maître Arnaud, Ramnulphe lui affirma que, bien au contraire, il ferait, de toute manière, « vilenie » à Pierre des Claus... Puis, ils se séparèrent : Ramnulphe se mit à marcher vers la fontaine appelée « Font Verrieira » qui se trouve sur le grand chemin de Salviac à Gourdon. Maître Arnaud Franc, quant à lui, reprit sa marche vers Salviac. Peu après, il entendit crier près de cette fontaine. Craignant que son ami Ramnulphe ne frappât avec excès le dit Pierre, et dans l'intention de retenir son bras, il retourna sur ses pas, courant aussi vite que possible vers la fontaine d'où provenaient les cris. Une fois arrivé sur les lieux, il remarqua que le mulet que montait Pierre des Claus errait librement à travers un pré. Son cavalier était à terre, presque assis, criant et se lamentant. Près de lui se tenait Ramnulphe de Brolio qui, armé de son bâton, le frappait, avec colère et méchanceté, aux jambes, aux tibias, aux genoux et aux pieds... A l'arrivée du témoin déposant, Ramnulphe cessa ses coups, mais il aurait poursuivi ses violences sans l'intervention de maître Arnaud, son ami. Ayant fait relever la victime et enjoit à Ramnulphe de mettre fin à cette agression, le témoin découvrit près de lui le clerc Géraud Dalgai.

Escarmouche au bord du Céou, près de Costeraste, entre deux groupes se rencontrant fortuitement à l'occasion d'une partie de pêche nocturne.

En confrontant les dépositions de plusieurs des participants à cette rixe spectaculaire (Arnaud de Vassal, damoiseau, laïc, Géraud d'Ebrard, de Costeraste, Guilhaume (La) Costa, de Gourdon, Pierre de Godor, damoiseau, neveu de maître Pierre Stephani, recteur de l'église de Gourdon, Géraud Fabri, clerc, Bernard Bonacias, Guilhaume de Caslucio et dom Barthélemy Macip, prêtre), il est possible de reconstituer, dans ses grandes lignes, la bagarre que se livrèrent à l'aube du 2 août 1272 deux « bandes » rivales en quête d'une belle pêche et surtout de beaux horions.

La veille, feu dom Barthélemy, archidiacre de Figeac, le propre neveu de feu dom Barthélemy (de Roux), évêque de Cahors, était au Vigan, malade. Aussi dom Pierre Stephani demanda-t-il à dom Barthélemy Macip, prêtre, de lui procurer du poisson. Ayant emprunté deux filets, ce dernier alla donc à la pêche en compagnie de Géraud Fabri, clerc, et de Guilhaume Daicha, un écuyer qui demeurait alors avec lui chez dom Pierre Stephani. Ils lancèrent leurs filets dans le « Seo » (Céou), au-dessous de Costeraste et, comme il se faisait tard et que le soir tombait, ils passèrent la nuit sur place, près de l'eau, surveillant les filets de crainte qu'on ne les leur volât.

Cette nuit-là, un autre groupe, composé de cinq compagnons, pêchait également dans le « Seo ». Portant tous des flambeaux, Arnaud de Vassal, damoiseau, laïc, Guilhaume de Vassal, également damoiseau, laïc, Géraud d'Ebrard, de Costeraste, Déodat, fils de messire Raymond Faydit (alias de Golema, chevalier) et Guilhaume (La) Costa (autrement dit Costeta) remontaient la rive du cours d'eau... C'est alors que Géraud d'Ebrard trouva dans l'eau les filets qu'y avait jetés dom Barthélemy Macip... Or, à cet endroit, l'eau du ruisseau appartenait au dit Géraud d'Ebrard (ou plutôt à son père). Comme il faisait nuit, il palpa de la main les filets et déclara : « aisso no so jes lhi meo... ». (Ceux-là ne sont pas du tout les miens...).

C'était alors presque l'aurore « quant hom va levar los filatz »... Sur l'autre rive, le petit groupe de dom Barthélemy Macip observait avec inquiétude le comportement des cinq compagnons... Les voyant retirer de l'eau un des filets, il crut qu'on en voulait à sa pêche et à son matériel. Dom Barthélemy eut beau appeler à grands cris Reynald d'Ebrard qu'il croyait là, personne ne lui répondit... A ce moment, Géraud Fabri jeta une pierre en direction des « intrus »...

De l'autre côté du « Seo », les cinq compagnons, troublés dans leur pêche, se dirent : « Passons le ruisseau et voyons quels sont ceux qui nous lancent des pierres ! ». Ils franchirent donc le cours d'eau et, s'armant de bonnes lattes d'aubier, vinrent à la rencontre des trublions... Dans une pièce labourée, ils trouvèrent dom Barthélemy Macip, l'épée à la main... Eteignant aussitôt leurs flambeaux et brandons de paille « gran re de brandos de palha ardentes que i avia hoam aportatz », ils se jetèrent sur le groupe de dom Barthélemy qui n'attendait que cela : « laichero corre lhi u als autres »... Et ils se battirent : « pelejero se ». Mais, quand ils entendirent le prêtre s'écrire : « Ajuda, Guilhem ! » (A l'aide, Guilhaume !), les compagnons laissèrent filer leurs adversaires...

Des insultes aux coups : bataille rangée au Vigan entre deux clans rivaux.

La documentation est assez abondante (11 dépositions) et variée pour autoriser une reconstitution de l'affaire du Vigan, reposant principalement sur les témoignages du clerc Géraud Daos, un des « meneurs », et du damoiseau Pierre de Godor, le remuant neveu de maître Pierre Stephani, recteur de l'église de Gourdon.

C'est un fait avéré, reconnu de tous : en l'an de grâce 1275, les clercs les plus « turbulents » du monastère du Vigan se partagent en deux clans. L'un est constitué par le dit Pierre de Godor, un « violent » qu'on a déjà vu à l'œuvre à Saint-Pierre de Gourdon, Gualhard de Godor, chanoine du Vigan, son frère, Arnaud de Gaulejac, clerc, cousin des deux premiers, Bernard de Sanh Clar (alias de Roffilhac ou d'Hugon, fils de messire Géraud d'Hugon, chevalier), clerc, et Raymond d'Auriol, également clerc. Le noyau dur de l'autre clan est formé par les clercs Géraud Daos et Géraud de Jean, ce dernier également chanoine du Vigan. Ils sont unis par les liens du sang et par une commune passion de la violence.

Comparons les versions que nous donnent de la rixe du Vigan Géraud Daos et Pierre de Godor...

D'après le premier témoin, ce fut Arnaud de Gaulejac qui le provoqua tout d'abord, ainsi que son cousin Géraud de Jean, en leur disant : « Campish, salha ! » (Bâtards, hors d'ici !) avec d'autres (gros) mots dont il ne se souvient pas... Dès qu'il entendit ces insultes, Géraud Daos lui répondit quelque chose, mais (curieusement) il ne se rappelle plus quoi... Arnaud de Gaulejac vint à sa rencontre pour le frapper, et lui, il fit de même en direction d'Arnaud et dans la même intention... Ainsi, se disputant et se querellant, ils en vinrent aux mains et se frappèrent mutuellement. Cependant, Bernard Olmassa s'interposa et les sépara de son mieux sous les yeux de son frère François et de Raymond de Pairac, chanoine du Vigan.

Pierre de Godor, apparemment le chef de l'autre clan, a vu les choses de façon quelque peu différente :

Géraud Daos, clerc, et son cousin, Géraud de Jean, également clerc et chanoine du Vigan, avaient tenu des propos injurieux à l'égard de son frère, Gualhard de Godor, lui aussi chanoine du Vigan : ne lui avaient-ils pas demandé ce qui le liait à dom Pierre Stephani... De plus, ils avaient traité son frère de « campihs », ce que ce dernier lui avait répété... Quand il apprit la chose, Pierre de Godor demanda l'aide d'Arnaud de Gaulejac, de Raymond d'Auriol et de Bernard de Sanh Clar, tous clercs. Ils se rendirent donc ensemble au Vigan. Une fois sur place, devant la porte du monastère, nos cinq compa-

gnons virent arriver (quelle coïncidence !) les membres de la « bande » adverse, c'est-à-dire Géraud Daos, Géraud de Jean et quatre ou cinq autres. C'est alors que (pour les défier) Arnaud de Gaulejac leur déclara : « Moi, je voudrais bien savoir quels sont ceux qui traitent Gualhard de Godor, mon cousin, de « campihs » et lui demandent quelles sont ses relations avec dom Pierre Stephani !... ». Sans attendre de réponse, il frappa de son poing au visage le dit Géraud Daos. Le témoin déposant croit même qu'il tenait une pierre dans sa main... Géraud Daos lui rendit son coup. A ce moment, « la peleja se mescle » (la mêlée devint générale) : Tous les participants se frappèrent les uns les autres. C'est de bonne foi que Pierre de Godor reconnaît sa participation à la bagarre : « il y a reçu de bons coups, certes, mais il en a donné aussi de fort bons ! » avoue-t-il, non sans quelque fierté...

D'autres témoins ajoutent à cette description quelques détails expressifs : alors que les clercs « se pelejavo » (se battaient), Géraud Daos frappait méchamment de son bâton Bernard de Sanh Clar sur le corps, peut-être sur le bras... Pierre de Godor (son propre frère doit le reconnaître) avait saisi, avec méchanceté et colère, Géraud de Jean, son adversaire, par les cheveux et le surplis ; puis, il le projeta dans la boue en le frappant cruellement...

4. *Les clans : appartenance sociale et cohésion*

Au nombre de 4, ces clans (dont nous connaissons déjà la composition) apparaissent essentiellement dans les bagarres du Céou et du Vigan, et un peu moins dans l'affaire de Saint-Pierre de Gourdon (où l'on retrouve cependant parmi les témoins 3 membres du clan des de Godor).

Le groupe conduit par dom Barthélemy Macip est constitué par deux ecclésiastiques (un prêtre et un clerc) et un écuyer au service d'un religieux puissant et influent, dom Pierre Stephani, recteur de l'église de Gourdon.

L'autre groupe qui intervient au bord du Céou, et que nous appellerons pour plus de commodité le clan des de Vassal, se compose de 4 membres de la petite noblesse locale (les de Vassal étant sans doute également unis par les liens du sang) et d'un (La) Costa (alias Costeta) probablement issu de la bourgeoisie gourdonnaise.

Ce qui fait la cohésion du clan des de Godor, qui se signale au Vigan, c'est avant tout la parenté, l'appartenance à une même lignée : Pierre et Gualhard de Godor sont frères et, de plus, cousins d'Arnaud de Gaulejac, le héraut et champion de la bande. Ce clan bénéficie sans doute de la protection de maître Pierre Stephani, recteur de

l'Eglise de Gourdon : Pierre de Godor n'est-il pas le neveu de cet important dignitaire ecclésiastique qui s'honore d'héberger le propre neveu de l'évêque de Cahors, dom Barthélemy, archidiacre de Figeac...

Dans le clan opposé, dont nous ne connaissons malheureusement que les deux membres les plus actifs, les « leaders » ce sont également les liens du sang qui assurent la cohésion : Géraud de Jean et Géraud Daos sont cousins...

A un moindre degré, les affinités psychologiques et les relations de voisinage doivent aussi contribuer à la cohésion des groupes, mais les données de FF9 ne nous permettent pas d'approfondir cette question.

Notons encore que certains membres particulièrement « turbulents » de ces clans sont également impliqués dans des violences individuelles : Géraud Daos frappe Raymond Milhet, chanoine du Vigan, dans la salle d'un hospicium de Toulouse. Non loin de là se trouve, comme par hasard, son cousin et acolyte Géraud de Jean. Pierre de Godor participe comme son frère à la bagarre du Vigan, ce qui ne l'empêche pas de souffleter rudement Géraud del Bossonet dans l'église Saint-Pierre de Gourdon. Le damoiseau Guilhaume de Vassal qui escarmouche au bord du Céou est également l'agresseur de maître Pierre de Barbaza...

Parmi les 30 personnes impliquées dans des affaires de violence, qu'elles soient acteurs ou victimes, ou bien les deux à la fois, nous avons relevé 3 chanoines, 12 clercs, 2 prêtres et un écuyer au service du recteur de l'église de Gourdon. Les ecclésiastiques et « assimilés » représentent donc 60 % des cas. Dans le groupe restant (12 personnes), on compte 9 membres de la petite noblesse locale (30 %) et 3 individus de condition non précisée (10 %).

Si nous étudions le groupe formé par les 54 témoins, théoriquement passifs, des actes de violence, nous mettons en évidence 7 chanoines, 18 clercs, 3 prêtres, 4 « écoliers » et un écuyer au service d'un religieux, ce qui donne à nouveau une large prépondérance (61 %) aux ecclésiastiques et « assimilés ». Les nobles, au nombre de 13, et les 8 personnes de condition non déterminée représentent respectivement 24 % et 14,8 % de l'ensemble des témoins.

On doit signaler une étroite imbrication entre les différentes catégories mentionnées : cadets de modestes lignages des environs, les « écoliers » de Salviac étudient pour devenir clercs, espérant, s'ils en ont la capacité, obtenir quelque canonicat... Des familles seigneuriales du gourdonnais sont issus de nombreux clercs et futurs ecclésiastiques qui resteront toute leur vie en relation avec leur milieu d'origine. C'est le cas de Géraud de Jean, clerc et chanoine du Vigan,

de Gualhard de Godor, également chanoine, frère du damoiseau Pierre de Godor. Il en est de même des clercs Arnaud de Gaulejac, Bernard de Sanh Clar et Raymond d'Auriol.

5. *Les sanctions de la violence et du parjure*

Il ressort des nombreuses dépositions présentées devant l'official ou son représentant que toute violence exercée à l'encontre d'un clerc détermine « ipso facto » l'excommunication de l'agresseur. Même si l'officialité n'a pas été informée de ce fait et qu'elle n'ait pu sanctionner dans les formes canoniques une faute aussi grave, tout le monde sait bien que ce genre de délit vaut automatiquement à son auteur, quel qu'il soit et quelles que soient les circonstances, la lourde peine de l'excommunication. Quand le juge ecclésiastique interroge le témoin déposant pour savoir si tel personnage a bien été excommunié pour avoir frappé un clerc, ce dernier lui répond presque invariablement : « Il a dû l'être : c'est ce que dit le Droit, c'est ce que nous affirment les ecclésiastiques : clercs, chapelains, prêcheurs ». Il n'obtient que fort rarement du témoin une réponse nette en ce qui concerne l'application effective de la sanction, ce dernier manifestant bien haut sa parfaite connaissance de la loi, et son ignorance, non moins certaine, de son exécution... C'est ainsi qu'au fil des 48 dépositions, le représentant de l'official n'a pu être informé que de 4 cas d'excommunication clairement reconnus.

On imagine l'embarras du juge ecclésiastique et des témoins quand deux clercs se sont mutuellement frappés, cet acte leur valant d'être théoriquement excommuniés l'un et l'autre... Bien que cette sanction soit extrêmement grave, surtout pour des religieux, certaines dépositions nous laissent imaginer des accommodements : il est possible de se faire absoudre de sa faute si l'on fait la paix avec sa victime, si l'on se porte « volontaire » pour la prochaine croisade (la dernière ne date que de 5 ans : elle fut menée par saint Louis qui trouva la mort devant Tunis, en 1270). Si l'on en a les moyens physiques et financiers, on peut également aller à Rome solliciter son absolution de messire le Pape ou, éventuellement, celle de son cardinal « a latere »... Ramnulphe de Brolio, le sauvage agresseur du clerc Pierre des Claus, a voulu expier sa faute en prenant la croix pour l'outre-mer ; mais, considérant sans doute les dangers de l'entreprise, il a préféré faire un long séjour à Rome, où il a probablement obtenu de la curie pontificale l'absolution tant désirée...

Nous sommes quelque peu surpris de constater qu'une excommunication pour cause de violence à l'égard d'un clerc n'est pas un obstacle sérieux à la possibilité de faire carrière dans le monde ecclésiastique : c'est du moins ce que laisse supposer la déposition

de Pierre de Godor qui, parlant des violences exercées par Arnaud de Gaulejac (pourtant de son clan !) sur Géraud Daos et Géraud de Jean, ajoute malicieusement : « cependant en dépit de tout cela (excès et excommunication) Arnaud de Gaulejac n'a pas renoncé et ne renonce pas à entrer dans l'Eglise... ».

Etre excommunié ou parjure, c'est tout un pour le tribunal ecclésiastique qui ne fait aucune différence entre celui qui agresse un clerc et celui qui manque délibérément à la parole donnée en violant le serment prêté sur les saintes Ecritures. La sanction de l'excommunication qui punit le violent, et le crime de parjure qui déshonore l'auteur d'un faux serment, rendent automatiquement irrecevable auprès de l'officialité la déposition du témoin qui en a été frappé ou convaincu. On comprend mieux alors l'acharnement du juge à savoir si tel témoin produit par l'une des parties n'est pas excommunié pour ses excès et si Juvenis de Lastroa, témoin favorable à Arnaud de Pelegri, n'est pas parjure.

6. *La perception du temps*

Le temps est perçu de façon précise, rigoureuse, par le personnel de l'officialité, à savoir l'official de Cahors et ses représentants à Gourdon : maître Jean de Floirac, clerc, scripteur juré de la cour de Cahors, et son collègue maître Jean Vouta, également clerc et pourvu du même titre. Travaillant dans le temps présent (dépositions des témoins) et pour un futur relativement proche (assignations) les juges ecclésiastiques indiquent toujours l'année (commençant en Quercy le 25 mars, style de l'Annonciation) et suppléent la mention du mois et du quantième par l'indication de la fête religieuse la plus proche. En utilisant les repères du calendrier liturgique médiéval et le jour de la semaine (toujours signalé) précédant ou suivant la fête en question, on peut assez facilement dater les actes de leur procédure : c'est ainsi que le premier samedi après la fête de saint Luc, évangéliste, 1274, sera pour nous le samedi 20 octobre 1274. Le mardi suivant la fête du bienheureux Martin d'hiver, même année, sera le mardi 13 novembre 1274. Le premier lundi suivant la fête du bienheureux André, apôtre, même année, correspondra au lundi 3 décembre 1274. Les juges de l'officialité utilisent donc avec rigueur leur calendrier liturgique, ce qui ne pose pour nous aucune problème de datation.

Par contre, les nombreux témoins déposants (chanoines, clercs, prêtres, écoliers, damoiseaux, bourgeois) qui viennent porter témoignage devant les délégués de l'official semblent presque tous incapables de dater avec précision un fait marquant de leur passé ou de le situer, au moins, dans des limites temporelles acceptables. A

propos de la rixe du Vigan, le juge demande aux différents témoins si les faits ont bien eu lieu « il y a un an et plus... ». Voici leurs réponses : « Il y a moins de 3 ans et plus de 2 que la bagarre s'est produite... il y a bien un an... il y a moins de 6 ans et plus de 3 ou 4... il y a 2 ans ou plus... pendant la 1re année du canonicat du témoin déposant (Géraud de Jean)... il y a plus de 3 ans et moins de 5... il y a moins de 6 ans et plus de 3... il y a moins de 6 ou 5 ans et plus de 3 ». Peu portés à la précision, les témoins se souviennent néanmoins de la saison : « C'était en hiver » précisent deux d'entre eux — de la luminosité : « Il faisait jour » (2 témoins)... « Il faisait beau et clair » — de l'heure : « après le repas de midi... entre none et vêpres... entre tierce et complies... après le repas... vers l'heure de none... ». Un seul témoin, Pierre de Godor, semble apporter une information satisfaisante en déclarant : « A la prochaine fête du bienheureux Michel, il y aura 2 ans que la bagarre a eu lieu... » ce qui nous permettrait de dater cette rixe du 29 septembre 1273 ; mais le malheureux ôte immédiatement toute valeur à sa déclaration en ajoutant : « vers la fête de la Pentecôte, avant ou après cette fête... ».

S'agissant de l'escarmouche du Céou, au bas de la Costeraste, une seule déposition, celle qui émane de la victime présumée, le prêtre dom Barthélemy Macip, nous assure d'une datation précise. Dans sa déclaration du 1er jeudi après la fête des apôtres Philippe et Jacques (2 mai 1275), le témoin déposant nous informe, à sa manière et selon l'usage de son temps, du jour exact où, à la demande de son supérieur, il a dû aller pêcher du poisson dans le Céou : « A la prochaine fête du bienheureux Pierre (1er août) après celle de la nativité du bienheureux Jean-Baptiste (24 juin), il y aura 3 ans que feu dom Barthélemy, archidiacre de Figeac... se trouvait au Vigan, malade (le séjour de ce dernier remonte donc au 1er août 1272, et la bagarre sur le Céou se situe alors à l'aurore du 2 août 1272, ce qui explique la nuit passée à la belle étoile...). Comparons cette information précise aux réponses fournies par les autres témoins : « La violence remonte à 3 ans et plus... à plus de 3 ans et à moins de 5 ans » (2 témoins). On est plus proche de la vérité quand on s'efforce de déterminer le début de l'escarmouche : « Il faisait nuit... C'était à l'aurore : il ne faisait ni tout à fait clair, ni tout à fait sombre... C'était à l'aurore, quand on va relever les filets... L'aurore s'était levée et il ne faisait ni nuit ni jour... ».

7. *Les distractions des clercs*

Tels qu'ils nous apparaissent dans FF9, de nombreux clercs du gourdonnais ne semblent pas avoir d'autres distractions que le pugilat exercé à titre individuel ou collectif et les parties de pêche nocturne. Ces dernières ont un double avantage : passer les chaudes nuits d'été à la belle étoile et avoir l'occasion de se mesurer, l'épée à la main ou la trique au poing, avec quelque bande rivale... Et l'on est fier surtout de rentrer à l'aube au monastère du Vigan, les corbeilles pleines de poisson... Pour faire une bonne pêche, il suffit de lancer les filets et d'attendre un peu : les rivières de ce temps sont si poissonneuses !... Dom Pierre Stephani ne saura sans doute jamais que ce poisson a été l'objet d'une lutte acharnée sur les bords du Céou et qu'il s'en est fallu de bien peu que les gens de sa maisonnée ne reviennent les mains vides et même dépouillés de leurs filets !...

8. *Les lieux d'études des clercs*

Bien qu'on ne les voie guère étudier au Vigan, il est probable que les clercs ne se contentent pas d'y prendre leurs repas et d'y dormir. On imaginerait volontiers qu'ils fassent leurs études à Gourdon, localité importante et à une heure de marche seulement du Vigan. Malheureusement, la volumineuse procédure de FF9 ne nous signale aucune activité de ce genre. Par contre, c'est à Salviac, aux écoles que dirige maître Laurent, que vont étudier certains clercs de la contrée, et, plus particulièrement, ceux qui sont originaires de cette « ville » ou de lieux voisins tels que La Vercantière. FF9 ne nous dit rien sur le contenu de l'enseignement dispensé par le régent. Se contente-t-il d'apprendre à ses « écoliers » à lire et chanter les offices, deux activités que doit maîtriser tout clerc digne de ce nom ? Peut-être commente-t-il à ses élèves, assis sur des bancs, (notons au passage cet élément de confort relatif !) les passages essentiels des saintes Ecritures, et s'efforce-t-il de leur inculquer quelques rudiments de latin ? Une fois « dégrossis », nos clercs poursuivront leurs études dans quelque hospicium de Toulouse : c'est là qu'ils s'initieront aux trois arts ou « trivium » (grammaire — rhétorique — logique), puis aux quatre sciences ou « quadrivium » (arithmétique - géométrie - astronomie - musique). Ils poursuivront bien sûr de pair l'étude de la théologie, de l'ancien et du nouveau Testament, car le but de ces études est avant tout d'en faire des chrétiens convaincus, des prêtres éclairés et de savants chanoines.

9. *Les pratiques sociales : transactions et arbitrages*

Juvenis de Lastroa, témoin gourdonnais favorable à la cause d'Arnaud Pelegrini, est accusé de parjure par le clan des consorts : Déodat de Lhaubart, Ramnulphe Ricart et Etienne Fabri. S'il est convaincu de ce crime, son témoignage en faveur d'Arnaud devient irrecevable, ce qui affaiblit considérablement la position de son ami et renforce d'autant celle des adversaires. Très consciencieusement, le juge ecclésiastique tente de se faire une opinion sur Juvenis : est-il ou non parjure ?

A travers 8 dépositions, échelonnées du 4 avril au 16 septembre 1275, nous pouvons reconstituer l'histoire de ce prétendu parjure. Juvenis de Lastroa et Raymond Faures, tous deux de Gourdon, avaient décidé d'échanger la vigne de l'un contre le jardin de l'autre. Pour les modalités de cet échange, ils décidèrent de s'en remettre à l'arbitrage de deux de leurs amis : Raymond Bruni et Raymond de Pueg Sort. Le jour venu, les deux échangistes jurèrent sur les saints évangiles de Dieu d'obéir à la volonté de leurs arbitres. Installés dans la maison de Raymond Bruni, à Gourdon (dans la salle où il se chauffe, près du feu), ces derniers firent donc connaître leur décision, conforme aux souhaits des parties. L'ayant entendue, Juvenis déclara qu'elle lui convenait et qu'il la ferait ratifier par sa femme, la vigne en question dépendant du patrimoine de son épouse... En fait, Juvenis ne respecta pas la sentence arbitrale, contrevenant ainsi au caractère sacré de son serment : il est donc parjure, selon Raymond Faures, et son témoignage ne peut donc bénéficier à Arnaud Pelegrini... Voilà donc ce dernier en difficulté, d'autant que les consuls et la communauté de Gourdon lui sont hostiles !...

Etienne Vigouros, qui assista à la prestation du serment et à la proclamation de la sentence, affirme lui aussi au juge que Juvenis est bien parjure : les arbitres, croit-il, ont requis le récalcitrant de respecter leur décision, mais en vain... Juvenis n'a-t-il pas conservé sa vigne et Raymond Faures vendu depuis longtemps déjà sa « fazenda »...

Interrogé à son tour par le représentant de l'official, Raymond Bruni, de Gourdon, un des deux arbitres, donne quelques précisions sur la transaction : située dans la paroisse de l'église de Gourdon, la vigne de Juvenis devait être échangée contre la « fazenda », comprenant jardin et vigne, de Raymond Faures, ce dernier bien également sis dans la même paroisse. Pour compenser la moindre valeur de sa « fazenda », Raymond Faures devait verser une soulte (tornar) à Juvenis. Quand le dit Faures vint trouver le témoin déposant pour lui annoncer le refus de Juvenis de Lastroa, l'arbitre alla informer son collègue, Raymond de Pueg-Sort de cette fâcheuse volte-face... D'un

commun accord, ils se rendirent tous deux auprès de Juvenis pour lui demander d'observer leur sentence... A l'indignation des deux arbitres, ce dernier leur répondit qu'il ne s'y conformerait pas, ne le pouvant point... Aussi le dit Raymond Bruni tient-il également Juvenis pour parjure...

La déposition de son collègue, Raymond de Pueg-Sort, est en tout point conforme à ce que nous savons déjà et n'apporte rien de nouveau...

Dans son acte de récusation du 14 juin 1275, Arnaud de Pelegri contre-attaque. Il déclare que les témoins qui ont accusé Juvenis de parjure, n'ayant pas voulu se soumettre à la décision des arbitres, ont menti : en effet, Raymond Faures a libéré et quitté Juvenis de cet échange et il n'a pas dépendu de ce dernier que la transaction n'ait pu se faire...

Le 2 septembre 1275, Géraud de Clopiac, nouveau témoin déposant, confirme au juge que Raymond Faures a bien libéré et quitté Juvenis : cela s'est passé à Gourdon, au temps de Carême, devant l'ouvroir de Raymond Faures. Ayant choisi deux nouveaux arbitres (le témoin et Pierre Guilhermi) pour régler leur différend, les échangistes étaient parvenus à un accord satisfaisant selon lequel le dit Faures consentait à la libération de Juvenis moyennant deux pièces de saumon que celui-ci donnerait à la communauté... Cette condition étant acceptée par la partie adverse, Raymond Faures libéra sur le champ Juvenis, le tenant quitte de cet échange.

Ce même jour, Pierre Guilhermi, l'autre arbitre, atteste devant le même juge la véracité des propos de son collègue. Lors de la première transaction, il ne se trouvait pas encore dans le « castrum » de Gourdon, mais, quand il y fit son entrée, on lui en fit part : cet échange lui déplut car Juvenis de Lastroa, son cousin, était grandement lésé dans l'affaire. Le témoin déposant alla donc trouver Raymond Faures et fit tant auprès de ce dernier que les deux échangistes se libérèrent mutuellement. Pierre Guilhermi se souvient qu'en échange de sa libération, Juvenis dut donner 20 sols (mais il n'est pas certain de la somme...).

Le 16 septembre de la même année, Raymond Faures reprend sa déposition du 4 avril : après avoir proclamé leur sentence chez Raymond Bruni, les arbitres avaient décidé que les échangistes donneraient conjointement 3 sols à la communauté. Sachant que la vigne de Juvenis provenait du patrimoine de son épouse, Raymond Faures voulut qu'elle ratifiât cet échange, ce que Juvenis lui promit mais ne put obtenir. C'est alors que Ramnulphe Guicart (ou Raymond Ricart ?), Géraud de Clopiac et Pierre Guilhermi, accompagnés du dit Juvenis, vinrent trouver le témoin déposant pour lui demander

de libérer et quitter l'autre partie, ce qu'il accepta volontiers et fit sur le champ. Il en fut de même de Juvenis qui lui donna 50 sols. Raymond Faures voulut sceller cette libération et quittance réciproque par un bon repas : les deux échangistes achetèrent donc un saumon qu'ils mangèrent ensemble chez Juvenis... Ayant fait la paix avec son adversaire, Juvenis de Lastroa n'est donc pas parjure et Arnaud de Pelegri peut valablement se servir de son témoignage...

10. *Les données topographiques de FF9*

A l'occasion de la rixe du Vigan, le document nous apporte quelques précisions intéressantes sur le lieu où elle s'est déroulée : elle a eu lieu à l'intérieur de l'enceinte (infra clausuram) en deçà des portes du mur, devant la porte du monastère qui fait face à l'autel de sainte Catherine, près d'une porte, devant la porte appelée de Felenor (ou Felonor).

Ce n'est évidemment pas dans l'actuelle église Saint-Pierre de Gourdon (dont la construction commença le 14 août 1304) que le clerc Géraud del Bossonet fut rudement souffleté par le damoiseau Pierre de Godor. Cet outrage eut lieu dans l'église romane de même nom qui précéda sur le même site le monument « gothique » que nous pouvons admirer aujourd'hui. Peu de détails, hélas !, sur le sanctuaire primitif : les témoins rapportent que la gifle fut administrée près de la porte, à proximité de la grande porte, là où l'on donne de l'eau bénite...

Dans son acte de récusation du 14 juin 1275, Arnaud Pelegrini mentionne l'église de Saint-Siméon, chapellenie de Gourdon (dont le recteur est Bernard de Golema) et le « castrum » de Gourdon où fut commis le meurtre de Raymond de Lagreza. Nouvelle mention du « castrum » dans la déposition de Pierre Guilhermi, du 2 septembre 1275. Ce même jour, Bernard de Sanh Clar (alias d'Hugon ou de Roffilhac) déclare qu'il reçut la tonsure de feu messire l'évêque de Cahors (Barthélemy de Roux) dans l'église des Frères mineurs (autrement dit des Cordeliers) de Gourdon. Géraud del Bossonet, quant à lui, a été tonsuré et ordonné dans la chapelle de Saint-Siméon, qui est hors les murs, à l'entrée du « castrum » de Gourdon.

Le guet-apens tendu par Ramnulphe de Brolio à Pierre des Claus à la sortie ouest de Salviac peut être reconstitué grâce aux indications données par Géraud Algai et maître Arnaud Franc. L'agression eut lieu sur le grand chemin de Salviac à Gourdon, près de « Font Veirieira » (Font Veyrière) et du carrefour menant au moulin « de la Rauzieira » (La Rauzière), ou, plus exactement, entre la branche du carrefour qui descend vers le moulin de « La Rauzieira » et « Font

Veirieira ». On peut aisément retrouver sur le plan cadastral de Salviac (1937) ces toponymes qui nous viennent du XIIIe siècle et peut-être même de plus loin... (Communication de M. Louis Ducombeau, de Salviac).

11. *Conclusion*

FF9 éclaire d'un jour nouveau le comportement de certains clercs du gourdonnais à la fin du XIIIe siècle. Ils sont fort différents de ceux que nous présente l'imagerie traditionnelle, mais leurs travers mêmes ou leurs excès nous les rendent plus proches, plus « humains » si j'ose dire... Ne portons pas un jugement trop critique sur l'ensemble des clercs de ce temps : un document judiciaire ne s'intéresse en principe qu'aux « mauvais sujets »... D'autre part, la longue vacance du siège épiscopal de Cahors (7 ans) qui a suivi le trépas de Barthélemy de Roux (5 septembre 1273) a dû entraîner un certain relâchement dans la discipline ecclésiastique et faciliter certains débordements...

On peut déplorer, en dépit des 10 mètres de parchemin, les importantes lacunes de cette volumineuse procédure émanant de l'officialité de Cahors : nous ne savons rien de la nature du différend opposant les parties en cause. Les dépositions des témoins favorables à Arnaud de Pélegri n'ont pas été insérées dans le rouleau et la sentence de l'official ne nous a pas été transmise.

En résumé, FF9 est un document authentique, plein de vie, surprenant à bien des égards, et dont les multiples facettes mériteraient une étude plus approfondie.

Max AUSSEL.

LE TESTAMENT D'UNE DAME DE THEMINES (1552)

Ce document se trouve actuellement dans une collection particulière mais il est possible de reconstituer son parcours depuis son départ du « cabinet des papiers » du château de Milhac où il fut répertorié lors de l'inventaire après décès du maréchal de Thémines en 1628 (1). Le testament nous est parvenu sous la forme d'une grosse rédigée par Guillaume Gatinhol, notaire royal de Nozac. Ce parchemin a légèrement souffert : trous aux plis et surtout, disparition de toute trace d'encre sur quelques centimètres carrés nous privant notamment d'une partie de la date : le 23 d'un mois inconnu de l'année 1552. Ce sont là, à vrai dire, des lacunes insignifiantes.

Je me propose d'en donner une analyse qui sera suivie de quelques commentaires.

ANALYSE

C'est à Villeneuve, dans la paroisse de Saint-Cirq-Madelon, que Dame Magdeleine de Roquefeuil, femme de Noble et puissant Louis de Thémines... seigneur de Gourdon, Belfort, Valady et de la baronnie de la Bouriane, dicte son testament au notaire de Nozac.

Malade, elle recommande son âme à Dieu le Père, le Fils et le « benoist Saint Sperit » à la glorieuse Vierge Marie, mère de Jésus-Christ, aux anges et archanges, aux apôtres et autres saints et saintes du Paradis. La testatrice sera revêtue de l'habit de saint François avant d'être ensevelie dans le tombeau des prédécesseurs de son mari en l'église du couvent des Cordeliers de Gourdon. Elle convoque à ses obsèques trois cents prêtres qui diront ce jour-là la messe de l'office des Morts et recevront chacun trois sous tournois en aumône. Dans la même église, une messe haute des Morts avec diacre, sous-diacre et offrande sera chantée chaque jour de la quarantaine pour dix livres tournois. Egalement trois cents prêtres le jour de la quarantaine aux mêmes conditions qu'à la sépulture et en se conformant à l'usage. De plus, cette fois durant l'année suivant le

décès, pareille messe suivie du *Libera me* sur la tombe, sera célébrée chaque jour dans le même couvent auquel la testatrice destine vingt livres. Au bout de l'an, de nouveau trois cents prêtres.

Magdeleine de Roquefeuil lègue ensuite vingt-cinq livres tournois au recteur et aux prêtres de la paroisse de Saint-Cirq-Madelon desservant la chapelle Notre-Dame de Villeneuve pour y dire à perpétuité tous les samedis messe et complies.

Les cordeliers recevront encore quinze sous tournois de pension annuelle et perpétuelle pour une messe haute pareil jour que la sépulture, suivie de l'absoute sur la tombe.

Treize filles pauvres portant un flambeau de cire assisteront à la sépulture, à la quarantaine et au bout de l'an. On donnera à chacune d'elles une robe de drap noir pour « faire le deuil » de la testatrice.

A chacun des trois jours, on chantera encore une messe avec diacre et sous-diacre au moustier de Sainte-Claire de Gourdon, le couvent recevra chaque fois quinze sous en aumône et chacune des religieuses présentes, trois sous.

Ainsi s'achève la rubrique des legs pieux. Ensuite la testatrice légue uniformément la somme de dix sous à chacun de ses neuf enfants, trois fils et six filles : François, seigneur de Loubéjac, Jean, seigneur de Lauzières (2), Maître Pierre, recteur de Payrignac et Saint-Cirq-Madelon, Gabrielle mariée à François de Rouffignac, seigneur de Coussages en Limousin, Magdeleine, femme de Raymond de Pelegry, seigneur de Quissac, Marguerite qui a épousé le seigneur d'Aynac (3), Isabeau et Catherine, religieuses de Nonenque (4), et la petite dernière, Anne, qui n'est pas encore mariée.

L'héritier universel est Louis de Thémines, son mari.

L'énumération des témoins à ce testament n'est pas dépourvue d'intérêt. En premier lieu, trois cordeliers de Gourdon, les frères Pierre Rayt, Jean Séguin, docteur en théologie, et André Mazenc. Ils sont suivis par frère Antoine Metrot, « présenté » en théologie, religieux du couvent des Augustins du Mont-de-Domme, et par frère Géraud Verny, ermite de l'ermitage de Milhac. Viennent ensuite les médecins qui ont soigné la testatrice, Maîtres Antoine Gérard, docteur en médecine de Sarlat, et Clément Thouroulde, docteur en médecine de Gourdon. Enfin, un habitant de Villeneuve, Jean Daulhac.

Réparant un oubli, Magdeleine de Roquefeuil stipule un legs en faveur de chacun des bassins du Purgatoire et de chacun des luminaires Notre-Dame des églises paroissiales de la Bouriane.

COMMENTAIRES

Première impression : un familier du XVe siècle ne se sent aucunement dépaysé à la lecture de ce testament du milieu du siècle suivant alors que les idées de la Réforme se répandent en Quercy. Il retrouve le même rythme, le même échelonnement des messes libératrices. En revanche, les pauvres du Christ sont oubliés : pourtant un hôpital et même une léproserie de Gourdon se maintiennent toujours. A vrai dire, ce qui surprend le plus, c'est le caractère résolument local des legs pieux d'une dame de si haut parage. En effet, l'horizon de la testatrice ne dépasse pas le Gourdonnais, ignorant même les autres seigneuries de son mari sur le Causse, dans le Figeacois, le proche Rouergue et ailleurs. De plus, Magdeleine de Roquefeuil est pleinement devenue une Thémines : nul rappel de son lignage, de ses sanctuaires et de ses tombes.

On peut regrouper les legs pieux en deux ensembles inégaux, l'un concerne Gourdon et c'est le plus important, et l'autre, la proche Bouriane, principale seigneurie des Thémines qui y sont pleinement chez eux contrairement à Gourdon. La ville se réduit d'ailleurs aux couvents des Mineurs et des Minorettes. La volonté de revêtir l'habit de saint François pour une dernière parade révèle au moins une affinité sinon une dépendance spirituelle. Le lieu de la sépulture est naturellement privilégié ; il passe de plus pour une fondation d'un seigneur de Thémines du XIIIe siècle (5). Les religieuses de Sainte-Claire, les pauvrettes, sont moins gâtées. Il en va toujours ainsi. On notera cependant que Magdeleine de Roquefeuil accorde à leur présence aux trois grands jours la même « valeur » qu'à celle des prêtres qui ont l'avantage de célébrer la messe, solidarité féminine qui s'exprime dans les testaments en faveur des moniales et des religieuses. De plus, les Thémines sont quelque peu chez eux dans ce couvent fondé vers 1303 par Faytz de Thémines, veuve de Fortanier de Gourdon (6).

Les dix sous légués aux neuf enfants déjà dotés, apanagés ou non, témoignent du souci de la testatrice de laisser à son mari le soin d'organiser définitivement l'avenir de la génération suivante.

Le testament est dicté à Villeneuve et l'on peut s'étonner de l'emploi aussi tardif de ce toponyme qui évoque la *velanova* mentionnée dans un texte incomplet, en particulier la date fait défaut, mais certainement du XIIIe siècle (7). Il s'agit, en fait de l'actuel village de Milhac. Lors du repeuplement qui suivit la guerre de Cent Ans, Déodat de Thémines ne se réserva dans l'accensement collectif de

1459 que le château, le pech et les bois de Milhac avec quelques autres parcelles et enfin un pigeonnier situé à Villeneuve (8). Il continua à résider dans sa forteresse de Milhac située au sud du ravin de la Relinquière au lieu-dit aujourd'hui « Château-Vieux » (9) (carte au 1/25 000e). Son fils Guillaume édifia à la fin du XVe siècle un grand château au bord de l'abrupt, à l'extrémité sud de Villeneuve. C'est dans ce nouveau château de Milhac, habitable sinon terminé dès 1503 (10), qu'expira Magdeleine de Roquefeuil. Quant à la chapelle de Villeneuve, elle n'était en rien paroissiale bien que les comptes des décimes de 1526 en aient fait une annexe de Saint-Cirq-Madelon.

La surprise majeure de ce testament est certainement la présence d'un ermite au chevet de Magdeleine de Roquefeuil. Le saint homme y est qualifié de frère et d'ermite de l'ermitage de Milhac. De fait, l'Inventaire de la Bouriane dressé après 1684 mentionne sans précision de date l' « hermitage d'Arciman » (11). De plus, un chemin de crête venant de Gourdon par Roquedeval franchissait la Melve près du moulin d'*Arsimon* avant de se diriger vers le Périgord (12). Enfin, le plan cadastral de 1835 et son état des sections mentionnent un terroir de Lhermitage entre le Château Vieux et la Melve servant de limite avec la commune de Payrignac (13).

Les ermites sont pratiquement absents du Quercy à la fin du Moyen Age, les testaments du temps ne font allusion qu'à des ermites d'Auvergne ou du Rouergue, aussi valait-il la peine de s'arrêter quelques instants à un ermitage occupé bien antérieurement à la Réforme catholique qui connut un regain de l'érémitisme. On ignore, bien sûr, le statut de l'ermitage de Milhac. Serait-ce une fondation châtelaine ? Ce qui m'y fait penser, c'est la rencontre dans l'Inventaire après décès du Maréchal de Thémines dressé en 1628, non certes parmi les livres de chevet dans la chambre du maréchal ni même dans le cabinet de la galerie, mais dans un coffre relégué au galetas, de quelques livres dont l'un a pour titre « Hermiante ou les deux ermites contraires » (14).

Autant que les actes analogues du Moyen Age, les testaments du XVIe siècle mériteraient d'être répertoriés et exploités, tant pour saisir les continuités que les ruptures et, en outre, les contrastes entre ceux qui émanaient de catholiques et de protestants lorsque le calvinisme fut implanté en Quercy.

Jean LARTIGAUT.

NOTES

1. A.D. Lot. J. 23. Les archives de Milhac conservaient les pactes de mariage de Louis de Thémines et de Magdeleine de Roquefeuil en date du 1er février 1515 (n. st.) (fol. 192).

2. Le second fils avait été apanagé avec les biens de la souche Lauzières au diocèse de Lodève. Il avait épousé Anne de Puymisson (contrat de mariage du 16 décembre 1544, *Ibid.* fol. 183). Sa sœur Gabrielle avait convolé en 1540 (*Ibid*, fol. 192).

3. Galiot de Turenne d'après une analyse du testament de son beau-père Louis de Thémines (G. Lacoste, *Hist. du Quercy*, t. IV, 1886, p. 116).

4. Monastère de cisterciennes (commune de Marnhagues-Latour, Aveyron) au sud-est de Saint-Affrique.

5. E. Albe, *Les Institutions religieuses de Gourdon*, Gourdon 1926, p. 91 (d'après L. Wadding, t. IV, p. 384).

6. G. Lacoste, *Op. cit.*, t. II, 1884, p. 333.

7. A.C. Gourdon, EE 21 (reliure du registre). Il s'agit d'un parchemin incomplet, partie du testament de B. del Clop, habitant de *Velanova* « près de Milhac », qui ordonne sa sépulture au cimetière de l'église Saint-Cirq *de Mendala*, prescrit une charité en faveur des pauvres de son village et possède quelques biens à Gourdon et au Mont-de-Domme.

8. *Inventaire de la Bouriane* (collection particulière), p. 21.

9. Dans l'inventaire de 1628, l'une des métairies de Milhac est dite « del Castel viel » (J. 23, fol. 252).

10. J. Lartigaut, L'image du baron au début du XVIe siècle. Caumont contre Thémines, *Annales du Midi*, t. 94, 1982, p. 151-171, en particulier p. 167-168. La chapelle du nouveau château est déjà construite (p. 152).

11. *Inventaire de la Bouriane*, feuillet précédant la foliotation.

12. Lot, 3 E 1084, fol. 51 (en 1478).

13. Section B, feuillet 2, parcelles nos 459 à 515.

14. Lot, J 23, fol. 123. Le titre exact de ce livre recouvert de parchemin est *Herminante ou les deux hermites contraires, le reclus et l'instable. Histoires admirables par M. l'Evesque de Belley*. Une première édition de cet ouvrage de J.-P. Camus a été imprimée à Lyon en 1623 selon P. Sage, Ermites d'autrefois. La vie érémitique au début du XVIIe siècle d'après quelques romans du temps, *Bulletin des facultés catholiques de Lyon*, juillet-décembre 1950, 72e année, nouvelle série no 39, p. 35, n. 3. Je remercie notre confrère l'abbé J. Rocacher, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, qui m'a fait parvenir ce texte introuvable à Cahors.

LE CHATEAU DE MILHAC

EXTRAITS DU LIVRE DE RAISON DE MAITRE JEAN AYROLES, NOTAIRE A SAINT-CHIGNES DANS LA RÉGION D'AYNAC, AU 17e SIECLE

Jean Ayroles, fils lui-même de notaire, est né vers 1624. A l'âge de 14 ans, c'est-à-dire vers 1638, il ouvre un cahier dans lequel il note quelques notions de mathématiques. Pour l'exercice d'écriture il choisit de pérenniser un petit recueil de farces dans les années 1638-1640. Assagi, marié vers 1650 avec Antoinette de Turenne dont le père Flottard de Turenne possédait le château d'Aynac, il a, heureusement pour nous, conservé ses notes de jeunesse qui jettent une lumière amusante sur les préoccupations des jeunes à cette époque dans la campagne quercynoise. En voici le texte établi par M. Tibor Pataki, aux Archives du Lot (la numérotation qui ne figure pas dans l'original a été rajoutée pour faciliter les renvois au texte ; la ponctuation et l'accentuation sont, comme il est courant à cette époque, à peu près inexistantes) (*).

⁂

« *1) Pour faire qua table celuy que vous voudrez ne puisse avaler le mourceau quil vous plaira.*

Faut prendre d'une herbe appellée aaron (1) *laquelle est du tout semblable à loignion et croist aux lieux aquatiques. Laquelle vous donnerez a manger en salade, on en verra l'effet, et quand on voudra quil avale le mourceau luy faut donner un peu de vinaigre.*

2) Pour faire que toutes les fammes qui seront en un festin ne pourront tenir leur veccie et pisseront dessus elles.

Faut prendre un peu de sel armoniac (2) *et en mettre dans leur vin lors vous aures le plaisir.*

(*) A.D. Lot. Fol. 30, r° 38 v° Archives particulières.

3) Pour faire monter un œuf au bout d'une picque sans toucher.

Faut prendre un œuf et le troüer aux deux bouts et lenplir de rozée (3) *du moy de may et le mettre contre la pique et vous le verres monter.*

4) Pour faire une chandelle quand elle sera allumée tous ceux quy seron dedans la chambre sembleront fantosme.

Faut prendre de la cire neufve et la mettre neuf jours dans du fumier pourry et au bout de neuf jours la tirer avec les vers qui seront a la cire et la fondre et faire chandelle, puis la lumière et verrez le jeu.

5) Pour faire que toutes les puces d'une maison seront mestre sur les jambes de celuy que bon vous semblera.

Faut avoir du lait dasnesse et le mettre sur le soulier de celuy que lon voudra attrapper, on verra toutes les pulces sur cettuy la.

6) Pour faire que une chambrière ou autre ne cessera de peter tout un jour.

Faut avoir des œufs de fourmier (4) *et en mettre dans le potage ou bien dedans leur vin et on verra leffect.*

7) Pour prendre toutes sortes de poisson avec la main dans la reviere ou estang.

Faut prendre un ou deux bers ardens (vers luisants) et les mettre dedans une fiole de verre, la bien boucher de cire et se mettre au lieu ou sont les poissons, et la fiole sur leau, vous verres tout les poissons venir aupres la fiole, puis vous le pourrez prendre a vostre aise.

8) Pour empescher quelcun de dormir.

Ayez alun de pleume (5), *lequel reduit en poudre, vous mettres dans le lit de qui bon vous semblera, vous verrez que toute la nuict il ne fera que se gratter.*

9) Pour faire tomber le poil à lhure (l'heure) mesme.

Faut prendre trois blancs deufs et la grosseur dun euf de chaux-vive et une dragine dorpimen (6) *avec un demy septier de lessive, et mesler le tout ensemble et en frotter le lieu ou est le poil, vous le verrez tomber a lhure mesme.*

10) Pour faire tourner un euf a lantour des doigts.

Prenez un euf auquel vous feres deux petits trous et le videres le souffle, puis apres mettes un poil de cheval qui prène lun et lautre troü et demeure sy large que lon y puisse mettre le doigt et vous le ferez tourner a lantour des doigts.

11) Pour faire courrir trois euf par une maison sens que personne y touche.

Faut vuider les eufs par un trou et y metre dedans un petit grillot (grillon), puis le boucher subtilemen avec cire blanche, les mettant à terre, en leur mestant une chandelle Ils feront courir les euf par la maison.

12) Pour empèscher les mamelles des fammes de croistre.

Faut prendre le suc de cigüe meslée ave du camphre et de lencens blanc Incorporé avec du nombril de Venus (7) *et du fort vinaigre et mettent seur les mamelles il les empescheron de croistre.*

13) Pour empescher une femme davoir le ventre vide après quelle aura eu des enfants.

Faut prendre corne de cerf brustée, piere adiante, sel armoniac, mirthe et encens mastic (8), *autant dun que dautre. Reduisez le tout en poudre, lincorporer avec du miel et en frotter le ventre, vous verres leffect.*

14) Pour jetter du feu par la bouche.

Prenes du linge et y mettez le feu, puis après lenvelopper dans des estoupes et feignant manger desdictes estoupes vous le mettres dans vostre bouche et en soufflant vous jetteres du feu.

15) Pour faire courir une bague sur une table.

Faictes faire une bague dargent ou autre métail, laquelle soit creusé dans la concabité, de laquelle vous mettres de largent vif (mercure) et le posant sur une table vous verres le jeu.

16) Pour noircir le poil.

Prendre escumes dargent, terre siennoise, alun liquide, autant de lung que de lautre. Incorporer le tout ensemble et en oignes les cheveux après les avoir faict seicher, puis couvres toute la teste de belles Galen (9).

17) Pour rendre le poil blond.

Prendre fiente dhirondelle, racines daulnes, semence de refort (10) *flurs de souffre, tant dun que dautre. Incorpores le tout ensemble avec esgales parties de fiel de beuf, et en frotter le poil après lavoir bien lavé de lessive de serment et lavoir bien faict seicher.*

18) Pour tuer cent oyseaux dun coup darquebuze.

Faut au lieu de dragés charger larquebuse dargent vif pour dun coup darquebuze tuer et plumer un oyseau. Faut charger larquebuze de limaille de fer.

19) Pour faire mourir les taupes dun jardin.

Faut prendre du champre (chanvre) et le planter la pointe en bas et la racine en haut.

20) Pour faire que les mouches nentrent en une maison.

Faut oindre les murailles duile de laurier (11).

21) Pour faire que un Corbeau peint samblera chanter.

Faictes peindre un Corbeau sur une feuille de papier, pouis vous ferez un trou dans la muralie, auquel vous metres une grenouille, puis vous colleres le Corbeau peint sur ledict trou et luy montrant une chandelle allumée, la grenouille chante, et semblera que ce soit le Corbeau qui chante.

22) Pour faire de lancre à escrire.

Faut prendre une once de galle et une once de Vitriol Romain (12) *et pulveriser le tout bien subtilement et la mestre dans verre deau et le laisseres un jour et unc berres (verrez) quil deviendra noir comme de lancre, et tant plus demeurera et meilleure sera.*

23) Pour escrire sur le fer toutes sortes de lestres.

Prenez de la terre grasse et mettre la sur le fer et puis escrivez sur la terre et faictes en sorte que les lettres touchent au fer et y mettez de leau-fort et le laisseres 24 hures, et vous troubers les laittres bien faictes.

24) Pour faire pierre pour oster toutes sortes de taches.

Prenez servon (savon) fin et le gratter subtilement et mètre alun bruslé, cendre de vigne, tartre de vin, lherbe appellée Saponaria, fiel de beuf et le tout ensemble faire pierre de tache.

25) Pour frezer le poil.

Prenes telle quantitez quil vous plaira de Cornes de bélier, haches les fort menues et les broyez avec de lhuille, puis en frottes les cheveux.

26) Pour faire que la chair cuitte semblera estre toute crue comme venant de la boucherie.

Faictes cuire la chair et après quelle sera cuitte et que laures tirée du pot prenes de la poudre de brasil (13) *et la mettes par dessus.*

27) Pour faire sortir tous les poix d'un pot lors quilz cuiront.

Il faut alors quil (bouilleront) (14) *prendre argent vif et le mettre dedans. Incontinent ilz sortiront.*

28) Pour faire gratter.

Prenez alun de plume en poudre et mettez le dans le dos ou dans le lict de ceux que voudriez faire grater.

29) Pour faire que la chair quy sortira du pot semblera estre pleine de vers.

Faut prendre des Chanterelles de mendore (15) *et les coupper par petits morceaux et les mettre sur la chair et semblera quelle soict pleine de vers.*

30) Pour cognoistre sy une fille est pucelle.

Faut prendre de la fueille de pavot blanc et le mettre sous la cotte de celle que voudrez voir sy elle est pucelle. Elle pissera a lhure mesme ; sy elle ne lest point cela ne la fera point pisser.

31) Pour desroulier toutes sortes darmes.

Prenez du machefer et de la brique en poudre et en frotter la rouilluure avec de lhuile dolive et un baston de bois blanc.

32) Pour faire poudre blanche quy noircit en la trempant avec daux

Faut prendre du Vitriol Romain et moitié noix de Galles et un peu Seruces (16) *le tout broyé et ensemble.*

33) Pour faire poudre pour rendre leau en couleur de vin.

Prenes du brésil en poudre, une onnce, et la 4 partie de cendre gravelle (17) *et la mesler ensemble et en mettre une pettite pincée dedans un verre deau, vous le verres tout rouge et quand vous le voudres faire devenir blanc y mettre un peu de vinaigre dans un autre verre, et verser eau rouge dedans, vous la verres blanche.*

34) Pour faire un réveille-matin.

Faictes faire une boitte de fer blanc de la grandedeur (sic) dune petite lanterne sourde quelle souderes par le dessous puis audessus y ferez souder un morceau de fer blanc pour abacher une clochette et faire troüber ladicte boitte un peu au dessus de la clochette. Vous prendres un gros fil darcher quil soit fait comme une broche et attacherez une corde en dedans et mettres au bout de la dicte corde un pieu de plon, ferez faire de mesche, lequel essayerez quil sen pourra brusler en une heure et attacherez ladicte mesche à la broche à dehors un filet quy soit souffre, à icelle fin de faire jouer la cloche Comme etant ladicte boite attachée contre la muraille assez haut, puis verres leffect (18).

35) Pour faire dormir une personne quatorze heures sans pouvoir se réveiller. Prenez gaisse (19) *de chat que lui oindres les temples (tempes). Vous verres que subitement il sendormira.*

36) Pour faire que un chapon semblera rosty et le voulant couper senfuyra.

Prenez un chapon et le plumez tout vif, puis prenez deau de vie et la lui faictes avaler. In contint (incontinent) il sendormira de sorte quil semblera estre mort, après prenes un pain, grattez du graissant ledict capon, vous jetterez le pain dessus, et lors que le voudres couper le dict chapon senfuira.

37) Pour faire sortit le bouillon hors du pot.

Prenez une noisette que percerrez d'un costé tant subtilement que pourrez puis osterez tout ce quy sera dedans, estant osté vous remplirez la noisette dargent vif et la boucheres fort avec de la cire, laquelle noisette jetteres dedans le pot et le bouillon, lequel sortira hors de vostre pot.

38) Pour faire paroistre que une chambre semble estre pleine deau.

Prenes graisse danguille avec un peu de vernet (20) *et la mettrez dans votre croiseau (creuset) ou y aura une mesche de coton, y mettent le feu vous verrez leffect.*

39) Pour faire que une carte que aurez donnée quel qu'un le trouve diverse.

Faut prendre un poinct du neuf de piques et le couperez bien subtilement avec la pointe dun ganif (canif), puis prendrez las de carreau et poserez ce poinct de piques dessus ledict as de carreau avec un peu de suif de chandelle, et montrerez a un de la compagnie que sest las de piques et le mettent sur la table se trouvera las de carreau et pour bien... faire le jeu il faut que las de piques este mettre sur quelquun de la compagnie quy ne sen prenne garde, et direz, allez trouver un tel il a sur lui.

40) Pour scavoir quelle carte sera celle là que limaginera quelquun de la compagnie.

Prenez vos cartes et les eslargissez devant tous et verrez laquelle sera la plus découverte, et voyant les yeux de celui quy jouera avec toy tu scauras laquelle est celle quil sest imaginée, et avec cela la mettres audessous des autres et ainsi devinerez.

41) Pour faire que un fournier ne puisse mettre sa paste dans le four.

Prenes graisse de poisson appellée Treme (21) *que ferrez bouillir avec le génitoire dun renard jusque a ce quil soit du tout espoies et puis oindrez la manche de la pasle.*

42) Pour faire venir les chats en dancant là où voulez.

Vous ferez un bouton descarlate (22), *mouilleres dhuille de Valerine et la mettrez au lieu ou vous voudres que les chats viennent, et vous verres venir toutz les chats de la rue en dancant, chose de grand plaisir.*

43) Pour faire cheminer des escrevices par dessus une table.

Prenes des escrevices lesquelle vous mettres dans un pot et les a rouseres (arroserez) de sel armoniac, et les battres fort ensemble, ils viendront rouges comme sy elles estoient cuittes et chemineront.

44) Pour faire que on pourra mettre la main a lespée en disant trois paroles.

Prenes son espée et la mettre en terre et dires la premiere parolle au compagnon, prenes lespée, la seconde parolle mettes la main au bout de lespée, et la tierce parolle dictes mettre la main a lespée.

45) Pour faire que un asne ne se pourra arrester en aucun lieu et ne feront que crier et vesser (verser).

Prenes un peu dalun de plume que luy mettres dessous la cüe et vous verres leffect.

FIN ».

***

Il n'a pas été possible de retrouver la source à laquelle ont été empruntées ces recettes, ce qui aurait permis de savoir s'il y avait eu un recopiage intégral, ce que peut suggérer le mot FIN écrit par deux fois à la dernière page, en gros caractères, comme un soupir de soulagement.

On peut penser à un de ces almanachs courants au XVIIe siècle, mais souvent de médiocre qualité comme édition, et dont beaucoup sont perdus. A titre d'exemple on sait qu'un auteur à succès comme Rabelais en a publié au moins dix ; or on possède celui de 1544 retrouvé en 1944 ! des fragments de ceux de 1533, 1535, 1541 ; pour les autres on n'en connaît que la mention.

On peut aussi penser que Jean Ayroles a pris comme modèle un Livre de Raison plus ancien. Cela expliquerait certaines incohérences du texte, des déformation de mots pourtant usuels (vernet pour verdet), le V parfois remplacé par un B. De même on ne trouve pas de suites significatives qui suggèreraient un original donné pour une série de recettes. On trouve seulement des groupes de deux recettes complémentaires : 39-40 cartes, 12-13 traitements après un accouchement, 16-17 teinture des cheveux. Si 19-20 puis 22-23-24 sont des

recettes ménagères, 21 n'a rien à voir avec. S'il y a plus de suite dans les farces c'est qu'elles représentent presque les 2/3 du texte.

S'il n'a pas été possible d'établir avec certitude les sources de ce texte, pas plus que le plan suivi, par contre le choix de recettes peut suggérer quelques remarques sur les préoccupations de ce futur notaire.

Ce ne sont pas, en premier lieu, celles d'un noble de l'époque. Il n'y a qu'un « tour » de chasse (18) absolument irréalisable, deux tours de cartes assez confus (39-40) et un d'escrime (44) qui se borne à un jeu sur les mots. Rien sur les chevaux et les chiens. On est très loin de ce qui intéresse la jeunesse dorée telle que la décrit Rabelais dans les derniers chapitres du Gargantua.

Les quelques recettes ménagères sont tout à fait classiques, qu'il s'agisse de faire de l'encre (22), de graver à l'eau forte (23), de détacher (24) ou de dérouiller du métal (31), certaines ont été pratiquées jusqu'au XXe siècle. Une seule paraît surprenante (19) faire périr les taupes par « overdose de cannabis » si on peut dire. Même Rabelais qui consacre 15 pages du Tiers Livre à l'éloge et aux usages du chanvre (p. 499-514 Pléiade) ne dit rien de cette façon de se débarrasser de « ce petit quadrupède qui semble devoir être placé au nombre de ces êtres malfaisants mis sur terre pour exercer la patience des hommes » (Valmont Bomare - Dictionnaire raisonné et universel d'Histoire Naturelle).

On pourrait joindre à ce qui précède deux recettes de pommades contre les séquelles d'un accouchement. Elles sont assez inattendues dans le carnet d'un jeune étudiant en droit ; les produits utilisés peuvent être relativement efficaces.

Moins inattendues par contre sont les recettes pour fabriquer un épilatoire (9), teindre en noir les cheveux blanchis (16) ou obtenir le blond vénitien si prisé alors (17), friser le poil (des moustaches ?) (25). On sait par la satire II de Mathurin Rénier, entre autres exemples, l'importance attachée par les élégants d'alors à ces détails là :

Vers 9 :

Un jeune frisé, relevé de moustache

Vers 40 sq :

Mais amy, laissons le discourir,
Dire cent et cent fois « Il en faudrait mourir ! »
Sa barbe pinçoter, cageoller la science,
Relever ses cheveux,...

Dans les trois premières l'usage de produits chimiques plutôt agressifs conduit à se poser la question : ceux qui ont vécu au siècle de la crasse que fut, dans son ensemble, le XVIIe siècle n'avaient-ils pas une peau et des cheveux plus résistants ?

L'essentiel du recueil, on l'a vu, est composé de farces et de tours de société. Trois farces visent les femmes en particulier. On peut dire que c'est peu pour une époque où la poésie courtoise puis la préciosité n'ont été que les paravents d'un « machisme » très gaulois. Je n'ai pu trouver d'auteur du XVIIe siècle qui prête à la feuille de pavot blanc des vertus divinatoires (30). De même il paraît difficile qu'une personne puisse absorber du sel d'ammoniaque sans s'en rendre compte à cause du goût que prendrait le vin (2). Par contre le fait qu'il y ait un proverbe concernant l'effet des œufs de fourmi (6) laisse penser que la farce pouvait être courante.

Parmi les tours de société ou les farces, six se font à l'occasion des repas. Cela correspond à l'importance qu'avaient au XVIIe siècle ces moments de convivialité qui permettaient d'étonner son public ou plutôt ici de lui couper l'appétit. Mais les recettes données témoignent aussi de la mentalité de cette époque. Plumer un chapon vivant (36), faire rougir avec des sels d'ammoniaque (si cela s'avère exact ?) des écrevisses vivantes aussi (43) est pure cruauté. Le XVIIe siècle est cruel sans complexes aussi bien avec les hommes qu'avec les animaux et la sagesse des Essais de Montaigne n'a guère eu d'effets sur lui. D'ailleurs ce carnet est presque contemporain des réflexions d'un Descartes sur l'animal-machine, réflexions d'autant moins comprises que Descartes est un philosophe que les Français citent et revendiquent bien plus qu'ils ne le lisent. Ne soyons pas trop sévères car il y aurait beaucoup à dire aussi sur la cruauté de notre époque !

Ce désir d'amuser, d'étonner le spectateur est aussi ce qui domine dans les autres tours et farces même si certains paraissent peu réalisables : par exemple faire monter un œuf rempli de rosée de mai (3). Il y a là quelque survivance de sorcellerie. On trouve trace aussi dans ce carnet de la fascination qu'exerce alors le mercure. Il a hypnotisé les alchimistes, même au XVIIIe siècle Buffon ne peut parler de lui comme d'un autre métal dans la longue préface qu'il consacre à cette « eau des métaux » (Dictionnaire d'Histoire Naturelle). Par deux fois (27-37) Jean Ayroles recopie des recettes basées sans doute sur la température élevée d'ébulition (356, 9°) de ce métal, il lui prête des vertus magiques comme de plumer cent oiseaux (18). Et, s'il semble ignorer que le mercure aura vite rongé le chaton de bague qu'il va déséquilibrer, le tour est ici fort curieusement l'anticipation d'une fraude bien connue des milieux de la pétanque : fausser

le tir de l'adversaire en lui faisant utiliser à son insu une boule truquée dont le centre a été lesté avec du mercure.

Seuls quatre autres tours seraient plus méchants : attirer des puces sur une personne (5), mais au XVIIe siècle on les considérait presque comme des animaux de compagnie, empêcher quelqu'un de dormir (8 - 28) et faire s'emballer un âne jusqu'à ce que la charrette se renverse (45), le dernier et le plus dangereux.

Dès qu'on évoque des farces du XVIe ou XVIIe le qualificatif qui vient aussitôt à l'esprit est « rabelaisiennes ». En fait le terme ne convient pas ici. Si l'on examine les cinq romans de Rabelais dans lesquels il développe complaisamment les « exploits » de Panurge on ne peut trouver que deux traits communs.

Les puces d'abord ; mais Panurge ne se contente pas de les attirer : « Il les empruntoit des guenaulx de Sainct Innocent et les gettoit, avecques belles petites cannes (roseaux creux) ou plumes dont on escrit, (sur) les colletz des plus sucrées damoiselles. » (Pantagruel, ch XVI, p. 239 Pléiade).

L'alun enfin comme poil à gratter, mais l'esprit est différent : « Il (le) gettoit dedans le doz des femmes qu'il voyoit les plus acrestées (fières) et les faisoit despouiller devant tout le monde... et il (leur) mettoit sa cape sur le doz comme homme courtoys et gracieux » (cf. supra). Bref, notre Panurge attente à la pudeur de ses victimes pour jouer ensuite le galant !

Surtout ce que Rabelais appelle les « mœurs » de Panurge consiste à voler, même dans les troncs d'églises, à attaquer les sergents, le guet, et les maîtres es arts de l'Université, sans respect de l'autorité royale ou religieuse; il prend plaisir à tacher ou déchirer les beaux vêtements des bourgeois. Il est « malfaisant, pipeur, beuveur, bateur de pavés, ribleur (chapardeur) s'il en estoit à Paris ; au demourant, le meilleur fils du monde » (Pantagruel, ch. XVI). Il y a un abîme entre lui et un futur notaire provincial qui respecte l'autorité établie et les biens. Même si, encore étudiant, il a envie de s'amuser, c'est un garçon honnête qui deviendra, dans le milieu cultivé des Turenne d'Aynac, un honnête homme, au sens du XVIIe siècle.

Paulette AUPOIX.

NOTES

1. Aaron : arum. « Sa racine mise un seul instant en contact avec la bouche laisse longtemps sur cet organe une impression vive et brûlante... peut aller jusqu'à une violente inflammation ». (J.-L. A. LOISELEUR DESLONGCHAMPS - Manuel des plantes médicales indigènes). L'antidote indiqué par cet auteur est l'oseille mais l'acide acétique du vinaigre peut produire le même effet.

2. Sel armoniac : orthographe courante alors pour ammoniaque « sel artificiel et volatile fait avec de la suie de cheminée, du sel commun, de l'urine d'homme » (Dictionnaire de Furetière). Les plus utilisés sont alors ceux de Venise et d'Amsterdam (1 part de suie, 2 de sel, 10 d'urine). C'est notre chlorure d'ammonium N H4 Cl. En fait ce produit toxique entraînerait des diarrhées et des vomissements.

3. « Les superstitieux font grand cas de la rosée de mai » (Furetière).

4. « On dit en proverbe qu'une personne a mangé des œufs de fourmi quand elle lâche beaucoup de vents » (Furetière).

5. Alun de plume : Il s'agit d'un sulfate d'alumine naturel très prisé autrefois. Pline l'Ancien en parle et lui donne le qualificatif grec de chevelu. Buffon, dans son Histoire Naturelle explique qu' « on a donné à cet alun le nom d'Alun de Plume parce qu'il est cristallisé en filets qui sont arrangés comme les barbes d'une plume. » Il servait à faire des mèches de lampe, à fixer les couleurs, et, éventuellement, de poil à gratter !

6. Orpimen As 2 S 3. Ce sulfure naturel d'arsenic qui se trouve dans les terrains volcaniques, déjà connu d'Aristote est appelé par Pline l'Ancien *auri pigmentum* à cause de sa belle couleur jaune d'or. On se servait d'orpiment mêlé à du poivre pour chasser poux et vermine (Rabelais Tiers Livre ch. XXV, p. 418, Pleiade). Même si l'orpiment est moins toxique que l'arsenic pur — isolé peut-être au XIIIe siècle mais cela reste incertain jusqu'au XVIIIe siècle — ce dépilatoire n'était pas sans dangers.

7. Nombril de Vénus : ou cotylet. Cette plante citée par Rabelais (Tiers Livre ch. L p. 504, Pléiade) est rafraîchissante et résolutive comme d'ailleurs les autres ingrédients de cette recette.

8. Selon FURETIÈRE la raclure de corne de cerf et le myrte ont des vertus astringentes, l'encens mastic c'est-à-dire la gomme résine de lentisque arrête les pertes de sang. De plus selon J.-L. A. LOISELEUR-DESLONGCHAMPS (opus cité supra) « l'huile de baies de myrte aurait été autrefois comme un précieux moyen de rendre la virginité physique ».

9. Ecume d'argent : joli nom donné à la litharge (pierre d'argent) oxyde de plomb qui formait une écume orange vif à la surface du plomb argentifère en fusion dans les coupelles où on le traitait. Elle servait en particulier à vernir en brun les poteries : L'alun liquide était utilisé comme lien entre l'étoffe et les couleurs par les teinturiers.

10. Refort : raifort, peut-être ici le raifort aquatique qui teinte en jaune.
    Le fiel de bœuf comme l'alun servait à fixer les couleurs.

11. Huile de Laurier : faite avec les baies des lauriers sauce « Elle était employée autrefois pour détruire les vermines de la tête » (J.-L. A. LOISELEUR DES LONGCHAMPS, opus cité supra).

12. Recette classique alors pour faire de l'encre, déjà connue de Pline l'Ancien. « Le vitriol entre dans la composition de l'encre avec la noix de galle » FURETIÈRE. Le vitriol romain est alors le plus prisé ; d'après Buffon il se forme sur les solfatares des environs de Rome, sur des penchants de montagnes où se trouvent des mines de fer.

13. Poudre de Brasil : brésil « sorte de bois rouge qui est propre à la teinture et qui paraît avoir donné son nom au pays du Brésil où on en trouve beaucoup » (Dictionnaire de l'Académie).

14. L'angle de la feuille est ici détruit, on devine quelques framents de lettres.

15. Chanterelle : « la corde la plus déliée d'un luth, d'un théorbe, d'un iolon » (FONTENELLE).

    Mendore : mandore, petit luth à 4, 6 ou plus cordes.

16. Seruces : sans doute la céruse, carbonate de plomb blanc mais insoluble dans l'eau. Cependant le dictionnaire du Français du XIIe-XVe siècle de Fr. Godefroy signale un mot rare : séruche = pelure de noix.

17. Cendre gravelle : « Cendre qui se fait de la lie du vin séchée et bruslée au four de réverbère (four clos). Corrosive. (FURETIÈRE).

18. Fil d'archal « menu fil de fer ou de laiton passé par la filière ; servait pour les cordes de clavecin ou de psalterion » (FURETIÈRE). Je laisse aux bricoleurs le soin de comprendre ce montage.

19. Ambroise Paré prétend que le chat est un animal venimeux qui infecte par son poil, par son haleine, par sa cervelle, mais ne parle pas, à ma connaissance, de sa graisse.

20. Vernet : déformation de verdet = vert de gris. Très utilisé alors il se fabriquait surtout du côté de Montpellier en faisant macérer du cuivre avec l'acide du marc de raisin. Rabelais termine la liste imaginaire des métiers exercés aux Champs-Elysées par les héros et personnages de l'antiquité par : « Livie, racleresse de verdet » (Pantagruel, ch. XXX, p. 300, Pléiade).

21. Treme : déformation de brême, poisson d'eau douce ressemblant à la carpe et dont la chair est, selon FURETIÈRE, molle, grasse, excrémenteuse (peu nutritive).

22. Escarlate : Fr. Godefroi, opus cité supra. « Escarlate désigne un drap de qualité supérieure dont la couleur pouvait varier ».

    — Vestu ot une cote blanche

    D'escarlate riche et belle (G. MACHAUD, Poésies).

    Quant à la valériane officinale, vulgairement sauvage ou des bois, elle est souvent appelée « herbe aux chats » en lieu et place de la *népéta cataria.*

⁂

Bien que j'aie fait appel en chimie aux connaissances de mon époux, j'ai le plus possible emprunté les explications à des auteurs plus proches dans le temps de ce texte.

UNE QUERELLE DE CHANOINES A MONTPEZAT DE QUERCY SUR LA FAÇON DE CONJURER LA GRÊLE (1768)

On trouve aux Archives du Lot quelques feuillets se rapportant à une singulière affaire ayant eu pour cadre, en 1768, la paroisse de Montpezat de Quercy et dans laquelle est impliqué Me Faury, prêtre et maître de musique du Chapitre (1). Qu'est-il reproché à ce dernier ? Tout simplement d'avoir voulu, lors d'une procession destinée à conjurer un orage, réciter une oraison spéciale à laquelle « *le peuple superstitieux attribuait le privilège de faire tomber des nues les usuriers et les magiciens* ».

Curieuse procédure, ecclésiastique il est vrai, qui mérite d'être examinée pour les lumières qu'elle apporte sur certains comportements populaires en cette fin de l'Ancien Régime. Grâce aux déclarations recueillies au cours de l'enquête, on peut reconstituer les événements et évoquer les divers protagonistes.

⁂

Un jour donc de la fin juin 1768, l'orage menace sur Montpezat. On sonne les cloches de la collégiale et les villageois se rassemblent pour la procession habituelle destinée à conjurer la grêle. Me du Terme, vicaire-régent de la paroisse, se dispose à prendre la tête du cortège lorsqu'arrive un de ses confrères du Chapitre, Me Etienne Faury, le maître de musique, qui affirme connaître une oraison « *à laquelle aucun orage ne pouvait résister* ». Me du Terme fait la sourde oreille et continue la procession. L'affaire en reste là.

Quelques jours plus tard, nouvel orage en vue, plus menaçant peut-être que le précédent. Sonnerie des cloches, rassemblement du peuple, départ de la procession... Arrive Me Faury qui interpelle l'officiant, lui propose à nouveau son oraison spéciale et lui réclame son étole. L'autre refuse et le cortège poursuit sa route jusqu'à l'en-

1. Cote G 16. Montpezat est aujourd'hui dans le diocèse de Montauban.

droit prévu pour la récitation des prières prescrites par le rituel diocésain. Persévérant, Me Faury revient à la charge. Les villageois, soucieux avant tout d'efficacité, prennent ouvertement parti pour lui. Me du Terme, craignant une « émeute » et un « scandale », lui cède son étole. Etienne Depeyre, docteur en médecine, présent sur les lieux, intervient et reproche à Faury de favoriser les superstitions du peuple. A quoi l'autre répond qu'aucun orage ne résistait à l'oraison de saint Léon.

La cérémonie terminée, plusieurs participants affirment à Me du Terme qu'il avait agi sagement en donnant son étole à Faury et que, dans le cas contraire, « *il aurait beaucoup risqué de la part du peuple, tout comme Depeyre, si la grêle était tombée* ». Car, disent ces braves gens, « *le peuple s'attendait à voir tomber des nues les usuriers et les magiciens ainsi que Faury avait promis de le faire par la vertu de son oraison* ».

Le soir même de cette mémorable procession, un autre orage s'annonce. Mais cette fois la population se rend directement à la porte de Faury pour solliciter ses bons offices. De mauvaise humeur (s'était-il fait sermonner entre-temps ?) celui-ci les éconduit en leur conseillant de s'adresser au docteur Depeyre.

L'incident arrive aux oreilles de l'évêque de Cahors qui charge Me Jean Marcellin Batut, gradué et chanoine du Chapitre, d'ouvrir une enquête.

Le 26 août, Me Batut entend divers témoins. Guillaume Gisbert, prébendé du Chapitre, raconte que Faury avait voulu imposer le « symbole de saint Athanase » (il ne s'agit plus de saint Léon) et que le peuple avait manifesté bruyamment en sa faveur. Il déclare que les gens avaient critiqué l'intervention du docteur Depeyre contre Faury, disant que le médecin « *était riche, qu'il avait les greniers pleins de blé et qu'il le vendrait mieux* » si les récoltes étaient détruites. Par contre certains habitants se seraient dits scandalisés par la conduite de Faury qui aurait pu provoquer « *une émeute capable de faire lapider du Terme et Depeyre surtout s'il avait grêlé* ».

Nicolas Costes, « employé pour le recouvrement des impôts du Roi » rapporte que « *le peuple criait si fort contre Depeyre qu'il disait que si l'on venait à grêler une seconde fois on le trouverait estropié ou mort quelque part pour s'être opposé au dit Faury* ».

Henri Laplagne, garçon cordonnier, a entendu Faury dire au peuple « *que s'il y avait quelque chose de mauvais dans la nue, il le ferait tomber à ses pieds* ».

Guillaume Durand, cordonnier, a pour sa part entendu Faury déclarer que « *Depeyre avait des parents dans les nues* » et

Philippe Delpech, le tisserand, lui criait « *faites-les descendre, faites-les descendre !* ».

Jean Albrespy, tailleur d'habits, se rappelle que le peuple disait que « *Faury aurait fait descendre des magiciens* » grâce à l'oraison de saint Léon.

Selon Baptiste Barthe, tisserand, les gens clamaient « *qu'il y avait dans les nues des parents dudit Depeyre et que s'ils tombaient cela lui aurait fait déshonneur* ».

Si l'on en croit Auguste Bassoul, cordonnier, le monde criait que « *si par malheur on venait à être grêlé, il fallait tuer Depeyre* ».

D'après un autre témoin, « *on murmurait beaucoup contre Depeyre, on disait qu'il aurait du laisser faire Faury et qu'on aurait vu ce qui était dans les nues, et infailliblement il y avait des sorciers* ».

Sur dix-huit déposants on note trois prêtres de la collégiale, le médecin, un « fonctionnaire », un marchand, huit artisans, un apprenti, trois journaliers. Pas de laboureurs. Ces derniers, dispersés sur leurs terres, n'avaient guère le loisir de venir jusqu'au bourg pour participer aux processions conjuratoires.

En filigrane apparaissent la peur persistante des disettes et l'hostilité envers les spéculateurs qui stockent le blé pour provoquer la hausse des cours. Artisans et salariés sont évidemment plus touchés que les laboureurs par les augmentations du prix du pain.

Relevons en passant une contradiction entre certains témoins concernant la prière miracle préconisée par Mᵉ Faury, les uns parlant de l'oraison de saint Léon, les autres du « symbole » de saint Athanase. L'enquêteur n'ayant pas jugé utile d'entendre l'intéressé, notre curiosité restera insatisfaite.

Cette affaire, dont la conclusion ne nous est pas connue (sans doute quelque admonestation de l'évêque à l'encontre du perturbateur) illustre assez bien les mentalités rurales de cette fin du XVIIIᵉ siècle où les esprits « éclairés » (en l'occurence le médecin) s'opposent aux croyances populaires. En marge des rites codifiés par l'Eglise, on cherche toujours à se protéger des sortilèges et des phénomènes jugés surnaturels par des incantations ou des formules magiques.

On peut aussi imaginer le mécontentement qui secouera les campagnes lorsque, dix-huit ans plus tard, l'évêque de Cahors décidera d'interdire la sonnerie des cloches par temps d'orage (2).

Pierre DALON.

---

2. C'est en 1786 que Mgr de Nicolaï interdit cet usage. Assiégé par le peuple dans son évêché, lors des événements du 31 juillet 1789, il dut revenir sur cette prohibition (et quelques autres, comme la suppression des fêtes votives).

MARIAGES ET DIVORCES A FIGEAC DE L'ANCIEN REGIME AU CODE CIVIL

Créer un état civil, laïciser le mariage, en faire un contrat civil qui peut être résolu : l'œuvre de la Constituante relative à la famille est décisive. Comment ces réformes furent-elles vécues à Figeac, ville de six mille habitants, où en 1789 le pouvoir était partagé entre l'Eglise (notamment l'abbaye dont la puissance économique s'affirmait par le prélèvement de la dîme sur plus de trente paroisses) et une bourgeoisie qui avait dégagé une oligarchie de marchands et de titulaires d'offices ? Une ville qui a connu avec Delaborie à la fin du XVIIe siècle, une véritable « reconquête religieuse », mais aussi une ville d'artisans où la population est jeune : 29 % des habitants ont moins de quinze ans et 31 % de quinze à trente neuf ans. Tel est l'objet de cette étude (1).

Continuité dans les mariages

Le 16 octobre 1792, la municipalité prend en charge les registres de l'état civil qui étaient tenus jusque là par les prêtres des six paroisses constituant la communauté de Figeac. Les officiers de l'état civil mentionnent désormais le milieu social, le domicile et l'âge des futurs époux. Ces éléments collectés de 1792 au 31 décembre 1810 autorisent quelques observations. Celles-ci permettent de conclure à une grande continuité (2).

Continuité des courants qui conduisent les jeunes couples à s'établir à Figeac tout en conservant des liens avec leur communauté d'origine : 59 % seulement des chefs de famille figeacois recensés en 1807 déclarent être « originaires » de la communauté. Dans 23 % des mariages conclus entre 1792 et 1810, un des époux vient d'une autre communauté, le plus souvent voisine de Figeac.

Continuité des unions à l'intérieur du même milieu social.

Continuité dans les âges respectifs des époux : dans 70 % des mariages conclus après 1792, le mari est plus âgé : de moins de cinq ans dans 33 % des cas, de cinq à dix ans dans 30 %, et de 10 à 15 ans dans 17 %.

Cependant si on compare ces couples à l'ensemble des couples recensés en 1807, on constate que :

— ceux où les deux époux ont le même âge ont tendance à diminuer : 5 % contre 15 %.

— ceux où le mari est plus âgé de moins de dix ans que sa femme progressent : 63 % contre 53 %.

Dans les cas où la femme est plus âgée (25 % de l'ensemble des mariages), la différence est surtout inférieure à cinq ans : 55 %, ou comprise entre cinq et dix ans : 25 %.

Toutefois quelques écarts extrêmes individuels demeurent.

Continuité dans les conventions matrimoniales

Les conventions matrimoniales reçues par les notaires royaux de Figeac concernent surtout la classe roturière. Il nous est actuellement impossible de recenser la fortune mobilière qui doit être importante chez les marchands et artisans. Par contre la fortune foncière roturière nous est bien connue grâce aux documents fiscaux : cadastre et rôles de la taille. Elle est très largement répandue : un figeacois sur six contribue à la taille réelle mais inégalement répartie : vingt-six propriétaires paient le tiers de la taille ; 30 % des propriétaires fonciers paient au titre de la taille annuelle moins d'une livre, soit le prix d'une journée de travail d'un ouvrier spécialisé (3).

Le régime matrimonial qui s'applique sous l'Ancien Régime dans les pays de droit écrit dont fait partie Figeac est le régime dotal. Il s'appliquera jusqu'au code civil. Ce régime repose sur la séparation des biens et la constitution éventuelle d'une dot à la future épouse. L'étude menée conduit à avancer l'idée que ce régime était un véritable « régime légal », ou tout au moins « un régime commun » sous lequel les couples étaient placés sans l'avoir choisi ni même s'être interrogés sur son opportunité : 12,5 % à 26 % des couples, suivant les études de notaire, établissent une simple promesse de mariage sans mention de dot ni de régime matrimonial, 51 à 58 % adoptent simplement le régime dotal c'est-à-dire constituent une dot et en règlent le sort sans se soucier de préciser les pouvoirs respectifs des époux.

Cependant l'étude démontre qu'un nombre assez important de nouveaux couples (11 à 25 % suivant les études de notaires) sont déjà, sous l'Ancien Régime puis avant la promulgation du Code Civil, séduits par la communauté réduite aux acquêts.

Continuité dans les préoccupations des pères de famille

Le mariage et le contrat qui en règle les effets sont toujours largement conclus entre couples dont l'âge et la condition sociale s'harmonisent. Ils sont l'occasion pour les familles de manifester leur agrément à une union qu'elles ont souvent négociée par des dons ou des conventions qui visent à faciliter l'établissement du nouveau ménage, et de régler les comptes entre successibles, d'éviter autant que possible les difficultés d'un partage.

La transmission du patrimoine familial est au fond d'un débat qui oppose la tradition, même bousculée par les lois égalitaires et l'affection paternelle.

Cette étude permet cependant de constater que dès avant le Code Civil et même les lois égalitaires sur le partage successoral, un nombre important de parents limitent les donations dans les contrats de mariage à une quotité. Il y a là matière à interrogation sur la « toute puissance » du père de famille qui désignerait l'héritier du patrimoine familial.

Le Code Civil et la communauté de meubles et acquêts

Mais la formation d'une nation commande l'unification des régimes matrimoniaux et le Code Civil va consacrer comme régime de droit commun la communauté de meubles et acquêts.

Ce sont donc les catégories sociales à fortune mobilière : bourgeois, marchands et gens de métiers, domiciliés le plus souvent à Figeac qui vont devoir désormais recourir au contrat pour déroger au régime légal.

Cependant 64 % des futurs époux de Figeac n'établissent pas de contrat de mariage après 1804. Ils acceptent donc la communauté légale. Le sort des dettes est la grande préoccupation dans tous les milieux. Elle conduira les notaires de Figeac à recommander de façon habituelle à leur clientèle soit la communauté réduite aux acquêts, soit la séparation de biens avec adjonction d'une société d'acquêts, ainsi que le démontre un sondage en 1820.

Les divorces

La loi du 20 septembre 1792 institue le divorce au nom de la liberté individuelle « dont un engagement irrévocable serait la perte ». Il peut avoir lieu par consentement mutuel et l'un des époux peut demander qu'il soit prononcé pour incompatibilité d'humeur et de caractère, ou pour sept motifs qui vont de la démence à l'émigration.

Les Figeacois ne vont pas user de ces possibilités. Face aux 849 mariages conclus de 1790 à 1810, on ne rencontre que cinq divorces : un en III, V et IX et deux en XI.

Le 15 ventôse an III, le mari négociant, ancien notaire (35 ans) assigne son épouse (57 ans) qui ne se présente pas. Il produit un acte de notoriété délivré par le Conseil général de la commune de Figeac, visé par le district, constatant que les époux sont séparés depuis plus de six ans. Le mariage qui avait été célébré en 1779 est déclaré dissous par l'officier public en présence de quatre témoins.

Le 28 pluviôse an V, le mari, ancien militaire (45 ans) assigne son épouse (43 ans) non présente, et produit trois procès verbaux de non conciliation d'assemblée d'amis (à défaut de parents) à l'appui d'une demande pour incompatibilité d'humeur et de caractère. Malgré l'opposition de la femme, le mariage célébré en 1781 est déclaré dissous.

Le même motif est invoqué le 11 ventôse an IX : le mari a 21 ans, la femme 24. La procédure est la même : trois procès verbaux de non conciliation, c'est la femme qui agit, le mari ne se présente pas.

Les deux divorces de l'an XI sont prononcés sur consentement mutuel. Dans le premier cas le mari a 43 ans, la femme 42 ; dans le second couple, le mari a 28 ans et la femme 42 ans.

Philippe CALMON.

NOTES

1. La partie concernant les mariages et conventions matrimoniales reprend les conclusions que l'auteur a données lors d'une communication présentée au colloque tenu à Toulouse, en septembre 1990, sur le thème « *Problèmes et méthodes d'analyse historique de l'activité notariale XVe-XIXe siècle.* »

2. Cette observation est à rapprocher de celles faites dans CALMON Ph. *Quelques observations sur la démographie de la fin du XVIIe au XIXe siècle à Figeac.* Bulletin S.E.L. 2e fascicule 1987.

3. Voir CALMON Ph. *La propriété foncière et les revenus fonciers à la fin de l'Ancien Régime dans l'Election de Figeac.* Bulletin S.E.L. à partir du premier fascicule 1989.

SORTIE DU 6 AOUT

(Labéraudie, Pradines, Flaynac, Cessac)

Une cinquantaine de nos membres avaient bravé la chaleur torride pour se retrouver à 15 h devant l'église (moderne, 1849) de Labéraudie. Le but de notre sortie était la reconnaissance de certains sites parfois peu spectaculaires en raison de destructions s'échelonnant du XVe au XIXe siècle. Le territoire de la châtellenie épiscopale de Pradines conférait une certaine unité à la démarche qui nous avait conduits de Labéraudie aux ruines du château de Cessac en passant par le *castrum* de Pradines et les églises de Saint-Martial de Pradines et de Saint-Sébastien de Flaynac.

LABERAUDIE

Privilégiée par rapport aux autres lieux visités, il me semble inutile de m'attarder à la borie des de Jean et des Béral qui a bénéficié de trois études récentes dont la dernière dans le bulletin qui vient de paraître. Autorisons-nous un vœu pieux et pourtant réaliste : il serait temps de trouver quelques deniers pour offrir un toit à la tour tronquée de Labéraudie qui pourrait remonter au début du XIIIe siècle. Il serait également souhaitable de débroussailler ses abords est, au-dessus de la salle dont les ouvertures en plein cintre, aujourd'hui bouchées, donnaient sur le Lot. Ces témoins du Moyen Age, noyés dans un ensemble « pavillonnaire », remarquablement prolifique, risquent d'être oubliés... et même « dévorés ».

PRADINES

Ici, le chantier est à peine ouvert. On ne sait que peu de chose. On présume que ce lieu, comme Mercuès, appartenait à la première temporalité épiscopale avant les confiscations du début du XIIIe siècle. On peut cependant préciser que l'évêque avait donné au chapître les revenus de la *villa de Pradinas* avant 1096. Un accord ultérieur dut la réintégrer dans la mense épiscopale. Pradines par la suite fut donnée en gage par les évêques à leurs prêteurs, les de Jean et les Béral sans doute assez tôt dans le XIIIe siècle. Le village lui-même

n'a pas encore été étudié. Le noyau primitif avait été implanté sur un rebord de falaise dominant le Lot. Son enceinte avait été renforcée par deux « châteaux » sans doute des tours. L'un d'eux, au sud, appartenait en 1303 à l'évêque, l'autre aux Béral, tous deux confrontaient avec le Lot. A l'intérieur du mur en arc de cercle, il y avait place pour deux files de maisons de part et d'autre de la rue droite. De l'autre côté du fossé la place extérieure était pourvue d'un ormeau et du pilori, les autres parties du village escaladant la colline conservaient encore au XVIIe siècle une toponymie de mas et de bories. Une fois de plus, l'église paroissiale, Saint-Martial, se trouve à l'écart de la localité, à 500 m au nord du *castrum*.

A ce propos, M. Dalon évoque la tradition qui attribue la fondation de l'église de Pradines à Saint-Martial, l'apôtre du Limousin. Il s'agit plus vraisemblablement d'un ermite de ce nom qui aurait vécu dans une grotte sur la rive droite du Lot (au lieu dit Roc de Saint-Marsal) et aurait évangélisé les alentours de sa retraite. Placée sous le patronage de Saint-Martial de Limoges, l'église fut le siège d'un pèlerinage local très fréquenté, notamment au Moyen Age. L'édifice, plusieurs fois remanié, a été mis en valeur par une restauration exemplaire. On peut noter quelques vestiges du XIe siècle avant d'observer le chœur gothique et les arcs diaphragmes supportant la charpente de la nef. Le mobilier ne manque pas d'intérêt. On remarque en particulier une Vierge à l'Enfant, de tradition romane, attribuée au XIIIe siècle, longtemps objet d'un culte sous le nom de Notre-Dame du Salve Regina (cette statue se trouvait autrefois dans un oratoire au centre du bourg), et une petite Pietà polychrome du XVIe siècle. Sur le mur méridional on aperçoit quelques traces de peintures murales dont l'interprétation reste incertaine.

Il n'est pas inutile de rappeler que l'Eglise de Pradines fut donnée en 945 au Chapitre de Cahors par l'archidiacre Benjamin, en même temps d'ailleurs que l'église de Flaynac.

FLAYNAC

En quittant Pradines, mais sur le territoire de la même commune, un détour nous conduit à la petite église de Flaynac, située elle aussi à l'écart du village, au bord du Lot. Dédiée à Saint Sébastien, elle a pour patron secondaire Saint Ferréol de Vienne. Une récente restauration permet de distinguer les reconstructions du XVIIIe siècle des restes romans essentiellement représentés par la façade occidentale.

La tour de la borie de Labéraudie

Cessac. Vestiges du logis seigneurial (côté Ouest).

CESSAC

Au plus étroit d'un méandre du Lot, un singulier mouvement de terrain, orienté est-ouest et long de 425 m domine la presqu'île qui s'étend au sud mais aussi, fort curieusement, les proches terroirs situés au nord. Le château de Cessac fut implanté au point le plus élevé de ce bourrelet (cote 154) soit à son extrémité orientale qui se termine par un abrupt sur le Lot. Je me garderai bien d'expliquer la formation de cet accident de terrain et me bornerai à regretter l'absence d'un véritable géographe, également épris de géographie physique et humaine et de géologie, qui participerait régulièrement à nos sorties.

Sur un socle au moins en partie rocheux a été aménagée une plateforme à peu près rectangulaire dont le grand côté orienté E.-O. atteint 67,5 m, et le petit de 20 à 25 m, le front nord est délimité par un mur puissant, bien appareillé et armé de contreforts. Sur cette terrasse haute d'une dizaine de mètres fut édifié au château qui formait vraisemblablement pour l'essentiel un bloc rectangulaire dont ne subsistent que le côté ouest et le départ des murs perpendiculaires. Ces vestiges d'une construction en brique permettent de discerner trois niveaux habitables. Entre le mur ouest du château et le mur d'enceinte parallèle, on ne s'explique pas un espace en creux d'environ 3 m de largeur. Grâce à Guillaume Lacoste, le château est bien documenté pour la période de la guerre de Cent ans jusqu'à son démantèlement par les consuls de Cahors en octobre 1424. Il a longtemps servi de « donjon » aux compagnies anglo-gasconnes qui firent de la presqu'île une sorte de camp retranché où les hommes d'armes logeaient sous la tente dans une relative sécurité. Des grands chefs de l'obédience anglaise séjournèrent dans cette « base opérationnelle ». Grâce au port protégé rive sud par les deux tours du village de Douelle, les Anglais pouvaient agir sur les deux rives du Lot et mener des courses jusqu'aux extrémités du Quercy. Les consuls de Cahors ne cessèrent de s'inquiéter de ce camp retranché, au cœur du Quercy, menaçant leur ville durant des décennies. Après plusieurs tentatives infructueuses et même une opération « combinée » : troupes à terre et flottille de légères embarcations sur le Lot, on ne trouva d'autre solution que d'acheter à prix d'or — une fois de plus — le départ des compagnies en 1424.

Pour la période antérieure à la guerre, nous savons que Cessac appartenait aux Béral sans doute après que ceux-ci aient éliminé des parciers. En 1254, Hugues de Crayssac avait cédé à Gaucelm de Jean (le père de Sébélie ?) et à Arnaud Béral tous ses droits sur le « château bas » de Pradines, à Cessac, Douelle et autres lieux.

***

C'est vrai : au cours de cet après-midi du 6 août nous n'avons rien vue de réellement spectaculaire. Les commentaires eux-mêmes ont pu paraître incertains. Sans manier le paradoxe, je crois pouvoir dire ceci : il n'est pas indifférent que les membres de la société puissent, à l'occasion de nos sorties, bénéficier des doutes, repentirs et lacunes autant que des acquis de la recherche ; qu'ils prennent conscience que loin des « grands magasins de la culture » et du « prêt à porter », nous nous sommes toujours efforcés, sans aucun pessimisme d'ailleurs, de mettre le doigt sur nos faiblesses, d'avouer l'ignorance, de dire pourquoi on ne sait pas ou pas encore et quelles sources pourraient nous faire progresser.

Dans le cas de la châtellenie de Pradines, il faut repartir à zéro ou presque, en tout cas au ras du sol, en dépouillant la série des cadastres de l'Ancien Régime (depuis 1620 à Pradines) et, de plus, obtenir pour les Archives les microfilms de quelques chartes du XIIIe siècle conservées dans deux ou trois fonds de la Bibliothèque nationale.

Jean LARTIGAUT.

PRAT (R), Les noms de lieux de Pradines (Lot), *Revue internationale d'Onomastique*, 4e année, 1952, p. 99-108.

LARTIGAUT (J.), Labéraudie, de la borie au village et à la seigneurie (XIIIe-XVIe s.), *B.S.E.L.*, t. CIV, 1983, p. 15-29.

Id., Le testament d'une grande bourgeoise de Cahors, Sébélie de Jean, veuve d'Arnaud Béral (1286), *Ibid.* t. CXIII, 1992, p. 103-124.

Id. et SÉRAPHIN (G.), Les bories des Cahorsins, *Le Château près de la ville*, (Actes du second colloque de castellologie de Flaran), Flaran 1987, p. 237-252.

DALON (P.), Petits pèlerinages et dévotions populaires. *B.S.E.L.*, t. CII, 1980, p. 96-99.

JOURNÉE FORAINE DU 13 SEPTEMBRE

Autour de Labastide-Murat

(LABASTIDE - SOULOMÈS - GOUDOU - VAILLAC)

Venus en car ou en voitures particulières, environ soixante-dix membres de la Société se retrouvèrent à 9 h 30 sur la place de l'église (moderne) de Labastide-Murat, Après quelques instants réservés aux congratulations, le président esquissa une brève présentation de la ville neuve du causse central du Quercy.

LA BASTIDE DE GOURDON

A la fois et dès sa fondation en 1238 par Bertrand de Gourdon, *castel* et centre de peuplement comme s'il s'agissait — la chronologie n'y contredirait pas — d'une transition entre les « castelnaux » et les bastides, la forteresse et le village neuf avaient été implantés au passage d'un chemin de pèlerinage sur un site de hauteur dominant les possessions caussenardes des sires de Gourdon en un terroir relativement fertile. Par des chartes de 1250, 1255 et 1266, Fortanier et Pons de Gourdon, respectivement fils et petit-fils du chevalier troubadour, assurèrent le succès de la fondation. La dernière de ces chartes octroyait aux habitants des coutumes quasi définitives. On relira avec grand profit l'excellent article de notre confrère M. Greslé-Bouignol sur les origines de Labastide-Murat. J'ajoute seulement qu'en attirant à Gourdon dès 1267 un juif bordelais et les coreligionnaires qui voudraient bien le suivre, Pons de Gourdon conviait ces spécialistes de l'économie à s'installer également dans la jeune bastide où l'existence d'un marché semble assurée dès 1255.

Résumons : ce qui est acquis, c'est d'abord le climat dans lequel s'accomplit la fondation et toute la « mécanique » institutionnelle qui en permit le développement. Ce qui reste à découvrir, en dépit de la disparition des témoins monumentaux, c'est, au ras du sol, l'organisation du nouveau village et ses points d'ancrage. Pour l'instant, je n'ai pu réunir que quelques fiches sur la dernière organisation défensive, celle du XVe siècle : la tour du baron dite aussi de Maligay avec une maison de ce nom, à l'intérieur d'un « réduit », peut-être à la cote 446, la mention de la *carreria maior*, de la place,

d'un fossé et encore de quelques « équipements » : l'église haute ou chapelle dite des Soubirous (1345), l'hôpital attesté en 1336 et ruiné au XVIIe siècle, le *mercadial*, « *juxta labastida* », sur le chemin de Goudou...

Il reste à entreprendre un gros travail de dépouillement des sources tardives (XVIIe-XVIIIe siècles) susceptibles de fournir des éléments topographiques à reporter sur le plan cadastral du siècle dernier. Enfin il conviendra de reconstituer le réseau paroissial pour assigner des limites à la nouvelle et sans doute petite paroisse Sainte Catherine de Labastide, au départ annexe de Soyris.

SOYRIS

Soyris est à la fois le nom d'une église paroissiale sous l'invocation de saint Etienne, patron du diocèse, d'un village ou hameau sans doute vidé de sa substance par la fondation de la bastide et enfin d'une lignée de chevaliers et de sa maison forte. A vrai dire, on ne connaît que deux familles paysannes habitant le lieu et non la paroisse de Soyris, l'une en 1295 et l'autre en 1335.

Les Soyris, chevaliers dans la mouvance des sires de Gourdon, n'apparaissent qu'à l'occasion de la venue dans cette ville des inquisiteurs dominicains en 1241. Ceux-ci constatèrent que la famille seigneuriale, les *milites castri* et les gros bourgeois avaient en chœur adhéré à l'hérésie ou sympathisé avec des cathares ou des vaudois. Folc de Soyris fut du nombre des condamnés. Ce qui semble le mieux caractériser ce lignage, c'est son entrée en force dans l'administration anglaise de la sénéchaussée de Périgord et Quercy aussitôt après l'assignation de 1287 et avant même la création de la bastide anglaise de Montfaucon (1292) à laquelle ils prirent part.

La conjonction des revenus fonciers et des émoluments d'offices administratifs ou juridiques pourrait expliquer le soin avec lequel fut édifiée la tour de Soyris qui appartient à la dernière génération des donjons quadrangulaires de tradition romane, sans doute de la fin du XIIIe siècle ou au cours des premières décennies du siècle suivant. La présence d'une tourelle logeant la vis à un angle, d'une étroite porte au niveau du sol actuel et, surtout dans les parties hautes, de baies simples ou géminées mais toujours trilobées suggère en effet une date tardive. Quoi qu'il en soit, il conviendrait de lever le plan de cette tour à tous les niveaux et, en outre, de retrouver l'emplacement de l'église et de son cimetière.

Je tiens à remercier Madame Felton qui a bien voulu recevoir la Société et nous permettre de recueillir les premières impressions sur un édifice de qualité et pourtant pratiquement inconnu.

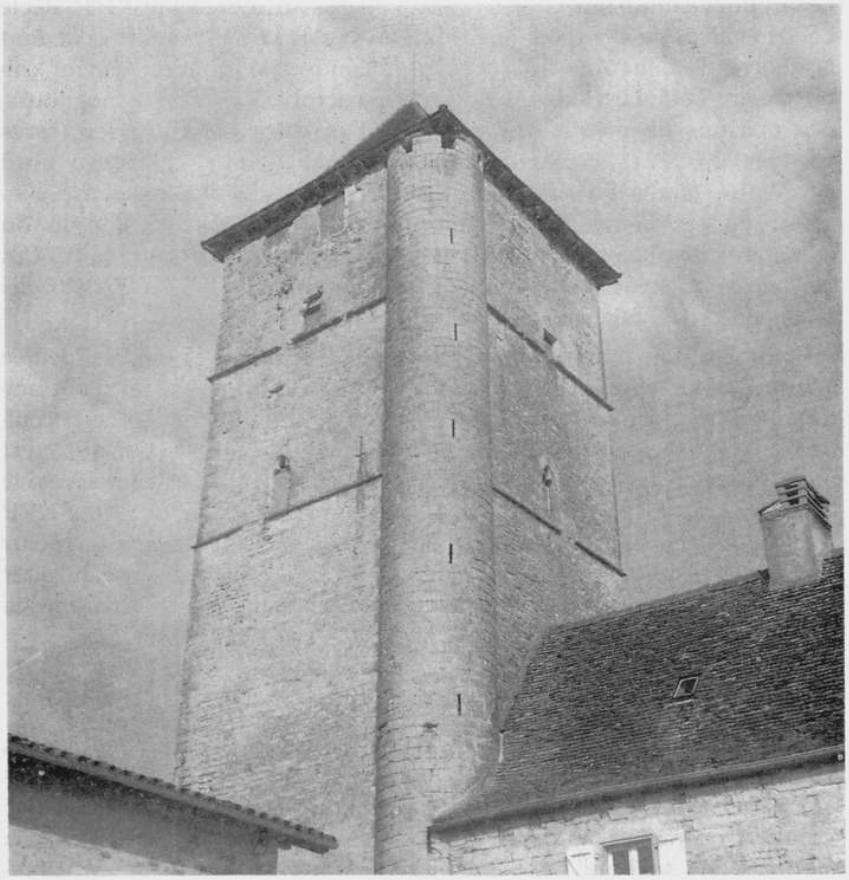

La tour de Soyris.

SOULOMES

Le village de Soulomès fut le centre d'une petite commanderie hospitalière (et non templière comme on l'a parfois écrit) qui s'étendait au Moyen Age sur environ un sixième de la paroisse de ce nom. Le premier commandeur attesté seulement au milieu du XIIIe siècle l'était également d'Espédaillac (ou Durbans). Le lieu déserté pendant la guerre de Cent Ans fut réoccupé au moyen d'un accensement collectif vers 1445. Le village fut alors restructuré. En effet, de nos jours, des maisons de même emprise au sol et d'époques diverses (rares vestiges du XVIe siècle) délimitent les côtés d'une place au nord de l'église tandis qu'une autre basse-cour beaucoup plus petite s'insérait au sud, entre l'église paroissiale, la salle et le donjon du commandeur ainsi que la galerie qui relie celui-ci au sanctuaire. Ces dernières constructions semblent appartenir à la fin du XVe siècle. Il est en outre fait mention du fossé du lieu.

Comme le fait remarquer Pierre Dalon, l'église de Soulomès, dédiée à sainte Madeleine, a subi d'importantes modifications qui n'en facilitent pas la lecture. Les parties romanes sont partiellement occultées par les reconstructions des XIVe et XVe siècles (le portail ouest a été refait au tout début du XIXe siècle). L'intérêt de l'édifice réside surtout dans les peintures murales de la première moitié du XVIe siècle dont les scènes les mieux conservées se situent dans le chœur (Incrédulité de saint Thomas, Mise au Tombeau, etc). A remarquer également un superbe tableau du XVIIe siècle représentant la Crucifixion.

LE CHATEAU DES MURAT

Madame Alfred Gazelle, descendante des Murat, avait tenu à nous accueillir dans son château de Labastide-Murat. Cette visite hors programme, débuta, la grille franchie, par une procession admirative à travers un parc magnifique avant de nous trouver en présence de la maîtresse de maison. Dans le grand vestibule donnant par des arcades sur le principal salon et aux extrémités sur des escaliers droits, Madame Gazelle nous expliqua le somptueux château néo-classique que Joachim Murat fit édifier pour son frère André sur les plans de l'architecte parisien Leconte entre 1807 et 1814. Elle souligna au passage sa ressemblance avec l'Elysée et mentionna ensuite quelques-unes des œuvres d'art contenues dans la fière demeure, puis elle égrena avec sensibilité de menues anecdotes de la vie quercynoise des Murat restés profondément attachés à leur village et à ses habitants malgré les nécessités de la vie parisienne. Elle tint également à rappeler les liens étroits de sa famille avec la Société des Etudes dès la fondation de celle-ci. Enfin, elle reprocha avec beaucoup de gentil-

Cl. J.-L. Nespoulous.

L'église de Soulomès

lesse à votre président une prédilection jugée excessive pour la période médiévale. Celui-ci « battit en retraite dans le plus grand désordre » selon une vieille expression militaire chère à L. d'Alauzier, qui fut l'un des meilleurs d'entre nous, lorsque par rare aventure il était pris en défaut. Il fallait bien plaider : le président constata que le Moyen Age est de plus en plus négligé par la plupart des sociétés savantes à l'évidente exception de l'histoire de l'art et que, d'aventure, ce n'est pas le cas de notre société. Il ajouta que les thèmes de l'histoire géographique qui conviennent particulièrement à nos sorties : peuplement, occupation du sol... privilégient la période médiévale qui vit la naissance puis l'extraordinaire prolifération des villages sous les formes les plus diverses.

Après avoir exprimé notre gratitude à la « maîtresse de céans », nous prîmes congé et nous dirigeâmes vers le restaurant « La Soupière » où tout fut parfait. Un dernier mot cependant sur le château des Murat. On se doute bien que je n'aie rien à ajouter à la description qui en fut faite naguère par le professeur Paul Roudié. Il se trouve simplement que dans quelques jours (fin septembre) se tiendront les « Cinquièmes rencontres internationales d'archéologie et d'histoire de Commarque » sur le thème : « Le Château, symbole ou réalité du pouvoir ». Ne pourrait-on dire qu'en plus de sa fonction de résidence et d'enracinement familial, une autre fonction du château de Labastide-Murat, politique cette fois, fut d'être durant tout le XIXe siècle le point de ralliement du bonapartisme dans le Lot et au-delà ?

GOUDOU

A l'origine de ce modeste village de la commune de Labastide-Murat, une église donnée avec d'autres à l'église de Cahors en 945 par l'archidiacre Benjamin. Le donateur appartenait à une famille de grands propriétaires qui semblent bien avoir été la souche des seigneurs de Gourdon. Nous avons vu que ceux-ci contrôlaient au XIIIe siècle et sans doute auparavant, toute une partie du causse autour de Labastide et bien au-delà.

La paroisse de Goudou dont les limites rigoureuses restent à établir comprenait à la fin du XIIIe siècle des terroirs défrichés ayant donné naissance à des bories mais aussi de vastes étendues de bois et d'herbages dont les seigneurs de Gourdon avaient conservé une part ainsi d'ailleurs que plusieurs mottes non localisées mais attestées en 1310. Cependant le village déjà enfermé dans un fossé en 1312 abritait des représentants de trois lignées remarquablement prolifiques de chevaliers et d'anciens ministériaux des Gourdon : les Goudou (*Godor*), les Fénelon (*Felenor*) et les Engolême. Les Goudou exer-

çaient les fonctions de viguiers de Labastide en 1312 et peut-être depuis les débuts de cette institution en 1238. Pour cette raison, certains résidaient dans le village neuf : une charte de 1294 y mentionne la maison de feu Pierre de Goudou, chevalier.

A l'issue de la guerre de Cent Ans, Goudou déserté par ses habitants, fut repeuplé en 1457 par le baron de Castelnau (-Bretenoux) au moyen d'un accensement collectif qui ne stipula d'autre réserve que la tour du lieu. Les Ebrard de Saint-Sulpice, successeurs du précédent baron, semblent bien s'être désintéressés de cette fortification dont le dénombrement de 1504 ne dit rien. Il n'en reste pas moins que Marie d'Arpajon, veuve de Jean Ebrard ordonnait dans son testament du 16 janvier 1518 (n. st.) sa sépulture dans l'église de Goudou où l'on devait édifier une chapelle qu'elle prit soin de décrire : dimensions, voûtes, verrière, porte vers l'extérieur, clôture de pierre et barres de fer à l'intérieur, statues (*magestats*) de Notre-Dame *del Pietat*, de saint Jean et de « la Marie Magdeleine » en pierre et faites de main de maître et peintes d'or, azur et « autres bonnes et vives couleurs ». On pourrait peut-être déduire de ces minutieuses stipulations que Goudou avait fait partie du douaire de cette fille de grand lignage rouergat.

Rien ne subsiste des maisons nobles à l'intérieur du chemin de ceinture qui a succédé au fossé sinon des monticules probablement artificiels recouvrant sans doute des décombres. Désormais, tout l'intérêt de Goudou réside dans son église.

Si l'église Saint-Jean-Baptiste, que présente Pierre Dalon, est affligée d'un banal clocher-porche du XIXe siècle, elle offre pour le reste de la construction un bel ensemble d'architecture du XIVe siècle à la fois sobre et rustique. Les peintures murales, récemment découvertes dans le chœur et entièrement restaurées, sont un assez bon exemple des productions du XVIIIe siècle. Saint Pierre et saint Jean-Baptiste sont représentés de part et d'autre de l'autel, environnés d'un décor de style classique caractéristique de l'époque. On ne peut que regretter la disparition des statues mentionnées dans le testament de Marie d'Arpajon...

VAILLAC

Nous ne sortons pas des domaines des Gourdon avec ce village des bords du Céou, le Céou de la vallée de Vaillac abusivement baptisé « Le Foulon » sur la carte au 1/25 000e. A l'origine du village, une église donnée en 945 par l'archidiacre Benjamin à l'église de Cahors. Rien ne suggère cependant un village ecclésial dans le plan actuel de la localité qui s'ordonne suivant l'axe de la vallée entre le Céou et le pied du versant Est. L'église est placée sous l'invocation de

saint Julien, celui de Brioude. Une partie des limites de la paroisse primitive, vers le Nord, sera difficile à retrouver car une autre église était également qualifiée de parossiale, celle de *Set fachs* (Céphas ou Sept fas sur les cartes modernes) à un kilomètre vers l'aval. Elle était encore debout au début du XVIe siècle bien que le terroir du même nom fut désormais localisé dans la paroisse de l'église de la *borgada* (Vaillac). Il faut remonter au XIVe siècle pour rencontrer quelques mas et terroirs attribués à l'église disparue.

Lors de leur déconfiture, les seigneurs de Gourdon vendirent entre 1295 et 1310 des droits éminents qu'ils détenaient notamment à Saint-Chamarand, Frayssinet, Vaillac... cédant la haute justice et les banalités par lots selon le cadre paroissial qui servit de berceau aux nouvelles seigneuries. Les acquéreurs furent naturellement leurs chevaliers résidant dans les localités, ou certains d'entre eux, par exemple des Vassal et des Engolême à Vaillac. On notera d'ailleurs que ceux-ci se partageaient déjà la tour de Vaillac dans les années 1290. De plus, ils accordèrent de nouvelles coutumes à leurs justiciables.

De la fin du XIVe siècle aux années 1520, les Rassials, héritiers des Vassal, puis les Ricard, coseigneurs de Gourdon, puis de Vaillac par mariage avec Jeanne de Rassials, éliminèrent par des acquisitions et des échanges tous les autres coseigneurs. Le nouveau château de Vaillac édifié au cours de la seconde moitié du XVe siècle à mi-pente d'un versant ensoleillé et à 200 m du village reste le symbole éclatant de la réussite des « nouveaux Gourdon » dont l'autorité s'exerçait sur un ensemble cohérent de sept ou huit paroisses.

La structure de ce village de fond de vallée reste à étudier en même temps que le tracé des chemins qui y convergeaient. On serait enclin à partir d'un premier noyau autour de l'église et du cimetière, précisément là où se trouvaient les maisons des nobles : au moins deux rameaux des Vassal, les Engolême, les del Castel... Nous connaissons déjà l'existence de la tour qu'il est difficile d'éloigner des maisons nobles. De plus, une enceinte (*clausura*) contrôlée par les coseigneurs est attestée en 1342. En 1350, on dénombre quatre places publiques dont deux au moins ne semblent séparées que par l'église et le cimetière. Leurs noms ont d'ailleurs varié au cours du Moyen Age.

Signalons au hasard des actes notariés et des confronts, le *mercadial*, l'hôpital mentionné en 1310 et, en 1350, le *pon de la peyra* (en pierre) sur le Céou, proche du pilori, une fontaine, un puits et des boucheries publiques et, bien entendu, la maison commune où siégeaient les quatre consuls. La maladrerie, signalée seulement en 1350 était implantée au bord du Céou et disposait d'un puits particulier. On notera que la bastide fondée en 1238 était dépourvue de ce genre de maison hospitalière mais il en existait une à Goudou. Les lépreux

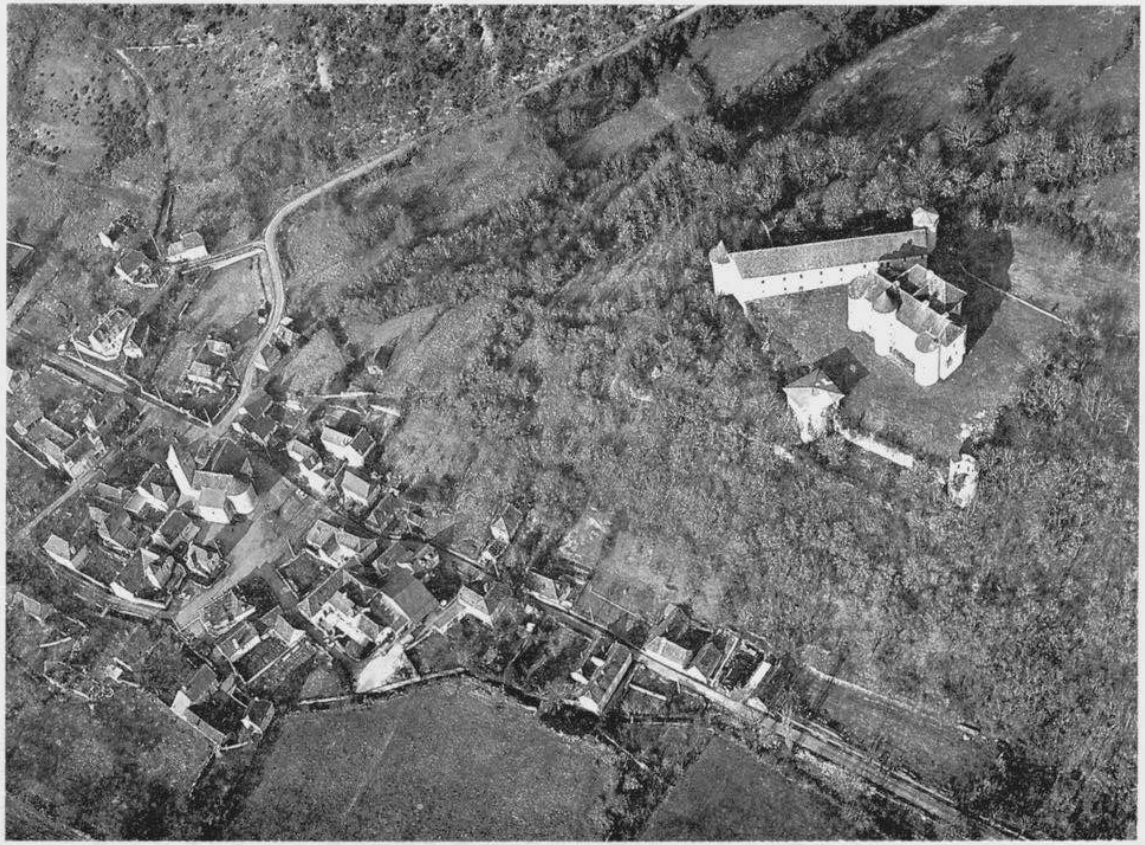

Cl. J.-L. Nespoulous.

Vaillac. Vue aérienne. L'église, le village, le château.

étaient sans doute moins nombreux que par le passé et certainement des hôtes peu désirés dans ce nouveau village. Au-delà de l'enceinte de Vaillac s'étendait vers le sud, le long de la route de Labastide, un bien modeste quartier dit *al cap de la vila* (1352). Les barris de *La Botitia* (1404) et de *La Thomasia* (1525) restent à localiser.

Quant à l'église du XIIe siècle, elle a été ultérieurement agrandie par l'adjonction d'un nouveau chœur au sud et d'une nouvelle nef au nord. L'ancienne abside romane présente extérieurement un aspect massif à peine agrémenté par quelques modillons frustes et en assez mauvais état. On peut s'interroger sur la hauteur inhabituelle du clocher-tour qui s'élève à l'ouest de l'édifice.

*
**

Dans un rayon de quatre kilomètres autour de Labastide-Murat, nous avons pu revoir ou découvrir une tour de tradition romane à Soyris, un repaire du XVe siècle et un village restructuré à Soulomès, trois sanctuaires (Soulomès, Goudou, Vaillac) très réellement dignes d'intérêt à des titres divers, quoique peu connus et enfin un grand château d'Ile-de-France transplanté en Quercy. Et pourtant le causse passe pour peu attrayant !

Jean LARTIGAUT.

BIBLIOGRAPHIE

GRESLÉ-BOUIGNOL (M.), Les origines de Labastide-Murat, *B.S.E.L.*, t. LXXXV, 1964, p. 197-253.

LARTIGAUT (J.), Transactions sur les coutumes de Vaillac, *Ibid.*, t. LXXXVIII, 1967, p. 29-41.

BIBLIOGRAPHIE

Paillas (Jean et Françoise) : « Une bastide, Castelfranc, cinq siècles de démocratie directe ».

Editions du Roc de Bourzac, 1992, *188 p.*

Un aveu d'abord : à l'invitation des auteurs et de l'éditeur, j'ai accepté de rédiger la préface de l'ouvrage de notre confrère le Docteur Paillas et de sa fille. Par conséquent, je me sens dans une certaine mesure responsable de son contenu. Je l'ai dit en la circonstance, il ne s'agit pas là d'un travail universitaire sur une période bien déterminée, multipliant les comparaisons et tendant à replacer le cas étudié dans un cadre élargi. Castelfranc est bien étudié pour lui-même. L'attachement sentimental des auteurs au village de leurs ancêtres vignerons ne nuit en rien à la rigueur de la collecte des sources et de leur mise en œuvre. Il fut simplement un stimulant, une incitation à rédiger au terme d'une longue et difficile quête. Telle quelle, cette monographie répond d'abord à l'attente des habitants de Castelfranc et alentour, mais, en plus, elle apporte des matériaux en vue d'une synthèse sur les villages des bords de l'eau dans l'aire du vignoble de Cahors.

Les auteurs ont choisi d'articuler leur livre en trois parties. La première concerne « la bastide et ses institutions ». Dans ce volet, le regroupement de données éparses sur la période médiévale précède des pages plus épanouies sur la communauté villageoise aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les mieux venues, les plus denses et les plus concrètes sont relatives à l'exercice de la justice et au rôle du consulat et des assemblées de la communauté. La deuxième partie déroule, non sans interruptions, on s'en doute, l'histoire événementielle du village, les bons et surtout les mauvais jours : les pestes, les gelées, les « ouragans » raclant la terre des coteaux, mais aussi le logement des troupes et la révolte des Tard-avisés. Avec la troisième partie, nous faisons la connaissance des habitants, ces *renegaires* prompts à la querelle, mais aussi des familles et des *hostals* avec leurs prolongements : ouvroirs des juristes de campagne, des petits commerçants et des artisans et, au-delà du village, les vignes prépondérantes, les témoins d'une industrie rudimentaire, surtout des moulins, et enfin le port sur le Lot, lieu de turbulence.

Les trois parties descriptives de cet ouvrage n'en font pas moins une thèse affichée avec le sous-titre « Cinq siècles de démocratie directe ». Certes, les libertés médiévales se sont effectivement amenuisées au cours de l'Ancien Régime, notamment sous l'administration éclairée des intendants, agents du pouvoir royal construisant patiemment un état moderne. Il est vrai aussi que la part de la « démocratie directe » s'est encore amoindrie durant les deux siècles postérieurs à la Révolution. Il est loisible d'évoquer la fable du loup et du chien, le premier,

libre et souvent affamé, le second, à l'attache mais bien nourri. En effet, la part des libertés tend à se réduire à proportion de l'élévation du niveau de vie.

Ce livre bien écrit est fort agréablement présenté et bien illustré : photographies dont trois, « pleine page », en couleur, dessins également, représentant les vestiges les plus anciens de la bastide et enfin cartes, plans et graphiques.

Jean LARTIGAUT.

***

Sénat (Roger) : « Le château des Anglais » à Autoire.
Imp. Riols, Saint-Céré, 1992, *16 p.*

Cette plaquette, illustrée par les photographies de Gérard Canou, est un agréable guide historique, archéologique et touristique pour la visite de cette curieuse fortification semi-troglodytique accrochée à la falaise qui domine le charmant village d'Autoire.

LES RESTES HUMAINS TARDENOISIENS de L'ABRI MALAURIE à ROCAMADOUR

I. LE GISEMENT.

I.1. Historique.

L'abri sous roche de Malaurie (44°48' N, 1°35' E), orienté à l'Est, Sud-Est, se situe sur la rive droite de l'Alzou et sur la commune de Rocamadour.

La première fouille y fut effectuée en 1924 par Coutier, Lamarc et Viré ou Niederlender. Elle ne livra, à l'époque, aucun matériel qui retint l'attention. Quelque temps plus tard, Niederlender y découvrit des restes humains (Viré *et al.*, 1925). Très vite les fouilles mirent en évidence que le gisement avait contenu « une sépulture » (Viré *et al.*, 1929) détruite 40 ans auparavant par le propriétaire de l'abri. Celui-ci avait enlevé les foyers supérieurs afin de combler l'ancien lit de l'Alzou qu'il venait de détourner pour « embellir sa prairie » (Lemozi, 1924).

Les restes osseux découverts comportent un crâne d'adulte qui gisait à quelques « centimètres seulement au-dessous de la surface actuelle du sol ; la partie supérieure et toute la face avaient été brisées et dispersées avec les déblais, de même que tout l'ensemble du corps, seule la mâchoire inférieure était complète quoique brisée. Quelques fragments de l'arcade orbitaire furent retrouvés dans la terre un peu plus loin. Ajoutons qu'il a été trouvé aussi quelques rares ossements épars d'un squelette de tout jeune enfant » (Viré *et al.*, 1925). Ces derniers ont actuellement disparu. De plus, deux clavicules sont associées au matériel qui nous a été confié.

I.2. Abri Malaurie ou abri Murat ?

Si la position des restes osseux dans l'abri reste incertaine il est probable qu'ils se trouvaient bien dans le remplissage archéologique de l'actuel abri Malaurie. En effet, de 1914 jusqu'à 1925 au moins, on peut supposer qu'un vaste abri d'une longueur supérieure à 150 mètres avait été appelé abri Murat par les fouilleurs successifs

(Viré *et al.*, 1925), annonçant d'ailleurs la découverte d'un crâne « magdalénien finissant » dans la « partie orientale » de l'abri Murat. Cette extrémité orientale, à partir de 1956, fut dénommée « abri Malaurie » (Niederlender, 1956, Niederlender *et al.*, 1956).

I.-3. La stratigraphie le l'abri Malaurie.

Dans cet abri, deux ensembles stratigraphiques peuvent être distingués :

A. Un niveau « noirâtre et blanchâtre à faibles traces de thermoclastisme » (Niederlender *et al.*, 1956) qui livra une industrie peu abondante, homogène, d'abord attribuée au Magdalénien final (Viré *et al.*, 1925) puis au Tardenoisien (Viré *et al.*, 1929). La révision de cette industrie (Niederlender *et al.*, 1956) permit de l'identifier à l'Azilien. D'après Lorblanchet (1976) « les pointes à dos et troncatures, les triangles et rectangles de l'abri Malaurie pourraient être (...) un héritage d'un des courants de la fin du Magdalénien local et appartenir à un Azilien ancien ». Les pointes à dos (courbes ou rectilignes) et à troncature basale définies comme pointes de Malaurie par Niederlender *et al.* (1956) donnent une originalité propre à cette industrie. Actuellement, la pointe de Malaurie n'est connue que dans « certaines industries du Magdalénien final et de l'Azilien d'Aquitaine » (Demars *et al.*, 1989). Les autres outils associés à ces pointes tels que les grattoirs (sur lame et sur éclat), les grattoirs-burins, les burins (dièdre et sur troncature retouchée) montrent bien la forte influence magdalénienne dans cet Azilien ancien.

Pour Thévenin (1982), « il paraît logique de donner un âge (...) ancien à l'industrie de l'abri Malaurie, soit la fin de l'Alleröd ? ». De plus, cette industrie présente beaucoup de ressemblances avec celle du niveau archéologique 5 défini à la grotte de La Borie del Rey (Lot-et-Garonne) et appelé Laborien par Coulonges et rapporté à une phase adoucie du Dryas III (Le Tensorer, 1981).

B. L'ensemble sépulcral très nettement intrusif ; pour Niederlender (1956), « il est nécessaire de séparer le gisement proprement dit de la sépulture qui la ravinait » ; le niveau azilien était constitué par la sépulture d'adulte et son mobilier associé « entourée par une terre très différente de celle de l'abri, ayant beaucoup d'analogies avec celle de la couche supérieure et finale de l'abri Murat. Cette terre (...) avait dû être apportée, elle ne pouvait pas vu son peu d'étendue et de volume correspondre à un habitat. Elle contenait des

Helix (*) manifestement anciens », Helix qui sont absents dans l'unique couche qui a livré l'industrie lithique (Niederlender, 1956) et qui permettent de supposer, en outre, un climat plus doux que celui de l'Azilien ancien. De plus, d'après Niederlender (1956) et Lorblanchet (1986), ces Helix sont très importants à l'abri Murat dans « une couche (...) très noire (...) contenant beaucoup de poussière de charbons de bois », couche qui a livré une industrie « mésolitihique à pointe du Tardenois » (Lorblanchet, 1986). Il faut remarquer, enfin, que le sédiment contenu dans les diaphyses claviculaires est noir et très fortement cendreux.

Du mobilier accompagnait la sépulture. Il comprend une forte défense de sanglier, placée derrière le crâne, dans la courbe de laquelle était engagé un galet plat et allongé. A proximité se trouvait un fragment de bois de cervidé utilisé et un poinçon en os.

Compte tenu des données archéologiques et sédimentologiques, l'âge tardenoisien de la sépulture semble ne faire aucun doute.

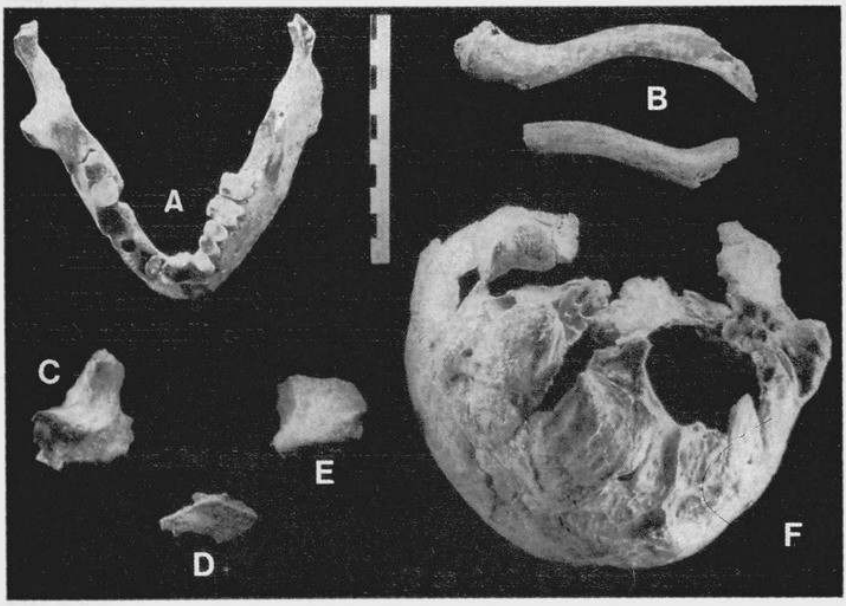

Fig. 1. — Les restes osseux
A : la mandibule. B : les clavicules. C : l'os zygomatique
D : le fragment de pariétal. E : le fragment de frontal. F : le *calvarium*.

(*) Du point de vue taxinomique, il convient de noter que les Helix sont en réalité des *Cepaea nemoralis* (Rodriguez, communication personnelle).

II. ETUDE ANTHROPOLOGIQUE.

Les restes osseux avaient été confiés au Professeur Riquet. Une étude anthropologique approfondie a déjà été réalisée (Couture *et al.*, sous presse).

II.1. Inventaire des restes osseux (voir fig. 1).

II.1.1. *Squelette céphalique et post-céphalique.*

Le temporal droit et l'occipital sont pratiquement complets. La moitié supérieure du pariétal droit manque. Le frontal est représenté par la région de l'arc supra-orbitaire droit. L'os zygomatique gauche est le seul os de la face qui soit présent. La mandibule est l'élément crânien le mieux conservé. L'arcade dentaire est presque complète à gauche (I^1 et I^2 absentes). A droite sont présentes C^1, M^2 et M^3.

Le squelette post-céphalique est représenté par deux clavicules. Niederlender (1956) signale qu'une clavicule (non latéralisée) se situait à proximité du maxillaire inférieur. Rien ne permet d'affirmer que ces deux clavicules — assez incomplètes — appartiennent, au même individu, si ce n'est leur ressemblance (morphologie, patine).

II.2. Détermination du sexe et de l'âge au décès.

L'extrême robustesse des os du crâne et le coefficient de sexualisation calculé (Ferembach *et al.*, 1979) pour le neurocrâne et la mandibule laissent supposer qu'il s'agit d'un individu masculin.

Le stade d'oblitération des sutures et la présence d'une M^3 gauche fortement usée permettent de considérer que l'individu étudié est un adulte d'âge moyen.

II.3. Etude métrique.

Les principales mesures sont regroupées dans le tableau 1.

II.4. Etude ostéoscopique.

A. Le *calvarium* (voir fig. 1, 2 et 3).

1. *Norma lateralis.*

L'écaille temporale droite, régulièrement arquée, semble peu longue mais haute. Les crêtes supramastoïdiennes sont très saillantes et asymétriques. Deux os wormiens sont présents à droite et à gauche. Ils sont de forme rectangulaire et à grand axe orienté antéro-postérieurement.

Fig. 2. — *Norma lateralis* gauche

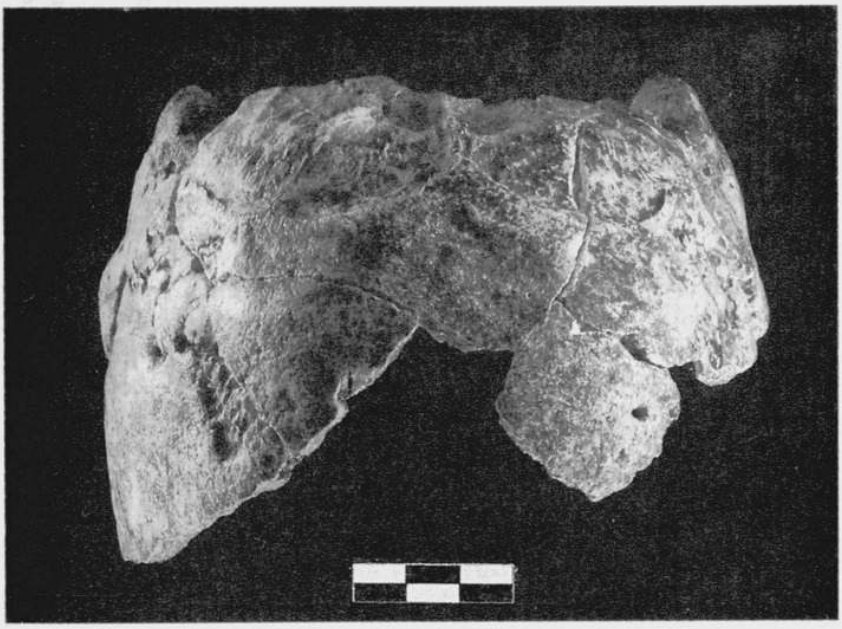

Fig. 3. — *Norma occipitalis*

TABLEAU 1 - Mesures et indices pris sur le crâne et la mandibule (en mm)

Largeur biporiaque (M11)	= 127	Largeur biauriculaire (M11a)	= 131
Largeur bimastoïdienne (M13)	= 110	Largeur biastérique (M12)	= 118
Arc inion-opisthion (M28-2)	= 39	Corde inion-opisthion (M31-2)	= 37
Epaisseur au centre de l'écaille temporale (α)	D = 4	Epaisseur aux fosses cérébrales (α)	D et G = 5
Epaisseur aux bosses pariétales (α)	D = 5	Epaisseur aux fosses cérebelleuses (α)	D = 3

Hauteur de l'os zygomatique (M48-4) = 24

Largeur bigoniaque (M66)	= 107	Largeur bimentale (M67)	= 43
Longueur corps mand. (M68)	= 74	Largeur branche montante (M71)	= 36,2
Hauteur corps mand. (M69)		Epaisseur corps mand. (M69-3)	
P1-P2 (M699-1)	G = 34,5	P1-P2	G = 10
M1-M2 (M69-2)	G = 30,5	M1-M2	G = 14,5
M2-M3	D = 28,5	M2-M3	D = 17,5
Epaisseur au trou mentonnier	D = 10	Diamètre au trou mentonnier	D = 3,6
	G = 10		D = 2,9
Epaisseur symphysaire sans les apophyses géni	directe = 16,6	Epaisseur symphysaire avec les apophyses géni	directe = 17,9
	en projection = 17,8		en projection = 19,1

M66 : M69-3 / M69-1 indice de robustesse en P1-P2 G = 31,9
: M69-3 / M69-2 indice de robustesse en M1-M2 G = 34,7
: M69-3 / M69-2 indice de robustesse en M2-M3 G = 49,1

Remarques :

— La numérotation correspond à celle de R. Martin (1988).

— Le symbole « α » signifie que les mesures ont été déterminées conformément à la méthode de Twisselman (1941)).

2. *Norma occipitalis.*

Le crâne semble large et présente une bosse pariétale peu marquée à droite. A partir de l'astérion, se développe un début de suture Mendoza des deux côtés. Les insertions des muscles nuchaux sont très marquées et asymétriques. La crête occipitale externe est nette, les processus mastoïdes sont robustes, arrondis et bien en relief.

3. *Norma basilaris.*

Le condyle occipital, à droite, est surélevé dans sa partie antérieure. Il présente une forte extension articulaire vers l'arrière, signe d'une pathologie dans la région atlanto-occipitale. Au niveau du *tuberculum articulare,* on peut noter une nette asymétrie. A droite, cette surface se développe médialement et est limitée, dans sa partie antérieure, par une gouttière profonde et large. Cette morphologie ne s'observe pas à gauche. Ces asymétries sont à mettre en rapport direct avec le mouvement des processus condylaires.

4. La face endocrânienne.

La protubérance occipitale interne est bien nette. L'empreinte du sinus transverse est marquée à droite et s'estompe vite à gauche. Le confluent des sinus forme une croix non centrée dont la branche latérale droite est pratiquement absente. A droite, la gouttière du sinus sigmoïde n'est pas indiquée.

B. La mandibule (voir fig. 1).

La région symphysaire, très robuste, présente une forte asymétrie au niveau des tubercules latéraux et des apophyses génioglosses. Cette asymétrie flagrante est certainement à rapprocher de l'asymétrie fonctionnelle attestée, entre autre, au niveau de l'articulation temporo-mandibulaire. La symphyse est, de plus, remarquable par son épaisseur qui s'avère supérieure aux moyennes d'Hommes fossiles du Paléolithique moyen à l'actuel (Couture *et al.,* sous presse). Lorsque la mandibule repose sur la base, la hauteur de l'incisure sous-mentonnière avoisine 3 mm. Mais ainsi, la mandibule n'est pas d'aplomb et cette valeur devient alors proche de 1,6 mm et l'on force l'appui sur la deuxième molaire gauche. Le corps mandibulaire est épais, présentant une arcade alvéolaire parabolique et caractérisée par une région basilaire robuste. La fossette sub-mandibulaire est dissymétrique. Au niveau de la branche montante, une extroversion de la région goniaque, plus marquée à droite, accentue le caractère déprimé des fosses masséteriennes. Les reliefs de la face interne sont en général asymétriques. Même si l'arcade dentaire inférieure est incomplète, les dents présentes à gauche permettent de

définir un schéma d'usure hélicoïdal net et asymétrique. La C^1 droite occupe sur l'arcade alvéolaire une position qui est difficilement acceptable. Elle vient, en effet, se placer dans une empreinte profonde qui peut correspondre à celle de sa racine mais qui peut également être la trace d'un ancien abcès. Elle se trouve alors dans une position plus basse de 8 mm par rapport à la C^1 gauche. D'autre part, l'usure en vue occlusale au niveau des M^1 et M^2 gauches met en évidence une rotation de M^2 vers l'intérieur et vers l'arrière. On ne peut se prononcer sur l'existence *ante mortem* de la M^3 droite et la forte résorption de l'os alvéolaire de P^2 à M^1 droites prouve qu'elles étaient tombées avant le décès.

L'asymétrie notée au niveau de la mandibule se retrouve sur l'arcade dentaire. L'usure est plus importante du côté gauche. Ce dernier caractère associé à la forte dissymétrie sur les surfaces articulaires des cavités glénoïdes peuvent être le signe de pathologies diverses (Couture *et al.*, sous presse) laissant supposer que cet individu utilisait plus son côté gauche.

C. Les os isolés (voir fig. 1).

— Le fragment de frontal est très robuste avec un arc superciliaire très développé et un sillon supraorbitaire bien net. Le départ de la ligne temporale est très bien marqué.

— L'os zygomatique est très robuste. Il présente de puissantes insertions musculaires. Le tubercule marginal est assez saillant.

— Un fragment de pariétal droit (non latéralisé avec certitude) ne peut être repositionné sur le crâne et présente sur sa face interne une empreinte de la base du complexe veineux méningé moyen avec un début de formation de pont osseux.

— Les clavicules ne semblent pas trop robustes et sont assez sinueuses.

III. COMPARAISONS.

Le crâne et la mandibule de Malaurie ont été comparés du point de vue morphologique et métrique à des populations représentant des faciès culturels différents : Magdalénien-Azilien et Tardenoisien (Couture *et al.*, sous presse).

Un certain nombre de caractères (écaille du temporal arquée, effacement des bosses pariétales, etc.) permettent d'inclure l'Homme de Malaurie dans l'ensemble azilien-mésolithique (défini par Ferembach, 1976, 1978). Mais, la totalité de ces caractères se retrouve aussi chez les Magdaléniens français ou européens (Gambier, à paraître).

De plus, la mandibule de l'Homme de Malaurie est métriquement plus proche du groupe mésolithique que de la série magdalénienne-azilienne (Couture *et al.*, sous presse).

IV. CONCLUSION.

L'Homme tardenoisien de Malaurie est remarquable, entre autre, par sa robustesse et la forte asymétrie définie au niveau de son crâne et de sa mandibule, plus gracile. Du point de vue métrique et morphologique, ces restes crâniens entrent dans les limites de variation définies à partir des Hommes de la fin du Paléolithique supérieur et du Mésolithique.

Christine COUTURE, Mustapha ELYAQTINE, Francis HOUET et Bruno MAUREILLE.

(*Laboratoire d'anthropologie, UA 376 CNRS, Université de Bordeaux I.*)

BIBLIOGRAPHIE

COUTURE (C.), ELYAQTINE (M.), HOUET (F.) et MAUREILLE B., (sous presse): Le crâne de l'abri Malaurie (Lot), *Bull. de la Soc. d'Antrop. du Sud-Ouest*, 13 pages.

DEMARS (P.-Y.) et LAURENT (P.), 1989 : Types d'outils lithiques du Paléolithique supérieur en Europe, Cahiers du Quaternaire, n° 14, Paris, éditions du CNRS, 178 pages.

FEREMBACH (D.), 1976 : Les hommes du Mésolithique, *in* LUMLEY de H. (éd.) : La Préhistoire française, civilisations paléolithiques et mésolithiques, t. I 1, Paris, éditions du CNRS, pp. 604-661.

FEREMBACH (D.), 1978 : L'origine des Mésolithiques, *Bull. et Mém. de la Soc. d'Anthrop. de Paris*, t. 5, s. XIII, 231-237.

FEREMBACH (D.), SCHWIDETZKY (I.), et STLOUKAL (M.), 1979 : Recommandation pour déterminer l'âge et le sexe sur le squelette, *Bull. et Mém. de la Soc. d'Antrop. de Paris*, t. 6, s. XIII, 7-45.

GAMBIER (D.), à paraître : Les populations magdaléniennes en France, Acte du Colloque ; le peuplement magdalénien, oct. 1988, Chancelade, Périgueux ; éditions du CTHS, 18 pages.

LEMOZI (Abbé), 1924 : Fouilles dans l'abri sous-roche de Murat, *Bll. de la SPF*, t. 21, n° 1, 17-58.

LE TENSORER (J.-M.), 1981 : Le Paléolithique de l'Agenais, Cahiers du Quaternaire, n° 3, Paris, éditions du CNRS, pp. 392-432.

LORBLANCHET (M.). 1986, Premier bilan de nouvelles recherches à l'abri Murat, *La Préhistoire Quercynoise*, n° 2, pp. 58-94.

MARTIN (R.), révisé par KNUBMANN (R.). 1988, *Anthropologie, handbuch der vergleichendem Biologie des menschen*, band I, Stuttgart, Gustav Fisher Verlag, pp. 160-232.

NIEDERLENDER (A.). 1956, Notes manuscrites, Archives personnelles de Sonneville-Bordes de D.

NIEDERLENDER (A.), LACAM (R.) et SONNEVILLE-BORDES DE D. 1956, L'abri Pagès à Rocamadour et la question de l'Azilien dans le Lot, *L'Anthropologie*, t. 60, n° 5-6, pp. 417-446.

THÉVENIN (A.). 1982, Rochedane : l'Azilien, l'Epipaléolithique de l'est de la France et les civilisations épipaléolithiques de l'Europe occidentale. Mém. de la Fac. des Sc. Soc., Eth., t. II, Strasbourg, Univ. des Sc. Hum.., pp. 5-46.

TWIESSELMANN (F.). 1941, Méthode pour l'évaluation de l'épaisseur des parois crâniennes, *Bull. du Mus. Roy. d'Hist. Nat. de Belgique*, t. 17, n° 48, pp. 1-33.

VIRÉ (A.) et NIEDERLENDER (A.). 1925, Un crâne du Magdalénien finissant (?) à l'abri Murat, commune de Rocamadour (Lot), *Bull. de la SPF.*, t. 22, n° 5, pp. 210-211.

VIRÉ (A.) et NIEDERLENDER (A.). 1929, L'outillage de la sépulture de l'abri Murat à Rocamadour (Tardenoisien), *Bull. de la SPF.*, t. 26, n° 9, pp. 478-480.

LA SEIGNEURIE DE CASTELNAU-MONTRATIER AUX XIe ET XIIe SIÈCLES

Malgré l'œuvre de Guillaume Lacoste, l'histoire du Quercy avant le XIIIe siècle reste très mal connue. Un désert documentaire presque complet empêchera probablement à tout jamais d'appréhender les détails de cette période. Cependant les franges septentrionales et orientales de la province sont un peu mieux connues grâce aux cartulaires de Beaulieu et d'Obazine, et aux fonds d'archives des abbayes de Moissac (1) et de Saint-Théodard de Montauban (2). J. Lartigaut a récemment publié un article sur l'aristocratie du Nord du Quercy (3) au XIIe siècle. Mais l'aristocratie du Bas-Quercy avant le XIIIe siècle reste à étudier. La documentation existe.

La baronnie de Castelnau-Montratier, puisque tel est le nom que lui a définitivement donné L. Limayrac dans son ouvrage déjà ancien (4), est située à la limite de l'aire d'influence des deux abbayes et de leur fonds d'archives. Très peu d'actes la concernent directement, bien que son seigneur ait été un célèbre abbé séculier de Moissac, à en croire l'historiographie traditionnelle du Quercy. Cependant il semble évident que la puissance de cette lignée fut très importante dès le XIe siècle. Le dépouillement exhaustif des archives anciennes permet d'apporter quelques lueurs sur cette famille.

D'après l'ouvrage de L. Limayrac, qui reste la seule véritable monographie de Castelnau-Montratier écrite à ce jour, cette famille serait apparentée dès les origines (vers l'an 800), à la famille de Gourdon, par un ancêtre commun, un mystérieux Odolric de Gourdon Castelnau (5). La généalogie des descendants de cet Odolric est très mal connue. Aimeric de *Gordo* est le premier personnage attesté de façon certaine dans le testament de Raymond Ier de Gothie (6). En réalité rien dans ce texte ne permet de rapprocher Aimeric de *Gordo* du castrum de Castelnau-Montratier. Une vingtaine de textes nous renseignent sur la famille de Castelnau avant le

XIIIe siècle. Aucun lien entre les Castelnau et les Gourdon ne peut être établi à partir de ce corpus documentaire. Seul le testament d'un prévôt de l'église de Cahors (fin du XIe siècle), un certain Guillaume, probablement de la famille de Castelnau, évoque un rapport avec les Gourdon. En effet, il lègue une partie de ses biens à Guillaume de Laroque son neveu. Or ce personnage est apparenté aux Gourdon. Mais cette allusion est unique et connue par une copie du XVIIIe siècle (7), et ce n'est qu'à la fin du XIIe ou au début du XIIIe siècle que les Gourdon apparaissent enfin de manière certaine.

Le premier seigneur de Castelnau connu est un certain Gausbert, qui vécut dans la première moitié du XIe siècle. C'est en souvenir de lui que ses fils Gausbert, Bernard, Raymond et Pons donnent à l'abbaye Sainte Foy de Conques l'église de *Monte Aldonne* (8) qu'ils viennent de fonder (9). Après sa mort, celle qui semble être sa femme, *Ailuna,* et ses enfants s'opposèrent un temps au déguerpissement de l'alleu de *Incombalder* (10) que Gausbert avait donné à l'abbaye de Moissac (11). Cette *Ailuna* semble avoir joué un rôle politique non négligeable. Peut-être a-t-elle dirigé elle-même la seigneurie pendant quelque temps. En effet, une légende rapporte que c'est une certaine Hélène qui aurait fondé l'hôpital à l'origine du village de Lhospitalet, non loin de Castelnau-Montratier (12). D'après ce récit, la fondation aurait eu lieu vers 1905. En réalité elle semblerait s'être déroulée une cinquantaine d'années auparavant. Le souvenir de cette Hélène est encore bien présent deux siècles plus tard. En 1270, Castelnau est désigné par le terme de « *castrum novum de domine Helene* » (13)... Le fils et successeur de Gausbert et d'Hélène s'appelle également Gausbert. C'est lui qui a été confondu à tort avec un autre Gausbert, beaucoup plus célèbre, l'abbé séculier de Moissac entre 1040 et 1063 environ. En réalité sur aucun texte il n'est fait mention explicite de « *Gausbertus de Castronovo, abba nominatus* ». Il s'agit toujours de *Gausbertus, abba nominatus.* De plus il semblerait étonnant que les quelques textes qui mentionnent Gausbert de Castelnau ne précisent pas que ce dernier était abbé séculier de Moissac, quand on connaît l'importance de ce personnage (14). Un seul acte laisse subsister un doute. Entre 1048 et 1072, Gausbert, *abba nominatus,* donne à l'abbé de Moissac Durand des biens autour de l'église Saint-Germain (15). Parmi les souscripteurs, Gausbert (le donateur ?) est mentionné en compagnie de sonfrère qui s'appelle aussi Gausbert (16). L'abbé de Moissac pourrait éventuellement être un frère de Gausbert de Castelnau. Cependant la donation concerne des biens près de Moissac, alors que la famille de Castelnau ne semble jamais avoir eu de possessions dans cette région.

TENTATIVE DE RECONSTITUTION DE LA GENEALOGIE DE LA FAMILLE DE CASTELNAU AVANT LE XIIIe SIECLE

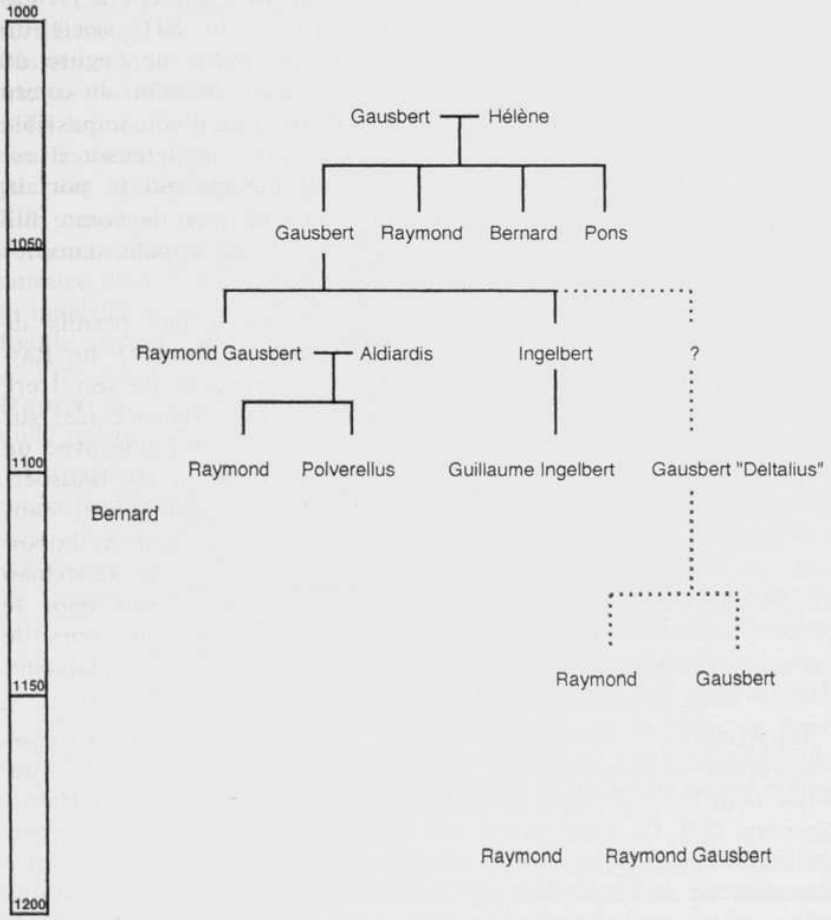

Gausbert de Castelnau meurt vraisemblablement entre 1060 (17) et 1067 (17). Son fils Raymond Gausbert lui succède. En 1083, on le voit rendre à l'abbaye de Moissac, avec l'accord de sa femme Aldiarde et de ses fils, l'église Sainte-Marie de Lapeyrouse (19) que sn père Gausbert avait pris en fief de Guillaume, évêque de Cahors, « *injuste* » (20). Parmi les souscripteurs de cet acte, nous trouvons ses fils Raymond et *Polverellus*, et ses neveux Guillaume-Ingelbert et Gausbert. C'est peut-être ce Gausbert qui lui a succédé à la tête de la seigneurie familiale. En effet, à l'aube du XIIe siècle un Gausbert de Castelnau, dit Deltalius, est défenseur de l'église de Cahors pendant les troubles qui agitent la région (invasion du comté de Toulouse par le comte de Poitiers) (21). Bien qu'il soit impossible de dire ce que représentait exactement ce titre de *defensor* il est évident qu'il témoigne de l'importance du lignage qui le portait. A titre de comparaison, dans le comté d'Urgel, c'est le comte lui-même qui se charge de la défense de l'*honor episcopalis* dans les années 1060 (22).

Malheureusement la documentation ne nous a pas permis de connaître l'évolution de la famille au XIIe siècle. En 1147, un Raymond Gausbert de Castelnau souscrit en compagnie de son frère Gausbert à la donation à Moissac de l'église Saint-Maurice (23) sur l'Aveyron. Enfin un Raymond de Castelnau est mentionné avec un Raymond Gausbert en 1179 (24) dans une donation de Gausbert de Durfort à la commanderie de Vaour. C'est probablement dans les vingt dernières années du XIIe siècle qu'un changement important a lieu. A partir de cette date, les seigneurs de Castelnau s'appelleront tous Aimeric ou Ratier, prénoms inconnus dans le corpus anthroponymique précédent. C'est en réalité au cours de cette éviction de l'ancienne famille que les Gourdon s'installent dans le pays des Vaux (25).

Un Aymeric de Castelnau est mentionné à plusieurs reprises dans l'entourage de Raymond V et de Raymond VI, comtes de Toulouse (26), mais il s'agit de Castelnau-d'Estrétefonds dans la Haute-Garonne (27). Ce n'est qu'en 1201 qu'apparaît pour la première fois de façon certaine un Ratier de Castelnau (des Vaux). Il fait une donation de ses leudes et péages en faveur de l'abbaye de Grandselve et de son éphémère abbé Aymeric, peut-être un membre de la famille du donateur (28).

Par la suite, la documentation se remet à abonder. Nous nous en remettons à l'ouvrage de L. Limayrac. Le dépouillement du registre de reconnaissances que cet auteur ne cesse de citer permettrait probablement d'approfondir la connaissance de cette région au XIIIe siècle.

Le village actuel de Castelnau-Montratier est une création tardive du XIIIe siècle. Les coutumes sont accordées par le seigneur en 1292 (29). Il est comparable par de nombreux points aux castelnaux de Gascogne décrit par B. Cursente.

Cependant la topographie des lieux avant le XIIIe siècle reste incertaine. Le nom même de Castelnau, dont la première mention remonte au début du XIe siècle pousserait à rechercher un « castel viel » (30). Il n'en est peut-être rien. Cependant, l'existence d'une fortification assez exceptionnelle en un lieu très rapproché de Castelnau-Montratier soulève certaines questions. Il s'agit de la truque de Maurélis, située dans la paroisse de Saint-Vincent (31), à 1,5 km de Castelnau. Cette motte est située sur une pointe d'éperon rocheux. Elle a été entièrement « fouillée » au début du siècle par des archéologues locaux qui croyaient y trouver un tumulus. Elle contenait en fait une construction très importante, sorte de donjon emmotté aux dimensions exceptionnelles. L'ensemble est entouré d'un triple fossé très bien conservé (32). Malheureusement, le matériel archéologique découvert au cours de cette campagne de fouille semble avoir disparu, et il n'existe aucun rapport utilisable. A. Viré y fait juste quelques allusions dans un petit article de 1923. D'après lui, la céramique découverte est du même type que celle qu'il rencontre dans les sépultures du haut Moyen Age (33).

L'appareil des murs de la tour semble très ancien. Les blocs de pierre ont simplement été équarris au marteau. Plusieurs assises sont en « arêtes de poisson ». Ce type de construction a également été remarqué lors de fouilles récentes (1990) effectuées au château de Bruniquel dans le Tarn-et-Garonne, toujours en Quercy. Il s'agirait là d'une fortification remontant au Xe siècle (34).

De plus, au cours d'une prospection, nous avons pu découvrir un gros tesson de céramique rouge polie attribuable au Haut Moyen Age (IXe-XIe siècle) (35), pris dans le mortier de la tour, et donc contemporain de sa construction. Il est, en effet, très vraisemblable que cette tour ait été bâtie aux alentours de l'an Mil, voire même quelques décennies auparavant.

Une ou deux terrasses aménagées au Nord-Ouest de l'édifice laissent penser qu'il a pu exister un petit habitat subordonné. Mais seuls des sondages archéologiques permettraient de le confirmer et de préciser la chronologie de l'ensemble (36).

Qui a pu construire une telle fortification ? Quand on sait que la plupart des tours du XIe siècle ne mesuraient guère que 4 à 5 m de côté, il est probable que le personnage qui a entrepris cette construction devait être très puissant. Or, qui dans les environs immédiats possédait cette puissance si ce n'est la famille de Cas-

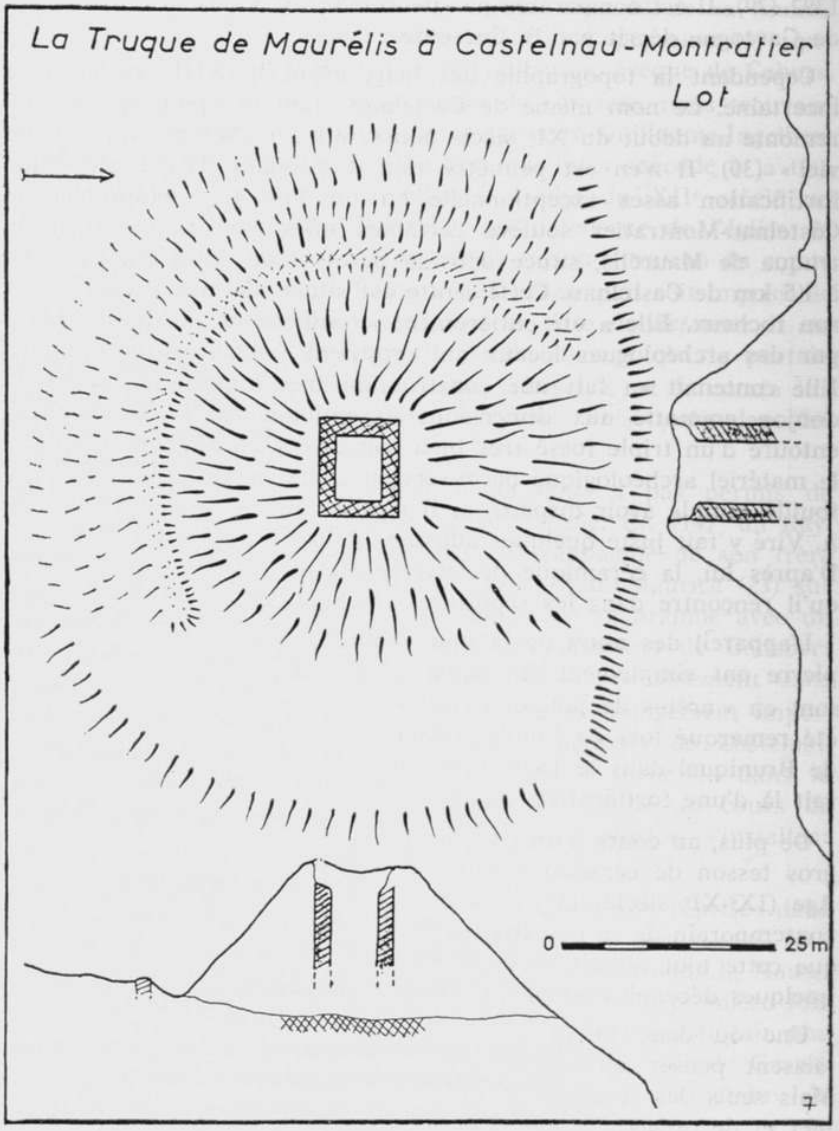

(D'après SOUTOU, *Archeologia*, 1975).

telnau ? Il paraît difficile qu'un groupe aristocratique détenant des terres à 10 km au Nord et à plus de 15 km au Sud ait laissé bâtir par un éventuel compétiteur une telle fortification à moins de 1,5 km de leur château principal. La seule manière d'expliquer l'existence de cette tour est d'en faire le *Castelnov* de l'an Mil. Il y aurait eu un simple déplacement du site à une époque et dans des circonstances inconnues, le nouveau château conservant le nom de la famille. Ce phénomène est d'ailleurs connu en d'autres lieux. A Belfort (37), le castrum voisin, il existait au XVe siècle au Nord de la commune actuelle un terroir de la *motta de Belfort le vielh*, qui correspond vraisemblablement au premier site castral (38). Le *castrum* mentionné dans le livre des miracles de Sainte-Foy de Conques (39) (première moitié du XIe siècle) et que P. Bonnassie identifie avec raison à Castelnau-Montratier (40) était vraisemblablement ce donjon emmoté, dit « Truque de Maurélis ».

La date du déplacement du site reste inconnue. Seule la mention tardive (1270) du *castrum novum de domine Helene* (41) pourrait laisser penser que le transfert est contemporain de cette Hélène (42) (vers 1050).

Sur le site actuel de Castelnau-Montratier, la motte castrale initiale était vraisemblablement à l'extrémité sud du village, au bout de l'éperon rocheux où a été reconstruite l'église Notre-Dame au début du siècle. La documentation moderne la désigne par le nom de motte de Monfavés (43). Le parcellaire du cadastre napoléonien nous montre son emplacement exact. Elle a été détruite dans les années 1840 lors de la construction de la route départementale qui permet d'accéder au village. Des traces de fortifications (44) demeurent encore au sud de l'emplacement de la motte. Leur appareil régulier et bien taillé les rattacheraient plutôt au XIIe ou au XIIIe siècle.

Un premier village a dû venir s'agglutiner, à une époque difficile à déterminer (XIIe siècle ?) autour de la tour seigneuriale. Rapidement un fossé sec a été creusé sur l'étranglement de l'éperon pour protéger l'accès Nord de cette première agglomération. Il est souvent désigné par le terme de fossé vieux (45) dans la documentation plus tardive. Il est notable que la zone comprise entre la place centrale du village actuel et le fossé vieux soit désignée par le terme de barry. Cette appellation ne peut en aucun cas se rattacher au village du XIIIe siècle dont il fait partie intégrante. En réalité il s'agit vraisemblablement du souvenir d'un quartier qui était considéré comme un barry, mais par rapport au village initial. Ce dernier devait donc avoir une certaine importance. C'est d'ailleurs dès le XIIIe siècle que la chapelle castrale Notre-Dame

est en passe de supplanter l'église paroissiale de Saint-Martin de Valausi. La construction du castelnau scellera son succès définitif (46).

Si les restes des châteaux et village de Castelnau peuvent être éventuellement mieux connu par l'archéologie, la connaissance des possessions de la famille reste liée au très faible *corpus* documentaire qui nous soit parvenu.

En réalité seuls dix-huit actes concernant Castelnau-Montratier avant 1200 sont utilisables avec plus ou moins de précautions pour connaître l'importance de la seigneurie. Sur ces dix-huit actes, la moitié provient des archives de l'abbaye de Moissac. Mais seuls quatre donations et un testament (47) émanent directement d'un des membres de la famille de Castelnau. Sur les treize autres actes, huit sont souscrits par un Castelnau, quatre concernent des familles ou des biens directement liés à la seigneurie, et le dernier est le texte légendaire de la fondation de l'hôpital de la Dame Hélène qu'il faut évidemment utiliser avec précaution.

Au XIe siècle, les possessions de la famille de Castelnau ne semblent pas avoir constitué une seigneurie compacte. Il s'agit plus vraisemblablement d'une multitude de droits imbriqués dans ceux d'autres lignages locaux. La carte de répartition des donations indique que ces droits s'étendaient sur une large bande (environ 10 à 12 km) qui s'étirait depuis l'Hospitalet dans le Lot jusqu'à la rive du Tarn (Lizac), soit environ 30 km. Cela représente donc une aire de plus de 300 km².

Le noyau central des possessions semble cependant se situer autour du village actuel, dans ce qui constituera au XIIIe siècle la seigneurie homogène de Castelnau-Montratier. Outre les deux châteaux, la famille y possède au moins deux églises, et sa puissance lui permet d'en fonder une troisième (Sainte-Foy de Montaudon) (48) et un hôpital (L'Hospitalet) (49). Mais l'étendue de ses possessions dépasse largement le territoire défini dans le texte des coutumes de 1292. Elle doit cependant encore faire face à d'autres lignages qui ont des possessions très rapprochées de Castelnau. Lorsqu'en 1094 Guillaume *Transapectus* (« Percepoitrine » !) et son frère Pierre donne à l'abbaye de Moissac (50) leur église de *Sancta Maria de Buxa* (51), ils ne demandent pas l'avis du seigneur de Castelnau qui ne souscrit même pas l'acte. Ils ne semble y avoir aucun lien de dépendance des donateurs vis-à-vis des Castelnau. Il en va de même pour la famille de Narcès qui possédait un alleu dans la paroisse de Saint-Aureil, comme l'atteste une donation à l'abbaye de Moissac en janvier 1082 (52). Par contre, au Sud de la seigneurie deux lignages semblent avoir été dans la dépendance de la famille de

CASTELNAU-MONTRATIER - CADASTRE 1823

CASTELNAU DANS LA DOCUMENTATION ECRITE ANTERIEURE AU XIIIe SIECLE

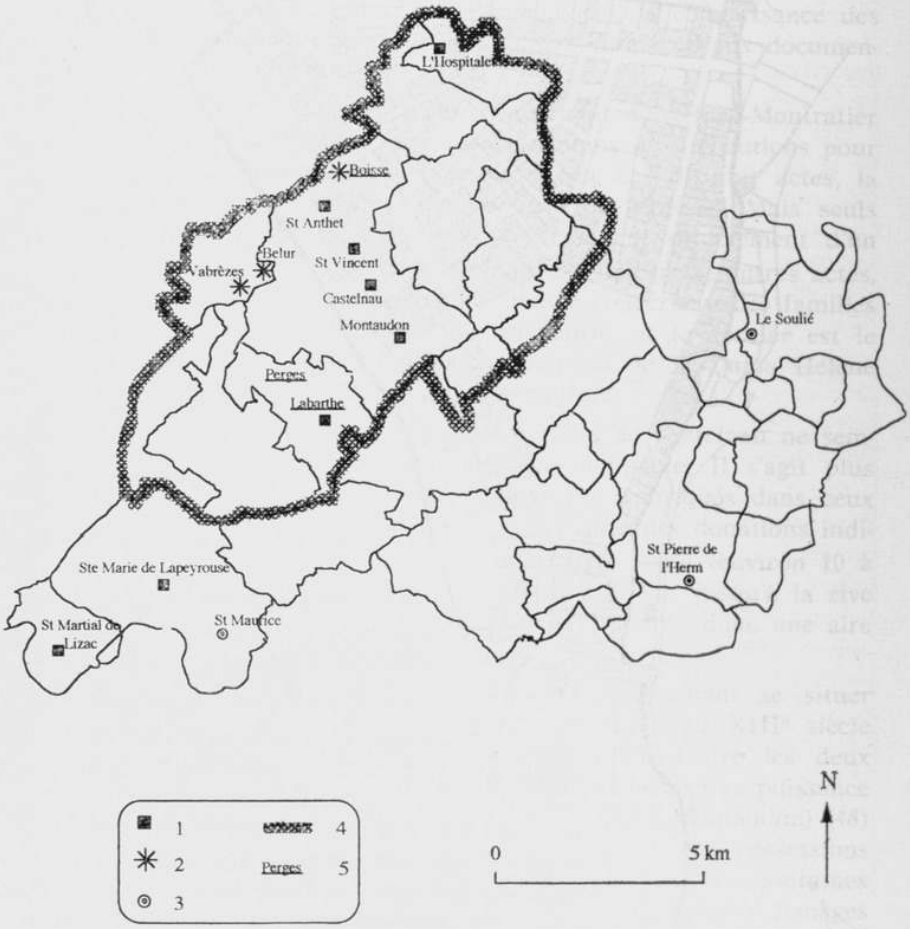

1 : Possessions certaines de la famille de Castelnau au XIe siècle. 2 : Possessions d'autres groupes aristocratiques (aux XIe et XIIe siècles) dans les limites de la seigneurie de la fin du Moyen Age. - 3 : Lieux concernés par des textes où un membre de la famille de Castelnau apparaît parmi les souscripteurs (XIe siècle). - 4 : Limites probables de la seigneurie de la fin du Moyen Age (XIIIe-XVe siècles). - 5 : Nom d'un lignage aristocratique lié à une paroisse ou à un château de la seigneurie.

LA SEIGNEURIE DE CASTELNAU-MONTRATIER APRES LE XIIIe SIECLE

(TENTATIVE DE RECONSTITUTION)

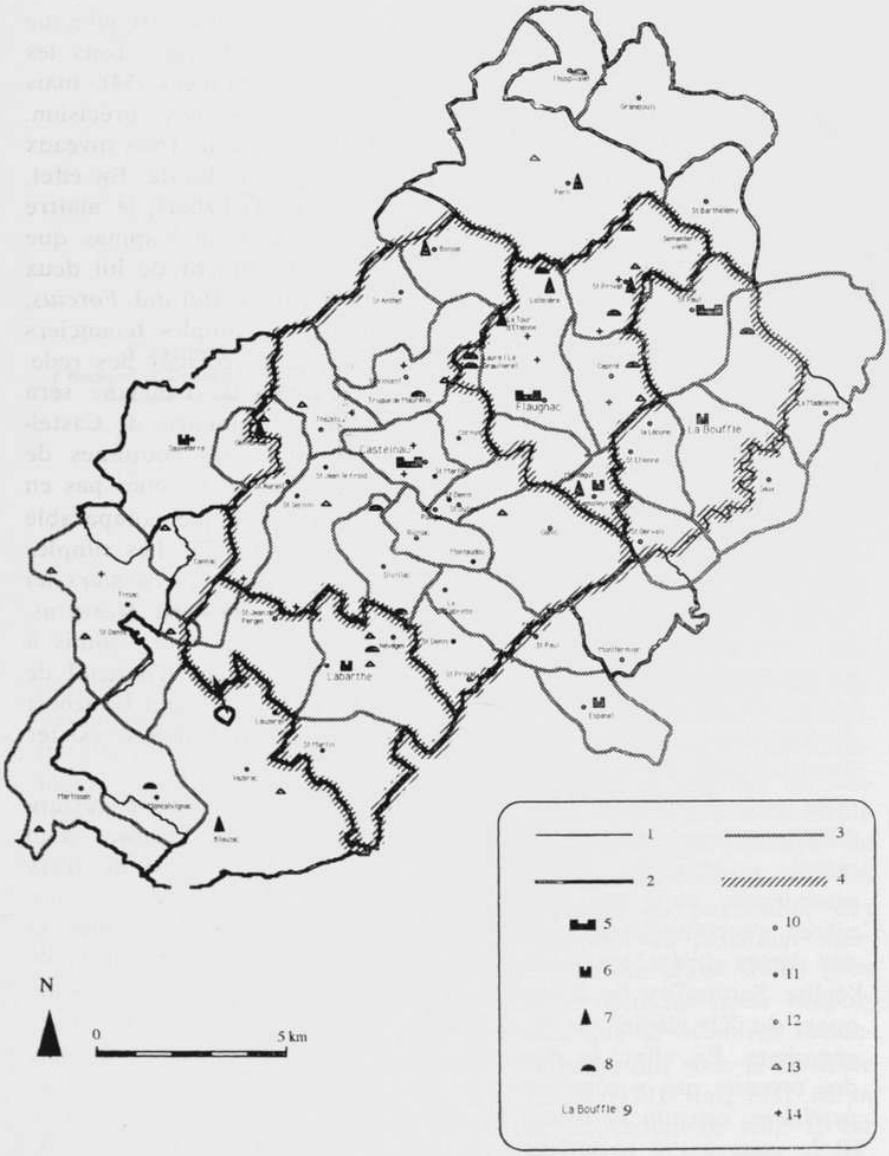

1 : Limite de commune. - 2 : Limite de commune et de paroisse. 3 : Limite de paroisse. - 4 : Limite des baylies définies dans le texte des coutumes de 1292. - 5 : Castra principaux. - 6 : Castra secondaires. 7 : Repaires de chevaliers. - 8 : Mottes castrales. - 9 : Chef-lieu de baylie en 1292. - 10 : Etablissements monastiques. 11 : Eglise paroissiale. 12 : Eglise paroissiale disparue au Moyen Age. - 13 : Toponyme pouvant indiquer une fortification. - 14 : Hagiotoponyme.

Castelnau. Un acte daté par l'abbatiat d'Hunald (entre 1072 et 1085) nous apprend qu'un certain Arnaud de *Pertica* (53) effectue des donations et des restitutions à l'abbaye de Moissac. Tous les biens concernés sont situés dans la paroisse de Névèges (54), mais ils n'ont malheureusement pas pu être localisés avec précision. Cependant il semble que l'on puisse discerner au moins trois niveaux de dépendance parmi les membres de l'aristocratie locale. En effet, Arnaud de Perges tient des terres de Raymond Gauzbert, le maître de Castelnau à cette période, mais il donne aussi un capmas que tient Arnaud de *Labarta* et des honneurs que tiennent de lui deux autres petits lignages représentés par Bernard et Durand *Forcius*, et Richar *Mesturas*. Ces derniers ne sont pas de simples tenanciers puisqu'il est dit par ailleurs dans l'acte qu'ils perçoivent des redevances (un porc et un mouton). Or le castrum de Labarthe sera au XIIIe siècle la tête d'une des baylies de la seigneurie de Castelnau-Montratier telles qu'elles sont définies dans les coutumes de 1292. Il est donc permis de se demander si nous ne sommes pas en présence d'une ébauche d'organisation féodo-vassalique comparable à celle observée en Catalogne par Pierre Bonnassie (55). Les simples paysans sont soumis à ce que P. Bonnassie appelle les *cavalers* ici représentés par Bernard et Durand *Forcius* et Richard *Mesturas*, ou à un *castlà* (Arnaud de Labarthe). Ces derniers sont soumis à un feudataire (Arnaud de Perges, peut-être un parent d'Arnaud de Labarthe) qui dépend directement du châtelain (Raymond Gauzbert de Castelnau). Cette pyramide n'empêche pas qu'il puisse exister d'autres liens entre les divers personnages.

La puissance des seigneurs de Castelnau au XIe siècle restera difficile à appréhender faute de textes. Elle semble résulter d'un certain nombre de redevances perçues sur un ensemble de terre assez épars, ainsi que sur des églises. Les restitutions de ces dernières s'accompagnent évidemment des restitutions des dîmes et des divers droits qui y sont rattachés. Le texte de la donation de l'église Sainte-Foy de Montaudon à l'abbaye de Conques (deuxième quart du XIe siècle) est le seul qui nous fournisse quelques renseignements. En effet, la donation de l'église s'accompagne de celle des revenus qui y sont attachés. Ces revenus sont ainsi détaillés : *justitiam, censum et usum de villa et de mansiones quae ibi sunt.* Si le cens est à rattacher à la seigneurie foncière, les droits de justice et les redevances qui se cachent derrière le terme de *usum* sont les signes évidents que la seigneurie banale est bien en place. La justice publique qui devait exister encore jusqu'aux environs de l'an Mil a complètement disparu, au profit de la justice privée du seigneur local. Ce dernier a également réussi à imposer de nouvelles charges aux paysans. C'est l'époque du « seigneur-pirate »

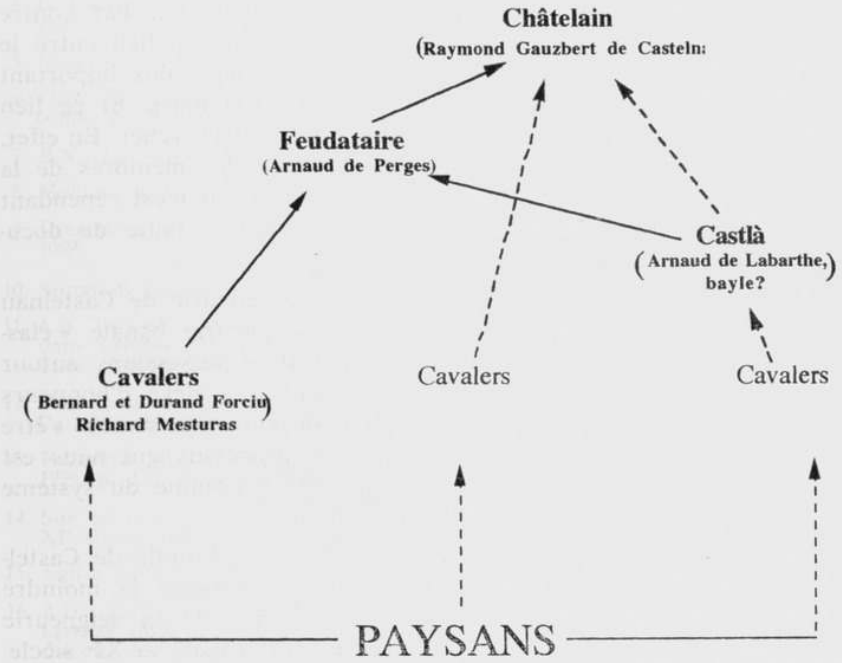

qui lève de véritables « tributs », au besoin par la force, sur les paysans soumis à son ban. Le phénomène est d'ailleurs contemporain de l'évolution qu'a pu suivre Pierre Bonnassie en Catalogne (56) ou J.P. Poly en Provence (57). Enfin le seigneur de Castelnau a réussi dès le milieu du XIe siècle a prendre le contrôle des échanges économiques locaux. La donation à l'abbaye de Conques de l'église de Montaudon s'accompagne de celle du marché (*mercatum*) et des taxes qui y sont associés, en particulier des droits de justice (« *licitum usum et vicariam et justitiam mercati* »). Montaudon ne semble pas avoir été autre chose qu'un gros hameau, mais l'existence d'un petit marché dont les taxes rapportent assez pour être mentionnées prouvent que le décollage économique qui semble se produire à cette époque se fait sous le contrôle étroit du seigneur. En outre, un acte tardif (1201) fait état de la perception d'un péage dans la seigneurie de Castelnau (58). Il est possible que ce type de droit était déjà perçu aux siècles précédents.

Les seigneurs de Castelnau asseyent également leur pouvoir sur des liens d'homme à homme. Malheureusement la nature précise de ces liens de vassalité restera inconnu. Il est seulement permis de penser qu'il existait dès le XIe siècle au moins trois degrés dans

l'organisation féodo-vassalique propre à la seigneurie. Par contre aucun texte ne permet de supposer qu'il existait un lien entre le seigneur de Castelnau-Montratier et un personnage plus important comme le comte de Toulouse ou l'évêque de Cahors. Si ce lien existait, c'est plutôt du côté de l'évêque qu'il faut chercher. En effet, le titre de *defensor ecclesiae* qui est donné à des membres de la famille induit probablement des rapports étroits. Il n'est cependant pas permis d'en conclure à un lien de vassalité, faute de documentation.

Dès la première moitié du XIe siècle, la seigneurie de Castelnau possède toutes les caractéristiques d'une seigneurie banale « classique ». Elle est constituée d'un noyau central de possessions, autour de Castelnau, et d'un nombre probablement très élevé d'honneurs assez dispersés, sur près de 300 km². La concentration semble s'être opérée au cours du XIIe siècle, selon un processus qui nous est inconnu. Le principe des rapports d'homme à homme du système féodo-vassalique est également bien en place.

Finalement le dernier grand mystère sur cette famille de Castelnau est celui de son origine. Aucun texte n'apporte le moindre indice. Cependant la précocité de l'importance de la seigneurie laisse penser que la richesse du lignage est antérieure au XIe siècle. La famille pouvait posséder en alleu une part importante de ses possessions, mais il est également possible que certains des honneurs aient été inféodés par un « plus puissant » (comte de Toulouse, évêque ou comte du Quercy). Il est ainsi permis d'imaginer une famille de viguier qui aurait usurpé des possessions d'origine publique inféodées. Saint-Aureil, église et village de la seigneurie, est attesté comme chef-lieu de *vicaria*. Il en est de même pour le village proche de Saint-Urcisse (59). Malheureusement il ne s'agit encore que d'hypothèses.

Florent HAUTEFEUILLE.

NOTES

1 Pour Moissac il n'existe pas de véritable cartulaire, mais un important fond d'originaux qui sont conservés dans la série G des Archives départementales du Tarn-et-Garonne. Il n'existe pas de publication globale, mais une thèse d'Ecole des Chartes constitue un excellent outil de travail. M.C. Lefèvre, *Les plus anciennes chartes de l'abbaye de Moissac*, thèse d'Ecole des Chartes, 1967. Elle n'est malheureusement consultable qu'aux Archives nationales, et avec l'autorisation écrite de l'auteur.

2. A.D. Tarn-et-Garonne, G 239, Cartulaire recopié au XVe siècle, mais comportant une trentaine d'actes du Xe siècle.

3. J. Lartigaut, L'aristocratie du causse de Gramat dans la seconde moitié du XIIe siècle, *B.S.E.L.*, T CXII, 1991, p. 21-56.

4. L. LIMAYRAC, *Le Moyen Age, histoire d'une commune et d'une baronnie du Quercy, Castelnau-Montratier,* Cahors, 1885.

5. Idem, p. 76.

6. *Histoire Générale du Languedoc,* t. V, col. 240 à 250. Ce Raymond était comte de Rouergue et sans doute du Quercy.

7. B.N., Lat. 17674, fol. 157.

8. Montaudou, commune et canton de Castelnau-Montratier.

9. DESJARDINS (G.), *Cartulaire de Conques,* Paris, 1879, n° 27, (entre 1031 et 1059).

10. Situation précise inconnue.

11. A.D. Tarn-et-Garonne, G 571, original sur parchemin, acte non daté, publié dans LEFEBRE (M.C.), *Les plus anciennes chartes de l'abbaye de Moissac.* Thèse d'école des Chartes, 1967, n° 30.

12. Voir LIMAYRAC (L.), *Histoire d'une commune et d'une baronnie du Quercy, Castelnau-Montratier,* Cahors,, 1885, p. 97.

13. FOURNIER (P.F.), *Enquêtes administratives d'Alphonse de Poitiers,* Paris, 1959, p. 336, pièce 128, n° 388.

14. Sur ce point voir MAGNOU (E.), Abbés séculiers ou avoués à Moissac au XIe siècle, *Annales du Midi,* t. LXXV, 1963, pp. 447-456..

15. Eglise située dans la commune de Moissac.

16. A.D., Tarn-et-Garonne, G 633, n° 2, Original sur parchemin, publié dans LEFEBRE (M.C.), *Les plus anciennes chartes de l'abbaye de Moissac.* Thèse d'école des Chartes, 1967, n° 79.

17. Il souscrit encore un acte vers 1059-63. A.D. Tarn-et-Garonne, G 571, n° 1, original sur parchemin, publié dans LEFEBRE (M.C.), *Les plus anciennes chartes de l'abbaye de Moissac.* Thèse d'école des Chartes, 1967, n° 64.

18. Première mention de son fils Raymond Gausbert, B.N., fond DOAT, vol. 128, fol. 77, publié dans LEFEBRE (M.C.), *Les plus anciennes chartes de l'abbaye de Moissac.* Thèse d'école des Chartes, 1967, n° 66.

19. Eglise de la commune de Lafrançaise, dans le Tarn-et-Garonne.

20. A.D. Tarn-et-Garonne, G 569, cahier n° 1, p. 3, fragment de cartulaire XIIe siècle, publié dans LEFEBRE (M.C.), *Les plus anciennes chartes de l'abbaye de Moissac.* Thèse d'école des Chartes, 1967, n° 117.

21. ACHERY (L. D'), *Specilegum,* t. III, p. 429.

22. BONNASSIE (P.), *La Catalogne au tournant de l'an mil,* éd. Albin Michel, 1990, p. 418.

23. Saint-Maurice, église de la commune de La Française (Tarn-et-Garonne).

24. PENA (N. DE), *Documents sur la maison de Durfort, (XI^eXV^e siècles),* Bordeaux, 1977, n° 12.

25. Sur les liens entre la famille de Castelnau et la famille de Gourdon au XIIIe siècle, voir LIMAYRAC (L.), *op. cit.*

26. Par exemple LÉONARD (E.G.), *Catalogue des actes du comte de Toulouse Raymond V (1149-1194),* Paris, 1937, n° 122, 129, 149.

27. B.N., fond DOAT, vol. 76, fol. 126.

28. B.N., fond DOAT, vol. 78, fol.. 153. Il ne peut pas s'agir de la famille de Castelnau d'Estrétefonds, car l'acte est daté par l'épiscopat de Géraud, évêque de Cahors. Ni Castelnau d'Estrétefonds, ni Granselves ne sont situés dans le diocèse de Cahors.

29. Mais rien ne prouve qu'il n'y ait pas eu de coutumes antérieures.

30. C'est d'ailleurs ainsi que la Truque de Maurélis est désignée dans un confront de 1253. PANFILI (D.), *Mottes castales et lignages en pays de Vaux, vers 950 - vers 1300*, mémoire de maîtrise dactylographié, Paris IV, octobre 1984, p. 82, d'après un renseignement fourni par M. Lartigaut.

31. En 1456, le seigneur de Castelnau baille à fief le fief de l' « Official *sive* Viviers » situé dans la paroisse de Saint-Vincent à Pierre de l'Official laboureur de Castelnau (B.M. Cahors, Fonds Greil, 196/7). Or le lieu-dit l'Official est à proximité immédiate de la truque de Maurélis.

32. Seule la partie Est du fossé a été en partie remblayée, probablement lors du dégagement de la tour au début du siècle.

33. VIRÉ (A.), Les fouilles de 1922 aux oppida de l'Impernal de Luzech... et à la butte de Maurélis près de Castelnau-Montratier, *Bulletin de la Société des Préhistoriens de France*, 1923, pp. 83-85.

34. Renseignement fourni par Dominique Allios responsable de l'opération.

35. Avec toutes les réserves d'usage pour la datation des céramiques de cette époque. Le fragment découvert était cependant tout à fait comparable à la céramique découverte lors des fouilles de Bruniquel.

36. Les « archéologues » du début du siècle ne sont pas descendus jusqu'au substrat rocheux. En outre la fouille du fond des fossés reste envisageable.

37. Belfort en Quercy, commune du canton de Lalbenque.

38. A.D. Aveyron, Fond Laroque-Bouillac, par exemple 23 J 214, n° 102.

39. BOUILLER (A.), *Liber miraculorum sancte Fidis*, 1897, IV, 8.

40. BONNASSIE, Les descriptions de forteresses dans le livre des miracles de sainte-Foy-de-Conques, p. 19, note 6.

41. FOURNIER (P.F.) et GUÉBIN (P.), *Enquêtes administratives d'Alphonse de Poitiers*. Collection des documents inédits de l'histoire de France, 1959, p. 336, pièce 128, n° 388.

42. Le village voisin de Lhospitalet, fondé par ce même personnage est souvent appelé « hôpital de la dame Hélène » au Moyen Age.

43. Monfavès est le nom d'une famille noble de Castelnau (originaire de l'Agenais) qui fournit un évêque au XIVe siècle.

44. Il s'agit plus vraisemblablement de la ceinture de fortifications qui devait enserrer tout le village.

45. Fossé vieux par opposition au fossé du XIIIe siècle qui protège le castelnau.

46. Voir LINON (G.), Une visite de Castelnau-Montratier en 1785, *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, t. LXXIV, 1953, p. 220-237, et HAUTEFEUILLE (F.), *Les villages castraux dans les cantons de Castelnau-Montratier, Cahors Sud et Lalbenque (XIe-XVe siècles) ; Enquête archéologique*, Mémoire de maîtrise d'histoire dactylographié, U.T.M., juin 1990, p. 51-69.

47. Le testament ne nous est connu que par ce que nous en rapporte L. Limayrac. L'original semble avoir disparu. Les détails fournis par l'historien du siècle passé permettent cependant de supposer qu'il a eu un original ou une copie sous les yeux.

48. Voir ALBE (Ed.), L'église de Montaudon, *Revue Religieuse de Cahors et Rocamadour*, 1906, p. 294-297.

49. Le plan du village de L'Hospitalet rappelle celui des sauvetés dont il est contemporain. Il s'agit d'un village-rue né vraisemblablement d'un allotissement primitif.

50. A.D. Tarn-et-Garonne, G 569, cahier n° 1, p. 10, Copie sur parchemin, XIIe siècle.

51. Notre-Dame de Boisse, église de la commune de Castelnau-Montratier.

52. Original perdu, copie DOAT, vol. 128, fol. 160 et 164.

53. Saint-Jean-de-Perges, église et paroisse de la commune de Labarthe.

54. Paroisse de la commune de Labarthe.

55. BONNASSIE (P.), *La Catalogne au tournant de l'an mil*, éd. Albin Michel, 1990, p. 310-312.

56. Idem, p. 298-299.

57. POLY (J.P.), *La Provence et la société féodale, 879-1166*, 1976, p. 134..

58. B.N., fonds DOAT, vol. 78, fol. 153 ; il s'agit d'une donation à l'abbaye de Granselves.

59. Saint-Urcisse, église et village de la commune de Tréjouls (Tarn-et-Garonne).

LE PRIEURE DE CATUS : LES CHAPITEAUX EXTÉRIEURS DES BAIES DE LA SALLE CAPITULAIRE

L'identification des chapiteaux authentiques avait permis d'en dénombrer six au total : cinq avaient été relogés en 1984 dans les baies extérieures de la salle capitulaire du prieuré, un sixième avait été placé au portail sud de l'église (1). Depuis, trois autres chapiteaux authentiques provenant de Catus ont été préinventoriés au musée de Cahors : ils avaient été déposés par le restaurateur-sculpteur en 1895, avec trois moulages de chapiteaux en plâtre qui lui servirent de modèles (2).

En février 1991, lors de sondages archéologiques effectués par C. Le Noheh sur l'emplacement de l'ancien cloître, au nord de l'église, un chapiteau fut retrouvé, datant de l'origine du cloître (3). De nouvelles mises au jour sont prévisibles si les fouilles reprennent. Trois éventualités pourraient se présenter. La première : neuf chapiteaux décorant les baies à l'origine sont encore manquants. Réapparaîtront-ils ? La seconde : des chapiteaux ornant les galeries du cloître pourront être mis au jour ; s'inscriront-ils dans le style des chapiteaux de la salle capitulaire ? La troisième : les chapiteaux retrouvés pourraient-ils être antérieurs ?

Aussi, en attendant encore d'autres éventualités, est-il utile de préciser les caractéristiques des chapiteaux extérieurs de la salle capitulaire, auxquels il convient d'ajouter les chapiteaux encore inédits, déposés au musée de Cahors au XIXe siècle. Leurs divers déplacements nécessitent le rappel historique de la restauration de la salle capitulaire.

I. — Le classement de la salle capitulaire et sa restauration

Sa « découverte » remonte à 1885, avec le nouveau curé de Catus, l'abbé Gintrand. Féru d'histoire et d'archéologie, il avait pressenti toute la valeur du bâtiment, divisé depuis la Révolution en caves et en greniers. Les deux tiers de la salle capitulaire servaient encore de sacristie, un chapiteau central ayant été sérieusement enduit. Le second chapiteau central, situé dans la partie transformée en cave,

se révéla à l'abbé dans toute sa splendeur : il était historié. Cependant ce véritable « joyau roman » appartenait à la cave du boulanger. L'abbé racheta la cave et en fit don à la fabrique et à la commune à condition que la salle capitulaire, retrouvant son volume d'origine, et l'intégralité de toutes ses sculptures, ne servît que de sacristie.

Très vite, l'abbé Gintrand prit soin de reconstituer la baie romane qui donnait dans l'ancienne cave. Nous ignorons l'état dans lequel elle se trouvait. Des photographies furent prises en 1890 lorsqu'il fallut évaluer les travaux pour restaurer la façade de la salle capitulaire. Le secours financier s'avérait indispensable : le classement de la salle parmi les Monuments Historiques fut arrêté en mars 1891. Le détail de la baie géminée restituée en 1890, photographiée peu après, permet d'observer la présence de trois chapiteaux. Le jumelage des colonnettes fait supposer que la baie aurait dû contenir en tout à l'origine huit chapiteaux. La seconde photographie donne l'aspect général de la façade occidentale en 1890 : la baie centrale, dont un piédroit demeure dégagé, est fermée par un mur servant d'allège à une fenêtre moderne qui interrompt l'arc roman ; la seconde baie géminée n'est plus visible : elle est obstruée par une rampe de pierre et de terre qui accédait à l'étage ; le mur, bâti entre les contreforts de l'église, est le vestige d'une annexe à la sacristie (fig. 1).

Dès février 1891, un dossier avait été constitué par l'inspecteur général Lisch et l'architecte départemental Rodolosse. Celui-ci avait noté : « *le vicaire de la paroisse, après avoir acquis la partie aliénée, a restitué la première fenêtre géminée avec des moulages en ciment. Le dallage a été remplacé. L'intérieur est en bon état. Aussi la restauration ne paraît devoir porter pour le moment que sur l'extérieur, c'est-à-dire l'archivolte de la porte et la deuxième fenêtre fort dégradée* » (4).

Le projet de restauration fut élaboré : il comporte une élévation de la façade occidentale, dressée par l'architecte, le 29 novembre 1890 (5) Six chapiteaux étaient répartis dans les deux baies géminées. Il n'était pas prévu d'en placer dans le ressaut des arcs et des piédroits.

Le financement permit d'engager le sculpteur C.-A. Calmon en 1892, connu et recommandé par la Société des Etudes du Lot, pour avoir restauré les peintures du chœur de la cathédrale de Cahors en 1872. Son devis, établi en 1892 (5), porte sur le déblai pour l'aménagement d'un fossé en avant de la façade, la construction d'une bordure en pierre, la démolition des croisées et des portes modernes, la reconstruction des arcs, des archivoltes, des arcs intérieurs, des colonnettes, des bases, des chapiteaux et des seuils, en pierre de taille de Puy-L'Evêque, estimés en mètre-cube. Seul, le détail est donné pour la

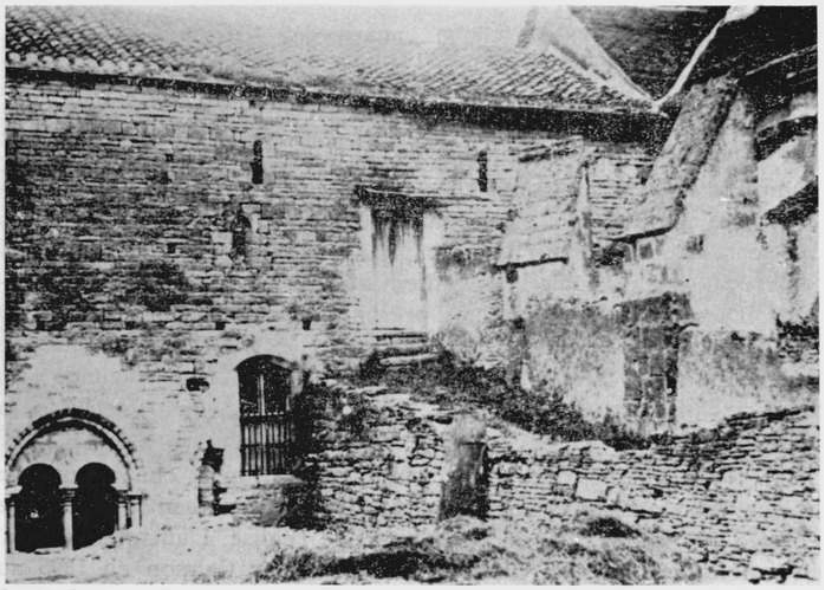

Fig. 1. — FAÇADE DE LA SALLE CAPITULAIRE. 1890
(Cliché conservé aux archives diocésaines de Cahors)

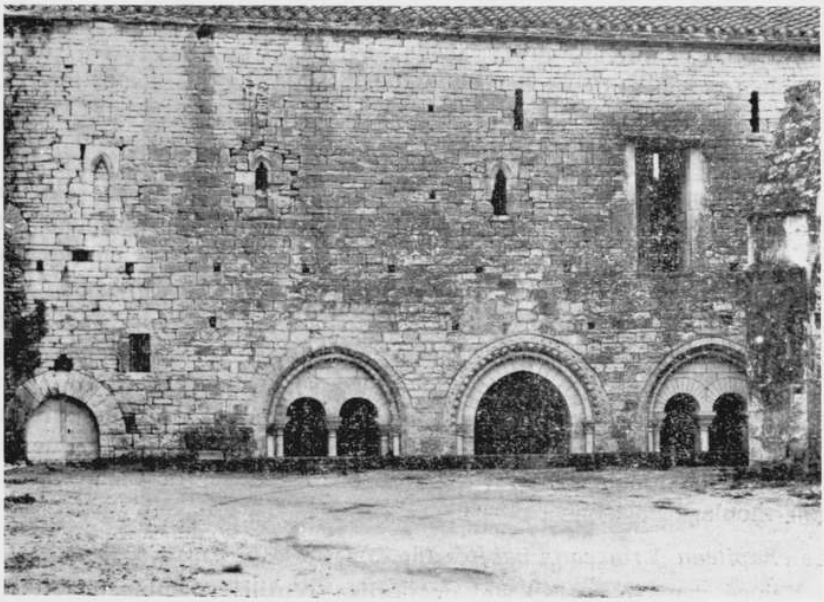

Fig. 2. — FAÇADE DE LA SALLE CAPITULAIRE
APRES LES TRAVAUX DE RESTAURATION DEPUIS 1894-1980. (Cl. Bénéjeam)

sculpture de douze chapiteaux, à 30 francs le chapiteau, soit 360 francs en tout. La restauration de toute la façade s'élevait à 2 541 francs. En 1894, Calmon s'engagea à ramener le décompte à la somme de 2 366 francs. Rodolosse approuva et signa la même année.

Désormais, la façade de la salle capitulaire comprend dans la première baie restituée six chapiteaux exécutés en 1894 ; ont été placés dans le ressaut extérieur deux chapiteaux authentiques. La baie centrale reçut deux chapiteaux authentiques dans le ressaut des piédroits. La seconde baie géminée présente sept chapiteaux datant du XIXe siècle, et un seul authentique. Sur les treize chapiteaux du siècle dernier, un seul n'a pas été fait par Calmon : il s'agit de l'un de ceux qui furent placés par l'abbé Gintrand en 1890 dans la première baie (fig. 2).

Mais l'analyse ne porte pas seulement sur cinq chapiteaux : le sixième, reconnaissable sur la vue de 1890, situé au centre de la baie géminée, fut relogé dans le portail sud de l'église. L'autre chapiteau, observable aussi sur la photo, fut déposé par Calmon en 1895 au musée de Cahors, avec deux autres chapiteaux. Ce qui porte à neuf, le nombre de chapiteaux authentiques de la façade de la salle capitulaire. Il en manquerait encore neuf autres pour obtenir les dix-huit chapiteaux d'origine.

II. — Analyse des chapiteaux authentiques

Les neuf chapiteaux de la façade se divisent en trois séries : deux chapiteaux sont à décor de rinceaux habités ou non, six sont figurés, un est à décor géométrique.

1. *Les chapiteaux à rinceaux*

Tous deux, épannelés en tronc de cône, sont en calcaire clair à grain fin. Mesurant 19 cm de haut, sur 10 cm de profondeur, et 20 cm de large, sculptés sur toutes leurs faces, ces deux chapiteaux étaient situés à l'origine au centre de chaque baie géminée.

Le chapiteau à rinceaux habités était encore logé au centre de la baie restituée en 1890 : était-ce sa place d'origine ? L'autre chapiteau y figurait également, mais il avait été logé latéralement, ce qui avait entraîné une dégradation : des parties avaient été retaillées ; il ne put être remployé dans l'autre baie géminée et ne put servir que de modèle à un moulage. Il fut donc déposé au musée de Cahors, avec son moulage.

Le chapiteau à rinceaux habités (fig. 3)

Relogé dans le portail sud de l'église, réutilisé comme chapiteau latéral, il fut également retaillé, après avoir servi de modèle à un moulage, déposé au musée. Deux faces sont visibles. L'astragale est

Fig. 3. — Portail sud de l'église, chapiteau à rinceaux habités provenant d'une baie de la salle capitulaire. *(Cl. Bénéjeam)*

Fig. 4. — Chapiteau à rinceaux provenant des baies de la salle capitulaire, déposé au musée de Cahors par Calmon en 1895. *(Cl. Bénéjeam)*

Fig. 5. — Chapiteau d'angle, figuré, provenant des baies de la salle capitulaire, déposé au musée de Cahors en 1895. *(Cl. Bénéjeam).*

brisée ; les deux animaux affrontés, au centre de la corbeille sur la face la plus large, sont à moitié cassés. Sur la face latérale la plus étroite, il est plus aisé de discerner le corps d'un oiseau picorant parmi les rinceaux.

Le moulage peut aider à comprendre la représentation des deux animaux affrontés, ayant été fait avant la cassure de la corbeille. Le chapiteau paraît intégral sur la photographie de 1890 : elle présente la face actuellement invisible qui reprend le même motif ; seule existe une variante au niveau supérieur des rinceaux. Il s'agit d'animaux fantastiques, au sens propre du terme, c'est-à-dire issus tout droit de l'imagination répondant au seul critère de la structure et de la composition du chapitau. Ainsi, se dressent et s'affrontent deux griffons aux ailes et aux pattes d'aigle, au corps couvert d'écailles, à la tête portant une crête, crachant en un rictus grimaçant des rinceaux à brins multiples. Les rinceaux se nouent dans l'axe de la partie supérieure de la corbeille et s'achèvent en une demi palmette dont la pointe s'enroule sur elle-même pour former une perle. La tête de chaque griffon, jetée en arrière, forme le dé d'angle de la corbeille. Les rinceaux et l'aile du griffon se prolongent sur l'autre face. Un oiseau, perché sur une tige, assure le pendant à l'aile du griffon ; sa tête, picorant une autre tige, forme le dé d'angle.

La composition symétrique, la recherche d'un équilibre des formes, sont loin d'annuler le mouvement. L'enchevêtrement des rinceaux, les contorsions des animaux fabuleux animent le décor couvrant d'une vie foisonnante. Ces traits caractéristiques se retrouvent dans le second chapiteau à rinceaux non habités.

Le chapiteau à décor végétal (fig. 4)

Sa mise en place dans la partie latérale de la baie géminée en 1890 lui avait valu de sérieux dommages : les quatre angles, la partie supérieure de trois faces ont été abattus, les trois-quarts de la quatrième face ont été retaillés avec l'astragale. Il est possible cependant de dégager une iconographie particulière : trois faces au moins présentent une variation sur les nœuds des rinceaux. Le centre de chaque face est en effet traité de façon semblable : deux tiges charnues à trois brins sortent d'une branche épaisse dont les feuilles latérales s'achèvent en demi-palmette étirée. Deux autres tiges retombent de la partie supérieure pour encadrer le centre et se nouer au-dessus de l'astragale. Les tiges nouées se terminent en deux demi-palmettes aux pointes recourbées et perlées. Chaque tige nouée est subdivisée, entaillée dans son axe pour former les deux demi-palmettes. Chaque face présente un nœud différent selon la position des tiges. La quatrième face, dégradée presque entièrement, devait offrir une nouvelle disposition de demi-palmettes en éventail.

De tels motifs végétaux, aux tiges charnues, divisées en trois brins, aux demi-palmettes longues, étirées et perlées, disposées en ciseaux ou en éventail, constituent un style déjà perçu, analysé sur le second chapiteau central de la salle capitulaire (6), où ce décor naît de la bouche même des monstres situés aux angles supérieurs de la corbeille.

2. *Les six chapiteaux figurés*

De même proportion que les chapiteaux précédents, ils sont cependant moins profonds (17 cm). Ce sont des chapiteaux d'angle dont deux faces seulement sont visibles. De même calcaire clair à grain fin, ils sont aussi épannelés en tronc de cône.

Quatre seulement ont été relogés à l'extérieur des baies, dans le ressaut des piédroits. Ils ne paraissent pas sur les vues prises en 1890. Il faut supposer qu'ils ont été dégagés au cours des restaurations. Deux autres, trop endommagés, ont été déposés au musée de Cahors. Ces six chapiteaux forment un ensemble particulièrement homogène, présentant tous des personnages en buste, ou à mi-corps, accroupis, agenouillés. Les mains ou les pieds reposant sur l'astragale, le visage bûché, ces personnages font déjà partie de l'Enfer, s'ils ne sont pas eux-même des êtres infernaux, observant les vivants. Quelques indices révèlent leur étrangeté : les personnages accroupis de la première baie géminée ont leur chevelure relevée en deux grandes mèches striées, comme soulevées dans les airs : tel autre, dans la baie centrale, agenouillé, se retenant à l'astragale, possède un vêtement à longues manches dont les pans paraissent aussi s'envoler. Un troisième, les mains sur le ventre, vomit le dragon ailé qui le brûle. Le dernier, situé dans la seconde baie géminée, accoudé, s'étrangle lui-même, sa chevelure se transformant en corne et palmette perlée. Sur les deux chapiteaux d'angle déposés au musée, malgré leur dégradation, se distingue sur l'un un personnage agenouillé, la jambe repliée sous son corps, le pan de sa manche s'envolant, décrivant une grande courbe qui rejoint sa mèche de cheveux soulevée dans l'air (fig. 5). Sur l'autre, un personnage accroupi, les deux pieds chaussés de poulaine reposant sur l'astragale, paraît s'agripper à la corbeille, tandis que se déroulent en volutes les longs pans de son habit (fig. 6).

Cette inquiétante familiarité, contorsionnée, tourmentée, ne peut qu'avoir trait au monde infernal. L'iconographie de l'ensemble présente en effet une certaine cohérence.

Leur style n'est pas sans rapport non plus avec les deux chapiteaux à rinceaux : s'y retrouvent les demi-palmettes perlées, les animaux fantastiques au corps d'oiseaux ; tandis que le traitement des mèches

de cheveux, des vêtements, des mains et des pieds, évoquent la maîtrise du premier chapiteau central, historié, de la salle capitulaire.

3. *Le chapiteau à décor géométrique* (fig. 7)

Unique en son genre, il ne paraît pas faire partie de la sculpture romane de la salle capitulaire. Le motif géométrique de vannerie à trois brins relève d'un archaïsme qui le rend suspect dans cet ensemble. Ici, nul entrelac, nul rinceau noué, mais une série d'arceaux superposés en quinconce, recouvrant toute la corbeille sur trois rangées. Aucun motif particulier n'apparaît en dé d'angle ni en dé médian.

Atypique, il pose problème. Pourtant il fut considéré comme authentique, puisque Calmon en réalisa la copie.

4. *Un chapiteau énigmatique* (fig. 8)

Il est un autre chapiteau, placé à l'extérieur de la seconde baie géminée qui se détache également de l'ensemble : sa facture traduit la copie du XIXe siècle, pour laquelle le moulage en plâtre a été réalisé et déposé au musée. De longues feuilles composées ornent la corbeille, sur lesquelles se détachent deux tiges subdivisées en crosses et crossettes. Le motif est repris dans la partie supérieure, horizontalement, soutenant les longues feuilles réunies en palmette recourbée aux angles. La copie du XIXe siècle n'offre plus que galons plats et coquille recourbée sur un fond de feuilles maladroitement aplaties. Il s'agit du treizième chapiteau exécuté entre 1890 et 1895. Il ne manque plus que l'original : son moulage y fait supposer plus de vigueur. Il aurait été possible de le classer parmi les productions romanes de la salle capitulaire.

III. — La mise au jour d'un chapiteau du cloître disparu

Du 4 au 26 février 1991, C. Le Noheh et C. Boccacino effectuèrent trois sondages d'évaluation archéologique préalable à la mise en place de réseaux d'assainissement, et à l'aménagement du site. Ces trois sondages se situent sur un même axe nord-sud, au seuil du portail sud de l'église, et de part et d'autre du mur - gouttereau nord, au niveau de la deuxième travée de la nef (7). Ces sondages ont permis d'obtenir une coupe stratigraphique homogène, et de mettre en corrélation altimétrique les faits observés en profondeur et en élévation. L'évaluation fut cependant perturbée par la montée du niveau de l'eau due aux intempéries.

Les sondages firent observer les indices d'une église antérieure à la construction romane de l'édifice. Outre l'existence d'inhumations, et, du côté du cloître, outre les traces de sa destruction, la présence

Fig. 6. — Chapiteau d'angle, figuré, provenant des baies de la salle capitulaire, déposé au musée de Cahors en 1895. *(Cl. Bénéjeam)*

Fig. 8. — Moulage en plâtre d'un chapiteau disparu, exécuté pour la restauration des baies à partir de 1890. Musée de Cahors. *(Cliché du musée).*

Fig. 7. — Chapiteau à décor géométrique, logé dans la première baie géminée de la salle capitulaire.

(Cl. Bénéjeam).

de céramiques médiévales et de petits objets métalliques, furent prélevés des fragments de colonnes, et un chapiteau dans un assez bon état d'intégralité.

Les photos du chapiteau, prises au moment de sa mise au jour, *in situ,* le montrent encore recouvert de terre. Ses proportions sont semblables à celles des chapiteaux centraux des baies géminées. Il est également épannelé en tronc de cône évasé.

Son motif sculpté est discernable : de longues feuilles composées, recoupées dans leur axe, ornent toute la corbeille et forment en se recourbant en fort relief des demi-palmettes réunies en dé d'angle. Au-dessous du dé, s'opposent d'autres demi-palmettes dont les pointes s'enroulent en perle.

Le style se rapprocherait de celui des chapiteaux à motifs végétaux de la salle capitulaire. Vu son emplacement, celui-ci ne peut qu'appartenir à l'ancienne galerie du cloître.

Les concordances stylistiques avec les autres chapiteaux romans de Catus permettent d'apprécier encore la maîtrise du sculpteur. Le motif de la demi-feuille étirée et recourbée semble s'inscrire auprès de l'original disparu aux longues crosses et crossettes sur fond de feuilles composées. Est-ce le point de départ d'une nouvelle série de chapiteaux, ceux du cloître détruit, offrant ainsi un nouveau répertoire végétal, tout en étant liés stylistiquement aux chapiteaux à rinceaux ?

Conclusion : le probleme de la datation des chapiteaux romans de Catus

Le prieuré de Catus offre un des rares exemples de salle capitulaire romane complète, où la sculpture intérieure n'a pas été remaniée. La sculpture des baies disparut en partie, selon les usages que l'on donna au bâtiment. Celle du cloître, détruit depuis la guerre de Cent Ans (8), est en voie d'être mise au jour, si les fouilles archéologiques se poursuivent.

L'ensemble des sculptures, réservées uniquement au décor des chapiteaux, est particulièrement cohérent, hiérarchisé, même si le sculpteur s'exprime à travers différents répertoires. Le chapiteau historié, au centre de la salle capitulaire, en est le sommet (9). La Révélation de la Résurrection du Christ aux apôtres et aux disciples ne peut qu'être la démonstration de la maîtrise de l'artiste. Le second chapiteau central aux motifs végétaux traduit le second volet de son savoir-faire. Les chapiteaux, placés au pourtour de la salle, passent, selon une ordonnance recherchée, du motif géométrique, abstrait au revers des baies, au motif végétal à feuilles lisses et fruits gru-

meleux sur les côtés, pour parvenir, contre le mur oriental, à des motifs végétaux avec figures.

A l'extérieur, les baies ont permis à l'artiste d'exprimer un nouveau registre : celui des rinceaux habités, des êtres fantastiques, si proches des enluminures. Animaux sataniques, personnages contorsionnés dans d'éternelles souffrances, sont les thèmes fréquemment utilisés à l'extérieur des édifices sacrés.

Quant aux chapiteaux du cloître, toute possibilité demeure. Pour l'instant, le motif végétal des longues demi-feuilles composées et à palmettes semblerait avoir été retenu.

Les rapports avec l'abbaye de Moissac et le portail nord de la cathédrale de Cahors ont été déjà signalés (10). Catus est un des jalons du rayonnement artistique de Moissac dans le diocèse de Cahors. Mais la maîtrise du style mis en œuvre à Catus, où le sculpteur démultiplie son répertoire de formes à travers différents registres, ordonnancés selon leur emplacement, prouve à quel point l'inspiration pouvait encore être dense, tout comme elle apparaît aux portails de Moissac et de Cahors. Aucune répétition, aucune systématisation ne viennent ici figer la sculpture : ce sont au contraire les variations parfois surprenantes d'un thème qui donnent vie à la pierre.

Ces œuvres ne peuvent qu'être contemporaines de Moissac et de Cahors. Or, les portails, de la même veine, ne remontent-ils pas au plus tôt à 1120-1125 ? L'analyse des similitudes s'impose. Il conviendrait alors de dater les sculptures romanes de Catus de 1130 plutôt que de les retarder et de les placer après 1140.

Mireille BÉNÉJEAM-LÈRE.

NOTES

1. Mireille Bénéjeam-Lère, *Le prieuré de Catus (Lot)*, mémoire de maîtrise spécialisée d'histoire de l'art, sous la direction de MM. Durliat et Bruand, 1978-1980, U.T.L..M., 163 p., 13 cartes et plans avec coupe transversale, 27 planches photos. Pour le sixième chapiteau authentique, voir pp. 134-135.

2. Mireille Bénéjeam-Lère, *Etudes muséographiques, préinventaire au Musée de Cahors*, sous la direction de M. Milhau, conservateur en chef du Musée des Augustins de Toulouse, 1981, 54 p. Voir p. 14, annexe II, dossiers de préinventaire et fonds photographiques du musée.

3. Christine Le Noheh, *Compte rendu de sondages d'évaluation archéologique effectués en février 1991 à l'église Saint-Astier de Catus (Lot)*, 16 p., photos, et 14 planches avec coupes stratigraphiques.

4. Archives de la Direction du Patrimoine, *Dossier Catus, Lot*, cote 713.

5. Archives départementales du Lot, cote 4-T-13, *Catus*.

6. Mireille BÉNÉJEAM-LÈRE, *Le prieuré de Catus, op. cit.*, p. 128-130. *Le prieuré Saint-Jean de Catus*, dans *Bulletin de la Société des Études du Lot*, Tome CII, 1981, p. 193-196.

7. Christine LE NOHEH, *op. cit.*, p. 14-15.

8. Mireille BÉNÉJEAM-LÈRE, *op. cit.*, *maîtrise*, p. 41-45, *bulletin*, p. 170.

9. *Ibid.*, maîtrise, p. 117-127, bulletin, p. 190-193.

10. *Ibid.*, bulletin, p. 196-199.

Remerciements :

Le rassemblement de toutes les informations néccessaires a pu se faire grâce à l'intervention et l'aide de plusieurs personnes que je tiens particulièrement à remercier : Messieurs Rémond et Flambard à Catus, Madame Hazelberger, bibliothécaire municipale de Cahors, Monsieur Scelles, conservateur de l'Inventaire général, et Christine Le Noheh.

UNE STÈLE DISCOIDALE AUX JOUANNES
commune de SARRAZAC

Contexte de la découverte.

Lors de la prospection inventaire (1) nous avons découvert une stèle discoïdale à Jouannes sur la commune de Sarrazac. Actuellement ce monument est situé sur la propriété de Mme Jeanne Delvert. Il est scellé sur le haut d'une citerne attenante à un bâtiment (2).

Cette stèle aurait été trouvée vers 1930, lors de labours à l'emplacement présumé d'un ancien cimetière situé au lieu-dit « Bois de Langlade », à 200 mètres côté Est de Sarrazac (3).

Il existait quatre autres cimetières anciens à Sarrazac :

— Autour de l'ancien monastère de Saint-Geniès situé au lieu-dit « Combel de Sarrazac », à 350 m au Sud-Ouest du bourg de Sarrazac (4). Ce monastère est mentionné en 823 dans le cartulaire de Beaulieu (5). Trois sarcophages ont été trouvés vers 1950 par MM. Edouard Reynier et Maurice Fournet. Un sarcophage se trouve dans la cour d'une ferme (6), les deux autres ont disparu.

— A 100 m, côté Nord-Ouest de Sarrazac, à l'aplomb d'une petite falaise, au lieu-dit Travers de Jouannes (7). En 1930, lors de travaux pour consolider un mur (8), les ouvriers ont mis au jour un squelette reposant dans une fosse en forme de sarcophage, taillée à même le roc. Le squelette est toujours en place derrière le mur.

— A 220 m côté Sud-Est de Sarrazac (9). Trois sarcophages ont été trouvés vers 1965 par M. Edmond Gouygou dans son jardin, d'autres seraient encore en place. Un sarcophage a été donné au musée de Martel, un autre avec son couvercle se trouve sur la parcelle 282, le troisième a disparu.

— Côté Est et Sud de l'église de Sarrazac, un cimetière beaucoup plus récent, fut détruit en 1864 lors de la construction de la route. En 1702, l'évêque de Cahors a interdit le cimetière de la paroisse parce qu'il n'était pas fermé de murailles suivant son ordre (10).

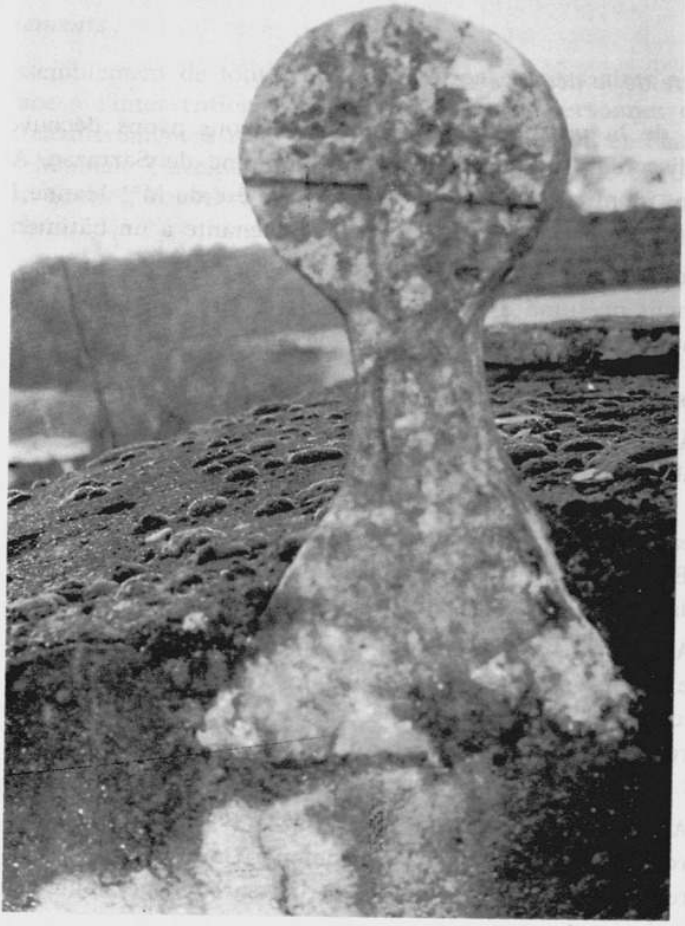

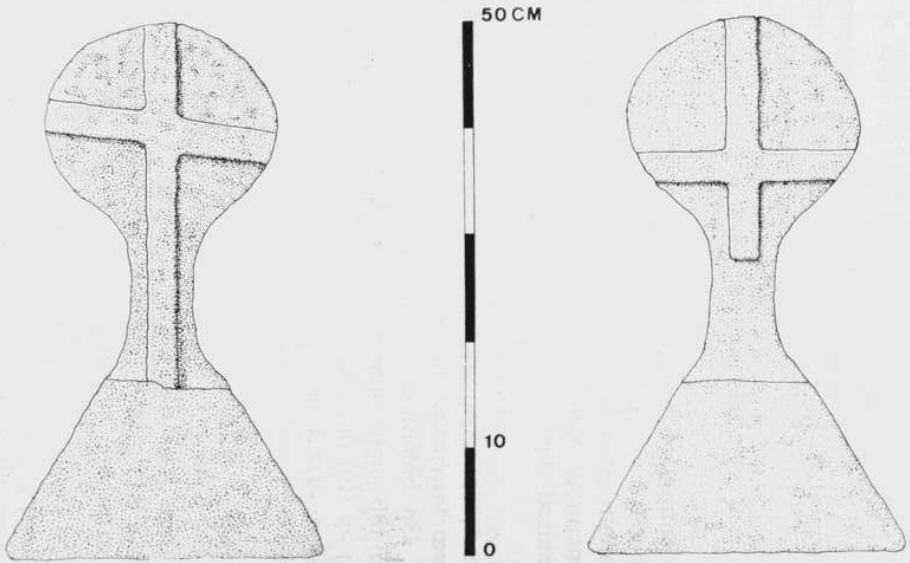
50 CM
10
0

Description de la stèle.

Stèle ayant un pied en « queue d'aronde », hauteur totale : 0,50 m, diamètre du disque : 0,21 m, largeur fût supérieur : 0,06 m, largeur fût inférieur 0,31 m, épaisseur partie supérieure : 0,14 m, épaisseur au centre 0,12 m, épaisseur à la base 0,13 m.

Sur la face avant figure en relief une croix latine, la traverse n'est pas perpendiculaire à l'axe de la croix et le pied déborde sur le fût de la stèle.

Sur la face arrière, inscrite dans le disque, une autre croix latine en relief. La branche supérieure est plus courte que le pied, le tailleur de pierre a-t-il inversé la croix ou bien a-t-il tout simplement raté le pied ?

Ce qu'est une stèle discoïdale, son but.

Une stèle discoïdale est un monolithe en pierre présentant une surface pleine, non évidée, formée d'un pied (ou fût) de forme variable surmonté d'un disque. C'est ce disque plein qui constitue la particularité de ces monuments et les distingue des croix dites celtiques dont le pourtour est également circulaire, mais qui présentent des parties ajourées entre les branches de la croix. Généralement le disque est orné sur les deux faces.

Les stèles étaient plantées à la tête d'une tombe, permettant d'une part de signaler la présence de celle-ci, simple monticule de terre et d'autre part de rappeler la personne qui était inhumée là. Les stèles sont essentiellement funéraires, elles correspondent à des sépultures chrétiennes, l'inspiration anthropomorphique ressort sur de nombreux specimens.

Datation des stèles, leur répartition.

Dans le Lot, à Saint-Jean-de-Laur, nous connaissons deux autres stèles discoïdales décrites par Pierre Dalon.

La première stèle (11) est décorée sur les deux faces, d'une croix grecque inscrite dans un cercle, sculptée par évidement partiel des quatre cantons, le fût est droit.

La deuxième stèle (12) présente sur la face antérieure, en léger relief, une croix grecque inscrite dans un cercle. Le disque est ébréché dans sa partie inférieure gauche, le fût est droit.

Les stèles discoïdales sont surtout connues dans le Pays Basque : 2 000 stèles recensées, en Languedoc : 328, Béarn : 70, Landes : 70, Gers : 32, Tarn-et-Garonne : 4.

En Europe, nous trouvons des stèles au Portugal, en Espagne, en Angleterre et dans les pays de l'Europe de l'Est.

La carte (13), d'après Pierre Ucla, nous permet de voir la répartition des stèles discoïdales en Europe.

Quelques auteurs estiment que certaines stèles discoïdales datent du Moyen Age, mais la plupart sont postérieures et, notamment au Pays Basque, s'échelonnent du XVIe au XIXe siècle.

La stèle de Jouannes étant isolée, aucune datation précise n'est possible.

Pierre BILLIANT et Jean Pierre GIRAULT.

NOTES ET BIBLIOGRAPHIE

1. Prospection inventaire que nous menons dans le Nord du département du Lot pour le compte du Service Régional de l'Archéologie et des Monuments Historiques.
2. Cadastre : 1986/AL/60 ; carte IGN au 1/25 000e : 2135 O, X = 540.830, Y = 3302.380 ; altitude environ 267 m ; numéro inventaire H513.
3. Cadastre : 1986/AK/338 ; carte IGN au 1/25 000e : 2135 O, X = 540.830, Y = 3302.130 ; altitude environ 225 m.
4. Cadastre : 1986/AL/88-90 ; carte IGN au 1/25 000e : 2135 O, X = 540.900 ; Y = 3302.030 ; altitude environ 255 m ; renseignements Edouard Régnier (Jouannes).
5. Abbé Robert PECHUZAL, Esquisse sur quelques sacralités de la région de Souillac-Martel. B.S.E.L., 3e fasc. 1978, p. 103.
6. Chez Edouard REGNIER (Jouannes) ; Cadastre : 1986/AK/204.
7. Cadastre : 1986/AK/215-216 ; carte IGN au 1/25 000e : 2135 O, X = 540.980, Y = 3302.180, altitude environ 225 m.
8. Cadastre : 1986/AK/215.
9. Cadastre : 1986/AK/282 ; carte IGN au 1/25 000e : 2135 O, X = 541.250, Y = 3302.080 ; altitude environ 220 m.
10. Tibor PATAKI. La vie de la communauté de Sarrazac-Hôpital-Saint-Jean jusqu'en 1738, B.S.E.L. 1965, 3e fasc., pp. 224-225.
11. Pierre DALON, Une croix discoïdale à Saint-Jean-de-Laur. B.S.E.L.., 1975, 4e fasc., pp. 484 à 486.
12. Pierre DALON, Découverte d'une nouvelle stèle discoïdale à Saint-Jean-de-Laur. B.S.E.L., 1978, 1er fasc., pp. 53 à 55.
13. P. UCLA, Contribution à l'étude des stèles discoïdales en Languedoc. *Archéologie du Midi Médiéval*, tome I, 1983.

— AUSSIBAL (R.), Les stèles discoïdales de l'Aveyron. Journée d'étude de Lodève, *Archéologie en Languedoc*, numéro spécial, F.A.H., 1980, pp. 67-80.

— AUSSIBAL (R.), Les stèles discoïdales du département de l'Hérault. Journée d'étude de Lodève, op. cit., pp. 13-40.

— BARBE (L.), Les stèles discoïdales du département du Gers. Journée d'étude de Lodève, op. cit., pp. 117-128.

— DORBES (R.), Les symboles manichéens et cathares des stèles discoïdales du Languedoc, *Cahiers d'Etudes Cathares*, 1965, n° 21, pp. 18-26.

— DAVID-ROY (M.), Les stèles discoïdales du Pays Basque, *Archéologia*, n° 45 (juillet-août 1975)

— HERBER (J.), Les stèles discoïdales de Nébian (Hérault), *Cahiers d'Histoire et d'Archéologie*, Nîmes, 11, 1936, pp. 636-639.

— HERBER (J.), Les stèles discoïdales du département de l'Hérault et de ses confins (Larzac), *Cahiers d'Histoire et d'Archéologie*, Nîmes, 11, 1936, pp. 18-30.

— DALON (P.), Deux stèles discoïdales à Saint-Jean-de-Laur (Lot), Journée d'étude de Lodève, op. cit., pp. 115-116.

— DUVERT (M.), Contribution à l'étude des monuments funéraires basques, *Bulletin du Musée Basque*, 3e trim. 1977.

— GIRY (J.) et AUSSIBAL (R.), Les stèles discoïdales d'Usclas-du-Bosc (Hérault), *Etude sur Pézenas et l'Hérault*, XI, 1980, 4.

— RICHARD (J.-C.), Les stèles discoïdales de Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault), Journée d'étude de Lodève, op. cit., pp. 55-58.

— SOUTOU (A.), Croix discoïdales et stèles anépigraphes de Lozère et d'Aveyron, *Folklore*, 11, 1953, n° 71, pp. 9-14.

— UCLA (Pierre), *Les stèles discoïdales du Languedoc et... d'ailleurs*, Paris, 1981 (ronéotypé, p. 102 et planches).

— UCLA (Pierre), Inventaire descriptif des stèles discoïdales de la Haute-Garonne, Journée d'étude de Lodève, op. cit., pp. 112-114.

— VIDAL (M.), Pierres tumulaires à croix cathares dans la région de Moissac, *Cahiers ligures de préhistoire et d'archéologie*, 5, 1956, pp. 213-216.

SOUVENIRS DE CAMPAGNE DU SERGENT MARRONCLE (OCTOBRE 1870 - JANVIER 1871)

1. — INTRODUCTION

Dans le cimetière de Sousceyrac, non loin de l'entrée, sur une tombe on trouve cette inscription : « Pierre Marroncle 1844-1921 ». Cette inscription est confirmée par son acte de décès portant le n° 32 : le 25 août 1921, déclaration de décès de Marroncle Pierre à 10 h du matin, sans profession, domicilié à Sousceyrac.

Cet homme, dont nous ne connaissons pas toute l'histoire, fut un des acteurs anonyme d'une guerre dont on parle peu : la guerre franco-allemande de 1870-71. Nous allons tenter de faire revivre cette guerre à travers les impressions qu'il nous a léguées dans son carnet de route, et à partir de documents historiques.

Mais commençons par le commencement.

Le 22 septembre 1844 naissait au lieu de Selves commune de Pers, canton de Saint-Mamet (Cantal) Pierre Marroncle, dit Firmin. Ses parents Bernard Marroncle et Marie Barres étaient de simples cultivateurs.

Son cheminement nous retiendra peu jusqu'au moment de son incorporation militaire. Il est alors inscrit sous le n° 624 de la liste du contingent du département du Cantal (classe 1864). Incorporé à partir du 18 mai 1867, il arrive au corps le 21 mai 1867. Il est promu soldat de 1re classe le 11 mars 1868, caporal de 2e classe le 6 avril 1868. Libéré de ses obligations militaires, il retourne à Pers occuper ses fonctions d'employé au chemin de fer.

2. — DECLARATION DE GUERRE

Peu après, le 3 juillet 1870, la Prusse propose l'avènement de Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne, ce qui aurait pour but se reconstruire l'empire de Charles Quint au profit de la Prusse. Face à cette menace, la France proteste et, sur les conseils de la

Russie, la Prusse retire la candidature du Prince le 12 juillet. L'Ambassadeur de France, Benedetti, se rend en Prusse et demande audience, à Ems, au Roi. Celui-ci lui confirme par l'intermédiaire de son aide du camp le retrait de la candidature. Benedetti insiste pour voir le roi et se fait éconduire, poliment mais fermement. Bismarck reçoit la dépêche relatant les faits et comprend que les relations entre la France et la Prusse sont tendues, mais qu'il n'y a pas de rupture. Il entreprend alors de falsifier la dépêche : « Je n'ajoutai ni ne retranchai rien, mais je fis quelques suppressions ». Ce faux présente comme une offense à notre Ambassadeur la réponse du Roi.

Le 15 juillet, le Gouvernement Français résume l'état des négociations, et déclare qu'après avoir tout fait pour éviter la guerre, il va s'y préparer en en laissant la responsabilité à la Prusse. Le Corps Législatif demande la communication des dépêches mais la motion est repoussée par 153 voix contre 84. Le 15 juillet à minuit, les quatre lois demandant :

— 50 millions pour le ministère de la Guerre,

— 16 millions pour le ministère de la Marine,

— l'appel de la Garde Mobile,

— les engagements volontaires,

sont votées.

Le 17 juillet, la France déclare la guerre à la Prusse. La situation des différents corps d'armée est alors la suivante :

— 1er corps, Maréchal de Mac-Mahon : en formation en Alsace,

— 2e corps, Général Frossard : à Saint-Avold,

— 3e corps, Maréchal Bazaine : à Metz, avec les divisions Nancy, Metz et Paris,

— 4e corps, Général de Ladmirault : à Thionville,

— 5e corps, Général de Failly : Armée de Lyon, a pour points de concentration Bitche et Haguenau,

— 6e corps, Maréchal Canrobert : devait constituer la réserve à Châlons,

— 7e corps, Général Douay : en formation en Alsace, points de concentration Belfort et Colmar,

— Garde Impériale, Général Bourbaki.

3. — RAPPEL EN CAMPAGNE

Pierre Marroncles est rappelé à l'activité le 16 juillet 1870. Il est alors incorporé au 91e de ligne à Lille sous le no 2545.

Voyons un peu à quoi ressemble notre homme :

— taille : 1 mètre 66,
— visage : ovale,
— front : couvert,
— yeux : chatains,
— nez : grand,
— bouche : grande,
— menton : grand,
— cheveux et
— sourcils : noirs,
— aucunes marques particulières.

Le 5 octobre 1870 il est nommé sergent de 2e classe.

Enfin, le 20 octobre il est mis en campagne.

4. — DEROULEMENT DE LA GUERRE

Le 6 août 1870, l'Armée Française est battue à Froeschwiller par les Prussiens. Elle se coupe en deux, une partie sous les ordres du Maréchal Bazaine se dirige sur Metz, l'autre sous les ordres du Maréchal de Mac Mahon se replie sur Reims. Malgré tout, les deux maréchaux cherchent à se rejoindre à Verdun, mais traqués par l'armée prussienne ils accumulent ordres et contre-ordres.

Le 24 août, Bismarck écrit à sa femme : « La principale armée française est enfermée dans Metz, par le Prince Frédéric-Charles avec 200 000 hommes ; elle ne peut pas être supérieure à 100 000 hommes ». Le 31 août il écrit encore : « Hier enfin, nous les avons atteints (Mac Mahon) un peu au sud de Sedan (...), nous les avons rattrapés au sud-ouest de Beaumont ; (nous avons culbuté) immédiatement deux divisions françaises ».

Le 2 septembre Sedan capitule et la confirmation est donnée par un télégramme de l'Empereur adressée à l'Impératrice.

Bismarck écrit : « J'ai assisté à la grande bataille de Sedan, le 1er, dans laquelle nous avons fait près de 30 000 prisonniers, et par laquelle nous avons jeté le reste de l'armée française, que nous poursuivions depuis Bar-le-Duc, dans la forteresse où elle dut se rendre prisonnière de guerre avec l'Empereur (...). Les français dans deux tentatives, du 31 et du 1er de passer à l'est et au nord de Metz ont été battus et enfermés de nouveau à Metz ».

Napoléon III part en captivité pour Wilhemshoe.

5. — LE 4 SEPTEMBRE

Le 4 septembre 1870, la nouvelle de la capitulation de Sedan et de la captivité de l'Empereur étant parvenue à Paris, le Corps Législatif est envahi et mis dans l'impossibilité de délibérer. La déchéance de Napoléon III et de toute sa dynastie est proclamée au Palais-Bourbon. Puis la République est proclamée à l'Hôtel de Ville, et un Gouvernement de la Défense Nationale constitué :

— Président du conseil : Général Trochu,

— Affaires étrangères : J. Favre,

— Intérieur : L. Gambetta,

— Justice : Crémieux,

— Guerre : Amiral Le Flô,

— Marine : Vice-Amiral Fourichon,

— Instruction publique : J. Simon,

— Finances : E. Picard,

— Commerce : Magnin,

— Travaux publics : Dorian,
et quelques autres.

Dès le 7 septembre, le Gouvernement examine la question d'envoyer une délégation en province. Elle est formée par M. Crémieux qui s'installe à Tours le 13 septembre. Le 18 septembre il est rejoint par M. Blais-Bizoin et le Vice-Amiral Fourichon.

Le 19 septembre, l'armée prussienne commence le siège de Paris. Le gouvernement considérant qu'en raison de la prolongation de l'investissement de Paris, il est indispensable que le Ministre de l'Intérieur puisse être en rapport direct avec les départements, décrète que Gambetta se rendra sans délai à Tours. Le 7 octobre il quitte Paris en ballon, atterrit à Montdidier et arrive à Amiens dans la soirée.

Il est envoyé par ses collègues pour assurer le maintien énergique de la direction politique. A son arrivée à Tours, il expose le grand intérêt qu'il y a à réunir dans la même main les ministères de l'Intérieur et de la Guerre, ce qui est fait le 10 octobre. A partir de cet instant, et avec l'aide de M. de Freycinet, il va diriger les différents corps d'armée constituant l'Armée de la Loire.

6. — FORMATION DE L'ARMEE DE LA LOIRE

Au moment de l'investissement de Paris, le 13 septembre, l'Amiral Le Flô, Ministre de la Guerre offre au Général de la Motterouge le commandement d'une armée projetée de la Loire. Avec l'aide du Général Lefort, ce dernier commence l'organisation sérieuse du 15e corps qui doit être le premier noyau de cette armée.

A Paris, au cours de la réunion du gouvernement de la Défense Nationale du 2 octobre, Rochefort demande si le général Trochu croit à la formation d'une armée de la Loire. Celui-ci répond qu'il ne croit pas à la formation de cette armée et qu'il faut surtout compter sur la défense de Paris.

Alors en pleine organisation, le Général de la Motterouge reçoit l'ordre de se transporter à Orléans pour arrêter la marche des troupes allemandes. Le 5 octobre, le Général Reyau capture un convoi ennemi à Toury et reprend Pithiviers. Mais le 8 octobre un corps d'armée bavarois s'avance avec 40 000 hommes et 120 canons, dit-on, pour reprendre Orléans. Pris au dépourvu, le Général de la Motterouge prend immédiatement des mesures de défense sans pouvoir concentrer l'ensemble de ses troupes encore mal formées et ne peut aligner que 12 000 hommes.

La lutte commence le 10 octobre et dure deux jours. Menacée par des forces supérieures, l'armée doit battre en retraite le 10 à Artenay et abandonner Orléans sous les bombardements ennemis le 11.

Le lendemain, 12 octobre, le Général de la Motterouge reçoit un télégramme daté du 11 par lequel M. Gambetta le révoque de son commandement. M. Gambetta voulut même le traduire en conseil de guerre : « C'est moi qui lui ait donné l'ordre de se porter en avant et de *vaincre*, et vous allez me faire immédiatement un rapport pour le traduire devant un conseil de guerre parce qu'il *n'a pas vaincu* », mais il ne mit pas sa menace à exécution.

Le Général de la Motterouge remet son commandement au Général d'Aurelle de Paladines le 12 octobre à la Ferté Saint-Aubin. Ce dernier apprend que le 16e corps en formation à Blois est placé sous ses ordres. Le Général d'Aurelle établit alors solidement son corps d'armée au camp de Salbris. Pendant la dizaine de jours qu'il y passe, il transforme les troupes incohérentes mises entre ses mains en une armée sérieuse.

C'est ici que nous retrouvons Pierre Marroncle.

Pour savir de mémoire
à
Marconcle. Pierrin

Fait a
L'hôpital Maritimes
de
Brest
le 23 Janvier. 1871.

Rentré le 19
par
Blessure au doit

1

Résumé en abrégé de La campagne de France depuis le départ de Lille 20. octobre 1870.

Le vingt octobre, par un très mauvais temps pluie et verglas. nous fûmes ~~[illegible]~~ expédiés de la caserne pour la gare du chemin de fer à 7 heures du soir. La musique, tambours et clairons battaient et sonnaient comme si nous avions été à la victoire.
Les rues étaient encombrées de monde et tout en nous serrant la main. Ils nous disaient à Berlin à Berlin La couronne et la gloire au vainqueur
L'embarquation de la troupe ou des équipages dura deux heures

MISE EN CAMPAGNE

Le vingt octobre, par un mauvais temps pluie et verglas, nous fûmes expédiés de la caserne pour la garre du chemin de fer à 7 heures du soir. La musique, tambours et clairons battaient et sonnaient comme si nous avions été à la victoire.

Les rues étaient encombrées de monde et tout en nous serrant la main ils nous disaient à Berlin, à Berlin, la couronne et la gloire au retour.

L'embarcation de la troupe ou des équipages dura deux heures.

[Le 40e de marche fut formé à Bourges avec 14 compagnies envoyées des dépôts des régiments de ligne. Il fut dès l'origine désigné pour faire partie de la 2e brigade de la 3e division d'infanterie du 16e corps.

Mais par suite des opérations que le Général de Thann faisait faire sur les deux rives de la Loire, l'embrigadement définitif ne put avoir lieu de suite et son organisation même eut à souffrir de la précipitation que l'on eut à envoyer des troupes à Vendôme, dans la forêt de Marchenoir et à Gien].

Le train se mit en marche à neuf heures précises et nous fîmes les adieux à la ville de Lille comme si nous n'avions plus voulu la revoir. Nous nous dirigions sur l'Ouest et le train marchait toutes ses forces. Où allions nous, nous n'en savions rien. La première station que nous fûmes fut à Au Mans le surlendemain de notre départ. Nous y restâmes deux heures pendant lequel temps on nous distribua des biscuits, et ceux qui avaient la grenaille (?) faisaient remplir leur gourde. Le train repartit avec toute sa vittesse pour Tours. Quelqu'autres moments d'arrêt furent employés au netoyage des armes qui par suite de la pluie du jour de départ s'étaient transférées en anciennes carabines qui restent des siècles sans dégressage.

Le quatrième jour, c'est à dire le 24 à minuit et toujours par le même temps de pluie nous débarquâmes de chemin de fer ; nous étions arrivés à Bourges dans le département du Cher. C'est là que la misère commença à prendre racine. Guidés par un sous-officier qui était de service à la gare, nous traversâmes la ville en bravant la rigueur du temps...

[Le 24 octobre, deux compagnies venant l'une du 75e et l'autre du 91e arrivent à Bourges. Elles furent désignées pour faire partie du 3e bataillon et prirent celle du 75e le numéro 1 et celle du 91e le numéro 2 et attendirent dans leur campement l'arrivée des quatre autres compagnies qui devait compléter le bataillon.

Pendant ce temps, le 24 octobre, a lieu à Salbris une conférence entre le Général Pourcet commandant du 16e corps, M. de. Freycinet, adjoint de Gambetta et chargé des opérations de guerre, et le Général d'Aurelle pour décider d'un plan de campagne. M. de Freycinet essaye de faire reconnaître son plan qui consiste à reprendre Orléans, afin d'en faire tout à la fois,

un obstacle capable d'arrêter les progrès de l'invasion et une base d'opérations d'où l'on put partir pour marcher sur Paris. Mais la décision est ajournée].

Le cantonnement qui nous attendait était préparé depuis plusieurs siècles. Nous fûmes surpris, lorsqu'on nous arrêta au millieu d'un grand champ, que probablement la veille, on y avait conduit tous les cheveaux du département pour y préparer le terrain bon à faire de la tuile. Nous étions, la boue jusqu'au genou et la pluie qui nous tombait sur la tête par torrent. C'est dans cet androit là, le 25 Octobre vers une heure de matin, que l'on nous fit camper. Avec grand peine, parce que tout le monde était fatigué, chacun dressa sa petite tente et nous passâmes la nuit dans ce vaste camp la boue nous servant de chauffe pieds et le sac de tabourêt.

Au jour venu, les vivandières commencèrent à rentrer dans le camp, et quelques petits verres de mauvais chenike nous ramenèrent àà la vie. La pluie cessa vers les 9 heures et un petit air frais du nord, sécha nos vêtements ; la journée et nuit suivante se passa ainsi.

[Une seconde conférence a lieu le 25 octobre à Tours en présence de M. Gambetta, le plan proposé est alors adopté].

Le lendemain vingt six, nous levons le camp pour nous transporter à deux kilomèttres plus loin où était le Poligonne et campé le gros des troupes du 16e corps de l'armée de la Loire. C'est aussi là que l'on nous dit, que nous faisions partie du 40e régiment de marche. Pendant quatre jours, nous vécûmes dans cet endroit mal propre et mal sein.

[Les opérations convenues le 25 octobre à Tours commencent dès le lendemain.

Le 40e de marche fait alors partie de la 2e brigade de la 3e division d'infanterie du 16e corps].

Le vingt neuf, vers dix heures du matin, un ordre arriva que nous devions aller remplacer le quinzième corps qui venait de quitter Salbris. Immédiatement, nos châteaux de campagnes furent roulés sur les sacs et nous nous rendîmes à la garre, le train qui nous embarqua, se mit en route à une heure de l'après-midi, à quatre heures nous étions rendus à Vierzon. On y stationna deux heures et l'on en profita pour se menir de quelques morceaux de pain, et pour rmplir les bidons, dont heureusement se trouvait un marchand de vin en face la gare et où on pouvait avoir du vingt (vin) à quarante centimes le littre. Nous repartîmes à six heures et vrs huit heures nous étions rendus à destination, c'està-dire à Salbris...

[Les deux divisions qui se trouvent à Salbris sont transportées par chemin de fer à Blois et à Vendôme. La marche vers Orléans était prévue pour le

29 octobre, mais le Général d'Aurelle reconnaît que, par suite du mauvais temps, de l'état défectueux des troupes et des retards résultant du désordre dans lequel avait eu lieu le transport de l'artillerie, l'armée n'est pas suffisamment prête. En conséquence l'opération contre Orléans est ajournée. M. Gambetta et son conseil se montrent très contrariés de ce contretemps].

Dans ce pays ci il y avait peu de vignes, le terrain était sableu, baucoup de bruyère, et les alentours étaient couronnés de quelques petits bois de sapins. Pendant huit jours que nous y passâmes, nous avons changé de campement trois fois, mais le temps nous paraissait moins long, parce que tous les jours, des vivandières et des marchandes de pain, venaient depuis Vierzon pour faire leur petits profits. Le vin valait alors trente centimes, tandis que le pain nous commancions à le payer huit sous la livre.

ARRIVEE DU GENERAL CHANZY

[Le 2 novembre, une décision du Ministre remplace le Général Pourcet, malade depuis quelque temps, par le Général Chanzy. Celui-ci établit son quartier général à Marchenoir.

M. Gambetta signifie le 4 novembre à M. de Freycinet l'ordre de reprendre l'opération. M. de Freycinet télégraphie au Général d'Aurelle de commencer son mouvement le 6 novembre au matin.

Le 7 novembre, le projet d'attaquer Orléans est arrêté, et le 8 les ordres de mouvement pour se porter en avant sont donnés pour le lendemain. Mais le projet d'attaque est connu des Prussiens qui se sont établis dans des positions bien fortifiées et armées d'une puissante artillerie.

Le Général des Pallières quitte Argent le 7 pour exécuter un mouvement tournant devant l'amener à Orléans pour le 11. Le même jour, le Général Chanzy soutient un combat de reconnaissance devant Vallières].

Le huit novembre nous commençâmes la marche à pieds, nous nous dirigions sur Orléans. La nuit nous surprit à la Motte (Lamothe Beuvron) où nous fûmes forcés de coucher. La nuit fut longue, nous étions campés dans un champ silloné et chaque sillon était plain d'eau, apaine avait-il un mètre de distance. Nous repartîmes avant le jour éveillés par le son du canon qui commançait à brutaliser du côté d'Orléans. Ce qui nous coûta qu'au lieu de coucher le neuf à Lafertée (La Ferté Saint-Aubin) nous y avons fait qu'une grande alte d'une heure et avons continuer la marche jusqu'à Olivet. La terre était couverte de nège et criblée par un vent très pointu du Nord.

Il était neuf heures du soir et notre campement fut près d'une forêt de sapins.

Tous les soldats et moi comme eux, coururent décimer quelqu'uns de ces beaux arbres pour nous servir de matelas et d'oreillers, la plume était dure et la fraicheur se sentait de près. Après avoir pris un peu de café, comme il est de notre habitude, chaqun prit possession de sont dortoir.

BATAILLE DE COULMIERS

[Le 9 novembre, la soupe est mangée à 7 h du matin. A 9 h 30 l'armée a pris position.

Le Général Chanzy concentre son attaque sur Coulmiers au centre. A droite le 15e corps enlève Baccon, le château de la Renardière et Grand-Lus. L'Amiral Jauréguiberry occupe Champs et Ormeteau.]

Malheureusement nous fûmes éveillés trop *tôt par des cris « aux armes, aux armes »... Tout le monde se leva promptement, et dans dix minutes nous étions sous les armes et en route. Coulombier (Coulmiers) se trouvait encore à une distance de quinze ou seize kilomètres, et nous y arrivâmes au jour venu. La première bataille qui se présentait à nous, se livra, et fut à notre avantage. Les grands-gards se rencontrèrent vers les huit heures du matin. Le feu commança par eux et la fusillade dura près d'une heure, s'en qu'on entendit un coup de canon. Sur toute la ligne et des deux partis on s'avance en masse. Les brutals et les mitrailleuses firent alors entendre leur son, ce qui nous annonça que ce n'était plus des parties de cartes ni de billard, mais des crambolages à coup de canon, qui faisait faire des pirouettes aux chevaux comme aux hommes par principe. La plus part ne se relevait plus...*

Le combat était engagé et dura jusqu'à huit heures du soir. Vers midi, notre aile gauche défendue par le 15e corps se laissa refoulé et battait en retraite, mais par la prévoyance de quelqu'un de nos bons généraux on lui envoya des forces et à deux heures on avait repris les positions, et même gagné du terrain. L'aile droite et le centre conserva ses positions et vers trois heures l'armée prussienne était en plaine déroute. Nous leur servirent d'escorte jusqu'à dix heures du soir. La journée fut favorable pour nous. Nos pertes étaient peu insignifiantes et l'ennemi laissait plus de quatre mille hommes hors du combat. La ville d'Orléans, envahi depuis un mois rentra en notre possession ce même jour 10 9bre. Le 16e Corps après avoir mis l'armée ennemi en déroute rentra à Orléans. Nous fûmes reçus en triomphe. Les hommes, les femmes et les enfants ne formaient que trois ou quatre rangs de chaîne de chaque côté des rues, tous les épiciers et boulangers avaient vider leur boutiques pour nous faire profiter de leurs restes de gâteaux et des quelques pains qui leur restait. Les cris de « Vive les Français » étaient prononcés par mille voix à la fois. Tout le monde nous voulait loger chez eux disant qu'ils nous préféraient aux Prussiens...

Mais, défense expresse, il fallait coucher dans son cantonnement. La nuit se passa tant bien que mal et le matin du onze au lieu de continuer la poursuite de l'ennemi, on nous reporta à Olivet où nous séjournâmes encore deux jours.

[Les résultats de cette journée furent la prise du bourg de Baccon, du château de la Renardière et du Grand-Lus, les positions d'Huisseau, de la forêt de Montpipeau et du village de Coulmiers.

D'Aurelle et Chanzy ont battu le Général de Thann. Mais lorsque Martin des Pallières arrive le 10 novembre à Chevilly pour couper la retraite aux Bavarois, il est trop tard].

DEFENSE D'ORLEANS

[Induit en erreur par des renseignements qu'il peut considérer comme exacts, le Général croit d'abord qu'une armée allemande vient de Chartres au secours du Général de Thann et, dans cette supposition, il juge prudent de ne pas poursuivre son adversaire qui se retire sur Etampes. En conséquence, il prend position sur la route de Paris, prêt à résister à tout retour offensif.

Le 12 novembre, M. Gambetta vient visiter l'armée, et une conférence a lieu au quartier général de Villeneuve d'Ingré. Il y est décidé d'établir un camp fortement retranché, servant de base solide pour les opérations, avant de marcher sur Paris.

Des ordres sont donnés pour l'installation des 15e et 16e corps d'armée en avant d'Orléans. Le Général Chanzy installe la 3e division « aux Barres, à droit et à gauche de la route de Chateaudun, en avant du village et face à Saint-Péravy ».

Le système adopté pour la défense d'Orléans comprend deux lignes de retranchements : l'une forme une enceinte rapprochée qui entoure la ville et ses faubourgs, l'autre plus éloignée est destinée à couvrir l'armée dans les positions qu'elle occupe et à lui préparer le terrain d'une bataille défensive pour le cas où l'ennemi viendrait l'attaquer ; en avant d'elle, une série de postes avancés défendent les approches sur les routes de Paris et de Chateaudun].

Le 13 au matin nous repartîmes, nous repassâmes par Orléans pour aller coucher à Ormes. Le 14 continuation de route jusqu'à Aubard (Les Barres). Le 15 du même jusqu'à Bacon et enfin le 16 Saint-Péravy. Nous nous renforçâmes pendant cinq jours de stationnement, tout l'agrément que nous y prîmes fut tout le temps de la pluie sur le dos...

[Pendant ce temps, les relations entre le Général d'Aurelle et la délégation de Tours vont en se réduisant. D'un côté le Ministre se plaint des résistances que son impulsion rencontre dans le commandement militaire, de l'autre le Général en Chef s'efforce de modérer les impatiences ministérielles.

Les informations recueillies sur l'ennemi indiquent la probabilité d'une attaque prochaine de sa part ; on s'y tient prêt et, le 20 novembre, de nouvelles prescriptions provenant du Général en Chef font comprendre qu'il faut s'attendre à une action sérieuse et imminente.

Le Général d'Aurelle envoie au Général Chanzy les ordres suivants : « D'après les instructions du Ministre, Martin des Pallières, avec la 1re division de son corps d'armée, doit partir aujourd'hui 24 novembre pour Chilleurs-aux-Bois. Afin de remplir le vide laissé par le départ de la 1re division, les 2 autres divisions du 15e corps d'armée feront demain un mouvement vers la droite, pour prendre les emplacements de leurs voisines de droite. Vous aurez à combler le vide que laissera la 3e division du 15e corps entre Gidy et Boulay, en y plaçant toute les troupes de votre 3e division ».

Pendant ce temps, et dans le but de faire la jonction avec l'armée du Général Ducrot qui tente une sortie par Champigny, Pithiviers est attaqué par le Colonel Billot et le Général Crouzat, mais Beaune-la-Rolande reste au mains du 10e corps Prussien. Les Français sont rejetés sur Bellegarde].

Le vingt-un, le quinzième corps qui était resté à Lébard (Les Barres), vient prendre notre position, et nous, nous retournâmes sur nos pas. C'était pour reprendre nos rangs de bataille. Les environs de Lébard (Les Barres) nous servirent de campement encore quatre jours.

Le vingt cinq nous obliquâmes à droite pour aller occuper Boulay.

BATAILLES DE LOIGNY ET VILLEPION

[Stimulé par l'annonce de la victoire de Coulmiers, le Général Trochu met au point une sortie de l'armée de Paris. Il expédie une dépêche le 26 novembre qui n'arrive à Tours que le 30 : « les nouvelles reçues de l'armée de la Loire m'ont naturellement décidé à sortir par le sud, et à aller au devant d'elle coûte que coûte. Mardi 29, l'armée extérieure, commandée par le Général Ducrot, le plus énergique de nous, abordera les positions fortifiées de l'ennemi et, s'il les enlève, poussera sur la Loire, dans la direction de Gien probablement ». Aussitôt, sans avertir le Général d'Aurelle de cette dépêche, M. de Freycinet convoque une conférence au quartier général de Saint-Jean de la Ruelle le 30, où il impose le plan arrêté avec Gambetta sous peine de révocation des généraux. Le problème de ce plan est qu'il est entrepris sans aucune préparation et cela, au moment où les forces françaises se retrouvent dispersées sur une étendue considérable, la droite touchant Montargis, la gauche à Ecoman, à l'extrémité nord de la forêt de Marchenoir].

Nous en repartîmes que le premier décembre, jour où le tamtam recommança. Le 15e corps repoussa l'ennemi de Patez qui alla prendre des mesures et des forces dans le village de Favroles. Le 16e corps nous avons couché à Jaussy (Sougy), et quoique le matin on nous éveillât de bonne heure, nous avons trouvé la nuit longue parce que nous avions des réuexions sur la rude journée que nous avions a passé le deux. Nous étions près de l'ennemi et le bruit du canon retentissait par moments comme pour nous annoncer d'être sur l'equivive et d'être sur pied au premier signal...

Nous avions sac au dos à quatre heures du matin et dix minutes après en marche. Nous voilà enfin arrivé devant le petit village de Favroles. Le jour ne paraissait pas encore et l'on apercevait les Prussiens par leurs petits feux, faire leur café. Nous, nous étions à jeuns et même sans vivres. On s'empressa de nous en distribuer, et embusqués derrière le petit village, nous profitâmmes d'un petit moment pour faire aussi du café.

Notre compagnie parvenant du 91e de ligne fut déployée la première en tirailleur et commença le feu, tout en avançant nous apercevions l'ennemi dans la plaine, mais encore à une bonne distance, lorsque, sans nous méfier d'une ferme qui se trouvait qu'à quelques pas de nous et dont l'ennemi y était embusqué, nous envoya un feu fourni qui dura plusieurs heures. Les premiers coups furent bien portés et beaucoup des nôtres ne purent donner un seul coup de fusil ayant été atteint trop tôt de la mort ou de blessures. A plu-

sieurs reprises nous forçâmes des charges pour les chasser à la bayonette. Mais toujours en vain. Ils étaient plus nombreux que nous et des charges de cavaleries nous suffoquaient.

[Les opérations commencent le 1er décembre. Ordre du jour : « Le 16e corps se portera aujourd'hui en avant... La 3e division, réunie à Bricy, passera par Huêtre et Trogny, pour s'établir à droit de Sougy, le long de l'ancienne route de Chartres... Le quartier général de la 3e division sera à Sougy ». Le Général Chanzy se portant résolument en avant peut occuper et même dépasser les positions qui lui étaient assignées, à savoir Gommiers, Nonneville, Faverolles et le parc de Villepion. Ce premier succès est transformé en une victoire éclatante.

Télégramme : Général Chanzy au Général en Chef. Patay, le 1er décembre 1870 : « Le 16e corps, qui a quitté ses positions à dix heures, a trouvé sur sa gauche l'ennemi fortement établi de Guillonville à Terminiers par Gommiers. Le combat, engagé à midi, s'est prolongé jusqu'à six heures du soir. Malgré la résistance énergique d'une force d'au moins vingt mille hommes, cavalerie et infanterie, et de quarante à cinquante canons, la 1re division a enlevé successivement les premières positions ennemies, et ensuite celle de Nonneville, Villepion et Faverolles, sur lesquelles elle bivouaque cette nuit ».

Mais l'armée du grand duc de Mecklembourg, n'avait été que partiellement engagée. Le 2 décembre, lorsque le Général Chanzy veut continuer son mouvement, il trouve devant lui des forces supérieures qui lui opposent la plus vive résistance.

L'ordre de bataille avait été ainsi réglé : la 2e division devait engager le combat pour enlever le village de Loigny ; la 1re division qui se trouvait à sa gauche formait la réserve et devait se porter sur le château de Goury après la prise de Loigny ; la 3e division devait marcher sur Lumeau en s'emparant des villages de Neuvilliers et d'Ecuillon.

Malgré la bravoure des troupes, le 16e corps échoue dans ses attaques contre Lumeau, la ferme de Beauvilliers et le château de Goury. La 3e division est arrêtée un moment par le désordre qui s'était manifesté dans la 2e division ; mais entraînée par l'exemple de la 1re division, elle recommence l'attaque d'Ecuillon et s'empare de ce village.

Les Français reculent sur Villepion et Loigny. Le 15e corps est rejeté sur Artenay. L'armée française est tournée.

D'Aurelle et Martin des Pallières reculent sur Orléans qu'ils abandonnent Le 18e et le 20e corps repassent la Loire à Sully et Jargeau.

Le Général de Sonis accourt de Patay, mais il est accueilli par une grêle effroyable d'obus. Il tombe la cuisse brisée. Ce fait est immortalisé par un monument situé en plein champ, à l'entrée de Loigny : « A la mémoire du Général Gaston de Sonis tombé glorieusement en ce lieu le 2 décembre 1870. Indulgence de 50 jours accordée par Monseigneur l'Evêque de Chartres (Déc. 1908) à toute personne qui dévôtement priera devant cette croix »].

L'aile gauche était déjà battue et nous allions être prisonnier, lorsque le Général Morandie commandant le 16e corps, nous envoya un ordre de nous retirer, et battre retraite sur Patez et Jaussy. Les compagnies de renforts se retirèrent les premières aux commandements de leurs chefs. Nous par la voix de notre capitaine Mr Bourzès conservèrent les positions. Nous étions tous couchés. Les prussiens sortirent alors de la ferme en poussant des cris de joie. Ils s'approchèrent, jusqu'à soixante mètres environ de nous, qu'ils nous croyaient probablement morts. Nous nous éveillâmes et leur firent quelques feux de pelotons et à volonté dessus qui les força de pren-

dre leur jambes au coup et de regagner leur château. Nous profitâmes de cette petite déroute pour en faire autant à notre tour, puisque nous n'étions plus de force. Les cadavres étaient épais et les malheureux blessés criaient ça et là, mais personne ne leur donnait de secours. Nos pertes furent considérables, et nous perdîmes du terrain. Notre compagnie eut le plus à souffrir, mais aussi, le soir nous faisions un effectif de quarante cinq sur deux cent vingt cinq. Nous couchâmes à Jaussy.

[La 3e division, qui formait l'aile droite, est en pleine déroute, et se laisse enlever sans les défendre plusieurs pièces de canon ; entraînée par l'exemple de quelques fuyards, elle se débande malgré les efforts de son chef. Elle se replie jusqu'à Huêtre derrière les ouvrages construits pour la défense d'Orléans.

Cet échec partiel est d'autant plus grave pour le commandant du 16e corps, que l'ennemi est plus nombreux que la veille.

La bataille de Loigny dura de 9 h du matin à 6 h du soir.

Le 16e corps occupe les emplacements suivants : la 1re division à Faverolles, la 2e division à Gommiers, la 3e division à Huêtre et Trogny.

Lettre du Général Chanzy au Général d'Aurelle : « Terminiers le 2 décembre 1870.

Après un beau succès hier, nous avons quitté ce matin les positions conquises à Terminiers, Faverolles, Villepion et Nonneville, pour nous porter sur Janville et Toury.

Nous avions enlevé Loigny et le château de Goury, et nous avancions sur Bazoches et Lumeau, lorsque les divisions engagées se sont repliées, sur les positions quittées le matin, devant des forces considérables et devant une nombreuse artillerie arrivant du Nord et de l'Est.

Tout le 16e corps étant alors engagé, et l'ennemi menaçant ma gauche, j'ai dû faire prévenir le Général de Sonis, qui est arrivé vers quatre heures de Patay, avec ce qu'il avait de son corps d'armée.

Avec ce renfort, nous pûmes reprendre l'offensive et nous porter au-delà de Loigny. Malheureusement le Général de Sonis a été blessé et ses troupes se sont repliées. La nuit venait, nous avons été obligés de nous retirer devant un effort très vigoureux de l'ennemi et nous venons d'arriver : la 1re division du 16e corps et une partie du 17e à Terminiers, la 2e division du 16e corps et la division de Flandres autour de Gommiers, le Général Roquebrbune (du 17e corps) à Frécul.

Je suis sans nouvelles du Général Maurandy, qu'on me dit en retraite au-delà de Sougy. Je ne sais pas ce qu'est devenu le Général de Sonis. Le Général Deplanque a été blessé. Nous avons de grandes pertes. Beaucoup de troupes ont quitté le champ de bataille en désordre... un secours m'est indispensable ».

Ces journées de combats sont rappelées par une plaque commémorative scellée au-dessus de la porte de la Mairie de Terminiers : « Le 2 décembre 1870 le Général Chanzy commandant le 16e corps de l'armée de la Loire établit son quartier général à Terminiers et livra bataille au 1er corps Bavarois renforcé de la 17e division Prussienne et d'une brigade de la 22e division Prussienne. De ce lieu qu'il sut protéger, il dirigea les furieux combats de Lumeau, Goury, Beauvilliers, Morales, Loigny, Villepion où 8 000 Français ou Allemands furent tués ou blessés. A la mémoire de ce grand chef et de ses vaillants soldats »].

RETRAITE ET EVACUATION D'ORLEANS

L'armée était en déroute et le lendemain trois Décembre, nous continuâmes la retraite jusqu'à Boulay.

[La retraite est ordonnée pour le lendemain 3 décembre. A 4 h du matin, le général d'Aurelle envoie une dépêche télégraphique au Ministre pour lui annoncer la triste nécessité où il se trouve d'évacuer Orléans. Le Général Chanzy reçoit l'ordre suivant du Général d'Aurelle : « Je vous confirme l'ordre que je vous ai donné hier soir, d'exécuter votre retraite sur Beaugency ».

On peut voir l'inscription suivante sur le monument aux morts de Boulay : A la mémoire de 16 soldats français tombés sur ce territoire le 4 X^bre^ 1870 en défendant la patrie, 3 seulement sont connus : Lacaze Vital du 69e de marche, Napoléon Louis du 14e d'artillerie, Sauvannet Louis du 40e de marche.

L'armée de la Loire se divise en trois tronçons :

— le 18e et le 20e corps remontent la Loire sur la rive droite dans la direction de Gien,

— le 15e corps bat en retraite sur Vierzon,

— le 16e et le 17e corps battent en retraite dans la direction de Vendôme].

Le surlendemain quatre, nous fîmes du chemin, nous passâmes par Lébard, Couloumbier, et bien d'autres petits villages dont je ne connais pas et allâmes jusqu'à Beaugency, où nous arrivâmes à onze heures du soir. Un bon Monsieur, nous offris sa court et ses écuries pour passer le reste de la nuit. On nous distribua du pain et du lard que nous dévorâmes sans prendre le temps de le faire cuire....

Ce même jour, les Prussiens reprirent Orléans. Ils entrèrent dans la ville parait-il, musique en tête. Notre séjour à Beaugency ne fut pas long, car l'ennemi ne tarda pas à nous rejoindre. Il fallut encore livré combat le six et continuer notre déroute jusqu'à Blois en passant par Josnes et Mer.

[La perte d'Orléans et le refoulement des armées de la Loire, coïncidant avec l'insuccès du Général Ducrot, devient alors pour la défense nationale un échec grave et on peut craindre dès lors qu'il ne soit plus réparable. La responsabilité en incombait principalement à Gambetta qui essaya de la reporter sur le Général d'Aurelle.

Le 6 décembre, ce dernier reçoit une dépêche ministérielle qui, sans autre explication, le révoque : « Le commandement en chef de l'armée de la Loire est supprimé. Remettez immédiatement le commandement au Général des Pallières. Les 16e, 17e et 21e formant la deuxième armée de la Loire passent sous les ordres du Général Chanzy. Les 15e, 18e et 20e corps formeront sous les ordres du Général Bourbaki la première armée de la Loire ».

Le 6 au soir le Général Chanzy transmet ses ordres : ... Demain dès le matin la division Maurandy rétrogradera sur Blois avec son artillerie et ira occuper la rive gauche de la Loire, le parc de Chambord et les positions défensives qui ont été préparées pour couvrir les routes de cette rive... Dans cette position le Général Maurandy reconstituera le plus promptement possible sa division, et profitera de sa proximité de Blois et de Tours pour outiller et vêtir ses troupes. Il restera sous le commandement direct du commandant du 16e corps »].

Le 7 au soir, nous étions à destination et le 17e corps avait pris place à notre rang.

Le rapport du huit fait par le Général de Paradine, nous devions nous reformer et prendre du repos dans les lieues ci-désignés savoir : la première brigade dans le parc de Chambord, la 2e au château de Sommery et la troisième à Noisieux.

COMBATS DE CHAMBORD

[Dans la journée du 8, l'ennemi tente de déloger l'armée de la Loire. Il attaque successivement à Saint-Laurent-des-Bois, en avant de Poisly, sur Cravant et en avant de Villorceau. De 9 h du matin à la tombée de la nuit, les Allemands essaient de déloger les Français de leurs positions. Les Français résistent. Mais à l'extrême droite, le Général Camo doit abandonner Messas, et contrairement aux ordres, il évacue Beaugency.

La situation se complique sur la Loire, que des colonnes allemandes descendent par la rive gauche de la Loire, voyant qu'elles n'y rencontrent aucune résistance sérieuse.

Le Général Maurandy dirige ses troupes sur Chambord pour défendre le parc, trouve les francs tireurs de Paris qui le gardaient, repoussés d'une partie de leurs positions, et l'intérieur du parc envahi.

Ne pouvant s'y maintenir parce qu'il n'a sous la main qu'une faible partie de ses troupes, les autres n'arrivant que successivement, il doit se replier sur Blois].

Nous exécutâmes les ordres et le neuf au matin nous étions en route. Quelle surprise, lorsque aulieu du repos, il fallut se donner des coups de fusils. L'ennemi avait traversé la Loire et par d'autres chemins, ils y étaient arrivé presque aussitôt que nous.

Le feu cessa à la nuit et après avoir formé des postes et plassé des sentinelles, nous rentrons dans le parc pour y passer la nuit. Surprise plus grande encore, quand tout d'un coup on entend les factionnaires de la porte crier « Qui vive », après une sommation de trois fois on répond Prusse et par les mots suivis de français, deux à deux rendez vos armes. Un commandant de chez nous prit la parole et lui dit « Vous Prusse et moi franc-tireur » et se tournant vers nous il nous dit « Français chargés vos armes ». A ces mots une détonnation de feu et une grelle de balles nous criblèrent. Nous étions environ quinze mille et enfermés par quatre murs. Nous voulions cependant nous sauver, nous n'avions pas d'autres recours. On se dispersa ça et là et à dix heures par un moment où on entendait guère de bruit, nous escaladâmes le mur à une hauteur de sept pieds environ. Six mille seulement restèrent au pouvoir des Prussiens.

Nous reprîmes la route de Blois en passant par les chemins les plus longs et les moins dangereux. A deux heures du matin, nous étions arrivés à Blois. Le génie commançait à miner le Pont qui traverse la Loire et pendant cinq heures que dura le travail nous restâmes sous les armes pour protéger les ouvriers et retarder la

marche de l'ennemi. L'ouvrage terminé, nous rentrons en ville et on fit sauter le pont. L'ennemi ne tarda pas à se présenter, on essaya résistance, mais en vain. La ville se rendit et vers midi les Prussiens l'avaient envahie. Nous avions quitté son anceinte à onze heures et nous marchions sur Tours, à trois heures nous étions au petit village de Veuve où nous fîmes grand halte et prîmes un peu de café. L'étape était longue et nous arrivâmes à Amboise vers huit heures du soir où nous passâmes la nuit.

RETRAITE SUR LE MANS

Le lendemain matin, nous étions en marche à quatre heures et nous nous rendîmes à Tours en passant par Mont-Louis.

[Chanzy décide de battre en retraite sur Vendôme, et de reconstituer son armée derrière le Loir. Ce mouvement découvrait Tours, mais la délégation venait de se transporter à Bordeaux.

Lettre du Général Chanzy à Guerre, Bordeaux : « ...J'ai prescrit au Général Barry de tenir jusqu'à la dernière extrémité, pour éviter d'être tourné pendant mon mouvement de retraite. Il se repliera ensuite avec la division Maurandy qui est à Amboise, de façon à me rejoindre dans la direction de Saint-Calais ».

Malgré la pluie qui ne cesse de tomber, malgré le dégel, après une marche des plus laborieuses, le 13 décembre il gagne la ligne du Loir].

C'était le douze Décembre, à quatre heures du soir que nous fûrent cantonnés dans des barraques de planches qui avaient été dressées pour servir de casernement à la classe 70 pendant la période de ses classes. Quoique mal logés, nous nous trouvions heureux, puisque nous étions abrités et avions quelques brins de sale paille pour mettre sous le dos...

[La 3e division se refait à Montoire. Mais le grand-duc de Mecklenbourg marche sur Chanzy, ainsi que le Prince Frédéric-Charles. Les positions de Vendôme sont défendues pendant deux jours, les 14 et 15 décembre. Rien n'y fait, il faut encore battre en retraite. Chanzy décide alors de passer le Loir et se dirige sur le Mans. Le Général Barry, à Saint-Amant s'inquiète pour ses positions. Chanzy lui répond « J'ai lieu de croire que vous n'avez pas grand monde devant vous... Je crois que vous n'ayez laissé trop peu de monde à Chateau-Renault, où la présence du Général Maurandy pourrait être très utile... »].

Nous joûîmes pas longtemps de notre bonheur. Le 15 au matin on nous remit en route pour Chateau-Renault. La grand halte fut à Monnaie et l'arrivée à destination à 7 heures du soir par une trombe de pluie. Pour tout comble de bonheur la compagnie fut de grand-garde, détachée à quatre killomètres sur la route de Vendôme. Des hulants se présentèrent à neuf heures du matin et par le rapport fait à ce sujet par notre capitaine au Général Deparadine on nous ordonna de quitter nos postes et de prendre la route de Montoire pour aller rejoindre le régiment qui était déjà parti.

Nous fûmes arrêtés au château Saint-Martin par le bourgeois du château qui employa immédiatement trois ou quatre de ses domestiques, pour remplir des sceaux de vin et cidre, qu'il mit à notre libertée. Après en avoir bu quelques petits verres et remplis nos petit bidons, nous continuâmes la route jusqu'à Troo, où nous firent grand-halte à neuf heures du soir, à minuit nous étions rendus à Montoire et le 17 au grand matin, nous reprîmes la retraite sur nos pas pour aller coucher à Pont-de-Bré. Il était sur la close de la nuit quand nous y arrivâmes et le repos que nous y prîmes ne fut pas long, à minuit nous étions déjà en route pour nous rendre à Jupilles, où nous étions déjà rendu le 18 à deux heures du soir. L'étappe fut longue et pénible, pas de grand-halte, sans pain et bisquit, pas le moindre mêt pour mettre sous les dents. On aurait bien donné cent sous d'une livre de pain et sa vie pour deux sous.

Jupilles est un petit village pauvre et dépourvu du tout excepté de bois, car la forêt qui l'entoure est la plus belle de France dit-on, elle a vingt-sept lieues de tour, fournie en majorité de beau bois de chêne, quelques êtres et par distance quelques sapins. Une grande partie de l'armée de la Loire vient y prendre position et s'y reformer. Nous y restâmes dix jours, et nous changeâmes de campement dix fois.

C'était dans les plus rudes journées de froid de l'année 70. On nous faisait former des gourbis espèces de cabanes qui étaient bien plus froides que les tentes. Les matins quand on selevait, on était colés à l'autre et à la terre, des croutes de feuilles et d'herbes, comme des couvertures pendaient à notre dos.

[Chanzy arrive au Mans le 19 décembre. Son premier soin est de réorganiser son corps d'armée. Il distribue les points de défense : le 21e corps (Jaurès) occupe le plateau de Sargé au nord ; le Général de Colomb avec une partie du 17e corps et la division de Bretagne commandée par Gougeard occupe le plateau d'Auvours au centre ; Jauréguiberry avec le reste du 17e corps et le 16e gardent les hauteurs en avant de Pontlieue].

OPERATIONS AUTOUR DU MANS

[Le 22 décembre, le Général Trochu envoie par ballon, le Lavoisier, un émissaire au Général Chanzy. Il lui annonce qu'il ne peut tenir que jusqu'au 30 janvier, mais que par suite des difficultés d'approvisionnement, il capitulera le 20 janvier. Chanzy transmet ces révélations à Gambetta. Il suggère une action commune avec le Général Faidherbe et le Général Bourbaki pour tenter une percée sur Paris. Le 6 janvier il reçoit la réponse de Gambetta : il refusait de déplacer Bourbaki.

Chanzy décide alors de se fortifier solidement sur ses positions du Mans pour y recevoir l'ennemi.

Le 28 décembre, les deux compagnies du 3e bataillon, sous le commandement du Capitaine Bourzes partent pour escorter des pièces d'artillerie au Mans et rejoignent le régiment le 31 décembre à Chahaignes.

Le même jour, le régiment quittait Jupilles pour se rendre à Chahaignes où il fut cantonné dans les fermes qui sont en avant].

Le vingt huit au matin, on dispersa le seizième corps dans différents endroits, le quarantième de marche, c.a.d. notre régiment fut envoyé à Chahaignes, tandis que ma compagnie fut envoyée à Au Mans escorter une batterie d'artillerie. Nous eûmes pas grand mal mais du chemin inutile. Le premier jour nous étions couchés à Ecomoy, et grace à notre capitaine qui était chef du détachement, il nous fit donner des billets de logement, par bonheur mon billet, en compagnie avec un de mes collègues, le nommé Chalvignac, fut l'adresse de Monsieur Luc, ancien curé en retraite. Nous avons été accueillis comme deux enfants qui tombent dans les bras de leur mère. Le pauvre vieux bonhomme, aidé de sa nièce, ne pouvait sempresser assez pour se porter aux soulagements de nos misères. La soupe fut bientôt prête et suivie de plusieurs plats de viande ou autres bien fricottés à notre goût, quelques bons verres de vin faisaient faire la digestion. Les desserts vinrent après, suivis d'une bouteille de Champagne, enfin le café termina le repas et depuis longtemps nous n'avions pas jouï d'un pareil bonheur. Le bon curé n'oubliait pas de nous questionner sur nos faits de misère et de la guerre. Nous lui répondions tant bien que mal, mais nous avions soin de conserver la plus grande politesse envers ce bon bienfaiteur. La nuit se passa dans un grand lit bourré de plume et enfermé par des rideaux blancs. Nous étions bien tombés, mais aussi nous ne fîmes qu'un somme. La nuit fut courte et le clairon rappela trop tôt, nous n'eûmes que le temps de prendre un bon cognac et nous partîmes en remerciant et en serrant la main au bon vieillard qui ne manqua pas de nous souhaiter les meilleures sences, et de ne jamais oublier sa porte si nous repassions dans le pays...

Le vingt neuf, vers les dix heures du matin, nous faisions grand-halte à Mulsane et vers trois heures nous étions arrivé à au Mans chef-lieu du département de la Sarthe. Nous n'y fîmes pas long séjour. La nuit se passa dans une espèce d'engard, et le lendemain nous reprîmes la route pour nous rendre à Chahaigne où nous arrivâmes le trente-un Décembre en repassant par Mulsane, Ecommay et Jupilles.

[Le 40e de marche, après s'être avancé le 1er janvier de Chahaignes sur la Charte, est chargé de renforcer le détachement du Général de Curten. Le 4 janvier, il occupe Villeporcher, Villechaume et Montaudon].

Nous avions rejoint le régiment qui prenait des repos depuis quatre jours. Nous croyons d'en profiter aussi, lorsque le lendemain matin premier Janvier 71 on nous remet en marche, nous allâmes coucher à Semillé, le surlendemain deux à Hermittes. Le trois à Montaudon, le quatre à Hauton. Le cinq à Ville-Chaume. La compagnie se trouva encore de grand-garde et sous la responsabilité de Monsieur Legendre lieutenant, le capitaine faisant les fonctions de

commandant. Quelques compagnies du régiment, qui se trouvaient aussi de grand-garde firent rencontre avec l'ennemi, et livrèrent combat. Le choc ne fut pas des plus rapides, mais nous eûmes tout de même des pertes. Le plus beau, fut que le régiment quita ses positions pour se retirer du côté de Chateau-Renault et sans nous prévenir. Nous conservâmes nos postes jusqu'à 9 heures du soir que, si par malheur, l'ennemi s'était présenté nous étions tous écrasés, nous aurions voulu faire résistance croyant les renfort près de nous, et ils étaient déjà loin.

[Le 4 janvier, dès 10 h du matin, des colonnes prussiennes apparaissent en avant de Prunay, de Villechaume et Ville-Porcher jusqu'à Saint-Cyr-du-Gault. Elles concentrent leurs efforts sur Villechaume qu'elles ne peuvent enlever].

Vers les neuf heures, un chasseur à cheval vint nous prévenir, ordre du Général, de nous retirer sur Hauton où nous arrivâmes à honze heures. Le Général en Chef, M^er^ Chanzy, mécontent de ce que le régiment avait quité les positions, met immédiatement quelques plantons en route pour aller les prévenir de reprendre immédiatement les nouveaux emplassements. Nous, nous fûmes aussi obligés de faire demi-tour pour nous retransporter à Ville-Chaume, toute la nuit se passa au drogage (?) jusqu'à ce que le jour fut venu. Pendant cette nuit du cinq ou six Janvier, nous reçûmes des renforts de tous les cotés, ce qui nous mit en force pour livrer combat.

L'ennemi avait déjà pris position dans le village de Ville-Porcher et nous prirent les nôtres sur les hauteurs voisinnantes au sud du village. Ce jour là nos mitrailleuses firent leurs effets, quelques pièces de gros calibre firent aussi entendre leur brutale voix, ce qui ne tarda pas à mettre les Prussiens en déroute. La bataille était ouverte à sept heures du matin et à onze du soir nous étions encore à leur poursuite et nous nous donnions des coups de fusils. Ces maudits, avaient repris des positions plus loin, formés des postes dans des embuscades ou dans des coins de bois, ils nous laissaient approcher jusqu'à une petite distance et après nous avoir cracher plusieurs coups de fusil chacun, ils se retirait ne se voyant pas de force.

Je vous prie de croire que forcé d'avancer à travers ces prunes pour fouiller le terrain et les villages, surtout la nuit, il ne faut pas craindre, ni penser au mariage, ni à la mort...

Nous étions près de Vendôme, lorsque nous fîmes demi-tour et, quelle fut notre surprise, lorsque après avoir fait la conduite pendant près d'une nuit à nos ennemis et quand croyant de revenir prendre positions au village que nous venions de quitter, les Prussiens l'avaient envahi, c'était leur aile droite qui avait fait de grands détours pour nous cerner entre deux feux, mais ils ne feurent pas

de force et se contentèrent de requitter le vilage en laissant quelques prisonniers à notre pouvoir.

Le 7 de bonne heure, ils ne tardèrent pas à se refaire voir, et avaient requis des forces. Ils nous repoussèrent jusqu'à Hauton.

La nuit du 7 au 8 peut rester graver dans ma mémoire le restant de mes jours, de la misère que nous eûmes.

La journée du 7 fut en fait que de temps un grand dégel et, la nuit une rude de froid. Cette sainte nous la passâmes à l'esquivive, déployés en tirailleur dans les champs, il nous était défendu de bouger et même d'allumer une allumette pour la pipe. Figurez-vous que quand nous restions seulement cinq minutes, les pieds immobiles, on ne pouvait plus les avoir, se trouvant colés entre quatre glaces.

Le matin du huit, encore tam-tam et nous continuâmes la retraite jusqu'à Montaudon, c'est là, que nous reçûmes les ordres d'abandonner promptement ce territoire, pour nous rendre à Au Mans.

[Le 7 janvier les allemands sont au Theil, à Epuisay, à Savigny.

Le 8 janvier les Allemands sont à la Ferté-Bernard, à Saint-Calais, à la Chartre-sur-le-Loir. L'Amiral Jauréguiberry est alors envoyé par le Général Chanzy à Chateau-du-Loir pour prendre le commandement de toutes les divisions qui se trouvent disséminées jusqu'à Vendôme].

CONCENTRATION AUTOUR DU MANS

C'était le neuf au matin, la neige avait couvert la terre et d'une épaisseur de plus de deux pieds, les voitures ne pouvaient pas marcher et nous fîmes cependant quarante huit kilomètres, nous nous rendîmes au Château-du-Loir en passant par Vicy-le-Roy où nous fîmes grand-halte.

Le dix nous passâmes par Louail et allâmes coucher à Ecommoy, je voulais bien aller revoir mon ancien bienfaiteur donc je vous ai parlé plus haut (Mer Luc, ancien curé). Mais le trop de fatigue et le peu de temps que nous avions à y rester ne me le permit pas...

A trois heures du matin nous étions sur la route du Mans et à neuf heures nous étions rendus.

[Le 9 janvier les Allemands sont à Connerré-Thorigny, à Ardenay, à Grand-Lucé et à Parigné-l'Evêque.

La journée du 10 constitue le prélude de la grande bataille qui devait s'engager le lendemain. La lutte dura jusqu'à la nuit et fut très vive à Parigné, à Chanzy et Champagné. Mais les attaques des Allemands sont si incessantes et si opiniâtres que l'armée française doit se replier sur les lignes défensives.

L'Amiral Jauréguiberry reoit l'ordre de retourner au Mans qui est menacé par l'ennemi : « J'arrivai à Ecommoy, en essayant de dérober ma marche autant que possible et, assez inquiet, car j'entendais au loin, sur ma droite, une violente canonnade... Je partis d'Ecommoy à 4 h du matin. J'eus beaucoup de peine à rallier mes hommes qui étaient très fatigués... J'arrivai entre 9 h et 11 h du matin à la position dite de la Tuilerie »].

BATAILLE DU MANS

C'était le jour de la grande bataille dont vous devez tous probablement entendu parler ; la fusillade s'entendait de près, les canons faisaient entendre leur grosse voix et les mitrailleuses leur (cros-cros), a peine nous donna-t-on le temps de prendre un peu de café, qu'il fallut aller prendre par de la fête. La journée fut favorable pour nous, l'ennemi eut beaucoup à souffrir et éprouva des pertes considérables.

Le soir, toutes les troupes de réserves sortirent de la ville et furent dirigées vers le champ de bataille. Plus de cent tambours et clairons, qu'on avait réunis marchaient en tête et sonnaient la charge. Les généraux et officiers criaient « au coup de grace, à la victoire ». Les soldats marchaient le pas relevé et firent preuve de leur courage. Il était nuit et de tous les côtés, on faisait des prisonniers, on était comme enragés et on marchait à travers les bois de sapins et la neige jusqu'au demi-jambe, comme des désespérés. On croyait voir le dernier des Prussiens et la couronne de laurier sur la tête, on se trompait. La nuit fut longue, à ramasser les blessés, sans toucher aux morts et on ne peut arriver à bout.

Le matin du douze, quant on crut reprendre l'offensive pour la chasse aux Prussiens, il fut trop tard. Le Prince Frédéric était arrivé avec un renfort de cent mille hommes et occupait déjà les positions que nous avions la veille et qu'on avait confié la défense à quelques régiments de mobiles pour la nuit. Les pièces de sièges furent tournées vers la ville et commencèrent à cracher au lever du soleil.

Les obus pleuvaient dans la ville et fallut songer à déménager, il n'était que temps. Le défilé sur la route de La Val et de Conlis commença à neuf heures et à quatre du soir on n'était pas tous dehors. La neige, le verglas entravaient les voitures et plus de quatre-cents chargées de vivres et d'équipements restèrent au pouvoir des Prussiens.

La ville du Mans entra au pouvoir des Prussiens le douze au soir, au moment où nous étions déjà rendus à Brain.

[L'Amiral Jauréguiberry organise une division de deux brigades sous le commandement du Général Le Bouëdec :

— 1re brigade : 3 bataillons du 41e de marche, 1 bataillon du 74e mobiles, une batterie de 4.

— 2e brigade : 3 bataillons du 40e de marche ; 16e bataillon de chasseurs à pied, une batterie de 4,

— 250 cavaliers du 2e chasseurs mixte.

A la nuit, la bataille n'était pas perdue. Les Français avaient sur presque tous les points refoulé l'adversaire et conservaient, après de sanglants efforts, leurs lignes de défense.

La journée fut favorable aux Français, l'armée campait sur ses positions Dans la soirée, les corps Prussiens étaient en retraite sur la route de

Paris. Malheureusement, une des principales positions tenue par les troupes du camp de Conlie, mal organisées et mal armées, la Tuilerie, est abandonnée. L'ennemi s'y installe.

Il faut donc abandonner le Mans. La retraite se fait avec assez de précision : le 16e corps de Jauréguiberry forme l'aile droite ; le 17e corps de Colomb, le centre ; et le 21e corps de Jaurès l'aile gauche].

LA RETRAITE

Le treize nous étions à Conlis et le quatorze nous retournâmes sencé sur nos pas au village de Longne.

Les Prussiens en étaient près, et falut se battre vers les deux heures, la retraite était toujours de notre côté, mais il fallait la protéger et se donner des coups de fusils, enfin la nuit les arrêta et nous continuâmes la retraite jusqu'à Saint-Jean où nous reprîmes des positions et des mesures de résistance pour la journée du quinze.

Plusieurs mitrailleuses et pièces de canon furent placées sur une hauteur en avant du village sur Laval et toutes nos troupes en firent de même en prenant les positions les plus favorables. L'ennemi se présenta et, quoique nous soyons pas de force, nous leur imposâmes résistance. Nos mitrailleuses crachèrent toute la journée et commirent des pertes du coté de l'ennemi. Toute la journée se passa, sans que, un parti ni l'autre flescisse. Chacun garda ses positions.

[Chanzy dirige d'abord sa retraite sur Alenon, puis sur ordre du Ministre il oblique sur Laval.

Le 14 janvier, le Général Le Bouëdec, en position à Longne est attaqué et forcé de se replier sur Chassillé où il est de nouveau assailli. Il est forcé d'évacuer après un combat acharné.

L'Amiral Jauréguiberry organise la défense du village de Saint-Jean-sur-Erve : « Enfin, la nuit venue, je descendis au presbytère. A peine étais-je engagé sur la route y conduisant que je reçus une volée de coups de fusils. Les Prussiens étaient là. Ils avaient franchi le pont de Saint-Pierre-sur-Erve à 6 km. Dans cette position, me voyant tourné, il m'était impossible de continuer la lutte. J'opposai aux prussiens le Général Le Bouëdec avec le 40e de marche ».

Le 40e de marche, commandé par le chef de bataillon Mercier se retire après avoir fait des prisonniers].

Le malheur fut pour moi à six heures du soir. Il faisait grand nuit, et on nous envoya dans le petite village de Saint-Jean pour en sortir l'ennemi à la bayonnette. Nous marchions à colonne serré sur la route et nous étions arrivés sur le pont du village lorsqu'une détonation de feu sortant d'une colonne ennemi, posté à cent pas environt de nous, vint nous cribler de ses projectiles. Beaucoup furent atteint de la mort ou de blessures graves ; moi par un don de la Providence, je fus blessé au petit doit gauche et le bois de mon fusil emporté. Je pus me retirer des rangs, et quoique Laval se trouvait encore à trente deux kilomètres, j'en pris la route et j'y allai recevoir les premiers soins.

La première ambulance que je rencontrais sur ma main droite fut la meilleure, je me fis visiter par le premier docteur et me dit que l'os se trouvant attaqué, je devais subir une imputation, il se mit à l'instant en devoir, et m'enleva sans que je souffre trop, toute la première phalange.

Le soir même du 16 on m'expédia pour Rennes, nous étions un train complet de blessés, près de sept cents. La nuit du 17 au 18 fut passée dans la gare de Rennes, et le dix huit au soir nous reprîmes le train pour Brest, où nous arrivâmes le dix neuf à deux heures du matin.

Depuis j'y prend les meilleurs soins, et du moment où je termine ces lignes je suis presque guéri, encore huit jours, et je suis hors d'hopital...

Hopital maritime de Brest
le 21 Février 1871
Marroncle Firmin

P.S. : Armistice le vingt neuf Janvier, durable jusqu'au dix neuf Février, prolongation jusqu'au vingt six, idaim jusqu'au quinze Mars. Dacord sur les préliminaires de paix le vingt cinq Février, approuvés par le conseil et signé le vingt huit... Proposé pour un congé de convalescence le trois Mars 1871. Passé le conseil des soins ce même jour à trois heures du soir.

Hopital maritime de Brest le 3 Mars 1871.
Marroncle Firmin.

J.-M. CLOAREC.

BIBLIOGRAPHIE

— Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, déposition des témoins, tome I, II et IV, n° 1416, 1873.

— Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, rapport Perrot n° 1416 F, 1873.

— Campagnge de 1870-1871, la première armée de la Loire, Général d'Aurelle de Paladines, 1872.

— Campagne de 1870-1871, la deuxième armée de la Loire, Général Chanzy, 1871.

— Lettres de Bismarck à sa femme pendant la guerre de 1870.

— Campagne sur la Loire. Les débuts du 16e corps, Général Pourcet, 1874.

— Gambetta et la Défense nationale, H. Dutrait-Crozon, 1914.

— Mémorial du siège de Paris, D'Arsac, 1871. Document Lm11 du S.H.A.T.

— Journal de marche du 40e régiment de marche par le Commandant Mercier.

***

M. Cloarec est à la recherche de manuscrits traitant de la guerre de 1870. Si vous disposez d'un tel document dans vos archives familiales, il souhaiterait en avoir une copie. Vous pouvez la lui adresser par l'intermédiaire de la Société.

SÉANCE PUBLIQUE DU 13 DÉCEMBRE 1993

C'est dans la salle de conférences de la Chambre de Commerce que s'est tenue, comme à l'accoutumée, la traditionnelle séance publique annuelle. Devant quelque cent cinquante personnes et en présence notamment de Madame Tertre, déléguée aux Affaires culturelles, représentant le député-maire de Cahors, M. Dalon devait prendre la parole pour excuser l'absence du président Lartigaut et résumer en quelques mots les activités de la Société au cours de l'année 1992.

Il lui appartenait ensuite de présenter le conférencier, M. Maurice Scelles, conservateur à l'Inventaire Midi-Pyrénées. Ce dernier organisme, on l'ignore souvent, est le représentant sur le plan régional de « l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France », relevant du Ministère de la Culture et chargé de recenser, d'étudier et éventuellement de publier tout ce qui constitue le patrimoine artistique national.

Depuis cinq ans, M. Scelles dirige avec compétence et dynamisme une équipe qui a reçu pour mission d'étudier l'architecture civile médiévale de Cahors dans le secteur sauvegardé de la vieille ville. Aussi avait-il choisi pour thème de sa conférence : l'architecture civile cadurcienne du XIIe au XIVe siècles.

Après un exposé des méthodes d'investigation, le conférencier insiste sur l'approche essentiellement archéologique du problème dans un domaine encore mal connu, l'étude du Moyen Age ne connaissant un renouveau que depuis ces dernières années après les travaux du XIXe siècle. Le chercheur doit être à la fois archéologue et historien de l'art, connaître parfaitement l'histoire locale, se souvenir que le moindre bout de mur, le moindre vestige de décor, peuvent révéler, quand on sait les voir et les interpréter, de précieux indices. Grâce à ces indices il est possible de reconstituer l'évolution d'un bâtiment et d'essayer d'imaginer son aspect originel.

L'état actuel des recherches apporte peut-être davantage de pistes de recherches que de résultats définitifs. Mais il en ressort une perception nouvelle de l'architecture médiévale qui, contrairement aux idées reçues, n'est pas une architecture austère ou médiocre.

Il n'est pas inutile d'observer un certain nombre d'édifices bien connus, à Toulouse par exemple, ou plus près de nous, à Saint-Antonin, Caussade et Puylaroque... avant d'aborder l'architecture des maisons

cadurciennes. Celles-ci ont également un rez-de-chaussée composé de boutiques, mais ces boutiques, louées à des commerçants ou à des artisans, sont indépendantes des étages réservés à l'habitation et une entrée particulière donne accès à l'escalier qui dessert les niveaux supérieurs.

Rien malheureusement ne paraît subsister des constructions antérieures au XIe siècle. Du XIIe, un examen attentif permet de repérer des traces significatives dans l'appareil des murs, la forme des fenêtres, la taille des claveaux, les restes d'une corniche... Par contre les XIIIe et XIVe siècles, période marquée par une explosion démographique, témoignent d'une véritable organisation urbaine (à ce propos il semble que le pont Valentré soit avant tout un signe emblématique du pouvoir consulaire).

Quels sont les matériaux utilisés ? Le calcaire local (pierres de taille ou moellons éclatés au marteau), le grès (surtout pour le décor sculpté) et la brique (largement présente en raison de son emploi facile et de son prix avantageux). Au XVe siècle, après la guerre de Cent Ans, ce n'est déjà plus le Moyen Age. La brique est toujours utilisée, mélangée à la pierre. Le calcaire tendre « de Carennac », se prêtant aisément à la taille et à la sculpture fine, se substitue au grès. Innovation plus importante encore : l'escalier droit accédant à l'*aula*, la pièce principale de l'habitation, est abandonné au profit de l'escalier en vis desservant directement les étages.

Revenons au décor médiéval, pour souligner l'évolution des ouvertures, en particulier des fenêtres géminées, ornées de colonnettes à chapiteaux, d'*oculi*, de remplages. Et portons notre attention sur un autre aspect de l'architecture urbaine : les nombreuses maisons à pans de bois ou colombages. Si beaucoup ont disparu, leur existence est encore attestée par les corbeaux en pierre qui supportaient les jambes de force soutenant les encorbellements.

Et on ne saurait terminer sans mentionner l'aménagement intérieur du logis : cheminées, éviers, latrines, placards, vitrages, etc., et signaler quelques traces de peintures murales offrant un décor très simple de faux appareil, de dessins géométriques ou de motifs végétaux.

Les propos de M. Scelles, est-il besoin de le préciser, étaient illustrés par une abondante documentation iconographique où les photographies alternaient avec les plans et les reconstitutions figurées des immeubles les plus caractéristiques.

Longuement applaudi, le conférencier devait encore répondre aux questions des auditeurs avant de recevoir les remerciements chaleureux du vice-président qui a tenu à rappeler l'intérêt majeur des recherches de l'Inventaire autant pour l'histoire de la cité que pour la restauration du secteur sauvegardé.

BIBLIOGRAPHIE

Michel BARBAZA et al. **Fontfaunès en Quercy.** Edition de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, Archives d'écologie préhistorique. Toulouse, 1991, 270 p.

Cet ouvrage collectif rassemble les résultats des fouilles réalisées dans le petit abri sous roche de Fontfaunès, commune de Lentillac-Lauzès, non loin de Cabrerets. Fouilles qui ont fourni une importante documentation archéologique concernant les populations de chasseurs-cueilleurs de la France méridionale au cours des 8e et 7e millénaires.

Le mobilier récupéré a permis une approche palethnologique des groupes humains qui se sont succédés sur le site, modeste halte de chasse, durant près d'un millénaire. Restes d'animaux consommés (fragments d'ossements de mammifères, coquilles d'escargots, rares vestiges de poissons), ensemble de céramiques (essentiellement préhistoriques quoique voisinant avec des tessons antiques et médiévaux), mais aussi et surtout abondante industrie lithique (dont les pièces les plus significatives sont des armatures géométriques triangulaires) témoignant de la « dynamique culturelle du Sauveterrien ». Autant d'éléments dont l'étude a été conduite avec une rigueur qui fait l'intérêt majeur de cette publication.

Pierre DALON.

⁂

De la création à la restauration. *Travaux d'histoire de l'art offerts à Marcel Durliat.* Ouvrage collectif. Edition de l'Atelier d'histoire de l'art méridional, Toulouse, 1992, 664 p.

Ce volumineux ouvrage ne groupe pas moins de cinquante études rédigées en hommage au professeur Durliat pour son 75e anniversaire. Haut Moyen Age, art roman, art gothique, art moderne et époque contemporaine constituent un large éventail de travaux dont l'intérêt n'est pas à souligner.

Pour le Lot, on notera les contributions de Maurice Scelles (chapiteaux du cloître de la cathédrale et de la salle capitulaire de la Daurade à Cahors) et de Mireille Bénéjeam (les chapiteaux extérieurs de la salle capitulaire de Catus). A signaler également, parmi tant d'autres, les articles de Bruno Tollon (sculpteurs et retables baroques), de Jacques Bousquet (le cartulaire du Chapitre de Rodez et une bulle du pape Agapit II), ou encore d'Henri Pradalier (un Saint-Sernin nouveau) qui stigmatise les malencontreuses transformations que l'on est en train de faire subir aux parties hautes de la basilique, malgré la vigoureuse opposition des médiévistes et des spécialistes du XIXe siècle.

Pierre DALON.

⁂

Anne GARY, **Montfaucon en Quercy.** *A la découverte du passé*, t. 1, *Des origines à la Révolution.* Edit. du Roc de Bourzac, 1992, 116 p.

Il ne s'agit pas à proprement parler d'un ouvrage « scientifique » mais d'une consciencieuse vulgarisation à l'intention des compatriotes de l'auteur. Pour la période médiévale, A. Gary a pris pour guide principal le chanoine Albe († 1926), non sans quelques erreurs d'interprétation. De plus, l'érudit mort il y a près de 70 ans ne pouvait évidemment partager les préoccupations de la recherche actuelle. La bastide de Montfaucon a-t-elle été créée *ex nihilo*, sur un site vierge, ou bien s'est-elle développée à partir d'un lieu fort et peut-être même d'un « castelnau », ce que suggère le plan du XVIIIe siècle (p. 82).

La période de l'Ancien Régime est bien traitée. On sent revivre ce village aux prétentions de petite ville avec son clergé, ses bourgeois et ses juristes, ses marchands et artisans sous oublier les laboureurs et brassiers regroupés dans les mas.

L'auteur dépourvue de formation historique mais non d'inquiète curiosité a été servie par une intime connaissance les lieux, sa sensibilité devant les paysages aimés, son style enfin : alerte, limpide, classique pour tout dire. A. Gary a offert son « livre de raison » à une communauté villageoise éprouvée par la prochaine traversée de son territoire par l'autoroute, peut-être « mal nécessaire », et la hantise des lendemains : le retour du *saltus*, du moins la négation d'un effort plusieurs fois millénaire, depuis le néolithique, plus sagement depuis les premiers « frémissements » de la croissance au Xe siècle ou même, s'il convient d'être pessimiste, depuis les défrichements de bois, d'épineux et de pierre des XIe et XIIe siècles.

Jean LARTIGAUT.

Françoise AURICOSTE, **La Bastide de Villefranche-du-Périgord, capitale de la Châtaigneraie,** t. 1 (1261-1500). Préface de L.F. Gibert, Editions du Roc de Bourzac, 1992, 236 p.

Le dernier livre de notre consœur échappe au cadre géographique de nos recensions. Il convient néanmoins d'en saluer ici la parution en raison des liens multiples établis au fil des siècles entre le Quercy et la Châtaigneraie de Villefranche. Liens féodaux d'abord, car le village neuf de 1269 avait été implanté sur les terres de barons quercinois, les Pestilhac. En outre, Villefranche et les villages d'alentour servirent au cours de la guerre de Cent Ans de bases aux compagnies anglo-gasconnes qui « coururent » à travers le Quercy jusqu'à Figeac. Enfin et surtout, la paix revenue, le Quercy lui-même exsangue, dégagea avec un certain décalage, environ vingt ans, des surplus en hommes pour repeupler les bories, remettre en état les cultures et ranimer une industrie sidérurgique.

De part et d'autre des limites de diocèses et de sénéchaussées, un temps « frontière » dans le sens militaire du terme, les trois études de F. Auricoste sur Cazals, Les Arques et maintenant Villefranche éclairent une zone de confins forestiers longtemps négligée par les érudits.

Jean LARTIGAUT.

PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SEANCE DU 1er OCTOBRE 1992 *

Présidence : M. Dalon

Nécrologie

— M. Jean-Gabriel Escande, de Soturac.

Nouveaux membres

— Mme Luce Claval, de Toulouse (présentée par Mlle Denjean et M. Lartigaut).

— Mme Arlette Teulières, de Saint-Michel de Bannières (M. Girault et Mme Arnal).

— M. Guy Souilhac, de Cahors (MM. Dalon et Bouyssou).

— M. Guy Astoul, de Noalhac (Tarn-et-Garonne). (MM. Baux et Lartigaut).

— M. Pierre Thamié, de Livinhac-le-Haut (Aveyron). (MM. Dalon et Deladerrière).

— Mme Nicole Bruneau, de Versailles (MM. Lartigaut et Aussel).

— M. et Mme Joël Taurines, de Cahors (Mme Thouvenin et M. Dalon).

— M. Jean-Jacques Coudoin, de Pradines (MM. Malbec et Lapauze).

— Docteur Jean-Luc Lavayssière, de Grézels (MM Lartigaut et Malbec).

— Mme Suzanne Revellat, de Cahors (Mmes Aupoix et Thouvenin).

— Mme Marguerite-Marie Molenat, de Ramonville-Saint-Agne (Haute-Garonne. (Mlle Denjean et M. Lartigaut).

— M. Jacques Bouzerand, de Paris (MM. Lartigaut et Malbec).

— M. Hervé Padirac, de Cajarc (MM. Lemaire et Lorblanchet).

— M. Patrick Molenat, de Catus (Mlle Denjean et M. Lartigaut).

— M. Jean Caussil, de Cadillac (Gironde). (MM. Lartigaut et Malbec).

— M. Didier Buffarot, de Figeac (MM. Dalon et Bouyssou).

— Mme Hélène Grassies, d'Espère (Mme Desplat et M. Bouyssou).

— M. Joël Simon, de La Rochelle (MM. Lartigaut et l'abbé Toulze).

— M. Louis Marx, de Tours (MM. Dalon et Bouyssou).

---

* *Présents :* Mmes Amat, Aupoix, Bénard, Cole, Deladerrière, Gagnayre, Girardat, Gourriérec, Malique. Mlle Cavaroc. MM. Birou, Bouyssou, Chiché, Dalon, Deladerrière, Delmon, Gérard, Gril, Guichard, Hautefeuille, Houlès, Lapauze, Larrive, Malbec, Rigal, Salvage, Souilhac, Vitrac.

— M. Christophe Prunet, du Bourg (Mme Prunet et M. Chiché).

— Mme Aline Gourriérec, de Bégoux (M. Deladerrière et M. Dalon).

— Mme Andrée Janique, de Prayssac (Mlle Denjean et M. Dalon).

Ouvrages et publications reçus

— De Corinne Chastrusse : son mémoire de maîtrise d'histoire « Le corps médical et la santé publique en Quercy - 1770-1803 » (Université de Paris VIII, 1992).

— De Jean et Françoise Paillas : leur étude « Une bastide en Quercy, Castelfranc » (Ed. Roc de Bourzac, 1992).

— De Roger Sénat : sa plaquette « Le château des Anglais à Autoire » (Saint-Céré, 1992).

— De Roger Houlès : sa brochure « Le parcours terminal de l'aqueduc gallo-romain » (Cahors, 1992).

— De la Société internationale d'histoire de la profession d'avocat : « Histoire des avocats et du barreau de Toulouse du XVIIIe siècle à nos jours », ouvrage collectif (Privat, 1992).

Monuments historiques

— Par arrêté du 24 mars 1992, le parc du château de Labastide-Murat est inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

— Par arrêté du 20 juillet 1992, le château de la Pannonie à Couzou est classé en totalité Monument historique.

Information

L'exposition du fonds ancien de la bibliothèque municipale de Cahors est ouverte jusqu'au 16 octobre.

Communications

ENQUÊTE SUR DES CLERCS DU GOURDONNAIS (1274-1275) *(M. Aussel).*

Les archives municipales de Gourdon conservent un rouleau de parchemin émanant de l'Officialité de Cahors et rassemblant des pièces de procédure concernant certains clercs du Gourdonnais impliqués dans des affaires de violences. Ce document, assez surprenant, révèle que les personnages visés (simples clercs mais aussi prêtres ou chanoines) manifestent un tempérament souvent belliqueux et se trouvent mêlés à divers incidents allant des insultes aux coups et blessures. Certes, il ne s'agit que d'un échantillon de « mauvais sujets » mais leur comportement est fort différent de celui que nous présente l'imagerie traditionnelle et témoigne sans doute, en cette fin du XIIIe siècle, d'un relâchement de la discipline ecclésiastique favorisant quelques débordements.

SOUVENIRS DE CAMPAGNE DU SERGENT MARRONCLE (OCTOBRE 1870 - JANVIER 1871) *(M. Cloarec).*

Notre collègue a retrouvé dans les archives familiales un carnet où son arrière-grand-père, devenu lotois par mariage, a consigné ses souvenirs de la guerre 1870-1871 à laquelle il a participé comme sergent au 91e de ligne.

C'est le récit d'une campagne qui débute le 20 octobre 1870 à Lille et se termine le 15 janvier 1871 à l'hôpital de Laval. Récit circonstancié qui permet de suivre, au gré des opérations militaires, la vie quotidienne

d'un réserviste affecté à l'armée de la Loire : bataille de Coulmiers, défense d'Orléans, batailles de Joigny et Villepions, évacuation d'Orléans, combats de Chambord, retraite sur le Mans, bataille du Mans... Parallèlement, M. Cloarec évoque le contexte historique, situant ainsi le modeste rôle de Firmin Marroncle dans le dérou ement d'une guerre perdue dont on ne parle plus guère mais qui a profondément marqué notre pays.

LA SEIGNEURIE DE CASTELNAU-MONTRATIER AUX XIe ET XIIe SIÈCLES *(M. Hautefeuille).*

Faute de documents, l'histoire du Quercy avant le XIIIe siècle est très mal connue. Avec beaucoup de mérite notre collègue s'est penché sur le cas de la baronnie de Castelnau à partir du premier seigneur attesté de façon formelle : un certain Gausbert qui vécut dans la première moitié du XIe siècle.

Il s'interroge aussi sur la « truque » de Mauréllis et les restes d'une tour qui pourrait être le donjon emmoté du *castelnau* de l'an mil. Plus tard, peut-être au XIe siècle, le site fortifié s'est déplacé vers la motte castrale aménagée à l'extrémité sud du village d'aujourd'hui.

Au XIe siècle les possessions de la famille de Castelnau ne semblent pas constituer une seigneurie compacte, mais le noyau central devait se situer autour de la localité actuelle, dans ce qui constituera au XIIIe siècle une seigneurie homogène.

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 1992 *

Présidence : M. Dalon

Nécrologie

— Monsieur Pierre Segrestan, de Cahors.

— Madame Juillet, épouse de M. Jacques Juillet, président d'honneur de la Société.

Nouveaux membres

— M. et Mme F.M. Friedrich-Anderseck, d'Asprières (Aveyron), (présentés par MM. Maurice et Dalon).

— Mlle Valérie Rousset, de Calvignac (MM. Lartigaut et Dalon).

— M. Daniel Raso, de Corn (MM. Lartigaut et Malbec).

— Mme Jeanne Andrée Boudet, de Gourdon (MM. Lartigaut et Digeon).

— M. et Mme Paul Brunet, de Thémines (MM. Chiché et Dalon).

Informations

— Le service des Archives départementales organise une journée Portes ouvertes le samedi 14 novembre, de 14 h à 17 heures.

---

* *Présents :* Mmes Amat, Aupoix, Bénard, Bidan, Bouyssou, Destreicher, Foissac, Gagnayre, Gbikpi, Girardat, Gourriérec, Lefrère, Malique, Pagès, Revellat, Royère, Thouvenin, Vanvoren. Mlles Cavaroc, Denjean, Lespinet. MM. Aupoix, Bidan, Birou, Bouyssou, Burc, Chiché, Dalon, Deladerrière, Delmon, Denjean, Destreicher, Ducombeau, Gérard, Grill, Guichard, Houlès, Lapauze, Lefrère, Lemaire, Malbec, Rames, Rigal, Royère, Vitrac.

Publication signalée

— *De la création à la restauration*, travaux d'histoire de l'art offerts à M. Marcel Durliat pour son 75e anniversaire. Ouvrage collectif édité par l'Atelier d'histoire de l'art méridional, Toulouse.

Article signalé

— « Un exemple d'adaptation de la pratique notariale à des circonstances nouvelles : les contrats de remplacement dans la région de Figeac » par Me Ph. Calmon. Revue *Le Gnomon*, n° 38, juin 1992.

Communications

LES RESTES HUMAINS TARDENOISIENS DE L'ABRI MALAURIE A ROCAMADOUR *(Communication collective)*

Cette communication est due à une équipe du laboratoire d'anthropologie de l'Université de Bordeaux I qui a étudié les fragments d'un crâne humain découverts dans un abri sous roche de la vallée de l'Alzou. Il s'agit d'un homme tardenoisien dont le type morphologique est bien caractéristique des populations vivant vers la fin du Paléolithique supérieur et le Mésolithique.

HYPOTHÈSES SUR L'ORIGINE DU PEUPLEMENT PRÉHISTORIQUE DE LA RÉGION DE REILHAC *(M. Lemaire)*.

Notre confrère a longuement prospecté la région située au sud de la commune de Reilhac et à l'ouest de la commune de Durbans, repérant une vallée sèche (active au Pléistocène supérieur et pendant une partie de l'Holocène) qui reçoit tout un système de vallées secondaires également asséchées.

Constatant la présence d'une vingtaine de sites préhistoriques, sans parler d'une dizaine de dolmens et de centaines de tumuli, il s'interroge sur l'axe de migration privilégié des animaux (rennes, bisons) et des hommes de cette période. C'est, suppose-t-il, l'existence d'un axe Ouest-Est qui explique de la manière la plus satisfaisante la concentration de gisements préhistoriques dans la zone étudiée.

UNE STÈLE DISCOIDALE A SARRAZAC *(M. Girault)*.

M. Girault a récemment trouvé une stèle discoïdale, placée actuellement sur une citerne, au lieu dit Les Jouanes, commune de Sarrazac. Cette stèle, d'une hauteur de 0,50 m, présente sur ses deux faces une croix latine plus ou moins régulière sculptée en faible relief. Mise au jours lors de labours, vers 1930, elle proviendrait de l'emplacement d'un ancien cimetière au bois de l'Anglade. Elle s'ajoute aux deux discoïdales signalées en 1975 et 1978 par Pierre Dalon à Saint-Jean-de-Laur.

CATUS : LES CHAPITEAUX EXTÉRIEURS DE LA SALLE CAPITULAIRE *(Mme Bénéjeam)*.

Lors des travaux de restauration de la fin du siècle dernier, cinq chapiteaux extérieurs de la salle capitulaire du prieuré ont été réutilisés, un sixième a été replacé au portail sud de l'église, trois autres ont été déposés au musée de Cahors. Les autres chapiteaux ont été refaits par le sculpteur cadurcien Calmon.

Des sondages effectués en 1991 sur le côté nord de l'église ont permis la découverte d'un chapiteau provenant du cloître disparu. L'analyse de

l'ensemble des sculptures, qui témoignent à la fois de l'originalité et de la maîtrise de l'artiste, confirme les rapports avec Moissac et le portail nord de la cathédrale de Cahors et permet d'envisager une datation proche de 1130.

PROJECTIONS *(MM. Dalon et Lapauze).*

Rappel commenté des sorties de l'année 1992 : Lauzerte, Labéraudie, Pradines, Flaynac, Labastide-Murat, etc.

SEANCE DU 3 DECEMBRE 1992 *

Présidence : M. Dalon

Nouveaux membres

— Mme Jacqueline Berty, de Soturac (présentée par MM. Charton et Dalon).

— Mme Clotilde Lebaudy-Felton, de Labastide-Murat (MM. Lartigaut et Dalon).

— M. Michel Lasserre, de Saint-André d'Allas, Dordogne (Mme Lacoste, M. Dalon).

Ouvrage paru

— *Montfaucon*, par Anne Gary. Tome 1 (Des origines à la Révolution). Editions du Roc de Bourzac, 1992, 114 pages (voir rubrique bibliographique).

Ouvrages à paraître

— *Dépouillement des registres paroissiaux de Martel (ancienne vicomté de Turenne) de 1590 à 1667*, par Tibor Pataki. En souscription (150 F) à l'A.R.H.F.A., 8, rue P. Brossolette, 93160 Noisy-le-Grand (parution : mai 1993).

— *A travers les rues de Cahors*, répertoire alphabétique et historique des voies et monuments de la ville. Publication du manuscrit inédit de J. de Boisjolin (conservé à la Société des Etudes du Lot) par les Editions du Roc de Bourzac, 24150 Bayac. En souscription jusqu'au 30 mars 1993 (140 F franco).

Exposition

Du 21 au 30 janvier 1993 se tiendra à l'office de tourisme de Cahors une exposition sur le thème *Les vieilles portes de Cahors* (XVe - XIXe siècles), organisée par le Rotary club avec le concours de la direction départementale de l'architecture. Cette exposition vise à sensibiliser les cadurciens aux problèmes soulevés par la conservation de ce patrimoine particulièrement menacé. Une souscription est ouverte pour entreprendre, avec l'aide de la Ville de Cahors et des Monuments historiques, une opération de classement et de restauration.

---

* *Présents :* Mmes Amat, Aupoix, Bénard, Desplat, Foissac, Gagnayre, Girardat, Gourriérec, Hunsiger, Lefrère, Pagès, Poussou, Revellat, Sautai, Thouvenin. Mlles Denjean, Lespinet, Rousset. MM. Bidan, Birou, Chiché, Dalon, Deladerrière, Ducombeau, Gérard, Grill, Guichard, Lapauze, Larrive, Lefrère, Rames, Rigal, Salvage, Sautai, Vitrac.

Nouvelle association

Il s'agit de *Luzech Patrimoine* qui se propose d'œuvrer à l'identification, l'étude et la sauvegarde du patrimoine mobilier, immobilier et culturel de la commune de Luzech et de ses environs immédiats. Le président fondateur de cette association est notre collègue M. René Capdet.

Congrès national des sociétés historiques et scientifiques

Le 118e congrès se déroulera du 25 au 29 octobre 1993 à Pau. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 31 mars (programme et formulaires sont à la disposition de nos sociétaires).

Communications

UN « COMPAGNON » DE COSTERASTE PASSE AUX AVEUX (1349) *(M. Aussel).*

Un document tiré des registres consulaires de Gourdon nous fait connaître les nombreux méfaits commis, en ces débuts de la guerre de Cent Ans, par un homme d'armes de la garnison de Costeraste nommé Pons de Vers, dit « pot fendut ». Au cours de son interrogatoire il reconnaît toute une série de crimes et délits allant du vol de bétail au meurtre en passant par des « violences contre nature ». Le titulaire de ce brillant palmarès est un précurseur de ces compagnons qui participeront en mercenaires aux actions militaires puis, faute d'employeurs, opéreront pour leur propre compte.

DOCUMENTS NOUVEAUX SUR LES TRAVAUX A L'ÉGLISE SAINT-SAUVEUR DE FIGEAC AU XVIIIe SIÈCLE *(Me Calmon).*

Il s'agit de pièces émanant du syndic du Chapitre et datées de 1713 à 1719. Travaux divers concernant l'entretien de l'horloge, le pavage de l'édifice, l'aménagement de la sacristie, la construction du dôme (sans doute celui qui s'effondrera en 1917), l'achat ou la réparation de mobilier et d'ornements religieux, la pose de vitraux dans la chapelle du Saint-Sacrement, etc.

LA « BORIE » DE SAVANAC *(Mlle Rousset).*

Après avoir énuméré les nombreuses « bories » édifiées aux alentours de Cahors par de riches notables de la ville, notre collègue précise le triple rôle de ces constructions : exploitation agricole (d'où leur nom), position défensive éventuelle (présence d'une tour et d'archères), résidence campagnarde.

Fondée par les Sabanac, éminente famille d'administrateurs et de juristes, la borie de Savanac est certainement la plus typique dans son état actuel. Mlle Rousset a entrepris l'étude archéologique des bâtiments subsistants, repérant minutieusement tous les vestiges médiévaux (fin XIIe-début XIVe siècle) plus ou moins occultés par les innombrables remaniements ultérieurs, en soulignant par exemple les caractéristiques des belles baies géminées, malheureusement défigurées, ornées de chapiteaux et de remplages quadrilobés rappelant les fenêtres de la Raymondie à Martel. Et n'est-il pas curieux d'observer la ressemblance entre le plan de Savanac et celui du palais Duèze à Cahors ?

L'architecture des bories, et celle de Savanac en est le plus brillant témoignage, s'inspire à l'évidence des riches édifices cadurciens de l'épo-

que : utilisation de la pierre mais prédominance de la brique et choix d'un décor typiquement urbain.

La projection de photographies, de plans et, détail intéressant, d'essais de reconstitution des façades et des volumes illustre parfaitement cette remarquable communication.

ASSEMBLEE GENERALE

Après avoir levé la séance ordinaire, le vice-président déclare ouverte l'assemblée générale.

Rendant compte de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 novembre sous la présidence de M. Lartigaut, il donne un aperçu du programme des principales activités prévues pour 1993 : sortie de printemps le 13 juin (Villeneuve-d'Aveyron), sortie archéologique d'été le 5 août (Villesèque, Trébaïx, Cambayrac), journée foraine le 12 ou le 19 septembre (Saint-Cirq-Lapopie), séance publique d'hiver le 12 décembre.

Pour compenser l'augmentation des coûts d'impression du bulletin, le conseil d'administration a décidé de proposer une hausse de 10 F du tarif des abonnements pour 1993. Mise aux voix, cette proposition est adoptée à l'unanimité par l'assemblée. Le taux des cotisations n'est pas modifié.

Pour le rapport financier le vice-président passe la parole à M. Vitrac, trésorier en fonction pour l'année 1991, dernier exercice connu (le bilan 1992 ne devant être arrêté qu'au 31 décembre).

Les cotisations (simples et de soutien) représentent 23 455 F et les abonnements 98 460 F. La vente d'ouvrages et bulletins anciens a rapporté 7 422 F. Le Conseil Général a versé une subvention de 10 600 F et la Ville de Cahors 1 500 F. Les autres recettes (restitution TVA, intérêts Caisse d'Epargne, etc.) totalisent 10 260 F. Soit un ensemble de recettes de 173 717 F dont 22 020 F encaissés pour l'organisation des sorties).

Les dépenses sont en majeure partie affectées à l'édition du bulletin : 146 781 F. Les frais de secrétariat s'élèvent à 1 379 F, les dépenses diverses (achat d'ouvrages, frais postaux, etc) à 1 867 F, le loyer et les assurances à 2 491 F. Soit un total de dépenses de 173 063 F, dont 20 545 F hors budget (organisation des sorties).

Le bilan présente donc un solde bénéficiaire de 654 F.

Au 31 décembre 1991 les réserves se montent à 92 574 F.

Après approbation du rapport financier, le vice-président remercie M. Vitrac et son successeur M. Bidan pour la bonne tenue de la trésorerie.

Il est procédé ensuite au renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration : Mme Constant, MM. Baux, Dalon, Deladerrière et Lartigaut.

Aucun autre candidat ne s'étant manifesté, les membres sortants sont reconduits à l'unanimité dans leurs fonctions.

Le conseil se réunira ultérieurement pour l'élection du bureau.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME CXIII (1992)

M.R. SÉRONIE-VIVIEN : Pétrographie des produits de débitage des niveaux aziliens du gisement de Pégourié (Caniac-du-Causse) 1

G. DEPEYROT et C. LEMAITRE : Nouvelles trouvailles monétaires au Bastit 11

Jean LARTIGAUT : La baronnie de Salviac en 1337 15

Michel CARRIÈRE : Gintrac, observations sur la démographie à la fin de l'Ancien Régime 31

Gilbert FOUCAUD : Inscriptions et gravures figeacoises 53

Gilbert FOUCAUD : L'hôtel de Balène à Figeac, d'après un dessin de l'époque révolutionnaire 66

Philippe CALMON : Les procédures de conciliation mises en place par la Constituante aux tribunaux de paix et de famille de Figeac au cours des premières années de la Révolution .. 67

Jean-Pierre GIRAULT : Le dolmen de la forêt (ou dolmen Gouzou) à Souillac 81

Jean LARTIGAUT : Le testament d'une grande bourgeoise de Cahors, Sébélie de Jean, veuve d'Arnaud Béral (1286) .. 103

Micheline THOUVENIN : A propos des lettres d'une aristocrate de Concots saisies en 1793 par les autorités révolutionnaires 125

Gilbert FOUCAUD : Sur une photographie ancienne de Figeac .. 145

Congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest 149

Jean LARTIGAUT : Sortie du 14 jun à Lauzerte 150

B. BREAU, G. MAYNARD, C. DOUX : Le dolmen de la forêt (ou dolmen Gouzou) à Souillac. Etudes annexes 165

Max AUSSEL : Enquête sur des clercs du Gourdonnais (1274-1275) 185

Jean LARTIGAUT : Le testament d'une dame de Thémines (1552) 201

Paulette AUPOIX : Extraits du livre de raison de Me Jean Ayroles, notaire à Saint-Chignes, dans la région d'Aynac, au XVIIe siècle 207

Pierre DALON : Une querelle de chanoines à Montpezat-de-Quercy sur la façon de conjurer la grêle (1768) 219

Philippe CALMON : Mariages et divorces à Figeac de l'Ancien Régime au Code civil 223

Jean LARTIGAUT : Sortie du 6 août (Labéraudie, Pradines, Flaynac, Cessac) 227

Jean LARTIGAUT : Journée foraine du 13 septembre (Labastide-Murat, Soulomés, Goudou, Vaillac) 233

Christine COUTURE *et al.* : Les restes humains tardenoisiens de l'abri Malaurie à Rocamadour 245

Florent HAUTEFEUILLE : La seigneurie de Castelnau-Montratier aux XIe et XIIe siècles 255

Mireille BÉNÉJEAM : Les chapiteaux extérieurs de la salle capitulaire de Catus 273

P. BILLIANT et J.P. GIRAULT : Une stèle discoïdale à Sarrazac . . 285

J.M. CLOAREC : Souvenirs de campagne du sergent Marroncle (1870-1871) 291

Séance publique du 13 décembre (conférence de M. Maurice Scelles) 315

Bibliographie 71, 156, 243, 317

Procès-verbaux des séances 73, 159, 319

Table des matières du tome CXIII 326

BULLETIN
DE LA SOCIETE DES ETUDES DU LOT

Revue trimestrielle publiée avec le concours du Conseil général

TAUX DES COTISATIONS ET DES ABONNEMENTS (1993)

● **Sociétaires :**

- Cotisation simple : .. 20 F. + abonnement : 130 F. Total : **150 F.**
- Cotisation familiale : 30 F. + abonnement : 130 F. Total : **160 F.**
- Cotisation de soutien : 50 F. + abonnement : 130 F. Total : **180 F.**

● **Non sociétaires :**

Abonnement au bulletin :

- France : .. .. .. **160 F.** - Etranger : .. .. .. **180 F.**

La Société ne prend pas la responsabilité des opinions émises par les auteurs des articles insérés dans le bulletin.

Les cotisations et les abonnements doivent être réglés avant la fin du premier trimestre par chèque bancaire ou chèque postal (C.C.P. Toulouse 741-12 Y), à l'ordre de la Société des Etudes du Lot.

Tout changement d'adresse doit être signalé au secrétariat.

CESSION DE BULLETINS :
(Certains numéros sont épuisés).

— Prix de chaque fascicule .. .. 35 F.

OUVRAGES DISPONIBLES :

— *Actes des congrès de la Fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne :*
- Congrès de Souillac-Martel (1987) .. .. 95 F.

— *Le dénombrement de 1504 en Quercy pour le ban et l'arrière-ban,* par L. d'Alauzier (1985) .. .. 35 F.

(Les prix indiqués ne comprennent pas les frais d'envoi)

SOCIETE DES ETUDES DU LOT

792, rue Emile-Zola — 46000 Cahors

AFFILIEE A LA FEDERATION DES SOCIETES ACADEMIQUES ET SAVANTES
LANGUEDOC-PYRENEES-GASCOGNE

Président d'honneur :

M. Jacques JUILLET, ancien ministre plénipotentiaire, ancien préfet de région.

Bureau de la Société :

Président : M. Jean LARTIGAUT

Vice-présidents :

- M. Pierre DALON
- M. Henri BOUYSSOU.

Secrétaire général : M. Philippe DELADERRIÈRE.

Secrétaire adjoint : Mme Micheline THOUVENIN.

Trésorier : M. André BIDAN.

Conseil d'administration :

En plus des membres du bureau :
Mmes Mireille BÉNÉJEAM et Christiane CONSTANT, Mlle Simone DENJEAN,
MM. Etienne BAUX, Raymond CHICHÉ, Michel LORBLANCHET,
François SIGRIST, l'abbé Sylvain TOULZE, Raymond VITRAC.

Délégué auprès de la Fédération :

M. Jean LARTIGAUT.

Commissaire aux journées et excursions :

Mlle Simone DENJEAN.

Permanence :

chaque mardi après-midi.

Séances mensuelles :

le premier jeudi de chaque mois (20 h. 45) au siège de la Société, sauf en juillet, août et septembre.

Séances publiques et journées foraines :

annoncées par le bulletin et la presse locale.

Correspondance :

toute correspondance relative à la Société doit être adressée de façon impersonnelle au siège.

Comm. Par. de Presse N° 68.348 imprimerie typo - offset DHIVER - CAHORS

Le Directeur de la publication : Jean LARTIGAUT